MARS 1963 BULLETIN INTÉRIEUR N° 127 — MENSUEL

PARTI SOCIALISTE

(Section Française de l'Internationale Ouvrière)

54ème CONGRÈS NATIONAL

RAPPORTS

ISSY-LES-MOULINEAUX

les 30-31 MAI

1er et 2 JUIN 1963

Coll. Fondation Jean Jaurès

A TOUS NOS AMIS

- en déplacement
- ou en vacances...

...l'édition 1963 du

GUIDE LEO-LAGRANGE

apporte :

- une liste d'hôtels, restaurants, garages recommandés ;
- des adresses utiles ;
- des informations touristiques.

En vente à la

Fédération Nationale des Foyers et Clubs Léo-Lagrange, 21, rue de Provence-Paris 9e

- Prix: 4 francs - C.C.P. Paris 314.59 -

PARTI SOCIALISTE

Section Française de l'Internationale Ouvrière

54ème CONGRÈS NATIONAL

30-31 Mai et 1er-2 Juin 1963

ISSY-LES-MOULINEAUX

RAPPORTS

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Nos camarades trouveront les Rapports présentés dans la forme habituelle.

LES VOTES A EMETTRE PORTERONT DONC :

1°) Sur le Rapport Général d'Activité ;

2°) Sur le Rapport de la Commission Nationale des Conflits ;

3°) Sur le Rapport de la Commission Nationale de Contrôle.

BIEN DOCUMENTÉ... MIEUX ARMÉ...

Documentation intérieure

- **UNE DOCUMENTATION TRES COMPLETE**
- **INDISPENSABLE AUX RESPONSABLES... ET AUX AUTRES**

« BULLETIN INTERIEUR » — « BULLETIN D'ORGANISATION » — « POINTS DE VUE ET CONTROVERSES » — « DOCUMENTATION SOCIALISTE » et sup. « INTERNATIONAL » « BROCHURES ET DOCUMENTS DIVERS »

L'ENSEMBLE — 1 an. Prix ..... 6 F 00
C.C.P. Paris 5570-17
R. Fouquart, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e)

Ecole Socialiste

- **POUR L'ORGANISATION D'ECOLES SOCIALISTES AUX ECHELONS FEDERAUX ET LOCAUX, VOICI LES 9 COURS PROFESSES EN 1962 :**

DEMOCRATIE SOCIALISTE (Mollet) ; NOTIONS D'ECONOMIE POLITIQUE (Voinéa) ; MATERIALISME HISTORIQUE (Palméro) ; DEVIATIONS DU MARXISME (P. Hervé) ; PHILOSOPHIE MARXISTE (Deixonne) ; PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT (Gazier) ; PLANIFICATION SOCIALISTE (Germain) ; HISTORIQUE DU MOUVEMENT SOCIALISTE (Giraud).

L'ENSEMBLE (ronéo) Prix ..... 5 F 00
C.C.P. Paris 5570-17
R. Fouquart, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e)
(8 cours nouveaux seront professés en 1963)

Cours par correspondance

- **UNE EDUCATION DE BASE POUR NOS MILITANTS TRAVAILLANT EN MILIEU RURAL OU OUVRIER**

CYCLE OUVRIER
CYCLE AGRICOLE

Socialisme, Syndicalisme, **Prix .. 5 F 00**
Economie politique, Agriculture **Prix .. 5 F 00**

LES 2 CYCLES ENSEMBLE 7 F 00

R. Fouquart, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e)
C.C.P. Paris 5570-17

PREMIÈRE PARTIE

Rapport général d'activité.

Présenté, au nom du Comité Directeur,
par **Guy MOLLET,** Secrétaire général

A) Préambule (Guy Mollet);
B) La vie administrative du Secrétariat général;
C) La Trésorerie;
D) L'Action d'Organisation;
E) Propagande Générale-Education-Presse;
F) La Commission Nationale d'Etudes;
G) L'Activité de nos Elus;
H) Le Groupe d'Etudes Doctrinales;
I) L'Action Internationale.

Fondation Jean-Jaurès

A) PREAMBULE

DEPUIS Mai 1961, tant d'évènements se sont produits qu'il est vain de chercher à en résumer le récit. Disons simplement que le caractère du pouvoir s'est précisé. Sur le plan des institutions, la fonction exécutive a été peu à peu concentrée dans les mains du Président de la République, lequel échappe dans le même temps à tout contrôle et à toute responsabilité ; le législatif a été ramené à un rôle consultatif, et l'une de ses Assemblées est menacée dans son existence même ; quant au judiciaire, il est soumis à toutes les modifications qu'impose la volonté du « Chef de l'Etat ». L'indépendance des Collectivités locales est mise en cause. Ce n'est pas — ou pas encore — la dictature, mais ce n'est déjà plus la République; c'est une forme très archaïque de la monarchie.

SUR LE PLAN ECONOMIQUE, l'accroissement des dépenses de prestige et d'armement nucléaire rend impossible le respect du plan. Des retards graves sont déjà enregistrés dans tous les domaines : construction, bâtiments scolaires, hospitalisation, équipement agricole, etc...

SUR LE PLAN SOCIAL, le pouvoir, son gouvernement et sa majorité n' ont eu comme préoccupation que la montée des cours de la Bourse, la sauvegarde des intérêts et des privilèges des possédants, dans le même temps où étaient sacrifiés les besoins et les droits des travailleurs, des vieux, de tous les humbles et de la jeunesse. La droite traditionnelle se retrouve tellement en de Gaulle qu'elle lui a massivement apporté son concours et de Gaulle répond à leur attente en prétendant bloquer les salaires et même en utilisant l'arme de la réquisition contre les mineurs.

SUR LE PLAN INTERNATIONAL, une politique de prestige et de « dégagement » des organismes internationaux a conduit la France à un dangereux isolement.

*
**

TOUT se passe comme si de Gaulle voulait régner seul sur une France seule. Plus d'alliés à l'extérieur, ou du moins plus

d'alliés dont la décision puisse jouer sur la nôtre. Plus de cadres en France, ni assemblées, ni notables, ni partis politiques, ni syndicats : simplement la foule asemblée pour applaudir.

***

DANS le combat contre ce courant, nous avons tenu notre place au premier rang. Mieux que toutes les autres formations démocratiques, nous avons contenu l'assaut. Moins qu'aucune autre, nous avons subi les effets de ce courant de réprobation — injuste d'ailleurs — dont on a voulu envelopper tous les partis rendus responsables au même titre des « erreurs » de la IVème République.

Le 54ème Congrès va devoir fixer nos tâches de demain et préciser la tactique de nos prochains combats.

La nouvelle méthode de préparation a pu paraître un peu lourde, mais déjà on en perçoit les avantages. Des discussions sérieuses et souvent fructueuses ont permis de dégager des idées générales communes et de préciser les points sur lesquels des choix devront être faits. Ces débats ont été une cause d'enrichissement de notre pensée.

Ils nous auront mieux armés pour la lutte.

Guy MOLLET,
Secrétaire Général.

Coll. Fondation Jean Jaurès

B) LA VIE ADMINISTRATIVE DU SECRETARIAT GENERAL

AU « Bulletin Intérieur » n° 115, page 9, édité en préparation du 52ème Congrès National, nous avons défini de manière très détaillée nos principales préoccupations en ce qui concerne la vie administrative du Secrétariat Général. Nous ne pouvons qu'inviter les camarades à s'y reporter, ces préoccupations étant restées nôtres. Sauf quelques améliorations de détail, l'effort de bonne administration varie assez peu d'année en année et ne se prête donc pas à de longs commentaires. Notre objectif demeure de mettre à la disposition des différents services du Parti un outil souple et efficace et des moyens matériels suffisamment modernes, compte-tenu de nos modestes moyens financiers.

Les batailles répétées (référendaires ou électorales) que nous avons menées ont largement entamé ces moyens, freiné notre effort de modernisation du Centre National, entraîné une nouvelle réduction de l'effectif pourtant insuffisant des Employés de la Cité Malesherbes.

I. — LIAISONS ADMINISTRATIVES

LES liaisons administratives devraient être encore améliorées entre les différents échelons du Parti. C'est aux camarades des Fédérations et des Sections qu'il appartient d'apprécier dans quelle mesure nos services ont répondu aux près de cinquante mille lettres reçues chaque année. Qu'il nous soit par contre permis de regretter que nos circulaires (pourtant peu nombreuses — moins de 60 par an — la plupart n'exigeant pas de réponse) et que nos demandes de renseignements (par exemple après un scrutin) ne reçoivent réponse rapide et complète que de trop rares Fédérations.

Pour constituer, avec l'appui de notre Fédération Nationale des Elus, un fichier de près de 3.000 Maires ou Adjoints, fichier qui a rendu depuis les plus grands services, il n'a pas fallu moins de 6 rappels, et encore quelques départements n'ont-ils aucun Elu recensé à ce jour.

Est-ce à dire que le Secrétaire Fédéral ne fait pas son travail ? Ce n'est pas notre avis, ses difficultés résultant bien davantage du manque d'une équipe active autour de lui.

II. — UN TRAVAIL D'EQUIPE

LIVRE souvent seul (ou presque) aux multiples tâches qu'implique la direction départementale du Parti, le Secrétaire Fédéral (et ceci est aussi vrai pour nombre de Secrétaires de Section), qui a par ailleurs souvent ses obligations professionnelles, assume au mieux les tâches qu'il considère comme essentielles : organisation, vie des Sections, propagande et élections, représentation politique, présence au sein de toutes les Associations importantes, etc... Il fait presque tout lui-même, et avec peu de moyens, ce qui lui laisse peu de temps pour répondre aux lettres ou aux circulaires émanant du Centre. Toutes les besognes reposant sur les mêmes épaules, c'est à plus ou moins longue échéance la fatigue, le surmenage, la maladie quelquefois, **en tout cas le découragement d'un animateur dévoué. Doit-il quitter le Département ? Toute l'organisation fédérale est à refaire.**

Nous ne cesserons de le répéter, le travail en équipe pallie ces graves inconvénients, et dans l'équipe **il faut un camarade compétent spécialement chargé des liaisons administratives avec le Centre, d'une part, avec les Sections, d'autre part.** Du choix de ce camarade dépend pour une bonne part la clairvoyance et l'efficacité de notre Parti.

⁂

III. — FICHIER - RONEO - EXPEDITIONS

PRES de 90.000 fiches en zinc représentent les adresses des Responsables fédéraux et locaux du Parti, des Commissions de travail, mouvements ou abonnés à nos journaux, revues, etc... Les « retours » représentent moins de dix pour mille ; c'est satisfaisant si l'on sait que deux camarades seulement assurent désormais la mise à jour de ce fichier en même temps qu'ils ronéotypent tous nos documents. De meilleurs résultats pourraient être obtenus si toute modification d'adresse, tout changement de titulaire d'un poste, toute création ou disparition d'une Section... nous étaient immédiatement signalés.

Nous le répétons : **Nous pouvons faire envoi, dans les 48 heures, d'un rouleau de bandes-adresses d'un département. Le Secrétaire fédéral apporte sur ce rouleau lui-même les modifications qui s'imposent et nous le retourne. C'est le moyen le plus pratique, trop peu utilisé à notre avis.**

⁂

Nous avons assuré l'expédition (mise sous bandes ou mise en paquets comprises) de la quasi-totalité des matériels et documents édités tant pour les référendums que pour les élections, l'ensemble des documents intérieurs (B.I. - 6 parutions ; D.S. et D.S. Internationale - « Point de vue et Controverses », etc...), des livraisons du « Fonds National - brochures - tracts - affiches », des journaux et revues de nos Commissions nationales (C.N.O. « Le Travailleur » ;

C.N.A. ; Université Socialiste, etc...), des abonnements aux périodiques de Mouvements tels les Elus (« Communes de France »), le Comité National des Femmes (« Femmes »), les J.S. et les E.S., etc...

Tout ceci représente un très important « tonnage », qu'il serait trop long de répertorier, mais dont l'acheminement vers leurs destinataires est assuré par les trois camarades employées à plein temps par notre service de brochage.

Cinq camarades (deux au fichier-ronéo, trois au brochage-expéditions) sont employés à plein temps pour l'exécution des tâches trop rapidement évoquées ci-dessus. Dévoués et compétents, ils exécutent dans de bonnes conditions les tâches qui leur sont confiées.

⁂

IV. — AUTRES ACTIVITES

CONVOQUER et assurer l'organisation matérielle des Congrès et Conseils Nationaux, Journées d'Etudes, Conférences préparatoires ou d'information, en publier les résultats et tenir en ordre les archives, aider à l'organisation des Conférences Nationales de nos différentes Commissions, assumer la direction générale du personnel, aménager peu à peu, entretenir, moderniser (au rythme de nos modestes moyens) le Centre National, son annexe et les différents matériels, surveiller, entretenir et assurer le parc automobile, etc..., voici quelques-unes des tâches confiées au Secrétariat Administratif qui, de surcroît, aide la « Commission d'Action familiale », le « Groupe d'Etude des problèmes posés par le planning familial en France », assure les liaisons avec le Comité National des Femmes, la Fédération des Elus, l'Entraide Ouvrière Française, les Anciens d'Algérie, la Fédération Léo Lagrange, etc...

⁂

V. — CONCLUSIONS

NOUS avons fait quelques recommandations tendant à améliorer dans les deux sens nos liaisons administratives ; que nos camarades les entendent, car il est urgent de remédier à cet état de fait. Nous savons que nos Secrétariats fédéraux ne disposent trop souvent que de moyens de travail très précaires ; mais nous savons également que trop souvent toutes les besognes reposent sur les mêmes épaules. PRECONISONS UNE FOIS DE PLUS, ET A TOUS LES ECHELONS, LE TRAVAIL D'EQUIPE.

C'est en équipe qu'ont travaillé les camarades employés à la Cité Malesherbes. A leur habitude, ils sollicitent et tiendront le plus grand compte des critiques et suggestions des Militants ; ils ont mis leur dévouement et leur compétence au service du Parti, ils espèrent votre approbation pour le travail accompli.

LA RADIO D'ÉTAT MENT
LA T.V. FRANÇAISE MENT

NOTRE PRESSE

demeure

notre seule arme

pour riposter

Soutenez-la

EN VOUS ABONNANT

- à votre quotidien régional;
- à votre hebdomadaire fédéral;
- au "Populaire de Paris"

1 AN 30 francs — 61, rue Lafayette PARIS (9e)

Section 15 francs — C.C.P. Paris 410-15

C) LA TRESORERIE

NOS Camarades remarqueront sans doute que le budget de 1961 n'est pas en équilibre. S'ils veulent s'en donner la peine ils constateront que les factures impayées s'élèvent à 88.530,92 NF, en accroissement de 73.490,94 NF sur 1960.

Financièrement la situation s'aggrave ; ce n'est pas la catastrophe, mais l'ampleur du déficit doit retenir l'attention.

Il convient de redresser cette situation, car à ce déficit nous devrions logiquement ajouter le produit de l'effort financier des « Amis du Parti ».

Ainsi donc nos recettes normales sont insuffisantes. La raison, il faut la trouver dans la faiblesse de notre recrutement. Nous attiendions 10.000 Adhérents nouveaux en 1961, or les vides inévitables ont été à peine comblés ; nous plafonnons à 100.000 Adhérents.

Certes, tout comme les autres, notre Parti subit les contrecoups d'un climat politique décevant, déroutant et desséchant, mais il conserve intacte une grande audience dans le pays.

Les élections cantonales de 1961 prouvent à l'évidence que lorsqu'ils sont consultés, les Electeurs font confiance au Parti, à son courage lucide, à son programme, à ses hommes.

Le Parti devient une cible. De plus en plus et de partout les coups pleuvent, les injures aussi, hélàs !

Et cependant, fièrement, il poursuit sa route, une route encombrée sans doute par de nombreux obstacles, des incompréhensions et des chausse-trapes, mais avec la conviction de servir les travailleurs, le Pays, et d'être fidèle à sa charte constitutive.

***

1961

AU 31 DECEMBRE NOUS ENREGISTRONS LES PRISES DE MATERIEL ET RECETTES SUIVANTES

ANNEE 1960	ANNEE 1961				
1.814	1.706	Cartes permanentes	à 1,00 NF		1.706,00
100.170	98.229	Feuilles de cotisation	à 0,75 NF		73.671,75
715.952	722.773	Timb. de cot. n° 1	à 0,60 NF		433.663,80
124.698	123.800	Timb. de cot. n° 2	à 1,00 NF		123.800,00
17.812	16.355	Timb. de cot. n° 3	à 1,70 NF		27.803,50
71.653	74.649	Timb. de cot. n° 4	à 0,25 NF		18.662,25
1.075	1.300	Timb. Jaurès-Guesde	à 0,30 NF		390,00
		TOTAL		NF	679.697,30

⁂

I. — LA COMPTABILITE DE L'ANNEE 1961 SE RESUME DE LA MANIERE SUIVANTE

RECETTES

	Nouveaux Francs
— En Caisse au 1er janvier 1961	6.919,97
— Recettes sur cartes, feuilles et timbres	664.765,85
— Recettes à valoir sur l'exercice 1962	9.749,21
— Cotisations parlementaires (part du Parti)	174.840,00
— Abonnements à nos publications intérieures	10.177,66
— Remboursement et charges sociales des groupes parlementaires	116.721,41
— Recettes sur différents postes du budget, vente de tracts, brochures, affiches, etc...	11.674,82
— Souscription permanente des Amis du Parti	141.945,57
— Dons et subventions des organismes du Parti	22,800,00
TOTAL DES RECETTES	1.159.594,49

⁂

DEPENSES

		Nouveaux Francs
— *Payé pour le compte des Fédérations*		172,00
1° ADMINISTRATION GENERALE.		
— Entretien, réparations, aménagements ..	13.846,32	
— Frais généraux, E.G.E., chauffage, assurances, etc	15.066,96	
— Téléphone, télégrammes	18.516,55	
— Affranchissements et frais d'expédition	39.229,28	
— Fournitures de bureau, encre, ronéo....	29.485,31	
— Automobiles, essence, réparations.....	21.868,49	
— Brochures, rapports au 53e Congrès....	17.681,25	
— Impression matériel de trésorerie	5.056,25	
— Congrès, Conseils Nationaux (y compris voyages remboursés aux fédérations) ..	34.362,32	
— Réunions du Comité Directeur	19.991,74	
		209.104,47
2° ORGANISATION, PROPAGANDE GENERALE, EDUCATION.		
— Documentation, abonnements, bibliothèque	8.380,84	
— Déplacements d'orateurs, délégations diverses	12.649,24	
— Achat de papier d'imprimerie	2.985,21	
— Frais d'impression « Documentation Socialiste »	16.855,94	
— Frais d'impression « Bulletin Intérieur ».....	24.739,70	
— Frais d'impression « Arguments et Ripostes »	2.448,07	
— Editions documents, tracts, brochures, affiches	40.724,12	
— Commissions Nationales :		
— fonctionnement 2.120,00		
— propagande ouvrière 2.045,60		
— propagande paysanne 1.954,30		
— subventions diverses (F.S. S., J.S., Anciens, etc).... 4.929,29	11.049,19	
— Outre-Mer et Communauté	4.521,45	
		124.353,76
A reporter		333.630,23

		Nouveaux Francs
Report		333.630,23
3° INTERNATIONALE.		
— Cotisations	17.980,57	
— Voyages internationaux	13.395,91	
— Manifestations internationales	3.826,94	
— Traductions et divers	1.825,92	
		47.029,34
4° SALAIRES - INDEMNITES - CHARGES SOCIALES - IMPOTS.		
— Salaires - Indemnités et Charges sociales	603.518,48	
— Salaires payés pour le compte des Groupes	116.721,41	
— Gratifications et retraites	13.792,96	
— Impôts sur salaires et divers	18.166,07	
		752.198,92
5° AGIOS		16,70
6° FACTURES RESTANT A PAYER SUR EXERCICE 1960		15.039,68
TOTAL DES DEPENSES.....		1.147.914,87

***

II. — RECAPITULATION

	Nouveaux Francs
RECETTES	1.159.594,49
DEPENSES	1.147.914,87
Solde au 31 *décembre* 1961	11.679,62

Se répartissant comme suit :

CAISSE	8,82
BANQUE	49,31
C. C. P.	11.621,49
	11.679,62

***

III. — COMPTE DE RESULTAT

DOIT		AVOIR	
— Administration générale	209.104,47	— Cotisations fédér	679.697,30
— Organisation propagande	124.353,76	— Cotisations parlementaires	174.840,00
— Internationale ..	47.029,34	— Abonnements ..	10.177,66
— Salaires - charges sociales - impôts	752.198,92	— Rembt salaires des groupes	116.721,41
— Agios	16,70	— Ventes tracts, brochures	11.674,82
— Divers restant à payer	88.530,62	— Souscription permanente	141.945,57
		— Dons organismes du Parti	22.800,00
		— Déficit	63.377,05
	1.221.233,81		1.221.233,81

PASSIF

Factures restant à payer 88.530,62

*
**

1962

IV. — BUDGET PREVISIONNEL 1962

LE projet de budget 1962 apparaît en équilibre. Rigoureusement les chiffres « collent » sur le papier, tout est pour le mieux ! Mais nous attendons 150.000 NF des « Amis du Parti », et nous aurons à faire face à des élections générales.

Une Commission spéciale, désignée par le Congrès, a examiné, le 10 mars dernier, les sources de financement du Parti.

Il appartient au Conseil National, qui par cette même décision détient des pouvoirs de Congrès, d'apprécier ses travaux et de se prononcer sur ses conclusions.

Mais pour 1962 rien ne sera changé et les difficultés financières demeurent les mêmes.

Fondation Jaurès

Nos charges d'organisation et de propagande sont en constante augmentation, tandis que celles concernant le personnel restent statiques. Impossible dans cette période troublée, pleine de périls, pendant laquelle s'engage l'avenir de la Démocratie et de la Nation, de réduire nos activités, nos interventions. Il faut au contraire aller jusqu'aux limites extrêmes pour faire connaître notre pensée, notre action, notre programme.

Alors ! !

Nos Fédérations vont présenter des candidats partout, c'est l'élémentaire devoir, il est impérieux dans le moment où le Pays traverse une crise politique très grave. Dès lors, elles négligeront de répondre à la Souscription nationale du Parti, mieux, elles demanderont l'aide du Parti, et puis elles oublieront...

Nous ne répéterons jamais assez que :

1°) la vie financière du Parti ne peut être assurée que par la permanence du recrutement ;

2°) la Souscription et les apports des « Amis du Parti » ne devraient servir qu'à la propagande ;

3°) les versements de nos Elus Parlementaires devraient aller à un fonds électoral.

Nos appels sont de plus en plus pressants. Prenez-en conscience, Camarades, le moment approche où nous ne pouvons plus les ignorer.

Merci aux « Amis du Parti » ! Grâce à eux nous pouvons agir et peser sur l'actualité. Notre gratitude est entière.

Merci à tous nos collaborateurs de la Cité Malesherbes, dont le dévouement est sans limite, répondant de bon cœur à toutes les exigences d'une fiévreuse activité.

Et surtout gardons confiance en nous, en nos moyens dans la puissance et le rayonnement du Socialisme.

*
**

RECETTES

1° MATERIEL COTISANT.

2.000	cartes permanentes à 1,00 NF			2.000,00
100.000	feuilles de cotis. à 0,75 NF.....			75.000,00
	Timbres de cotis :			
100.000	75 %	750.000	n° 1 à 0,60 NF	450,000,00
X 10	12 %	120.000	n° 2 à 1,00 NF	120.000,00
———	3 %	30.000	n° 3 à 1,70 NF	51.000,00
1.000.000	10 %	100.000	n° 4 à 0,25 NF	25.000,00
			A reporter	723.000,00

Report		723.000,00
2° COTISATIONS PARLEMENTAIRES		
a) Députés : 155 NF X 12 X 41	76.260,00	
b) Sénateurs : 155 NF X 12 X 50	93.000,00	
		169.260,00
3° ABONNEMENTS « FONDS BROCHURES-TRACTS » ECOLE SOCIALISTE.		
a) Abonnements publications intérieures ..	15.000,00	
b) Fonds brochures, tracts, affiches	48.000,00	
c) Ecole Socialiste	1.500,00	
		64.500,00
4° TIMBRES SPECIAUX.		5.000,00
5° SOUSCRIPTION PERMANENTE		154.740,00
6° EN CAISSE AU 1er JANVIER 1962		11.679,62
TOTAL DES RECETTES		1.128.179,62

DEPENSES

1° ADMINISTRATION GENERALE		
— Entretien immeuble et matériel	10.000,00	
— Frais généraux, E.G.E., chauffage	14.000,00	
— Téléphone et Télégrammes	17.000,00	
— Frais d'expédition	35.000,00	
— Papiers, encre, ronéo, fournitures de bureau	21.000,00	
— Automobiles	23.000,00	
— Documentation prépar. Assises Nales..	5.000,00	
— Impression de matériel de trésorerie ..	2.000,00	
— Congrès et Conseils Nationaux (V.C.N.)	35.000,00	
— Réunions du Comité Directeur	20.000,00	
		182.000,00
2° ORGANISATION, PROPAGANDE GENERALE, EDUCATION.		
— Documentation, abonnements.....	10.000,00	
— Déplacements d'orateurs, délégations ..	23.000,00	
— Achat de papier d'imprimerie	4.000,00	
— Documentation Socialiste, supplts A.R.	32.000,00	
— Bulletin Intérieur et d'organisation	30.000,00	
— Edition documents, affiches, brochures et tracts	65.000,00	
— Commissions Nationales	15.500,00	
— AFRIQUE, D. O. M. et T. O. M.	10.000,00	
		189.500,00
A reporter		371.500,00

Report		371.500,00
3° INTERNATIONALE.		
— Cotisations diverses	20.000,00	
— Voyages internationaux et délégations	17.000,00	
— Manifestations internationales	5.000,00	
— Fonds divers (traductions)	5.000,00	
		47.000,00
4° SALAIRES, INDEMNITES, CHARGES SOCIALES, IMPOTS DIVERS.		
— Salaires, indemnités, charges sociales ..	560.000,00	
— Gratifications et retraites	120.000,00	
— Impôts sur salaires et impôts divers ..	23.000,00	
		703.000,00
5° ELECTIONS ET DIVERS.		
— Aide et documentation		6.679,62
TOTAL DES DEPENSES		1.128.179,62

***

LE budget de 1962 est un miracle d'équilibre; il n'est en déficit que de 1.059,88 F ! Ceux qui ont la charge d'administrer le Parti savent combien il est préoccupant de régler les fournisseurs, de payer le personnel, de préparer les élections.

C'est souvent un travail méconnu des Fédérations, des Sections, des Adhérents. Tout le monde s'imagine que tout est facile. On téléphone ou on écrit au Centre, comme si de là tout était possible. Ainsi on se libère assez facilement de ses propres soucis sur l'échelon supérieur.

Nous ne devons cependant pas oublier une période pendant laquelle les frais électoraux étaient entièrement supportés par les Sections, alors que de nos jours le Parti a dû intervenir, du moins jusqu'à présent, dans des proportions non négligeables au financement des campagnes électorales.

Personne ne se demande jamais comment cela est possible. On a peu à peu pris l'habitude d'attendre tout du Centre et de le solliciter.

Si, au contraire, on se demandait comment le Centre peut faire face à toutes les charges de propagande, de fonctionnement et d'intervention dont il est l'objet, tout évidemment changerait d'aspect.

Que les Militants examinent les comptes reproduits ci-dessous et ils seront vite convaincus de l'acuité des problèmes de la Trésorerie Générale.

***

AU 31 DECEMBRE NOUS ENREGISTRONS LES PRISES DE MATERIEL ET RECETTES SUIVANTES

ANNEE 1961	ANNEE 1962		
1.706	1.616	Cartes permanentes à 1,00 NF	1.616,00
98.229	91.376	Feuilles de cotisation à 0,75 NF	68.532,00
722.773	684.476	Timbres de cotis. n° 1 à 0,60 NF	410.685,60
123.800	128.559	Timbres de cotis. n° 2 à 1,00 NF	128.559,00
16.355	16.403	Timbres de cotis. n° 3 à 1,70 NF	27.885,10
74.649	73.087	Timbres de cotis. n° 4 à 0,25 NF	18.271,75
1.300	1.000	Timb. Jaurès-Guesde à 0,30 NF	300,00
		TOTAL	655.849,45

I. — LA COMPTABILITE DE L'ANNEE 1962 SE RESUME DE LA MANIERE SUIVANTE

RECETTES

	Nouveaux Francs
— En caisse au 1er janvier 1962	11.679,62
— Recettes sur cartes, feuilles, timbres	657.817,53
— Recettes à valoir sur l'exercice 1963	16.590,20
— Cotisations Parlementaires (Part du Parti)	180.090,00
— Abonnements à nos publications intérieures	18.811,15
— Remboursement des salaires et charges sociales payés pour le compte des Groupes parlementaires	98.722,57
— Vente de matériel de propagande (brochures, affiches, tracts)	55.228,26
— Souscription permanente des Amis du Parti	151.793,21
— Dons et subventions des organismes du Parti	34.200,00
TOTAL DES RECETTES	1.224.932,54

*
**

DEPENSES

— *Payé pour le compte des Fédérations*		317,50
1° ADMINISTRATION GENERALE.		
— Entretien, réparations, aménagements..	14.217,75	
— Frais généraux, E. G. E., chauffage ..	21.599,41	
— Téléphone, télégrammes	19.289,38	
— Affranchissements et frais d'expédition	46.598,23	
— Fournitures de bureau et ronéo.....	21.975,44	
— Automobiles, essence, réparations.....	22.989,22	
— Impression matériel de trésorerie	3.144,48	
— Congrès et Conseils Nationaux (y compris voyages remboursés aux fédérations)	27.018,66	
— Réunions du Comité Directeur	18.673,04	
		195.505,61
2° ORGANISATION, PROPAGANDE GENERALE, EDUCATION.		
— Documentation, abonnements, bibliothèque	10.446,35	
— Déplacements d'orateurs et délégations diverses	9.309,14	
— Achat de papier d'imprimerie	4.004,00	
— Frais d'impression « Documentation Socialiste »	17.028.84	
— Frais d'impression « Bulletin Intérieur »	12.794,48	
— Editions et routages de tracts, affiches, etc...	51.239,58	
— Commissions Nationales :		
— fonctionnement 4.697,50		
— propagande ouvrière 6.291,50		
— propagande paysanne 5.959,92		
— subventions diverses (J.S., E.S., Anciens, etc) 6.124,98		
	23.073,90	
— Outre-Mer et Communauté	17.711,74	
		145.608,03
A reporter		341.431,14

Report		341.431,14
3° INTERNATIONALE		
— Cotisations diverses	24.206,50	
— Voyages internationaux	18.366,03	
— Manifestations internationales	3.604,34	
— Traductions et divers	4.594,96	
		50.771,83
4° SALAIRES, INDEMNITES, CHARGES SOCIALES, IMPOTS.		
— Salaires, indemnités et charges sociales	648.134,20	
— Salaires et charges payés pour le compte des Groupes	98.722,57	
— Gratifications et retraite du personnel..	29.795,97	
— Impôts sur salaires et divers	18.187,28	
		794.840,02
TOTAL DES DEPENSES		1.187.042,99

***

II. — RECAPITULATION

RECETTES	1.224.932,54
DEPENSES	1.187.042,99
Solde au 31 décembre 1962	37.889,55

Se répartissant comme suit :

CAISSE	73,24
BANQUE	450,42
C. C. P.	37.365,89
	37.889,55

***

Coll. Fondation Del Duca

III. — COMPTE DE RESULTAT

DOIT		AVOIR	
— Administration générale	195.505,61	— Cotisations fédérales	655.849,45
— Organisation propagande	145.608,03	— Cotisations parlementaires	180.090,00
— Internationale .	50.771,83	— Abonnements ..	18.811,15
— Salaires, charges sociales, impôts..	794.840,02	— Rembt salaires et charges des groupes	98.722,57
— Divers restant à payer	97.559,65	— Vente de matériel de propagande	55.228,26
		— Souscription permanente ..	151.793,21
		— Dons des organismes du Parti	34.200,00
		— Reprises des factures à payer au 31-12-61	88.530,62
		— Balance déficitaire	1.059,88
	1.284.285,14		1.284.285,14

PASSIF

— *Factures restant à payer* 97.559,65

*
**

1963

IV. — BUDGET PREVISIONNEL 1963

LE projet de budget de 1963 est un des plus sévères que nous ayions jamais présentés. Non seulement les dépenses sont comprimées à un stade dangereux à plus d'un titre, mais il comporte des réductions de crédits qui frappent lourdement certains traitements.

Nous avons malheureusement été amenés à nous séparer de certains de nos collaborateurs auxquels nous tenions en raison de l'effi-

cacité de leurs services, ceci avec le maximum de discernement et en tenant compte des impératifs financiers.

Nous sortons affaiblis financièrement d'une campagne électorale ardente, toutes nos réserves y ont été utilisées alors qu'un nombre de factures important reste encore à payer.

La rigueur s'impose plus que jamais pour maintenir au Parti un minimum de vie.

Tout sera encore plus difficile demain, car des mesures touchant à la Propagande et à l'Information ont dû être prises.

Il faudra y faire face avec courage et ténacité.

C'est l'effort au coude à coude de tous les Militants qui nous permettra d'y parvenir !

Nos Parlementaires ont déjà accepté de se priver d'une part importante de leur indemnité.

Délibérément des camarades, renouvelont un geste ancien. ont fait abandon d'une partie de leur mensualité.

Aux sacrifices réels des uns doit correspondre une volonté de travail, de recrutement et d'efficacité des autres.

RECETTES

1° MATERIEL DE COTISATION.

2.000	Cartes permanentes à 1,00 fr.....	2.000,00	
85.000	Feuilles de cotisation à 1,00 fr.	85.000,00	
	Timbres de cotisation :		
85.000	65 % 552.550 n° 1 à 0,75 fr. ..	414.375,00	
X 10	13 % 110.500 n° 2 à 1,50 fr. ..	165.750,00	
	2 % 17,000 n° 3 à 3,00 fr. ..	51.000,00	
850.000	20 % 170.000 n° 4 à 0,40 fr. ..	68.000,00	
			786.125,00

2° COTISATIONS PARLEMENTAIRES.

a)	Députés : 200 fr. X 12 X 63	151,200,00
b)	Sénateurs : 200 fr. X 12 X 51	122.400,00
		273.600,00
3°	ABONNEMENTS - ECOLE - PUBLICATIONS	10.000,00
4°	COTISATIONS volontaires des camarades du Secrétariat Général	20.000,00
5°	SOUSCRIPTION PERMANENTE	27.775,00
	TOTAL DES RECETTES	**1.177.500**

NOTA. — LES FONDS CONSTITUANT L'ENCAISSE AU 1er JANVIER 1963 REPRESENTANT POUR LA PLUPART DES AVANCES SUR RECETTES 1963, SONT NATURELLEMENT INCLUS DANS LES PREVISIONS DE RECETTES.

DEPENSES

1° ADMINISTRATION GENERALE		
— Entretien immeuble et matériel	11.000,00	
— Frais généraux, E. G. E., chauffage, assurances	19.000,00	
— Téléphone et Télégrammes.....	15.000,00	
— Affranchissement et frais d'expédition,	20.000,00	
— Papiers, encre, ronéo, fournitures de bureau	17.000,00	
— Automobiles, essences, réparations	20.000,00	
— Documents préparatoires du Congrès ..	20.000,00	
— Impression du matériel de trésorerie ..	7.000,00	
— Congrès et Conseils Nationaux (y compris les voyages remboursés aux fédérations)	52.000,00	
— Réunions du Comité Directeur	20.000,00	
		201.000,00
2° ORGANISATION, PROPAGANDE GENERALE, EDUCATION.		
— Documentation, abonnements, bibliothèque	10.000,00	
— Déplacements d'orateurs, délégations diverses, délégués généraux	36.000,00	
— Achat de papier d'imprimerie	5.000,00	
— Frais d'impression « Documentation Socialiste »	16.000,00	
— Frais d'impression « Bulletin Intérieur »	20.000,00	
— Editions documents, brochures, etc... ..	40.000,00	
— Commissions Nationales	23.500,00	
— AFRIQUE, D. O. M. et T. O. M.....	25.000,00	
		175.500,00
3° INTERNATIONALE		
— Cotisations diverses	23.000,00	
— Voyages internationaux	17.000,00	
— Manifestations internationales	5.000,00	
— Traductions, fonds de travail	5.000,00	50.000,00
4° SALAIRES, INDEMNITES, CHARGES SOCIALES, IMPOTS.		
— Salaires, indemnités, gratifications	562.000,00	
— Charges sociales et retraites	114.000,00	
— Impôts sur salaires	15.000,00	
		691.000,00
TOTAL DES DEPENSES		1.117.500,00

D) L'ACTION D'ORGANISATION

LE Secrétaire Général Adjoint chargé de l'organisation du Parti a poursuivi et complété l'œuvre entreprise les années précédentes, avec les Services ou les Commissions spécialisés relevant de sa compétence.

Les tâches accomplies depuis le 53e Congrès (Mai 1961) sont multiples et variées. Elles ont été précisées et chaque Service ou Commission publie ci-après le rapport de sa propre activité.

LE Secrétariat Général a poursuivi sans relâche l'action de propagande et de recrutement en visitant de nombreuses fédérations. De plus a été poursuivie l'action d'organisation par des rassemblements de Secrétaires fédéraux en divers centres. Seuls les impératifs du référendum et des élections législatives n'ont pas permis de tirer les conclusions de ces études et d'appliquer les solutions qui auraient permis une meilleure efficacité de notre action commune.

Dans le cadre de cette campagne, Guy MOLLET, Secrétaire Général du Parti, a visité de nombreuses Fédérations.

De plus Guy MOLLET a fait de nombreuses conférences d'éducation socialiste aux élèves de toutes les grandes écoles nationales.

Dans le même temps, Georges BRUTELLE, Pierre HERBAUT et Ernest CAZELLES, secrétaires généraux adjoints, visitaient, de leur côté, plus de cinquante fédérations.

Enfin, Guy MOLLET, Georges BRUTELLE, Pierre HERBAUT et Ernest CAZELLES ont participé à diverses réunions des Organisations et Partis de l'Internationale Socialiste.

* * *

NOS Bulletins d'Organisation ont permis de maintenir et de renforcer une liaison efficace entre le Secrétariat Général et les camarades responsables des Fédérations et des Sections ; ils doivent surtout fournir aux Secrétaires de sections les éléments qui leur sont nécessaires pour rendre les réunions plus vivantes, pour développer les thèmes de discussion sur la vie du Parti, pour faire de l'Education socialiste et vulgariser parmi nos camarades la doctrine du Parti.

Le Secrétariat Général du Parti insiste une fois de plus sur l'utilité de ces Bulletins d'Organisation auxquels devraient participer un

plus grand nombre de camarades des Fédérations et des Sections. Toutes informations et suggestions qu'ils pourraient nous faire parvenir nous seraient infiniment utiles et auraient valeur d'exemple pour les autres Fédérations et Sections.

* * *

NOS Commissions nationales agricole, ouvrière et d'Etudes ont particulièrement bien travaillé sur un double plan. Leurs études ont été des apports importants pour l'information du Comité Directeur, d'une part, et ont accentué la propagande à travers toutes les Fédérations dans les divers secteurs de leurs compétences, d'autre part.

* * *

LE Parti s'est attaché à rechercher le rapprochement avec le Mouvement syndical, mais sans obtenir des résultats nouveaux et vraiment positifs.

Le Mouvement syndical libre reste sur sa réserve et semble même s'être raidi sur ses principes d'indépendance, principes qui d'ailleurs n'ont jamais été mis en cause et pas plus aujourd'hui qu'hier.

Ce mode de pensée le conduit à se replier toujours davantage sur lui-même et à s'enfermer dans une action qui lui soit spécifique et exclusive.

Au sein de la C.F.T.C. on constate même une tendance à s'affirmer sur une volonté politique propre au Syndicalisme.

L'attitude générale des centrales syndicales dans les derniers événements politiques, qui ont ébranlé dangereusement les fondements mêmes de la République, a pu faire croire à l'existence de cet état d'esprit. Elles ont paru se considérer comme très peu concernées par ces événements et sont restées — mises à part quelques déclarations — sur la réserve. A aucun moment elles ne se sont portées franchement sur le front du combat et nous ont laissés seuls en lice.

C'est cette situation qui est venue confirmer que notre Parti ne pouvait risquer de se couper des masses ouvrières. C'est la raison du cycle des conférences régionales ouvrières entrepris depuis plus d'un an, conférences qui ont eu pour objet de réunir les cadres ouvriers qualifiés et de les orienter vers une action militante active destinée à reprendre corps avec les travailleurs, là où ils se trouvent, c'est-à-dire dans les entreprises, les usines, les chantiers, les bureaux.

Est-ce à dire toutefois que nous ayions perdu nos contacts avec les camarades syndicalistes membres du Parti ? Que non pas ! Ceux-ci nous sont toujours fidèles. Ils sont toujours présents au sein de la Commission Nationale Ouvrière. On a pu même être surpris, au cours des Conférences Régionales dont nous venons de parler, du nombre des Responsables syndicaux, départementaux ou locaux membres du Parti. Mais dans l'ensemble, ces amitiés, ces contacts, cette

collaboration au sein de nos Organismes internes ne débouchent sur aucune plateforme d'un caractère constructif. Cette collaboration reste d'une intimité discrète.

* * *

CITONS également l'amélioration sensible de nos rapports avec la F.E.N. et le S.N.I., rapports qui avaient pu être altérés par une déformation grossière de l'action du Parti de la part de nos adversaires, et plus spécialement de celle des dissidents de notre Parti. Notre option sans équivoque sur le problème de la Laïcité, et la part importante prise dans les campagnes organisées dans le plus parfait accord avec le C.N.A.L., tant sur le plan du pays que sur le plan parlementaire, ont considérablement atténué tout ce qu'avaient pu créer de malsain les calomnies dont d'aucuns, dans leur passion aveugle, avaient voulu nous accabler.

* * *

LE Parti a conscience de l'importance politique que représente un Corps d'Enseignants de trois cent mille Membres qui a la charge de former une jeunesse dont la scolarité varie de dix à vingt ans.

Le Parti s'est efforcé de maintenir et de développer les « *Cercles Jean-Jaurès* » où sont groupés les Militants socialistes de l'Enseignement. De nombreuses réunions ont été organisées dans les départements et ont donné quelques bons résultats. D'autres sont prévues pour les semaines à venir qui font ressortir, dans certaines Fédérations, une volonté nouvelle d'action parmi les Enseignants, d'autant que ceux-ci, déçus par quelques aventures, reviennent à un sentiment plus sain à l'égard de notre Parti.

* * *

DU côté du Mouvement coopératif, si les rapports sont restés excellents avec la coopération de Production et d'H.L.M., par contre la F.N.C.C. est restée tout aussi réticente, malgré les nombreux Militants socialistes qu'elle compte dans ses rangs. Les tentatives pour créer une Commission d'études coopératives n'ont pu aboutir malgré tous les efforts entrepris, et notamment à l'occasion des Congrès nationaux de Royan et Vichy. Sur ce plan là, comme sur le plan syndical, les Dirigeants se réfugiant derrière le principe de neutralité se refusent à tout geste qui pourrait apparaître comme un engagement. C'est ainsi que dans les Congrès où s'affirment cependant un esprit et des théories foncièrement socialistes, on ne s'exprime plus avec le mot « Socialisme », mais avec celui de « coopératisme ». C'est là la révélation de tout un état d'esprit.

Le Parti se propose, dans les mois à venir, de rechercher sur le plan national et régional tous les contacts avec nos amis socialistes du Mouvement afin d'étudier les problèmes nouveaux qui se posent

à la Coopération devant les formes nouvelles de la Distribution des produits de Consommation et développer l'esprit coopératif chez nos propres Militants.

Par ailleurs, nos Délégués ont continué leur participation aux travaux de l'OR.GE.CO. (organisation générale des consommateurs) dont l'action de défense a obtenu déjà des résultats importants.

* * *

DANS ce trop court résumé de l'action du Secrétariat Général, de nombreux éléments sont laissés volontairement dans l'ombre, faute de place.

Si les uns et les autres n'ont ménagé ni leur temps, ni leur peine, force est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire.

C'est par un travail constant, par une organisation toujours plus rationnelle, par une discipline toujours plus vigilante que le Parti sera en mesure de faire connaître son action au Pays, qu'elle sera mieux comprise et finalement approuvée.

* * *

I. — DELEGUES GENERAUX

LA spécialisation des Délégués Généraux, déjà amorcée lors du dernier Congrès, s'est poursuivie et a permis de préparer, dans les meilleures conditions possibles, les Conférences régionales et nationales de la C.N.A. et de la C.N.O.

Un effort avait également été fait pour permettre la motorisation des Délégués Généraux. Cette motorisation a notamment permis de les déplacer dans de meilleures conditions au moment du référendum et des élections législatives de Novembre dernier.

Pour la période 1961-1962, malgré la maladie qui a frappé certains Délégués, et le décès, en Juillet 1962, de notre camarade MARQUIS, 92 tournées de propagande ont été effectuées dans 61 Fédérations, certaines Fédérations ayant été visitées à plusieurs reprises.

AIN ; AISNE (2) ; BASSES-ALPES ; ARDECHE ; ARDENNES ; AVEYRON (2) ; AUBE ; BELFORT ; CALVADOS ; CHARENTE (2) ; CHARENTE-MARITIME ; CHER (3) ; COTES-DU-NORD (4) ; CREUSE ; DOUBS ; DROME ; EURE ; EURE-ET-LOIR ; FINISTERE (4) ; GARD (2) ; GIRONDE ; HERAULT ; ILLE-ET-VILAINE ; INDRE ; ISERE ; JURA ; LANDES ; LOIR-ET-CHER ; LOIRE ; LOIRE-ATLANTIQUE (2) ; LOIRET ; LOT (2) ; LOT-ET-GARONNE (2) ; LOZERE ; MAINE-ET-LOIRE ; MARNE (2) ; HAUTE-MARNE (2) ; MAYENNE ; MEURTHE-ET-MOSELLE ; MEUSE (2) ; MORBIHAN (2) ; MOSELLE (2) ; NIEVRE ; OISE (2) ; BASSES-PYRENEES (2) ; PYRENEES-ORIENTALES ; PUY-DE-DOME (3) ; BAS-RHIN ; RHONE (3) ; SAONE-ET-LOIRE ;

HAUTE-SAVOIE ; SEINE-MARITIME (2) ; DEUX-SEVRES : SOMME ; TARN ; TARN-ET-GARONNE (2) ; VAUCLUSE ; VENDEE (2) ; VIENNE ; VOSGES ; YONNE (2).

Pour la période 1962-1963, les Délégués Généraux ont tous participé à la campagne du référendum d'abord, puis à la campagne électorale de Novembre 1962 pour laquelle la plupart d'entre eux ont d'ailleurs été candidats.

En dehors de ces deux campagnes, et malgré les difficultés supplémentaires provoquées par le temps et l'état des routes pratiquement verglacées pendant deux mois sur la presque totalité du Pays, 31 Fédérations ont pu être visitées :

AISNE ; ARDECHE ; AVEYRON ; BELFORT ; CHARENTE ; CHER ; COTE-D'OR ; COTES-DU-NORD ; CREUSE ; EURE ; EURE-ET-LOIR ; FINISTERE ; ISERE ; LANDES ; LOIR-ET-CHER ; HAUTE-LOIRE ; LOIRET ; MANCHE ; MEUSE ; MORBIHAN ; OISE ; PUY-DE-DOME ; BASSES-PYRENEES ; HAUTES-PYRENEES ; SARTHE ; SEINE ; SEINE-MARITIME ; TARN ; VAUCLUSE ; VENDEE ; VOSGES.

Malheureusement, les difficultés financières éprouvées par le Parti, à la suite des frais occasionnés par la double campagne du référendum et des élections législatives, nous ont amenés à nous séparer de nos camarades RABIER, BONNEMAISON, BONIDON et NOGUES ; ce dernier avait été recruté à la suite du décès de MARQUIS.

Nous ne pouvons donc compter désormais que sur les services de CORMIER et de THOMAS, ce dernier plus spécialement au courant des questions agricoles.

Il importe donc que les Fédérations qui demanderont les services de ces camarades préparent leurs tournées avec le maximum de soin afin qu'elles puissent donner les meilleurs résultats possibles, compte tenu de l'importante diminution de nos moyens en ce domaine.

***

II. — LA COMMISSION NATIONALE OUVRIERE

SON fonctionnement s'est poursuivi dans les meilleures conditions avec la participation, ainsi que nous l'avions déjà indiqué dans le Rapport de 1961, des Militants syndicalistes, dirigeants confédéraux ou fédéraux F.O.

Sa liaison avec la C.N.E. a été mieux assurée, encore que des lacunes persistent qui mériteraient peut-être une réforme.

Sur le plan international et à son initiative a été constituée, avec les six Partis frères de la Communauté européenne, une Commission sociale qui a eu la charge de préparer le chapitre social du Programme Socialiste européen, travail qui a été mené à bien. De même, en ce qui concerne la formation professionnelle,

dont l'étude avait été demandée au Comité de liaison par le Groupe parlementaire socialiste de Strasbourg, ce sont les études et les conclusions présentées par notre délégation qui furent adoptées.

« Le Travailleur Socialiste »

« Le Travailleur Socialiste », organe de la C.N.O., a été publié régulièrement au cours des deux dernières années et sa diffusion judicieusement organisée. En effet, afin d'aboutir à un rendement le plus efficace possible, la répartition en a été faite par petits paquets sur le plus grand nombre de Militants possibles, Militants en général sélectionnés. C'est ainsi qu'avait été constitué un réseau de plus de 1.500 diffuseurs implantés dans la plupart des Fédérations.

Les Commissions Fédérales Ouvrières

Il ne suffisait pas de constituer une Commission Nationale si elle ne trouvait pas ses prolongements naturels dans tout le pays et jusqu'à ses bases ouvrières.

Le Parti s'est donc attaché à créer les structures susceptibles de donner toute l'efficacité au travail de pénétration voulu par le Parti.

Ayant préconisé la formation des Commissions fédérales ouvrières à tous les échelons fédéraux, Commissions essentielles pour promouvoir le mouvement dans les Sections et jusque dans les Entreprises, il a organisé des conférences régionales auxquelles toutes les Fédérations, à quelques exceptions près, ont participé.

Sept Conférences ont été ainsi ou seront tenues avant le Congrès.

Après une première Assemblée générale de la C.N.O., le 28 Janvier 1962, à Paris, citons :

— BORDEAUX, le 25 Mars 1962, avec 9 Fédérations et 77 Délégués ;

— MARSEILLE, le 6 Mai 1962, avec 11 Fédérations et 71 Délégués ;

— LIMOGES, le 3 Juin 1962, avec 10 Fédérations et 64 Délégués ;

— LYON, le 20 Janvier 1963, avec 11 Fédérations et 56 Délégués ;

— PARIS, le 24 Février 1963, avec 9 Fédérations et 40 Délégués.

Sont prévues pour le 17 mars, RENNES avec 12 Fédérations ; MULHOUSE, le 31 Mars, avec 10 Fédérations ; le tout pour être couronné in fine par une Conférence nationale qui se tiendra à Paris le 21 Avril.

La préparation de ces Conférences avait été soigneusement poussée, et notamment par une visite préalable d'un Délégué général du Parti. C'est ainsi que 55 Fédérations furent visitées.

Les résultats aujourd'hui enregistrés sont plus que prometteurs. Les Commissions fédérales se créent. Les G.S.E. se font plus nombreux. Plus important est le nombre des « correspondants » d'usines.

***

III. — COMMISSION NATIONALE AGRICOLE

1°) Reconstitution du fichier :

AU cours de l'année écoulée, notre fichier a été reconstitué. Nous avons maintenant 1.600 adresses de Militants ruraux. Toutefois, malgré plusieurs rappels, un petit nombre de Fédérations ne nous ont encore fourni aucun renseignement. D'autre part, malgré notre insistance, bien des Fédérations n'ont pas encore constitué de Commission Fédérale Agricole. Il y a là un problème urgent. Aussi lançons-nous un appel pressant auprès des Fédérations.

2°) Liaison avec les groupes parlementaires :

Elle a suivi de très près, tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat, les débats concernant notamment les projets de la loi d'orientation agricole et de la loi complémentaire qui ont été votés l'an passé. Tous renseignements utiles ont été fournis à nos camarades parlementaires pour soutenir les positions socialistes. Ceux-ci sont intervenus à maintes reprises, à l'Assemblée Nationale et au Sénat, au cours des débats agricoles.

3°) Documents de propagande :

Au cours de la campagne électorale pour les élections législatives de Novembre 1962, le Programme agricole du Parti a été largement diffusé dans les Fédérations.

4°) Conférences régionales :

La Commission Nationale Agricole a décidé d'organiser, au cours de cette année, huit Conférences Régionales Agricoles. Au moment du Congrès, trois d'entre elles ont été assurées : à Nancy le 3 février, à Limoges le 10 mars, à Saint-Amand Montrond, le 7 avril. A ces trois Rencontres Régionales, les Fédérations intéressées étaient largement représentées.

De plus, le 5 mai, à Puteaux, s'est tenue une Conférence Nationale Agricole.

Avant la fin de l'année, cinq autres Conférences Régionales Agricoles seront tenues à : Dijon, Toulouse, Rennes, Rouen et Valence.

Ces Rencontres présentent un intérêt certain pour notre propagande dans les milieux ruraux. Aussi la Commission Nationale Agricole souhaite-t-elle que chaque Fédération y soit largement représentée.

5°) Activité de la Commission :

Plusieurs réunions de la Commission Nationale Agricole ont eu lieu au cours de l'année écoulée. Elle s'est réunie chaque fois que des problèmes importants concernant l'Agriculture étaient en discussion au Parlement.

Nous avons noté avec plaisir que de nouveaux Elus s'intéressaient à nos travaux et y participaient.

Nos camarades Kléber LOUSTAU et Michel CEPEDE ont représenté le Parti aux réunions de la Commission de l'Agriculture du Bureau de liaison des six Partis Socialistes des Pays membres des Communautés européennes.

Enfin Kléber LOUSTAU a représenté le Parti au colloque qui s'est tenu fin 1962 à Bordeaux.

Complètement réorganisée, la Commission Nationale Agricole est maintenant en mesure de mettre à la disposition du Parti les moyens d'intensifier sa propagande dans les campagnes.

IV. — COMMISSION DE L'OUTRE-MER (D.O.M. et T.O.M.) et des questions africaines et malgaches

LA Commission étudie tous les problèmes relatifs : 1°) aux Départements et Territoires d'Outre-Mer ; 2°) à toute l'Afrique et Madagascar. Désigné par le Comité Directeur, André BIDET en assure le Secrétariat et les diverses tâches administratives.

La Commission rassemble surtout des spécialistes : des anciens Conseillers de l'Union Française, des anciens administrateurs de la F.O.M., des camarades chevronnés revenus en France après un séjour dans les ex-colonies ou protectorats. Des Parlementaires suivent les travaux avec les Militants, tous intéressés par les sujets traités. Une pléïade de Jeunes fréquentent les séances. Celles-ci se suivent à la cadence d'une par semaine, sauf pendant les mois d'été et les périodes électorales.

La politique pratiquée par le Gouvernement dans les D.O.M. et T.O.M. retient la surveillance constante de la Commission. L'importance prise par l'Afrique dans la vie mondiale lui fournit aussi une ample besogne. Le continent africain se métamorphose. Dans ce continent de Pays en voie de développement, le Socialisme conquiert les peuples, oriente déjà les efforts de plusieurs Gouvernements. Un Socialisme africain prend naissance. D'où l'obligation, pour la S.F.I.O., de suivre de près une évolution si sympathique. La solidarité socialiste doit être toujours prête à s'exercer si elle est demandée.

Certes, la Commission se tient particulièrement au courant des événements qui surviennent dans les pays dits de langue française. Certes, l'Algérie occupe une large place dans ses préoccupations. Mais cela ne l'empêche pas de prêter une attention soutenue à l'Afrique entière. Si, par exemple, elle étudia les résultats du Colloque de Dakar, elle ne négligea pas pour autant les conséquences de la Conférence de Moshi. Des camarades qualifiés traitent toute question d'actualité, où qu'elle se pose. La Commission n'hésite pas, le cas échéant, à faire appel au concours d'amis africains. C'est ainsi qu'elle entendit, entre autres personnalités, l'Ambassadeur du Sénégal, M. André GUILLABERT, le Ministre des Affaires étrangères du Dahomey, M. Emile ZINSOU.

La Commission constitue pour le Parti un véritable Comité technique.

⁂

Bureau de l'Outre-Mer et des questions africaines et malgaches

CE Bureau reste un des rouages de la Cité Malesherbes. André BIDET en assume le Secrétariat, dans le domaine de Georges BRUTELLE, secrétaire général adjoint du Parti. Comme dans la Commission, le travail va ici en se développant. Le Bureau, qui conserve la charge des relations avec les T.O.M. et D.O.M., doit en effet faire face à l'extension de la vie politique en Afrique et à Madagascar. Il lui faut à la fois s'occuper des cas particuliers soumis par les Militants en séjour Outre-Mer et des problèmes généraux des pays.

Le Bureau ne cesse pas d'étendre son champ d'activité. Il entretient les rapports entre le Parti et les formations politiques africaines et malgache d'obédience démocratique. A Paris, il établit des contacts avec les représentants des jeunes Etats indépendants. Dans l'ensemble, le crédit de la S.F.I.O. se développe, la cordialité s'accentue. Pour l'avenir, l'optimisme est permis.

A la Cité Malesherbes, le Bureau accueille les camarades des Fédérations d'Outre-Mer. Il reçoit les amis, les sympathisants africains et malgaches. Ainsi la meilleure connaissance contribue à renforcer une solidarité de bon aloi.

Grâce à une documentation puisée à d'excellentes sources, le Bureau peut à son tour informer les Militants. Il publie régulièrement des articles dans la presse du Parti. A celui-ci d'élargir son horizon. A lui de comprendre que l'Afrique va désormais jouer un rôle de premier plan dans l'histoire du Monde.

De façon générale, Commission et Bureau s'inspirent dans leur action du même souci de servir le rayonnement du Socialisme pour le bien de l'humanité.

⁂

COMMISSION CHARGEE DES PROBLEMES DES RAPATRIES

DES que se posa un problème de Rapatriés, le Parti se préoccupa du sort de ceux-ci. Il intervint auprès du Gouvernement afin de faire prendre des mesures appropriées. Bien entendu, le problème se compliqua avec le retour en masse des Français d'Algérie. Une Commission spéciale fut constituée à la Cité Malesherbes avec André BIDET pour secrétaire.

La Commission reçut les camarades repliés, les conseilla, leur vint en aide de son mieux.

Les Fédérations alertées surent elles aussi prendre de façon diligente les initiatives nécessaires. Elles le firent avec beaucoup de cœur.

Malgré les multiples déclarations officielles, la Situation des Rapatriés demeure trop souvent précaire. Dans l'ensemble, il s'agit d'un problème national. Sa solution exige des moyens bien supérieurs à ceux dont peut disposer le Parti. Aussi ce dernier continue-t-il à faire pression sur les Pouvoirs publics. Il ne néglige pas pour autant de s'intéresser aux nombreux cas particuliers, tous douloureux, dont il a connaissance. A la Cité Malesherbes, Joseph BEGARRA et André BIDET traitent les questions qui leur sont soumises. En Province, Maurice RABIER accomplit une excellente besogne.

* * *

V. — CERCLES JEAN JAURES

LE Parti a soutenu la parution de l' « Université Socialiste », organe de liaison des Cercles Jean Jaurès et lui a permis de jouer un important rôle de propagande, lors des élections, grâce à un numéro tiré à près de trois cent mille exemplaires et acheminé vers tous les Etablissements scolaires de France.

Le Parti a favorisé l'action du Cercle Jean Jaurès au sein de l' « Union Internationale Universitaire Socialiste et Démocratique » (U.I.U.S.D.) dont le but est de rassembler les Enseignants Socialistes, d'harmoniser leurs efforts et leurs conceptions sur le plan Européen et International. Une brochure destinée à rassembler les travaux des onze premières Conférences de l'U.I.U.S.D. a été réalisée par la S.F.I.O.

En septembre 1962 une Réunion des Responsables de Cercles de Province a été prévue, afin de réviser et de vivifier l'action des Enseignants Socialistes. Cette Réunion, retardée par les Consultations électorales de la fin 1962, doit être tenue avant le Congrès National.

*
* *

VI. — SOLIDARITE ET ŒUVRES D'ENTRAIDE

GRACE aux dévouements chaque jour plus nombreux des camarades des Sections, comme des Fédérations, l'ENTRAIDE OUVRIERE FRANÇAISE est devenue aujourd'hui la grande Organisation sociale ouvrière dont les pouvoirs publics ne peuvent négliger l'importance et dont l'action se développe, à chaque occasion, aux côtés et à égalité des Organisations traditionnelles de secours.

1°) Activités internationales :

ELLES sont suffisamment connues, désormais, pour que nous n'ayons pas à nous étendre longuement sur chacune d'elles (parrainage des familles, d'enfants ou de réfugiés, par des familles ou collectivités françaises ou étrangères). Mais nous voudrions insister plus particulièrement sur celle relative au projet de construction d'une Maison de Retraite pour Réfugiés. Dans notre précédent rapport, nous signalions déjà ce projet, en soulignant les difficultés que nous rencontrions, concernant sa réalisation, de la part de certains services ministériels, plus enclins à soulever des objections qu'à faire preuve d'intérêt pour la construction d'une telle maison, cependant si utile à l'équipement social du pays. Il nous aura fallu près de deux années pour vaincre ces résistances, aidés en cela, il faut le signaler, par le représentant pour la France du Haut Commissariat aux Réfugiés. Le dernier obstacle rencontré sera franchi vraisemblablement sous peu et nous pourrons enfin commencer cette importante construction qui recevra quatre-vingts vieillards.

Signalons enfin, toujours dans le cadre de nos activités internationales, notre participation aux travaux de l'ENTRAIDE OUVRIERE INTERNATIONALE, travaux auxquels sont délégués nos camarades Marc LIVIAN, Jack JAMET et Roger PARMELAN.

2°) Activités nationales :

a) COLIS ET PARRAINAGE DE VIEILLARDS.

Le succès de cette forme de notre activité nous a incités à la développer encore davantage. Nos colis de Noël et nos colis de secours sont incontestablement la manifestation de solidarité la plus appréciée des vieillards. Certains de nos camarades, certaines Sections ont pris l'initiative de nous envoyer régulièrement, chaque mois, leurs souscriptions pour notre service « colis », un soutien particulièrement précieux dont nous tenons à les remercier, tout en souhaitant la multiplication de ces initiatives.

b) SECOURS, PRETS ET HEBERGEMENTS.

En ce qui concerne ce poste de notre activité, il nous faut reconnaître qu'en dépit de nos efforts — et en raison de la limitation de nos ressources financières — nous sommes débordés. Nous ne

pouvons plus suffire, désormais, aux demandes de secours et de prêts qui nous parviennent journellement, tant est grand leur nombre, et cela bien que nous ayons plus que triplé le crédit de ce poste.

Comment financer le développement de cette action ? Voilà un problème auquel nous allons nous attaquer et pour lequel nous souhaiterions recevoir le plus de suggestions possible.

c) DISTRIBUTION DE VETEMENTS.

L'appel lancé dans notre dernier rapport concernant l'envoi de vêtements pour alimenter notre vestiaire a été largement entendu. Nous sommes en mesure de faire face aux demandes — toujours nombreuses — et de venir ainsi en aide, sur le plan vestimentaire, aussi bien aux cas qui se présentent individuellement qu'aux sinistrés lors des catastrophes.

d) SECOURS AUX VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE CLAMART.

En juin 1961, le brusque effondrement d'anciennes carrières non comblées provoquait à CLAMART et à ISSY-LES-MOULINEAUX la disparition de plusieurs pavillons d'habitation et de leurs locataires dans les trous béants ouverts à même le sol par ce tremblement de terre, conséquence imprévue du travail des hommes. Deux heures après la catastrophe, une équipe de l'Entraide était sur les lieux, participant aux secours et aux dégagements des victimes. Des secours immédiats étaient distribués, mais c'est surtout plusieurs semaines après cette catastrophe, et alors que la source de la générosité publique était tarie, que nous sommes intervenus efficacement pour aider les victimes encore dans le besoin.

e) AIDE AUX GREVISTES DE DECAZEVILLE.

Née des problèmes de la reconversion, cette grève, où les Travailleurs défendaient leurs droits les plus légitimes, entraîna l'installation dans de nombreux foyers des privations et de la misère. A cette occasion encore, l'action de l'Entraire Ouvrière fut des plus efficaces. Elle intervint sous forme de secours distribués aux familles, avec l'aide et la collaboration de nos camarades de la Fédération départementale.

f) AIDE AUX FAMILLES DES GREVISTES ESPAGNOLS.

En Avril 1962, un vaste mouvement de protestation, parti des Asturies, gagnait rapidement le Pays Basque, la Catalogne, Murcie et l'Andalousie. En dépit de la dure répression du gouvernement de Franco, ce mouvement s'étendait à la Galice, à Léon et à l'Extramadoure. Des familles entières se trouvaient privées à la fois de ressources et de leur chef, les arrestations ayant été nombreuses.

La Solidarité ouvrière se devait de se manifester là avec une ampleur à la mesure de la lutte et des sacrifices consentis par nos

courageux amis espagnols. Ce qui fut fait. Sous la direction de l'Entraide Ouvrière, une véritable mobilisation de la solidarité se créa. Les camarades, les Sections, les Fédérations collectèrent des fonds dont la liste fut publiée dans le journal « Le Populaire », et c'est plusieurs millions d'anciens francs que nous pûmes ainsi utiliser pour secourir les familles en détresse.

g) NOS VACANCES.

Notre Centre de Vacances connaît chaque année un succès qui ne se ralentit pas. Bien plus, nous ne pouvons plus satisfaire toutes les demandes, tant elles sont nombreuses. Ce problème est celui de toutes les maisons de vacances et n'est pas particulier à l'ARAGAIL. Juillet et Août sont deux mois où nous sommes obligés de refuser des pensionnaires, alors que, pour cette région de la Côte d'Azur, il serait souhaitable de pouvoir utiliser également les mois de Mai, Juin et Septembre. C'est donc encore le problème de « l'étalement » des vacances annuelles sur ces divers mois qui se pose, mais nous ne possédons malheureusement pas le moyen de le résoudre, car il n'est pas nôtre.

h) ACTIVITES DE L'E.O.F. PARMI LES ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL.

L'Entraide Ouvrière Française participe aux travaux de plusieurs Comités parmi lesquels :

Le Comité Français des Œuvres pour les Réfugiés ;

Le Comité Français de Service Social ;

Le Comité de Secours à l'Enfance ;

Le Comité Français des O.N.G.

***

3°) Conclusion :

CE rapport, volontairement écourté, montre le rôle et la place que l'Entraide Ouvrière Française a prise depuis quelques années dans le Parti et à l'extérieur. Grâce à l'appui de tous, nous avons forgé un outil puissant. Il importe de le conserver, de le renforcer. C'est la tâche à laquelle nous convions nos camarades et à laquelle nous ne cesserons de nous consacrer.

VII. — LES « ANCIENS DU PARTI »

RAPPELONS nos buts essentiels : nous efforcer de maintenir le souvenir des grandes dates et celui des grands Pionniers du Socialisme, aider à développer au sein du Parti l'esprit de fraternité socialiste qui fut l'une de ses forces dans le passé, coopérer à tout

ce qui peut servir le Parti, son prestige, son influence et son action ; enfin, matériellement, apporter aux Vétérans du Parti l'aide morale et matérielle dont ils peuvent avoir besoin.

Nos grands amis Suzanne LACORE, Paul BONCOUR et Marius MOUTET sont nos Présidents d'Honneur, ce dernier désigné pour remplacer notre regretté Paul RAMADIER.

*
* *

QUE furent les principales activités du Groupe depuis le Congrès national de mai 1961 ?

En Juillet 1961, ce fut le traditionnel pèlerinage au Panthéon pour le 47e anniversaire de la mort de JAURES. Prirent la parole : Gilbert NOWINA au nom du Groupe, puis le Docteur Léon BOUTBIEN, membre du Bureau du Parti, et Louis FIEU, ancien Député, Maire de Carmaux, vieux et fidèle compagnon de JEAN JAURES.

Le 29 septembre 1961, notre cher et regretté Ami BRACKE aurait eu cent ans. Nous avons tenu à marquer cette date par une Manifestation du Souvenir que présidait Guy MOLLET, ayant Luce BRACKE à ses côtés. La personnalité exceptionnelle et l'action si diverse du grand Socialiste et du savant que fut BRACKE furent longuement et éloquemment évoquées par Louis FAUCON, Agrégé de l'Université, DEBESSON, Maire de Tourcoing, et Guy MOLLET. L'excellent artiste Alex RIGNAULT lut des pages de BRACKE dont, par ailleurs, un disque de la « Voix des Nôtres », en nous faisant réentendre la grande voix disparue, créa parmi nous une émotion intense. Le nombre de nos Camarades présents à cette « Journée BRACKE » fut tout juste honorable. Tous les cadres du Parti se devraient d'entourer leur Secrétaire Général en de telles circonstances.

Au printemps 1962 un numéro du « Vétéran Socialiste » fut entièrement consacré à trois grands Maîtres du Socialisme : Jules GUESDE et Marcel SEMBAT, décédés voici 40 années, en 1922, Albert THOMAS, mort il y a 30 années, en 1932. Collaborèrent à ce numéro : Suzanne LACORE, Guy MOLLET, PAUL-BONCOUR, Pierre DORMOY, Marius MOUTET, Victor PROVO, Barthélémy MONTAGNON, Thérèse BONNIER-RENAUDEL.

En Juillet 1962, pour le 48e anniversaire du crime du Café du Croissant, nous sommes retournés au Panthéon. Cette fois le souvenir de JAURES, après Gilbert NOWINA, fut évoqué magnifiquement par Gérard JAQUET, ancien Ministre, et René NAEGELEN, tous deux co-directeurs du « Populaire » et Membres du Comité Directeur du Parti.

*
* *

J'AI rappelé qu'un des soucis de notre Groupe était le maintien et le développement de l'influence et du prestige du Parti. Aussi ne pouvions-nous rester indifférents quand, l'an passé, le « Populaire » fut menacé de disparition totale. A ce moment, pour parer à une telle disparition qui serait catastrophique pour le Parti, et

pour assurer une parution quotidienne stable du journal central du Parti, notre Commission Exécutive soumit une proposition chiffrée, réalisable facilement et immédiatement. Nous regrettons qu'elle n'ait pas été retenue et nous nous proposons de « revenir à la charge ».

***

EN 1963, nous commémorerons le souvenir d'un grand Socialiste, un des pères de la législation du Travail, Arthur GROUSSIER, à l'occasion du centenaire de sa naissance, notamment en faisant attribuer solennellement son nom à une rue du Xe arrondissement de Paris, qu'il représenta trente années au Parlement.

Nous méditons une autre Manifestation fraternelle. Ce jour-là nous ne doutons pas que seront très nombreux les Militants qui se joindront à nous, à l'automne, quand nous célèbrerons affectueusement trois grands Vétérans du Socialisme, toujours fidèles et assidus au milieu de nous et qui atteindront à cette époque leur 90e anniversaire : Luce BRACKE, qui fut la dévouée et admirable compagne de notre cher BRACKE-DESROUSSEAUX ; PAUL-BONCOUR, ancien Président du Conseil, dont le nom est attaché à celui de JAURES, et le Docteur Léon MARTIN, directeur honoraire de l'Ecole de Médecine et ancien Député-Maire de Grenoble, qui fut aussi un des courageux 80 Parlementaires résistants de 1940.

***

FIDELITE aux doctrines éprouvées et aux grandes traditions socialistes, fidélité au souvenir des Maîtres et des Pionniers du Socialisme, action pour développer parmi nos militants un salutaire « esprit de Parti », telles sont les tâches que nous poursuivons et dans lesquelles nous voulons persévérer dans l'intérêt commun de l'Idéal socialiste et de notre Parti.

P.S. — Rappelons que peuvent (et doivent) adhérer aux « ANCIENS DU PARTI SOCIALISTE » tous les membres du Parti ayant atteint leur 25e année d'appartenance continue au Parti S.F.I.O.

VIII. — FEDERATION NATIONALE DES ELUS MUNICIPAUX ET CANTONAUX

PAR le hasard des circonstances, ce rapport est rédigé au moment où s'achève le Congrès 1963 des Maires de France. Les bruits qui ont couru avec persistance quant à certains périls menaçant les Collectivités locales (Maires nommés remplaçant les Maires élus, suppression de Communes) ont donné à ce Congrès une importance particulière. Pour les mêmes raisons, notre Conférence préalable des Maires socialistes, traditionnellement présidée par le Secrétaire Général du Parti et qui s'est tenue le 3 mars à Puteaux, a été suivie

avec une attention accrue par les participants chaque année plus nombreux.

⁂

DEUX ans s'étant écoulés depuis la publication de notre précédent Rapport, nous croyons inutile d'entrer dans le détail de l'activité administrative quotidienne de notre Bureau National. Nos Municipalités et les Fédérations du Parti savent avec quelle attention leur courrier toujours plus abondant est étudié et elles constatent que leurs consultations font l'objet de promptes réponses, voire de démarches auprès des Administrations responsables.

Il en est de même pour toutes les études qui nous sont demandées par le Secrétariat général du Parti.

Les informations sur les questions qui nécessitent une coordination à l'échelon national sont données à nos camarades par l'envoi de circulaires. Par exemple il en a été ainsi en ce qui concerne les rapatriés, le planning familial, les élections à la Sécurité Sociale, le Congrès des Maires de France, etc...

⁂

SUR le plan électoral, notre activité a été requise pour les élections cantonales de Juin 1961, sénatoriales de Septembre 1962, et législatives des 18 et 25 Novevmbre 1962.

Le programme du Parti, pour ces deux premières élections, a été présenté au Conseil National par le Président de notre Fédération. Ces programmes ont ensuite fait l'objet de brochures qui ont été très largement diffusées.

En ce qui concerne les élections législatives, nous avons collaboré avec les autres Organismes du Parti pour l'élaboration des textes et leur diffusion auprès des candidats.

Par ailleurs, nous avons adressé à nos camarades Conseillers généraux des projets de vœux à présenter devant leurs assemblées. Une série de ces vœux a été envoyée à chaque Elu départemental socialiste lors de la session d'automne 1961. Cette expérience, répétée en 1962, a été vivement appréciée par nos amis et nous la renouvèlerons dans l'avenir.

Le Conseil National du 6 septembre 1962, ayant discuté de la question des districts (sur rapports de Maurice Coutrot et de René Cassagne) notre Fédération a été chargée d'en poursuivre l'étude. Celle-ci a été commencée par la réunion d'une Commission spéciale. Nous attendons pour soumettre nos conclusions au Parti la réception des envois de divers rapporteurs.

⁂

NOTRE action est toujours menée en coordination avec le Groupe Parlementaire et la Commission Nationale d'Etudes. Des réunions communes sont prévues pour la mise au point des propositions législatives du Parti intéressant les Collectivités locales.

Indiquons que plusieurs Membres de notre Bureau National ont participé, à la demande de nos Fédérations départementales, à des Congrès ou à des rassemblements d'Elus locaux.

Nous ne saurions enfin passer sous silence le concours constant que la Cité Malesherbes nous apporte afin de donner à nos travaux le maximum d'efficacité.

« COMMUNES DE FRANCE »

NOTRE moyen le plus efficace de liaison et d'information est bien entendu notre Revue « Communes de France », qui paraît régulièrement chaque mois. En cette quatrième année de son existence, notre Revue s'affirme comme un instrument solide au service du Parti et de nos Elus.

Outre ses éditoriaux qui donnent à nos édiles les grandes lignes des actions à mener, ses études et informations administratives, techniques et juridiques apportent aux Elus locaux une documentation précise et sans cesse renouvelée.

La place de choix que tient « Communes de France » dans les revues françaises destinées aux Municipalités n'est pas contestée, et nous entendons bien l'affermir encore. Les résultats obtenus, les encouragements de nos lecteurs, l'accueil suivi et précieux des annonceurs qui considèrent notre publication comme un support de qualité, nous obligent à aller de l'avant.

Mais nous devons pénétrer partout. Il ne devrait pas y avoir de Mairies socialistes où notre Revue ne parvienne. Les Municipalités (certains maires l'ignorent encore !) ont la possibilité légale de prendre des abonnements à « Communes de France » pour leurs Conseillers municipaux. Tel autre Parti use abondamment de cette faculté pour la diffusion de sa presse ! La négligence de beaucoup de Maires socialistes à cet égard est aussi regrettable qu'incompréhensible. Ils peuvent nous aider aisément à nous développer sans nulle difficulté pour eux. Nous leur demandons de le faire et voulons croire qu'ils répondront à cet appel...

⁂

LES élections cantonales de 1961, en nous donnant 300 Elus, avaient montré la solidité de nos assises dans les Conseils généraux. Notre Parti reste prépondérant dans les Assemblées locales du Pays.

De même nous conservons la plus grande influence dans les Organisations d'Elus où nos camarades ont des postes de responsabilité :

Georges Dardel assure la présidence de l'Union des Villes et de l'Union Internationale des Maires ;

Gaston Defferre est Président de l'Association Française pour le Conseil des Communes d'Europe ;

Le Gallo vient d'être confirmé dans ses fonctions de Secrétaire Général de l'Association des Maires de France.

Notre Président Maurice Pic, à la Conférence Européenne des Pouvoirs locaux qui s'est tenue à Strasbourg en mars 1962, a été élu Président de la Commission Economique et Sociale. Délégué de la France au Conseil de l'Europe, il y fait partie de la Commission des Pouvoirs locaux. Avec Gazier et Leenhardt, il représentera le Parti au Congrès International 1963 de l'Economie collective.

⁂

L'AVENIR s'annonce chargé de menaces pour notre Administration locale. En dépit des démentis officiels, l'inquiétude demeure chez les Elus quant aux intentions du Pouvoir à l'égard des magistrats locaux librement choisis.

Notre Conférence des Maires socialistes et le Congrès des Maires de France ont proclamé la volonté des Elus de défendre l'autonomie communale et de ne pas accepter que les Municipalités soient des rouages dociles aux ordres du Gouvernement.

Nous devons plus que jamais coordonner étroitement nos efforts dans une action résolue et vigilante. Dès maintenant, nous devons penser aux élections cantonales de 1964 et municipales de 1965.

Que tous nos camarades ayant des responsabilités locales préparent, en liaison avec notre Bureau National des Elus, ces deux campagnes qui verront le pouvoir faire le maximum pour nous arracher nos positions. Nous devons gagner ces combats et, demain comme hier, être les premiers dans les Assemblées départementales et les premiers dans les Mairies !

⁂

E) PROPAGANDE GENERALE
EDUCATION - PRESSE

L'EXERCICE 1961 et surtout l'exercice 1962 ont été marqués par des consultations électorales en cascade qui ont donné quelque fil à retordre à la petite équipe de camarades chargés de concevoir et de matérialiser la propagande à l'échelon du Centre National du Parti.

Nous nous sommes attachés, de notre mieux à ce que, dans ces compétitions, la S.F.I.O. ne fît pas trop mauvaise figure en face de concurrents aussi puissamment armés que l'U.N.R. ou le Parti Communiste. Ce qui ne veut pas dire que nous ayons pu lutter à égalité, tant s'en faut. Les remarques que nous faisions à ce sujet dans le préambule au même rapport, avant le 53e Congrès, restent à nos yeux toujours valables.

Et en particulier, s'agissant de la propagande non seulement « électorale » mais permanente, le besoin se fait de plus en plus sentir pour le Centre de disposer, sur le plan local ou régional, de camarades « correspondants » du « Fonds National brochures - tracts - affiches - disques - films » dont les Fédérations ne font pas toujours l'usage souhaitable et qu'elles n'alimentent pas suffisamment par les commandes de matériel.

L'ordre du jour du 54e Congrès comporte un débat sur les structures du Parti, et donc sur ses méthodes de propagande. C'est donc moins à l'examen d'un bilan qu'aux solutions d'avenir qu'il convient de consacrer nos réflexions.

*
**

I. — LE BUREAU NATIONAL DE PROPAGANDE

DEPUIS le 53e Congrès National du Parti, le Bureau National de Propagande a surtout joué un rôle important dans la préparation du référendum du 8 avril 1962, de celui du 28 octobre 1962 ainsi que des élections législatives des 18 et 25 novembre 1962.

1°) Manifestations :

Comme tous les ans, le Parti a apporté son concours à la Fédération de la Seine ainsi qu'aux anciens du Parti dans les commémorations de la mort de Léon BLUM et de Jean JAURES.

2°) Réunions :

Le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints du Parti ont assuré un nombre très important de réunions et visité de très nombreuses fédérations.

*
**

II. — LE BUREAU DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

LES demandes de renseignements, de recherches, de documentation n'ont cessé de s'accroître.

Le Bureau de Documentation et d'Information a pu satisfaire tous ses correspondants.

1°) La « Documentation socialiste » :

Une « Documentation » a été publiée aussi souvent que l'importance de l'actualité exigeait une information large et détaillée de tous nos responsables ; plusieurs numéros ont, d'autre part, été consacrés aux interventions de nos élus dans des débats parlementaires essentiels.

2) La bibliothèque

s'est enrichie d'un certain nombre d'ouvrages intéressants.

*
**

III. — LE BUREAU CENTRAL DE PRESSE

LE Bureau Central de Presse a exercé une activité particulièrement intense au cours de l'exercice, assurant les relations publiques avec l'ensemble de la presse, les Agences d'Information, la radio nationale, postes périphériques, la télévision, etc... organisant des conférences de presse.

*
**

IV. — EDITIONS

AU cours de l'exercice il a été édité, tant pour les référendum successifs que pour les élections, et dans l'intervalle par le « Fonds National brochures - tracts - affiches », de nombreux journaux, tracts, affiches, brochures, etc...

*
**

V. — CENTRE NATIONAL D'EDUCATION SOCIALISTE

LE Secrétariat Général du Parti, soucieux de faciliter la formation et l'éducation des Militants, a créé en 1961 le **« Centre National d'Education Socialiste ».**

Une série de cours par correspondance a été ainsi organisée, deux cycles étant prévus : le premier destiné aux camarades appelés à militer plus spécialement dans les milieux ruraux ; le second destiné aux camarades devant militer dans les milieux ouvriers.

Trois cours ont été ainsi publiés sous forme de fascicules :

— SOCIALISME ET AGRICULTURE.

— SOCIALISME ET SYNDICALISME.

— COURS D'ECONOMIE POLITIQUE.

Dans le même temps, le CENTRE a mis à la disposition des Militants du Parti, sous forme de fascicules ronéotypés, une série de cours donnés aux ETUDIANTS SOCIALISTES de la Seine pendant l'hiver 1961-1962.

Une nouvelle série de cours organisés depuis janvier 1963 sera mise très prochainement à la disposition des membres du Parti.

*
**

VI. — AGENCE DE PRESSE DE LA LIBERTE

AU cours des deux années écoulées, le Bulletin hebdomadaire de l'A.P.L. a poursuivi sa parution, sans autres coupure que les inéviatbles « ponts » des jours fériés et sa suspension en août.

Son contenu - - les correspondants peuvent l'attester — a serré d'aussi près que possible non seulement le fait de la semaine, mais aussi l'évolution plus profonde des événements intérieurs et extérieurs, dans la mesure où l'on pouvait prévoir qu'ils marqueraient sensiblement l'avenir.

Quelques rubriques nouvelles ont été lancées (les Jeunes, les Femmes, le Mouvement familial), mais se montrent encore bien difficiles à suivre régulièrement, aussi bien en ce qui concerne la rédaction que l'intérêt éveillé chez les correspondants : les reprises en effet, pour ces matières, sont plutôt exceptionnelles, malgré l'importance des sujets qui relèvent de ces domaines : ne sont-ils pas une part essentielle de la vie quotidienne des uns et des autres ? Il y a donc là un travail à approfondir, tant pour la rédaction de l'A.P.L. que pour celles des journaux correspondants.

Dans les autres matières, les reprises sont bonnes. Elles démontrent en tous cas l'utilité de cette publication, ce qui est encourageant.

La question des cotisations l'est moins... bien que quelques journaux restent fidèles et nous aident à maintenir un petit fonds « de solidarité » pour ceux qui sont les moins favorisés.

*
**

VII. — COMITE NATIONAL DES FEMMES SOCIALISTES

LE Comité National des Femmes (1961-1963) a été élu au Congrès de mai 1961. Le 21 mai, à la fin du Congrès National, sous la présidence d'Emilienne LE STRAT, le Comité élit son bureau national :

Secrétaire Nationale	BRUTELLE Janette.
Trésorière	CHAUMAIS Germaine.
Chargée des interventions	BRUNET Jeanne.
Membres	BRUNSCHVICG Betty.
	CLAUDE Paquita.
	CHOQUET Olga.
	HARDY Augustine.

Sont convoquées à nos réunions, GAUTHIER Suzanne et BUTTE Odette. En vue d'assurer un lien entre le Comité National et les Jeunesses, il en est de même pour Colette FEYFANTIER, Membre du C.N.J.S.

1°) NOS REUNIONS.

a) LE BUREAU NATIONAL se réunit tous les mois. Ainsi, de mai 1961 à février 1963, les réunions sont au nombre de 19.

Elles sont suivies régulièrement et avec intérêt par toutes les camarades, comme le prouve le tableau des présences ci-dessous arrêté au 28 février 1963 :

Noms - Prénoms	Présences	Absences excusées
BRUNET Jeanne	18	1
BRUNSCHVICG Betty	15	4
BRUTELLE Janette	19	0
CHAUMAIS Germaine	18	1
CHOQUET Olga	7	12
CLAUDE Paquita	11	8
HARDY Augustine	13	6

b) LE COMITE NATIONAL se réunit une fois entre les Congrès, et plus si la situation financière le permet :

— 21 mai 1961 ;

— 20 mai 1962 ;

— 7 avril 1963.

2°) CONFERENCE NATIONALE DES FEMMES - 2 JUILLET 1961.

Plus de deux cents Déléguées venues de toutes les régions de France avaient répondu à l'appel du Comité National.

L'importante participation des femmes de la S.F.I.O. était encore rehaussée par la présence des Déléguées des Partis frères : Allemagne, Angleterre, Israël, Pays Scandinaves, Madagascar ; les camarades de Suisse et d'Autriche étaient excusées.

A l'issue de cette fructueuse journée de travail, un certain nombre de résolutions politiques ont été prises sur le **problème de la Paix,** sur le **problème des prix** et **la réforme des circuits de distribution.** Ces textes traduisent, pour les besoins de la propagande auprès des femmes, les mots d'ordre et les résolutions du Parti.

Un texte a été adopté sur **l'interdiction des jouets représentant des armes à feu,** un autre **sur la réforme des régimes matrimoniaux.**

La Conférence a demandé le vote de la proposition de Loi n° 1165 déposée par le Groupe Socialiste et qui vise à l'abrogation des dispositions de la loi du 31 juillet 1920 sur les pratiques abortives et les procédés anticonceptionnels. La Conférence s'est prononcée en faveur du **planning familial.**

3°) NOS ACTIVITES.

a) LIAISON AVEC LES SECRETAIRES FEDERAUX :

Comme les années précédentes, la liaison a été constante soit par lettre, par circulaire, soit à l'occasion des réunions dans leurs Fédérations.

b) FICHIER :

Nous ne sommes pas encore parvenues à recenser les adresses de toutes les camarades. Mais nous pouvons considérer que depuis plus d'un an nous travaillons avec un fichier de 16.000 Militantes.

c) REVUE « FEMMES » :

Nous avons fait un gros travail pour rendre notre Revue de plus en plus attrayante et éducative.

Elle continue à paraître régulièrement tous les deux mois. Nous ne pouvons encore penser à la parution mensuelle, car la presse d'opinion en général, et la nôtre en particulier, connaissent des difficultés pour équilibrer.

d) VISITE DES FEDERATIONS :

Dans le cadre de notre campagne de recrutement et de propagande, plusieurs Fédérations ont demandé à la **Secrétaire Nationale** d'aller faire une ou plusieurs réunions ou de présider leur Congrès. Ainsi ont été visitées depuis le dernier Congrès National les Fédérations suivantes :

CORREZE	TULLE.
PUY-DE-DOME	CLERMONT-FERRAND.
HAUTE-GARONNE	TOULOUSE.
HERAULT	MONTPELLIER.
DORDOGNE	PERIGUEUX.
JURA	SAINT-CLAUDE.
SEINE-ET-OISE	VERSAILLES.
TARN	CASTRES.
BASSES-PYRENEES	BAYONNE.

e) RELATIONS INTERNATIONALES :

Le Comité National suit avec intérêt les travaux des différentes manifestations de l'Internationale.

Les réunions du **Comité Exécutif International,** qui rassemble les Secrétaires Nationales, ont toutes été suivies. Elles ont eu lieu à :

— ROME, *19-20 octobre 1961 ;*
— BONN, *15-16 janvier 1962 ;*
— OSLO, *2 juin 1962 ;*
— LA HAYE, *24-25 février 1963.*

A la **semaine d'études** du 5 au 11 août 1962, à Copenhague, la délégation française comprenait : **BRUNET Jeanne, BRUNSCHVICG Betty** et **CHAUMAIS Germaine.**

Janette BRUTELLE a assisté, comme Déléguée du Comité Exécutif International des Femmes Social-Démocrates, au Congrès du Parti Socialiste Malgache qui tenait ses Assises à Antsirabé du 18 au 25 août 1962.

4°) CONCLUSION :

NOUS continuons à vouloir RECRUTER des Adhérentes au Parti et à les EDUQUER.

Comme le disait notre Secrétaire Nationale, nous savons que :

« Si les femmes veulent être respectées et leur action comprise, elles ne doivent pas réclamer de faveur. Elles doivent, par un effort constant d'éducation et par leur dévouement au Parti, se signaler à l'attention des Militants au même titre que les hommes et se placer sur un même plan de mérite si elles veulent être désignées pour occuper des postes de responsabilités. Toute autre méthode doit être repoussée comme contraire au principe d'égalité. Elle doit être repoussée également comme contraire à notre dignité ».

*
**

VIII. — RAPPORT ADMINISTRATIF DU « POPULAIRE DE PARIS »

LA presse d'opinion connaît des heures difficiles. Si difficiles que « LE POPULAIRE », afin d'éviter la disparition, s'est replié sur une périodicité réduite : quatre jours par semaine seulement en 1962 — sauf pendant la période électorale — et, depuis quelques semaines, il se retranche sur une parution tri-hebdomadaire.

C'est un tri-hebdomadaire articulé en quotidien et, partant, capable éventuellement d'une fréquence exceptionnelle de parution dictée par les impératifs de l'actualité politique.

Cette décision, froidement prise, nous l'avons appliquée sans jeter un cri d'alarme, sans lancer d'appel à l'aide.

En liaison avec le Secrétariat général, nous étudions une refonte totale de la presse centrale du Parti, refonte qui sera certainement réalisée lors de la tenue du Congrès national de la Pentecôte.

⁂

IX. — ETUDIANTS SOCIALISTES

DANS le milieu étudiant, il n'est pas facile d'animer un Mouvement. A côté des problèmes de cadres qui sont communs à tous les Mouvements de jeunesse, posés par le renouvellement incessant des effectifs, s'ajoutent les problèmes posés par l'attitude des Etudiants qui adoptent souvent des positions extrêmes.

Aussi la tâche de nos camarades étudiants, peu nombreux, coincés entre les éléments actifs et « activistes » de la J.E.C., du P.S.V. et des V.E.C., se trouve-t-elle difficile. Néanmoins, la Fédération Nationale des Etudiants Socialistes, animée par le Bureau qui travaille en liaison avec le Parti et les Jeunesses Socialistes, a accompli un travail efficace et obtenu, sur plus d'un point, des progrès encourageants.

a) LES GROUPES

La vie des Groupes a été perturbée par la campagne électorale qui a mobilisé les énergies de tous les Militants socialistes, mais a distendu la vie des Groupes étudiants. Le lendemain des élections a vu les Groupes se plonger dans une sorte d'attentisme.

Néanmoins, les Camarades sont ressortis très vite de cette apathie momentanée.

A Paris, le Groupe de « Sciences-Pô » demeure le Groupe le plus puissant dans la région parisienne. D'autres Groupes fonctionnent en relation avec « Sciences-Pô », en Droit et en Sciences. A la Résidence Antony, les camarades ont lancé en deux mois un Groupe qui, s'il est correctement soutenu, est appelé à devenir très important.

En Province, les Groupes de Marseille, Aix, Toulouse-Ariège, Bordeaux, Nantes, se maintiennent ou se développent. Montpellier, Lille ont fait un progrès spectaculaire. D'autres Groupes se constituent à

Clermont-Ferrand, Orléans, Reims, Strasbourg. D'une manière générale, la tendance du milieu étudiant semble un peu plus favorable aux Socialistes, mais reste surtout hésitante. Il y a encore de gros efforts à faire pour lesquels nous comptons sur le soutien de l'ensemble du Parti.

Il convient de rappeler que notre action en milieu étudiant doit reposer sur une connaissance complète des effectifs d'Etudiants dispersés dans le Parti. Un bon fichier comportant les Etudiants des Facultés, des Ecoles Normales, des classes préparatoires aux bacs, permettrait d'intensifier notre action à l'échelon national.

b) ACTION DES ETUDIANTS SOCIALISTES

— Cette année les Camarades étudiants ont participé activement à la campagne électorale. Collages d'affiches et distributions de tracts n'ont pas manqué. A noter par exemple, à Lille, une édition du « Nord Populaire » Spéciale Etudiant Socialiste.

Le Bureau National a participé à cette campagne par la diffusion des arguments à utiliser, par la multiplication d'articles dans le « Populaire », « Luttes », « l'Agence de Presse de la Liberté ».

— Une initiative a été lancée par les Etudiants de Marseille et de Montpellier qui ont ouvert au public des cours gratuits pour la préparation des examens du secondaire. C'est une initiative à développer le plus possible.

— A Paris, pour la seconde année, les Etudiants Socialistes, avec le concours du Parti, ont organisé une école socialiste, ouverte à tous les Membres du Parti ou Sympathisants, qui obtient un succès encourageant. Les camarades responsables du Parti sont appelés suivant leurs compétences ou leurs préférences à traiter un certain nombre de sujets précis qui doivent aider nos camarades dans leur vie de Militant.

Y participent notamment cette année, André CHANDERNAGOR, Gabriel VENTEJOL, Guy MOLLET, Jean PALMERO, Maurice DEIXONNE, Pierre HERBAUT, Jules MOCH, Gérard JAQUET et Pierre GIRAUD.

c) SYNDICALISME ETUDIANT

Le Bureau National s'est efforcé d'accentuer la propagande par voie de presse sur les problèmes du monde étudiant. Démocratisation de l'Enseignement, logement, salaire étudiant, etc... Le « Populaire », « Luttes », et maintenant « Jeunesse », ont publié de nombreux articles sur ce sujet. Les journaux de province ont très souvent repris les articles consacrés au Syndicalisme étudiant publiés dans l'A.P.L.

Les Camarades de province ont fait d'énormes efforts, et leur patience aboutit à des résultats encourageants. A Toulouse, à Bordeaux, à Strasbourg, des camarades pénètrent dans les Associations générales d'étudiants. A Paris, le Groupe de « Sciences-Pô » a, pour la première fois, trois représentants dans le Conseil d'administration de l'A.G.E.

Nos camarades continuent à soutenir tout naturellement l'Union Nationale des Etudiants de France (U.N.E.F.). Ils n'ont pas cessé de

dénoncer les manœuvres gouvernementales qui ont abouti à lui opposer un Syndicat fantôme, la F.N.E.F.

d) QUESTIONS INTERNATIONALES

Les relations entre la F.N.E.S. et l'Union Internationale des Jeunesses Socialistes restent mauvaises. L'action est constamment poursuivie en accord avec les Jeunesses Socialistes dans le sens de l'indispensable transformation des méthodes d'organisation et de l'état d'esprit de l'U.I.J.S. Par contre les contacts avec les Mouvements de jeunesses socialistes du Marché Commun se multiplient et la F.N.E.S. a été représentée à Bruxelles lors d'une prise de contact visant à resserrer leurs liens.

La F.N.E.S. témoigne donc d'une activité dont tout le Parti doit se réjouir. Il faut que les Responsables du Parti, à tous les échelons, aident nos camarades étudiants à poursuivre et à étendre leurs progrès. Il faut en particulier que les secrétaires de Fédérations et de Sections communiquent au Bureau National E.S. les noms des Etudiants membres du Parti ou des J.S., ou Sympathisants. L'extension de notre rayonnement en milieu universitaire est l'une des conditions premières de nos succès futurs.

*
**

X. — JEUNESSES SOCIALISTES

AU cours de l'exercice 1961-1963, les J.S. ont développé leur action dans les deux directions qui leur ont été assignées par le Parti : propagande en milieu jeune ; éducation des Militants.

1°) Propagande en milieu jeune :

CETTE propagande vise moins à un recrutement massif, difficile dans l'état actuel de l'opinion publique, qu'à l'**information** générale des jeunes, et à la **détection** d'éléments susceptibles de rejoindre les rangs de la jeunesse socialiste, particulièrement parmi les jeunes occupant déjà des responsabilités dans des organisations de masse.

C'est dans cette optique qu'ont été entreprises :

a) **Des opérations de regroupement :** création du C.L.O.D.J. à l'initiative des J.S., en avril 1961, qui nous a permis de prendre des contacts notamment avec le C.N.J.A.

b) **Réunions de propagande,** qui nous ont permis d'intensifier l'action J.S. déjà existante, ou de créer des Fédérations J.S. nouvelles (Ariège, Calvados, Corrèze, Corse, Gard, Loir-et-Cher, Lot-et-Garonne, Nièvre, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Rhône, Seine-Maritime, Seine-et-Oise, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne).

Ajoutons que nous avons l'espoir de créer sous peu quelques autres Fédérations (Vienne, Yonne, Haute-Savoie notamment).

c) Politique accrue de **présence** dans différentes Organisations, à l'échelon local surtout. Nos liaisons sont excellentes, évidemment, avec la Fédération Léo Lagrange.

d) **Journal « Luttes » et Revue « Jeunesse » :**

Ces mesures ainsi prises, à côté d'actions moins importantes qu'il serait trop long de mentionner ici, nous ont permis d'avoir un certain nombre « d'antennes », répercutant nos mots d'ordre dans l'ensemble de la Jeunesse. Davantage que vers le recrutement massif, c'est vers cette répartition géographique de plus en plus homogène, ainsi que vers la spécialisation accrue de notre action dans les différents secteurs de la Jeunesse (ouvrière, étudiante, enseignante, rurale, féminine) que nous entendons nous orienter.

*
**

2°) Education des Militants :

NOUS n'oublions pas que l'un des buts des J.S. doit être de préparer la « relève » ; c'est pourquoi nous avons entendu mettre l'accent principalement sur le problème de la formation des Militants.

a) **Information permanente** : à partir de cette année, chaque Adhérent des J.S. est automatiquement abonné :

— à la « Documentation Intérieure » ;

— à la revue « Jeunesse », lancée en collaboration avec la Fédération Léo Lagrange pour remplacer « Luttes », combinant l'aspect strictement politique de « l'encart J.S. » avec l'aspect culturel et éducatif de l'ensemble, gage d'une large diffusion.

b) **Stages de formation :**

— **Stages régionaux** : leur nombre est encore insuffisant, malgré la réussite de ceux des ententes régionales « Vallée du Rhône », « Périgord » et « Pyrénées ».

— **Ecole de cadres de Dieppe** : son succès va croissant chaque année, à tel point qu'on prévoit un dédoublement de l'école, qui pourra sans doute être réalisé l'an prochain. On lira dans d'autres publications du Parti des explications plus détaillées sur cette école de cadres.

Mentionnons seulement qu'il y est dispensé une formation à la fois théorique (histoire et doctrine socialistes, problèmes contemporains, etc...) et pratique (parole en public, technique du tract et de l'affiche, animation de groupes, etc...), chacun de ces deux aspects étant nécessaire à l'efficacité militante.

Sans tapage abusif, sans démagogie, les J.S. poursuivent leur progression pour faire de leur Mouvement un véritable « Mouvement de cadres », moderne et dynamique. Espérons que de la compréhension mutuelle entre les Adultes et les Jeunes naîtra une relève bien formée, efficace et ardente.

F) LA COMMISSION NATIONALE D'ETUDES

MALGRE les perturbations provoquées par les événements politiques de l'année 1962 et le rythme discontinu des sessions parlementaires, les diverses Sections de la C.N.E. ont poursuivi leurs travaux avec une grande régularité.

Elles ont fourni au Parti et au Groupe Parlementaire de nombreuses fiches de propagande, rapports, avis et projets de proposition de Loi, tout en continuant leurs études sur les problèmes de fond.

La nécessité de dresser un bilan « aussi court que possible » ne permet d'indiquer que les têtes de chapitre de documents parfois fort importants. Nous espérons néanmoins que cette brève récapitulation permettra aux camarades d'apprécier l'importance et le sérieux des apports de la C.N.E.

Pour assurer une plus étroite coordination et une meilleure utilisation de ces travaux, la C.N.E. a fait l'objet fin Mai 1961 d'une réforme de structure.

Chaque Section est animée par un Responsable parlementaire et un Responsable technicien.

Tous les trimestres a eu lieu une réunion de l'ensemble des Responsables, dite Commission Plénière.

Chaque année, en automne, est organisée l'Assemblée Générale de tous les Membres de toutes les sections, sous la présidence du Secrétaire Général du Parti, afin de permettre un contact amical et de fixer l'orientation des études à mener. Deux Assemblées Générales ont eu lieu en Novembre 1961 et en Janvier 1963. Cette dernière a été retardée en raison des événements politiques de la fin 1962.

Enfin la responsabilité d'ensemble de la C.N.E. est assurée par un Bureau permanent composé de :

Ernest CAZELLES, Secrétaire Général Adjoint, chargé de la C. N. E. ;

Maurice PIC, Responsable Parlementaire ;

Etienne WEILL-RAYNAL, Responsable non parlementaire ;

Michel FROMENT, Secrétaire Administratif.

Au moment où es t établi ce bilan, c'est-à-dire en Février 1963, les différentes Sections, dont les Responsables ont été parfois renouvelés à la suite des élections, ont toutes repris leur activité avec la participation assidue, dont il faut se féliciter, d'un nombre grandissant de Parlementaires.

*
**

I. — SECTION AFFAIRES ECONOMIQUES

AYANT tenu de très nombreuses séances (27 en 1962 malgré les événements politiques) la section Affaires Economiques, parallèlement à l'examen périodique de l'évolution de la conjoncture, a mené à bien plusieurs séries de travaux soit circonstanciels, soit sur des problèmes de fond.

ETUDES CIRCONSTANCIELLES :

— *Examen de l'aspect économique des budgets pour* 1962 *et* 1963;

— *Elaboration de nombreuses notes sur divers aspects du IVe Plan ;*

— *Etude du rapport LAROQUE sur la vieillesse, en liaison avec la Section SECURITE SOCIALE.*

— *La politique économique du Gouvernement au printemps* 1962.

* * *

ETUDES DE FOND :

— *L'organisation de la Région en liaison avec la section « Travail », avant et après avis du Comité Directeur ;*

— *Taux de croissance et charges sociales avec la section SECURITE SOCIALE ;*

— *Réforme du Financement de la Sécurité Sociale sur rapport de la section Sécurité Sociale ;*

— *L'intérêt économique de l'exploitation spatiale ;*

— *Commercialisation des fruits et légumes ;*

— *Production et circuits de la viande ;*

— *Autofinancement ;*

— *Intéressement des travailleurs (avec la section Travail) ;*

— *La Banque Nationale des Investissements.*

En liaison avec le Groupe Parlementaire, la Section a préparé la proposition de loi tendant à la *Nationalisation des Banques d'Affaires.*

Au moment de la campagne électorale, la Section a fourni au Secrétariat Général de nombreuses fiches de documentation et de propagande.

* * *

II. — SECTION AERONAUTIQUE

EN 1961 et 1962, la section aéronautique s'est réunie en même temps que la section Défense Nationale car elle avait, depuis 1959, le même Responsable Parlementaire que cette dernière. Son activité s'est donc limitée aux problèmes aériens de la Défense Nationale.

Toutefois, dans le but de lui permettre de reprendre l'étude des questions très particulières de la production et de l'aéronautique civile, notre camarade Eugène MONTEL a été désigné comme Responsable Parlementaire assisté d'un Responsable technicien. La Section est en cours de réorganisation et va reprendre son activité.

* * *

III. — SECTION ANCIENS COMBATTANTS

REUNIE pendant les sessions budgétaires, la Section a, comme par le passé, étudié les documents financiers et fourni à nos camarades parlementaires les renseignements utiles à leurs interventions.

Le nécessaire rétablissement de la retraite, le versement d'un pécule aux P. G. de la guerre 14-18, le remboursement des marks aux P. G. 39-45, la révision des pensions et le dépôt d'un nouveau plan quadriennal, l'octroi de la carte de Combattant aux militaires ayant servi en Algérie, ont fait l'objet d'études particulières, ainsi que l'organisation et le fonctionnement de l'Office National. Le Responsable de la Section prend actuellement des contacts en vue du redépôt de la proposition sur l'appellation des « personnes victimes de la déportation du travail ».

* * *

IV. — SECTION CONSTRUCTION

APRES avoir, en 1961, préparé deux propositions de Loi relatives :

1° *à la réforme des bases d'appréciation des indemnités d'expropriation ;*

2° *aux modalités d'utilisation de la cotisation de* 1 % *des salaires pour la construction, qui ont été déposées ;*

La Section Construction a fourni au Groupe Parlemantaire des avis sur :

— *le IVe Plan ;*

— *le collectif pour* 1961 *et les lois de Finances* 1962 *et* 1963 *;*

— *les projets gouvernementaux sur les Z. U. P., sur la construction d'H. L. M. et les règles d'attribution des logements dans ces Organismes, sur les garanties à accorder aux souscripteurs et la réglementation à imposer aux promoteurs.*

Elle a élaboré le chapitre « Construction » destiné à être intégré dans le Plan Social du Parti.

En liaison avec la Section Finances, elle a examiné le projet relatif aux droits de timbre et à la fiscalité immobilière et, avec la Section Justice, les problèmes de loyer.

Dès la réunion de la nouvelle Assemblée Nationale, sous la responsabilité de DENVERS et de PIGNOA (technicien) remplaçant Odile CHOCHOY démissionnaire, elle a repris ses travaux par : 1° l'examen du projet gouvernemental sur le statut et le financement de la construction privée ; 2° le rajeunissement de notre proposition sur l'utilisation du 1% et, 3° les perspectives de nouvelles augmentations de loyers.

* * *

V. — SECTION DEFENSE NATIONALE

Etant donné le caractère particulier des problèmes de Défense Nationale, cette section n'a tenu que peu de réunions plénières, mais de petits groupes de Techniciens ont travaillé avec les Responsables pour suivre l'application de la loi-programme militaire. Des éléments d'information ont été fournis aux Parlementaires pour les discussions budgétaires.

Après les élections, Jean MONTALAT a été désigné en remplacement de René SCHMITT comme Responsable Parlementaire.

* * *

VI. — SECTION EDUCATION NATIONALE

DE Mai 1961 à Novembre 1962, cette Section avait pour Responsables nos camarades DUCHATEAU (Parlementaire) et DEIXONNE (non Parlementaire).

Le projet gouvernemental relatif à l'équipement sportif a fait l'objet d'une étude très détaillée, car il ne couvre qu'une partie des objectifs définis dans la proposition de Loi antérieurement élaborée par la Section et déposée le 15 décembre 1960.

La Section a ensuite examiné le sort des Anciens Combattants d'Algérie membres de l'Education Nationale et le projet de budget pour 1962. La Section a fourni aux Parlementaires des thèmes et des renseignements chiffrés pour leurs interventions dans ce budget. Parallèlement, une proposition de Loi tendant à « recenser les besoins de l'Enseignement Public et en assurer le financement » a été élaborée avec la collaboration de la Section Finances. Cette proposition a été jugée irrecevable par le Bureau de l'Assemblée Nationale.

Le IVe Plan a été étudié par rapport aux besoins de l'Education Nationale précédemment définis par des Commissions spécialisées. Plusieurs réunions furent consacrées à cette étude à laquelle fit suite l'élaboration du chapitre « Education Nationale » destiné au programme Social du Parti.

Les réformes de structure dans l'administration centrale du Ministère et l'application de la réforme de l'Enseignement firent l'objet de notes d'information.

Devant les piètres résultats des mesures gouvernementales en matière d'organisation des cycles, la Section consacra plusieurs réunions aux problèmes du cycle d'observation, de l'enseignement du Latin, de la réforme des classes terminales, de la formation professionnelle, de l'enfance inadaptée et de l'orientation.

A la suite des élections le Bureau de la Section fut renouvelé :

METAYER (Sénateur) fut désigné comme Responsable Parlementaire et MERIGONDE comme Responsable non parlementaire à la suite de la démission de DEIXONNE. La Section a également eu le regret de perdre notre camarade CORMONTAGNE, dont l'activité et la compétence lui était précieuses.

Dès l'ouverture de la session extraordinaire du Parlement de janvier dernier, l'examen du budget et la remise à l'étude d'une proposition de Loi assurant une réelle démocratisation de l'Enseignement ont été entrepris, ainsi que l'examen des problèmes relatifs au ramassage scolaire.

* * *

VII. — SECTION FINANCES

EN liaison avec le Groupe Parlementaire, la Section Finances, après avoir, sous la première législature, préparé la reprise du texte relatif à la réforme des finances locales, a ensuite travaillé essentiellement sur les grands projets à incidence fiscale qui ont été soumis au Parlement, et notamment sur :

— *Les dispositions fiscales du IVe Plan ;*

— *Les allègements tendant à favoriser l'intéressement des travailleurs ;*

— *La réforme des droits d'enregistrement et la fiscalité immobilière avec la Section CONSTRUCTION ;*

— *Les différents « collectifs » et les budgets pour* 1962 *et* 1963.

Elle a parallèlement poursuivi les études en cours sur :

— *L'impôt sur le capital ;*

— *Les taxes sur le chiffre d'affaires.*

Elle a donné des avis sur les études préparées par d'autres Sections :

— *Financement de la Sécurité Sociale.*

— *Financement des besoins de l'Education Nationale.*

Elle a enfin fourni pour la campagne électorale des fiches de documentation et de propagande.

* * *

VIII. — FONCTION PUBLIQUE

AU cours des années 1961 et 1962, la Section « Fonction publique » a consacré son activité à l'examen de questions se rapportant :

— *à l'organisation administrative de la Région ;*

— *au IVe Plan de modernisation et d'équipement ;*

— *à la partie du plan social du Parti relative à la Fonction publique.*

Parallèlement, des échanges de vues et études ont porté sur :

— *l'application de la loi Roustan ;*

— *le problème des traitements, indemnités, retraites, conditions de travail dans la Fonction publique.*

(une question écrite a été posée par le responsable parlementaire).

Ainsi qu'il était déjà mentionné dans le Rapport d'activité présenté au 53e Congrès, les projets de réforme de l'Administration ont continué à être l'objet des préoccupations de la Section. Elle demeure très vigilante à ce sujet, notamment devant les projets que préparerait le Gouvernement.

Au sujet des problèmes immédiats, la Section étudie :

— *la promotion sociale dans la Fonction publique ;*

— *l'amélioration des carrières ;*

— *la satisfaction des exigences familiales du personnel féminin ;*

— *une meilleure organisation de la durée du travail ;*

— *une rémunération minimale de six cents francs par mois ;*

— *le respect par le Gouvernement du plan de revalorisation et d'ouverture de la grille indiciaire prévue antérieurement.*

* * *

IX. — SECTION INFORMATION

DEPUIS deux ans, les atteintes à la liberté d'information se sont multipliées, le Gouvernement a transformé la radio-télévision d'Etat en instrument de propagande au service exclusif d'une faction politique.

L'ensemble des Partis républicains s'est préoccupé de ce problème ; pour la première fois dans l'histoire de notre pays, la liberté et l'objectivité de l'Information ont été inscrites en bonne place dans tous les programmes électoraux des formations démocratiques.

Au Conseil National du Parti du 20 Mai 1962, Guy MOLLET a rappelé que les Socialistes et les Démocrates devaient mettre avant

toutes autres, à l'avant-garde de leur programme, la réforme de l'Enseignement et la réforme de l'Information.

Le Secrétaire Général du Parti a demandé qu'une étude soit rapidement faite sur la liberté et la gratuité de l'Information. Elle est en cours.

* * *

Sous-Section Cinéma.

LA sous-section CINEMA a suivi, au cours des deux dernières années, l'évolution tragique de l'industrie cinématographique française.

Des contacts permanents et cordiaux avec l'ensemble de la profession ont permis à la sous-section et au Groupe parlementaire d'organiser, l'année dernière, une table ronde rassemblant les Responsables des plus importantes branches du Cinéma ; à la suite de cette réunion les Députés socialistes ont pu arracher au Gouvernement des détaxes particulièrement appréciées par les Travailleurs du spectacle.

A la veille des débats budgétaires de 1963, un nouveau colloque avec la profession a permis au Groupe Socialiste de présenter et de faire voter par l'Assemblée un amendement particulièrement important.

Le Parti Socialiste a prouvé une fois de plus qu'il était la seule organisation politique soucieuse de sauvegarder les intérêts des salariés du cinéma et le maintien d'une forme d'expression culturelle.

En liaison avec la Sous-Section « Radio-Télévision », le problème des co-productions est actuellement mis au point.

* * *

Sous-Section Presse.

EN application des directives du Conseil National, un groupe spécialisé a été formé comprenant des Parlementaires et des Techniciens de la presse, de la publicité, du cinéma, du théâtre, de la radio, ainsi que des camarades s'intéressant aux problèmes de l'Information.

Les premières réunions ont permis de dégager les moyens pratiques et techniques afin de concrétiser l'idée nouvelle de la gratuité de l'Information, les travaux en cours permettant à nos camarades de dégager une doctrine générale qui sera soumise à l'appréciation des Organismes directeurs du Parti.

Par ailleurs, nos camarades de la Sous-Section ont étudié les répercussions pour la Presse de l'application du traité de Marché Commun.

Notre bulletin mensuel « Presse Publicité », supplément de « l'Agence de Presse de la Liberté », a pu, par sa périodicité habituel-

le, permettre au Parti de s'élever contre toute les menaces au Statut actuel de la presse française.

* * *

Sous-Section Radio.

LES problèmes toujours renaissants de la situation du personnel de la R.T.F., ceux posés par l'application du Statut, et la nécessaire réforme de ce Statut, ont été à l'ordre du jour de plusieurs réunions. La sous-Section est en train d'élaborer un nouveau projet qui sera soumis au Groupe Parlementaire.

La création d'une deuxième chaîne à la T. V. et les essais d'introduction de la publicité sont suivis avec vigilance.

Un rapport sur la co-production a été longuement examiné, ainsi que le récent accord franco-allemand sur ce sujet.

En raison de l'importance et de la spécificité des problèmes radio, le Comité Directeur a désigné ESCANDE (Député) comme Responsable parlementaire de cette Sous-Section qui reste néanmoins dans le cadre général de la « Section INFORMATION ».

* * *

Sous-Section Théâtre.

GRACE aux Tables Rondes organisées avec les Représentants de la profession, une action parlementaire efficace a permis d'obnir.

1°) *l'augmentation des tarifs syndicaux des acteurs ;*

2°) *l'augmentation des salaires des Artistes de la Comédie Française ;*

3°) *l'abandon par le Gouvernement de son projet de déplafonnement de la Sécurité Sociale, qui menaçait gravement les entreprises de spectacles ;*

4°) *l'extension de la Sécurité Sociale à tous les Artistes.*

Cette action a valu au Parti les remerciements des Organisations professionnelles intéressées.

La sous-Section a également fourni des informations pour les interventions de nos Elus dans la discussion des budgets, et pris des contacts pour la défense des Théâtres lyriques.

Le statut fiscal et social des chefs de troupe, la création d'une Caisse du Spectacle sont actuellement en cours d'études.

* * *

X. — SECTION COMITE LEGISLATIF ET JUSTICE

LE Comité Législatif et la Section Justice ont procédé notamment à l'étude très approfondie des questions concernant les loyers (loyers d'habitation et locaux commerciaux), les régimes matrimoniaux, le contrôle des naissances, les modifications à apporter à l'article 320 du Code Pénal (concernant la répression en matière de blessures involontaires par imprudence), l'adoption et la légitimation adoptive, les questions relatives au Statut des objecteurs de conscience, aux juridictions d'exception et à la Cour de Sûreté de l'Etat. l'Etat.

Certaines de ces questions ont donné lieu à l'établissement de Propositions de Lois.

Par ailleurs les questions courantes concernant les Lois sociales ou prud'hommales, et le Statut des personnes, ont retenu l'attention de la Section, et notamment le problème de la reversibilité de la pension au veuf de la femme fonctionnaire.

* * *

XI. — SECTION SANTE PUBLIQUE

AU cours de réunions très régulières, la section « SANTE PUBLIQUE », avec FOURNIER (Sénateur) comme Responsable Parlementaire, et FOLIARD, comme Technicien, a :

1°) *Mis au point un projet de plan social établi et envisagé dans la perspective d'un service national de Santé fonctionnant dans le cadre administratif d'un Ministère unique englobant toutes les attributions sociales et sanitaires ;*

2°) *Complété le rapport sur le Service national de la pharmacie par l'examen d'un projet de réforme des études pharmaceutiques ;*

3°) *Procédé à une étude comparée des problèmes que nous pose l'hospitalisation dans les pays du Marché Commun ;*

4°) *Examiné les problèmes posés par la liberté de conception ;*

5°) *Repris ses travaux sur la réforme des structures administratives concernant le secteur des Affaires Sociales ;*

6°) *Donné divers avis au Groupe parlementaire, notamment sur les différents problèmes relatifs à l'aide sociale (grands infirmes et aveugles), sur le Budget, sur les conséquences des vaccinations obligatoires et sur le projet de IVe Plan.*

* * *

XII. — SECTION SECURITE SOCIALE

AU cours des années 1961 et 1962, la Section « SECURITE SOCIALE » a procédé à l'étude de nombreuses questions importantes. Citons notamment :

— *élaboration du projet de plan social du Parti (partie « Sécurité Sociale »). Ce plan a été envisagé sous deux aspects différents : celui, d'une part, d'un programme d'action de première urgence et, d'autre part, celui d'une doctrine de la Sécurité Sociale dans le cadre des perspectives socialistes ;*

— *examen critique du rapport de la Commission Laroque sur la politique de la vieillesse ;*

— *action sociale en faveur des personnes âgées ;*

— *étude des problèmes posés par l'harmonisation des régimes de Sécurité Sociale dans le cadre de la C.E.E. ;*

— *recherche (en commun avec la Section des Affaires Economiques et la Section des Finances) des moyens à utiliser pour améliorer et transformer en partie le mode de financement de la Sécurité Sociale.*

D'autre part, la Section a préparé plusieurs propositions de loi ou questions écrites parmi lesquelles, en particulier :

— *proposition de loi tendant à accorder le bénéfice des avantages de réversion aux veuves d'Assurés sociaux décédés avant l'âge de 60 ans ;*

— *modification d'une proposition de loi antérieure ayant pour objet d'étendre aux Artisans le bénéfice de l'assurance-maladie.*

Enfin, la Section vient d'entreprendre la rédaction d'une proposition de Loi concernant l'ensemble des questions relatives aux allocations et retraites, ainsi qu'à l'emploi des personnes âgées et à l'inaptitude au travail.

* * *

XIII. — SECTION TOURISME

APRES une longue période d'inactivité, la Section « TOURISME » a repris ses travaux sous la responsabilité de BOISSON (Député) et de COUTIN (Technicien).

Tourisme social, 4e semaine de congés payés, prime de vacances, rémunération du personnel hôtelier, prix « tout compris », développement de l'infrastructure touristique et de l'équipement hôtelier, Statut du camping..., sont inscrits aux ordres du jour de ses prochaines réunions.

Plusieurs questions écrites et orales ont déjà été préparées, avec nos camarades parlementaires, sur ces problèmes dont l'importance grandissante est sensible à tous les Travailleurs.

* * *

XIV. — SECTION TRANSPORTS

L'IMMENSE problème de la Coordination des transports a été l'objet de nouvelles études face à l'emprise grandissante des Sociétés privées qui tentent, même contre la S.N.C.F., des manœuvres de dénationalisation en se créant des parcs particuliers de matériel roulant.

La réforme tarifaire de la S.N.C.F. a été longuement discutée et un avis a été communiqué au Groupe Parlementaire. La Section s'est d'autre part réunie à plusieurs reprises pour l'examen des budgets pour 1962 et 1963. Les différents chapitres, S.N.C.F., voies navigables, ports et routes, autoroutes, ont été examinés pour fournir des éléments d'information à nos camarades Parlementaires.

La liaison RHIN-RHONE et les dispositions relatives aux Transports du IVe Plan ont également été étudiées.

* * *

XV. — SECTION TRAVAIL

LA Section « TRAVAIL » a terminé l'élaboration de la partie du Plan Social concernant plus spécialement la situation des salariés.

Elle a retenu quatre points principaux et a, pour chacun d'eux, proposé des dispositions permettant l'amélioration du sort des Travailleurs qui doivent profiter, directement ou indirectement, de toute amélioration de la production, en qualité comme en quantité, et de tous les progrès techniques.

L'énumération des quatre points et des questions retenues pour chacun d'eux donne l'importance des travaux accomplis.

1°. - Amélioration du pouvoir d'achat des salaires.

a) Conventions collectives : action des pouvoirs publics, extension réglementaire des Conventions collectives, travailleurs non protégés, salaires réels et salaires conventionnels, maintien de la hiérarchie, conventions collectives interprofessionnelles.

b) Le S.M.I.G. : libre jeu du S.M.I.G. et indexations, augmentation du S.M.I.G. pour tenir compte de la variation du coût de la vie, augmentation du S.M.I.G. pour tenir compte de la situation économique, les abattements de zone, l'abattement spécial à l'Agriculture, le S.M.I.G. des départements d'Outre-Mer, le renforcement du contrôle de l'application du S.M.I.G.

c) Les salaires du secteur public : la conciliation, la détermination d'une politique des salaires du secteur public.

d) Une application d'une législation plus homogène en matière de Sécurité Sociale et d'œuvres sociales.

e) Le salaire annuel garanti : le délai-congé, extension du bénéfice des allocations complémentaires, amélioration des conditions d'attribution, institution d'un régime meilleur de chômage partiel, institution d'un système spécial d'allocations de reclassement, institution d'un service de renseignements.

f) Action permanente pour une répartition plus équitable du revenu national.

2°. - La durée du travail.

a) La limitation du travail et le maintien du plein emploi.

b) La protection contre le surmenage ou la trop grande fatigue dans certains postes ou emplois.

c) Le recul de l'âge d'admission.

d) Etablissement d'une limitation cohérente de l'âge de mise à la retraite.

e) Les congés payés : le congé annuel, les jours fériés.

f) La répartition des heures et des jours de travail : la semaine de cinq jours, la journée continue.

g) Le recours aux heures de travail au-delà de la durée légale.

3°. - Les problèmes de l'emploi .

a) La politique du plein emploi.

b) Les services de main-d'œuvre de l'Etat.

c) Le contrat de travail, l'embauchage et le licenciement.

d) Le reclassement de la main-d'œuvre en chômage.

e) Le reclassement de la main-d'œuvre handicapée.

f) La mise au travail des jeunes.

g) Le contrat d'apprentissage.

h) La formation professionnelle : la promotion, la formation accélérée.

4°. - L'action syndicale.

a) Action syndicale et action politique.

b) Création de la Section syndicale d'entreprise : reconnaissance, attribution, relations avec les autres délégations, désignation et protection des Délégués.

c) Le règlement intérieur d'entreprise.

d) La participation à la gestion de la chose économique sur le plan international, national, régional d'entreprise ; action interprofessionnelle et professionnelle.

e) La Commission Nationale du Travail.

f) La réforme des Conseils de Prud'hommes.

g) Les ressources financières des Syndicats.

Chacune de ces questions de détail est en elle-même une vaste question. Il n'est donc pas possible d'entrer ici dans des indications sur les mesures proposées.

La Section a participé à la coordination des travaux des autres Sections sociales, en vue de l'élaboration d'un plan social général.

La Section a en outre étudié quelques questions posées par les circonstances.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

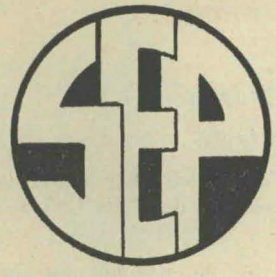

LIBRAIRIE
PAPETERIE
IMPRIMERIE

DÉPLIANTS PUBLICITAIRES
CATALOGUES - PROSPECTUS
AFFICHES - AFFICHETTES
REVUES ET BULLETINS
JOURNAUX
LIVRES ET BROCHURES

TOUS LES IMPRIMÉS POUR

INDUSTRIE
COMMERCE
ARTISANAT

Société d'Editions du Pas-de-Calais

5, Boulevard de Strasbourg - **ARRAS** - Tél. 395 - 396

Coll. Fondation Jean Jaurès

G) L'ACTIVITE DE NOS ELUS

I. — A L'ASSEMBLEE NATIONALE

LE compte rendu de cette année a un caractère particulier pour deux raisons :

1°) Les Congrès n'ayant lieu maintenant que tous les deux ans, le compte rendu doit correspondre à la période qui court entre les deux Congrès.

Or, de ce fait,

2°) Il doit couvrir l'activité du Groupe pour la dernière période de l'Assemblée Nationale avant sa dissolution et pour la période de la rentrée parlementaire après les élections de Novembre 1962, notamment pendant la session extraordinaire.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Notre nouveau Groupe est un peu plus important que l'ancien : 64 Inscrits, plus 3 Apparentés, soit au total 67. L'ancien Groupe comprenait 41 Membres, plus 4 Apparentés. Mais cela ne nous a pas empêchés de regretter que tous les camarades sortants n'aient pas été réélus. Leur expérience et leurs qualités nous font gravement défaut.

Le nouveau Groupe, qui ne représente que le septième du total de l'Assemblée, a participé à tous les débats importants. Il n'est pas excessif de dire qu'il a représenté l'essentiel de l'opposition au Gouvernement et au régime.

Les Parlementaires nouvellement élus se sont très rapidement mis au travail et ont participé de façon efficace et importante aux débats.

Cela était d'autant plus méritoire que, dès la rentrée parlementaire, il a fallu affronter le travail le plus ingrat, le plus difficile, celui de la discussion budgétaire qui, de plus, s'est déroulée cette année dans des conditions particulièrement rebutantes : textes déposés à la dernière minute, rapports non distribués, scrutins nombreux. Jamais le travail de l'Assemblée n'avait été aussi mal organisé, aussi incohérent. On peut dire que la Ve République, qui devait rénover les mœurs parlementaires, n'a fait qu'aggraver les défauts qui existaient dans le passé.

Sur le plan politique, le travail du Groupe a été rendu particulièrement difficile par le fait que le Gouvernement dispose, avec l'appui des Indépendants gaullistes, de la majorité absolue.

Il est très désagréable de parler devant une Assemblée dans laquelle on est complètement isolé et très minoritaire, et ceci d'autant plus qu'un certain nombre de groupes ou de députés, qui ne font pas partie officiellement de la majorité, votent fréquemment avec la majorité.

Nous sommes en fait le seul Groupe, à part le Groupe communiste, qui ait poursuivi une politique d'opposition sans relâche.

Outre les débats en Commission et en séance, notre Groupe a déposé des textes qui témoignent de la volonté des députés socialistes de ne pas s'incliner devant la majorité et de faire aboutir des réformes de caractère socialiste.

* * *

A) VIE DU GROUPE

I. — L'ANCIEN GROUPE (MAI 1961 - OCTOBRE 1962)

Il faut se reporter aux rapports édités par le Parti pour le 53e Congrès National (18-21 Mai 1961 à Issy-les-Moulineaux) en ce qui concerne la composition et l'organisation du Groupe élu en Novembre 1958. Il n'a pas paru utile de rappeler l'activité de nos camarades dans les diverses Commissions de l'Assemblée Nationale. Toutefois au chapitre « B) ACTIVITES DU GROUPE » il est fait état des interventions publiques de l'ancien Groupe pour la période envisagée (Mai 1961 à Octobre 1962).

⁂

II. — LE NOUVEAU GROUPE ELU LES 18 ET 25 NOVEMBRE 1962

1°) Composition et organisation :

Les scrutins des 18 et 25 Novembre 1962 ont apporté des transformations profondes dans la composition du Groupe.

Ancien effectif : 45 Membres, dont 4 apparentés.

Nouvel effectif : 67 Membres, dont 3 apparentés dont voici la liste :

AUGIER
BAYOU
BECHARD
BLANCHO
BOISSON
BOUTARD
BRETTES
BRUGIERE
CASSAGNE
CHANDERNAGOR
CORNETTE
COUZINET
DARCHICOURT
DARRAS
DEFFERRE
DEJEAN
DELMAS
DELORME
DENVERS
DERANCY
DUFFAUT
DUMORTIER
DUSSARTHOU
ESCANDE
FAURE
FIL
FOREST
GAUDIN
GERNEZ
LACOSTE
LAMARQUE-CANDO
LARUE
LAURENT
LE GALLO
LEJEUNE
LONGEQUEUE
LOUSTAU
MAGNE
MASSE
MATALON
MILHAU
MOCH
MOLLET
MONNERVILLE
MONTALAT
MONTEL
NEGRE
NOTEBART
PAVOT
PHILIBERT
PIC
PLANEIX
PRIVAT
RAUST
REGAUDIE
REY
SAUZEDE
SCHAFFNER
SPENALE
VALS
VAR
VERY
VIGNAUX
YVON

APPARENTES : DESCHIZEAUX, HEDER, PIMONT.

Le Bureau du Groupe est ainsi composé :

Président : Gaston DEFFERRE.

Vice-Présidents : René CASSAGNE, André CHANDERNAGOR, Albert DENVERS, Kléber LOUSTAU, Emmanuel VERY.

Secrétaire Général : Maurice PIC.

Secrétaire Général Adjoint : Fernand DARCHICOURT.

Secrétaire Législatif : René DEJEAN.

Trésorier : Jean MONTALAT.

Autres membres : Max LEJEUNE, Arthur NOTEBART.

Liaison avec le Groupe du Sénat : Robert BRETTES.

2°) **Délégations :**

BUREAU DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :

Pour occuper les postes nous revenant au Bureau de l'Assemblée Nationale, le Groupe a confirmé le mandat de Jean MONTALAT (réélu vice-Président) et a désigné 3 candidats secrétaires : Raoul BAYOU, André CHANDERNAGOR et Tony LARUE qui ont été élus.

ASSEMBLEES EUROPEENNES :

Henri DARRAS et Francis VALS, déjà représentants du Groupe au Parlement européen, voient leur mandat renouvelé ; François BLANCHO et Kléber LOUSTAU complètent l'effectif socialiste à cette Assemblée.

A l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe sont élus titulaires : Maurice PIC et Charles PRIVAT, et suppléants : Louis DESCHIZEAUX et Louis ESCANDE.

3°) **Commissions permanentes :**

a) COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES :

BOISSON, BOUTARD, CASSAGNE, CORNETTE, DARCHICOURT, DARRAS, DELMAS, DERANCY, ESCANDE, FAURE, MAGNE, MONNERVILLE, NEGRE, PRIVAT, SCHAFFNER, VIGNAUX, YVON.

Responsable : René CASSAGNE.

Deux Socialistes seulement ont pu y obtenir des rapports sur des propositions de lois :

Fernand DARCHICOURT :

— *sur les victimes de la silicose ;*
— *sur le respect des droits des victimes de la guerre ;*
— *sur les sépultures militaires* 1914-1918.

Jacques BOUTARD :

— *sur la lutte contre l'alcoolisme.*

b) COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES :

COUZINET, DEFFERRE, DESCHIZEAUX, MOCH, MOLLET, NOTEBART, RAUST, VALS.

Responsable : Gaston DEFFERRE.

Cette Commission a désigné 24 rapporteurs spéciaux.

Seuls COUZINET et DESCHIZEAUX ont été chargés de suivre, l'un les affaires concernant l'Inde et le Pakistan, l'autre le Proche et Moyen-Orient.

c) COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE :

BECHARD, DUSSARTHOU, FOREST, GERNEZ, LONGEQUEUE, MONTALAT, PAVOT, PIMONT.

Responsable : Jean MONTALAT.

d) COMMISSION DES FINANCES :

CHANDERNAGOR, DENVERS, DUFFAUT, FIL, LACOSTE, LARUE, LEJEUNE, REGAUDIE, SPENALE.

Responsable : Tony LARUE.

e) COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES :

BRUGIERE, DEJEAN, LAMARQUE-CANDO, LAURENT, LE GALLO, PIC, VAR, VERY.

Responsable : René DEJEAN.

f) COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ECHANGES :

AUGIER, BAYOU, BLANCHO, BRETTES, DELORME, DUMORTIER, GAUDIN, LOUSTAU, MASSE, MATALON, MILHAU, MONTEL, PHILIBERT, PLANEIX, REY, SAUZEDE.

Responsable : Jeannil DUMORTIER.

Seul Kléber LOUSTAU a obtenu un Rapport sur la garantie des Agriculteurs contre les calamités agricoles.

g) COMMISSION SPECIALE CHARGEE DE VERIFIER ET D'APURER LES COMPTES :

DARCHICOURT et PIC.

* * *

4°) Commissions spéciales, Commissions « ad hoc » et Commissions mixtes paritaires :

a) COMMISSIONS SPECIALES :

Sur le projet de loi relatif à la construction d'immeubles et aux sociétés immobilières :

CASSAGNE, DENVERS, DUMORTIER et LARUE.

b) COMMISSIONS « AD HOC » :

Sur la levée de l'immunité parlementaire de M. SCHMITTLEIN, député U.N.R. :

CHANDERNAGOR et DEJEAN.

c) COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES :

5 Commissions mixtes paritaires ont été créées :

— 1°) sur le projet de loi modifiant et complétant le Code de procédure pénale en vue de la répression des crimes et délits contre la sûreté de l'Etat ;

— 2°) sur le projet de loi fixant la composition, les règles de fonctionnement et la procédure de la Cour de Sûreté de l'Etat.

René DEJEAN *y a représenté le Groupe ;*

— 3°) sur le projet de loi de finances de 1963 ;

— 4°) sur le projet portant prorogation de la Cour de justice militaire. *Aucun Député socialiste ;*

— 5°) sur le projet portant réforme de l'enregistrement, du timbre et de la fiscalité immobilière.

Titulaire : Albert DENVERS.

Suppléant : Tony LARUE.

* * *

III. — CONCLUSION

L'ACTIVITE de nos Représentants dans les Commissions a été systématiquement boycottée par l'ostracisme de la majorité gouvernementale :

— par l'élimination de tous les Bureaux des Commissions permanentes ;

— par la mise à l'écart des travaux préparatoires au budget ;

— par le refus apporté aux candidatures socialistes aux charges de rapporteurs de projets et propositions de lois (5 rapports en tout et pour tout sur un total de 173, rapports du Budget compris !) ;

— par l'élimination de 2 Commissions mixtes paritaires sur 5.

Jamais un tel mépris, même au temps du Gouvernement DEBRE, n'avait été constaté à l'égard de la minorité.

⁂

B) ACTIVITES DU GROUPE

a) interventions en séance

I. — 1re législature : de Mai 1961 à Octobre 1962

LE présent rapport retrace l'activité du Groupe au cours de la première législature 1958-1962, à partir de Mai 1961, date de notre dernier Congrès National jusqu'à la dissolution d'Octobre 1962.

Vous trouverez ci-dessous les titres des projets de loi ou l'objet des débats et les noms des camarades qui sont intervenus dans chacun d'eux :

Equipement sportif : Fernand DARCHICOURT, René SCHMITT, André CHANDERNAGOR.

Projet sur l'O.C.D.E. : Emile MULLER.

Lutte contre les pollutions atmosphériques : René SCHMITT.

Débat sur la politique agricole européenne : Arthur CONTE, Raoul BAYOU, Max LEJEUNE, Jean DURROUX et Francis VALS.

Organisation de la région parisienne : Paul MAZURIER.

Débat sur la politique algérienne : Guy MOLLET.

Collectif pour 1961 : Francis LEENHARDT, Fernand DUCHATEAU, Charles PRIVAT, Jean DURROUX, René CASSAGNE, Albert DENVERS.

Statut des Iles Wallis et Futuma : André CHANDERNAGOR.

Equipement sportif (2e lecture) : Max LEJEUNE.

Protection des animaux : René DEJEAN, Jeannil DUMORTIER, Fernand DARCHICOURT.

Organisation de la région parisienne (2e lecture) : Paul MAZURIER, Antoine LACROIX.

Droit de préemption des Z.U.P. : Albert DENVERS.

Débat sur la politique étrangère : Arthur CONTE.

Le 12 Septembre 1961, l'Assemblée fut réunie en session extraordinaire pour discuter des projets agricoles mais, devant le refus du Gouvernement d'inscrire à l'ordre du jour les propositions d'origine parlementaire, et devant le refus du Président de l'Assemblée d'accepter le dépôt de notre Motion de censure sous prétexte que nous étions sous le régime de l'article 16, nous ne participons pas aux séances de cette session extraordinaire, après explication de notre attitude par André CHANDERNAGOR.

La session d'Octobre 1961 débuta par un débat de politique économique et sociale dans lequel intervinrent René CASSAGNE, Raymond DERANCY et Jean DURROUX et par le vote de projets de loi agricole.

Raoul BAYOU et Jean DURROUX intervinrent dans le projet relatif aux prix et René CASSAGNE dans le projet relatif à l'assurance-vieillesse.

Un projet sur les études spatiales fut suivi par René SCHMITT et l'Assemblée aborda la discussion du :

BUDGET POUR 1962

Discussion générale : Francis LEENHARDT.

1re Partie : Tony LARUE, Albert DENVERS, Francis LEENHARDT.

2e Partie :

Coopération : André CHANDERNAGOR.

D.O.M. : Emmanuel VERY.

Anciens Combattants : Fernand DARCHICOURT, Fernand DUCHATEAU, Jeannil DUMORTIER.

Caisse Nationale d'Epargne : Tony LARUE (Rapporteur), Pierre FOREST.

P. et T. : Tony LARUE (Rapporteur) et Jeannil DUMORTIER.

Prestations sociales agricoles : Jean DURROUX.

Affaires Culturelles : Jacques BOUTARD.

Santé Publique : Antoine LACROIX et René REGAUDIE.

Marine Marchande : René CASSAGNE et René SCHMITT.

Industrie : Raymond DERANCY et Raoul BAYOU.

Education Nationale : René REGAUDIE, Fernand DARCHICOURT, René SCHMITT, Fernand DUCHATEAU et Fernand POIGNANT.

Agriculture : Raoul BAYOU, Louis DESCHIZEAUX et Jean DURROUX.

Intérieur : Maurice PIC.

Construction : Albert DENVERS, Louis DESCHIZEAUX, Paul MAZURIER.

Affaires Etrangères : Emile MULLER.

Travaux Publics : Albert DENVERS (Rapporteur), Jeannil DUMORTIER (comme Rapporteur puis au nom du Groupe), René REGAUDIE et Francis LEENHARDT.

Aviation civile : Eugène MONTEL et René SCHMITT.

Information : Jacques BOUTARD.

Algérie : Maurice PIC.

Sahara : Max LEJEUNE (Rapporteur).

Défense Nationale : René SCHMITT.

Travail : René CASSAGNE, Fernand DUCHATEAU et René SCHMITT.

Affaires Economiques : Pierre FOREST, Jean DURROUX.

Charges communes : Jean PRIVET.

Justice : René DEJEAN.

Energie Atomique : Jean PRIVET (Rapporteur).

Dans les articles divers, Jacques BOUTARD intervint sur la taxe Radio et René CASSAGNE sur le déplafonnement de la Sécurité Sociale.

Puis Tony LARUE expliqua notre vote sur l'ensemble.

En deuxième lecture, Albert DENVERS, Jeannil DUMORTIER, Jean DURROUX, Fernand DARCHICOURT, Jacques BOUTARD et René SCHMITT réinterviennent sur différentes dispositions en navette et Francis LEENHARDT sur l'ensemble.

Pendant l'examen du budget par le Sénat et après son adoption, l'Assemblée vota diverses propositions de loi sur lesquelles intervinrent :

Répression du port d'arme : André CHANDERNAGOR.

Assurance accident dans l'Agriculture : Jean DURROUX.

Accueil des Rapatriés : Maurice PIC et René CASSAGNE.

Equipement électrique : Jean DURROUX.

Groupement d'exploitations agricoles : Jean DURROUX.

Rapatriés (deuxième lecture) : Maurice PIC.

Deuxième collectif pour 1961 : Raoul BAYOU, Fernand DUCHATEAU, René REGAUDIE, Jean MONTALAT.

Entrée de la Grèce dans le Marché Commun : Emile MULLER.

Prix agricoles (deuxième lecture) : Raoul BAYOU.

Indemnisation des plastiqués : René SCHMITT.

Formation des cadres pour la jeunesse : Fernand DARCHICOURT.

Groupements d'exploitation agricoles : Raoul BAYOU.

Commercialisation des produits agricoles : René SCHMITT et Jean DURROUX.

En fin de session, le 15 Décembre 1961, nous déposons une Motion de censure dans la discussion de laquelle interviennent Francis LEENHARDT et Guy MOLLET, qui recueille 199 voix.

1962

Au cours de la session extraordinaire convoquée les 20 et 21 Mars 1962 pour l'audition d'une déclaration du Gouvernement sur la politique algérienne, Francis LEENHARDT expose les positions du Parti.

SESSION ORDINAIRE D'AVRIL :

A la suite du remplacement du Premier Ministre, Francis LEENHARDT explique les raisons du vote du Groupe contre le nouveau Gouvernement.

L'Assemblée délibère ensuite sur son ordre du jour ordinaire :

Rachat de cotisations d'assurance vieillesse agricole : Raoul BAYOU et René SCHMITT.

Allègement de l'impôt sur le revenu : Francis LEENHARDT.

Projet sur les Z. U. P. : Albert DENVERS.

Protection médicale dans l'agriculture : Raoul BAYOU.

Pause de canalisations publiques : René REGAUDIE.

Législation sur les immeubles à usage d'habitation : René DEJEAN.

QUATRIEME PLAN.

Sont intervenus successivement dans la discussion du Plan : Jeannil DUMORTIER, René CASSAGNE, Arthur CONTE, Raoul BAYOU, Fernand DUCHATEAU, Emile MULLER, Max LEJEUNE, François VAR, René REGAUDIE, Albert DENVERS, Louis DESCHIZEAUX, Raymond DERANCY, Pierre MONNERVILLE, Emmanuel VERY, Jean DURROUX, puis Francis LEENHARDT qui donne l'explication de vote.

En même temps que la discussion du Plan, l'Assemblée avait poursuivi l'examen de plusieurs questions :

Débat sur la politique algérienne : René SCHMITT.

Victimes de la silicose : Albert DENVERS.

Loi-programme sur les H. L. M. : Albert DENVERS et Max LEJEUNE.

Débat de politique étrangère le 13 juin qui nous amène à quitter l'hémicycle à la suite d'une Motion des députés de l'opposition qui a été déclarée irrecevable, mais qui est signée dans les couloirs.

Entre temps, le 5 juin, discussion d'une motion de censure déposée par le Groupe « Algérie Française ». Francis LEENHARDT explique les raisons pour lesquelles les Socialistes ne voteront pas cette Motion de censure.

Durée du mandat des Sénateurs : Maurice PIC.

Statut des Pêcheurs de Fort Mardyck : Albert DENVERS.

Assurance vieillesse agricole (reprise) : Raoul BAYOU.

Régime fiscal de la Corse : Denis PADOVANI.

Fin du mandat des députés algériens: André CHANDERNAGOR.

Enseignement agricole : René CASSAGNE, René SCHMITT, Fernand DARCHICOURT.

Code électoral : René DEJEAN.

Collectif pour 1962 : Fernand DARCHICOURT, Charles PRIVAT, René CASSAGNE, Paul MAZURIER, René SCHMITT, Francis LEENHARDT.

Contre ce collectif nous déposons une Motion de censure, discutée le 16 juillet, dans laquelle interviennent Guy MOLLET, René SCHMITT, Fernand DARCHICOURT et qui recueille 206 suffrages.

Etablissements Français de l'Inde : Pierre BOURGEOIS.

Pont international Hendaye-Irun : Jean DURROUX, Raoul BAYOU.

Projet de loi agricole : Jean DURROUX, Raoul BAYOU, René SCHMITT.

Puis :

— *Deuxième lecture du collectif pour* 1962 *et deuxième lecture du Plan :* Raoul BAYOU et Francis LEENHARDT.

— *Loi complémentaire d'orientation agricole :* Jean DURROUX.

Sur ce texte s'achève la seconde session ordinaire de l'année 1961-1962.

A la suite de l'annonce des intentions du Président de la République en matière constitutionnelle, dès la première séance de la session d'Octobre 1962 nous déposons une Motion de censure contre le Gouvernement, qui est discutée et votée le 4 Octobre par 280 voix.

A la suite du vote de cette motion de censure, le Parlement est dissous.

⁂

II. — 2e législature : du 6 Décembre au 22 Février 1963

A la suite des élections générales, l'Assemblée est convoquée en session ordinaire le 6 Décembre 1962 et, après avoir procédé à la constitution du Bureau et des Commissions, entend une déclaration du Premier Ministre.

Gaston DEFFERRE rappelle que l'U.N.R. n'a obtenu que 20 % des voix des inscrits et que ce débat est illusoire puisqu'en fait le Gouvernement n'est pas dirigé par le Premier Ministre mais par le Président de la République.

Guy MOLLET intervient dans le débat pour préciser les conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections dans certains départements et Fernand DARCHICOURT rappelle les réalisations des Gouvernements à direction socialiste de 1936 et 1956.

BUDGET POUR 1963

Dans le cadre de sa session ordinaire, l'Assemblée est appelée à voter la première partie de la loi de Finances pour 1963.

Tony LARUE dénonce le caractère trompeur et mensonger du budget, l'insuffisance des crédits pour les Rapatriés, les Fonctionnaires et l'insuffisant élargissement des tranches de la surtaxe progressive.

Albert DENVERS et Raoul BAYOU interviennent sur des problèmes particuliers, André CHANDERNAGOR et René CASSAGNE critiquent le détournement de fonds dont est victime le régime général de la Sécurité Sociale.

COLLECTIF POUR 1962

Albert DENVERS, à propos du logement des Rapatriés, regrette l'insuffisance des mesures prévues par le Gouvernement qui va retarder la satisfaction des demandes de logement déjà en instance.

Gaston DEFFERRE souligne l'urgence de la création de nouvelles entreprises pour assurer l'emploi des Rapatriés et, à propos de la liaison Rhin-Rhône, réclame l'inscription de crédits permettant des acquisitions de terrains.

Après les élections aux Assemblées Européennes, dont il est rendu compte par ailleurs, la session ordinaire est close le 21 Décembre.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE JANVIER-FEVRIER 1962

L'ordre du jour de cette session extraordinaire, fixé par le Gouvernement, comprenait essentiellement le projet de Loi instituant la Cour de Sûreté de l'Etat, la deuxième partie du budget et quelques propositions ou projets de Loi d'importance secondaire.

COUR DE SURETE DE L'ETAT

René DEJEAN dénonce les dangers du projet dont les dispositions constituent un recul de cent ans dans notre droit pénal et qui porte atteinte à la séparation des pouvoirs.

Il défend, en séance, un grand nombre d'amendements.

Après une première lecture qui s'achève le 4 janvier, le projet instituant la Cour de Sûreté et le projet annexe modifiant le Code de procédure pénale reviennent le 11 Janvier devant l'Assemblée.

Malgré les critiques à nouveau exprimées par René DEJEAN, ces deux textes sont alors définitivement adoptés sur le rapport de la Commission mixte.

Au cours de la même session extraordinaire, le Gouvernement a fait discuter un nouveau projet de loi modifiant celui qui venait à peine d'être adopté pour proroger, jusqu'à l'expiration des procès en cours, les pouvoirs du Haut Tribunal militaire.

Ainsi les 13 et 19 Février rebondit le problème de la Cour de Sûreté de l'Etat.

René DEJEAN montre les incohérences et les erreurs du Gouvernement qui est amené à faire modifier par le Parlement un texte qui n'est jamais entré en application.

André CHANDERNAGOR rappelle notre opposition sans défaillance à l'égard de l'O.A.S. et regrette les violations des règles fondamentales de notre droit que commet le Pouvoir.

Gaston DEFFERRE rappelle que, pour les Républicains, la défense de l'autorité de l'Etat se confond avec la défense des institutions qui garantissent les libertés des Citoyens. Les Socialistes ne peuvent être accusés de vouloir défendre l'O.A.S. qu'ils ont toujours courageusement combattu, même quand le Gouvernement, lui, ne le faisait pas, mais ils ne peuvent voter un projet qui porte atteinte aux principes fondamentaux de notre droit.

BUDGET POUR 1963

Dans la deuxième partie du budget, c'est-à-dire l'examen des dépenses par Ministère, les orateurs du Groupe sont intervenus dans chaque discussion pour y défendre nos positions et y formuler nos griefs.

Voici, dans l'ordre chronologique, la liste des budgets et de nos interventions :

BUDGET DES P. ET T. :

Jeannil DUMORTIER rappelle les promesses non tenues et l'insuffisance des crédits nécessaires à l'expansion de l'activité des P. et T.

CAISSE NATIONALE D'EPARGNE :

Albert DENVERS demande le relèvement du maximum des dépôts.

INDUSTRIE :

Raoul BAYOU déplore l'inefficacité de la décentralisation et souligne le chômage menaçant dans certaines régions et dans certaines branches d'activité.

TRAVAIL :

Albert DENVERS demande l'amélioration de la législation sur les victimes d'accidents du travail, et en particulier les silicosés.

René CASSAGNE regrette la tutelle que le Ministère des Finances fait peser sur le Ministère du Travail et les atteintes portées à la Sécurité Sociale. Pour les Vieux, il interroge le Gouvernement sur les suites qu'il compte donner au rapport LAROQUE.

Raymond DERANCY analyse la situation dans les mines et avertit le Gouvernement de la gravité du problème qui se pose pour l'avenir de la corporation minière.

CONSTRUCTION :

Albert DENVERS retrace la stagnation de la construction et même la régression des H.L.M. Il lance un cri d'alarme pour l'avenir et défend plusieurs amendements dans la discussion des articles.

François VAR et Raoul BAYOU interviennent également sur des problèmes particuliers à leur région.

INFORMATION :

Louis ESCANDE s'indigne du rôle de propagande que le Pouvoir fait jouer à la R.T.F.

PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES :

Raoul BAYOU se félicite de voir que le Gouvernement a, sur certains points, repris à son compte les propositions socialistes et regrette les lenteurs de mise en application de la nouvelle législation.

AGRICULTURE :

Kléber LOUSTAU montre l'insuffisance des mesures d'applica-

tion de la nouvelle législation qui ne constitue pas un remède efficace aux difficultés actuelles de l'agriculture.

Raoul BAYOU analyse la situation de la viticulture et demande des mesures en sa faveur.

SANTE PUBLIQUE :

André RAUST dénonce l'insuffisance des crédits prévus pour ce budget essentiel.

RAPATRIES :

Raoul BAYOU met l'accent sur les problèmes de logement et d'emploi qui sont actuellement les préoccupations majeures et malheureusement insatisfaites des rapatriés.

TRAVAUX PUBLICS :

Albert DENVERS, Jeannil DUMORTIER, Tony LARUE, Max LEJEUNE, Louis PHILIBERT et François VAR interviennent successivement sur ce budget en faveur des personnels des travaux publics, des cheminots et réclament des mesures immédiates pour l'amélioration de nos installations portuaires et de notre réseau de routes et d'autoroutes.

MARINE MARCHANDE :

Albert DENVERS et René CASSAGNE soulignent la crise qui frappe la construction navale et demandent l'application des mesures promises en faveur des marins et de leurs veuves.

TOURISME :

Louis BOISSON montre l'immense effort qui reste à accomplir en faveur des activités touristiques et de l'équipement hôtelier.

CHARGES COMMUNES :

René CASSAGNE, après avoir rappelé la démagogie pré-électorale du Gouvernement, défend les droits syndicaux et demande les nécessaires mesures de reclassement de la Fonction publique.

Jules FIL s'attache au sort des retraités qui sont victimes des manœuvres gouvernementales et intervient sur des amendements.

INTERIEUR :

Henri DUFFAUT et Alphonse LE GALLO brossent un tableau des difficultés croissantes des Collectivités locales, sur lesquelles l'Etat transfère les charges qui lui incombent, et demandent des mesures de justice en faveur du personnel communal.

AFFAIRES CULTURELLES :

Jacques BOUTARD souhaite une refonte complète de l'aide au cinéma et des mesures fiscales en faveur du cinéma et d uthéâtre, indispensables à la survie de ces industries gravement menacées.

EDUCATION NATIONALE :

Interviennent sur cet important budget nos camarades Jean NEGRE (second degré), Arthur CORNETTE (Enseignement primaire et Ecoles Normales), Gilbert FAURE (Enseignement tech-

nique), André REY (Enseignement supérieur), Fernand DARCHICOURT (Jeunesse et Sports).

Ils font ressortir sur ces divers ordres d'enseignement le caractère dramatique de la situation, aussi bien au point de vue des maîtres qu'au point de vue constructions scolaires.

JUSTICE :

François VAR dénonce les effets néfastes de la réforme judiciaire qui éloigne la justice du justiciable.

COOPERATION :

Georges SPENALE pose le problème de la coopération sur le plan moral et sur le plan technique. Il suggère que l'aide aux Pays africains soit organisée en collaboration avec les autres Pays européens et que la France concentre ses efforts sur l'aide culturelle.

AFFAIRES ALGERIENNES :

Raoul BAYOU évoque le problème de l'importation des vins d'Algérie et Jules FIL les difficultés de reclassement de certains Rapatriés.

D.O.M. :

Emmanuel VERY, Léopold HEDER (apparenté) et Pierre MONNERVILLE analysent la situation des départements d'Outre-Mer et demandent des mesures d'aide rapide en leur faveur.

ANCIENS COMBATTANTS :

Fernand DARCHICOURT rappelle les amendements qu'il a fait adopter par la Commission concernant la retraite, l'application de l'article 55, l'attribution de la carte aux militaires d'Algérie, le pécule aux P.G. de 14/18, le remboursement des marks aux Rapatriés.

CREDITS MILITAIRES :

Arthur NOTEBART rappelle notre opposition à la Force de frappe autonome et dénonce les marchés de la Défense Nationale passés au bénéfice de certaines entreprises privées.

Louis LONGEQUEUE s'intéresse à la situation des ouvriers des arsenaux et des établissements de la Défense Nationale.

Jean MONTALAT critique le caractère techniquement illusoire de la Force de frappe et le coût exhorbitant de sa constitution.

François VAR soulève le cas du camp de la Courtine.

AFFAIRES ETRANGERES :

André CHANDERNAGOR montre les dangers de la politique du Gouvernement qui empêche la construction d'une véritable Europe, menace l'alliance Atlantique et nous conduit à l'isolement.

COMMISSARIAT AU PLAN :

Eugène MONTEL souligne la crise dans l'industrie aéronautique.

COMPTES SPECIAUX DU TRESOR :

René REGAUDIE intervient pour la sauvegarde du Fonds routier.

Albert DENVERS et Louis ESCANDE défendent un amendement en faveur du cinéma.

Fernand DARCHICOURT dénonce la manœuvre du Gouvernement contre les Anciens Combattants.

Puis Tony LARUE reprend l'ensemble du budget et donne les raisons du vote contre du Groupe Socialiste : insuffisance des investissements, politique incohérente en matière de prix incapable de stopper la hausse, pénalisation des salariés au bénéfice des profits, insuffisance des crédits pour les Vieux et les Rapatriés mais par contre trop larges dépenses de prestige.

Parmi les projets divers votés au cours de cette même session extraordinaire, figurent :

— REFORME DE L'ENREGISTREMENT DU TIMBRE ET DE LA FISCALITE IMMOBILIERE :

Albert DENVERS intervient à plusieurs reprises dans ce projet très complexe pour défendre des amendements favorables aux H.L.M. et aux coopératives de construction.

.. TRAVAUX D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE :

Pierre AUGIER défend et fait adopter plusieurs amendements.

.. REFORME DE L'ADOPTION ET DE LA LEGITIMATION ADOPTIVE :

René DEJEAN intervient dans le débat.

⁂

b) Dépôt de textes

BIEN que le Bureau chargé de juger de la recevabilité des propositions de Loi nous ait refusé le dépôt de plusieurs textes, un certain nombre de propositions ont été imprimées et mises en distribution, aussi bien au cours de la première législature que de la seconde.

En voici la liste avec les premiers signataires et l'objet de chaque proposition.

PREMIERE LEGISLATURE : DE MAI 61 A OCTOBRE 1962

NOS PROPOSITIONS DE LOI

Proposition de Loi tendant à abroger certaines dispositions de l'ordonnance N° 60-1253, du 29-11-1960, tendant à modifier le Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme...

— par BOURGEOIS.

Proposition de Loi tendant à faciliter les opérations d'expropriation et à lutter contre la spéculation foncière...

— par DENVERS.

Proposition de Loi tendant à modifier l'article 273 du Code de l'urbanisme relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction...

— par DENVERS.

Proposition de Loi tendant à compléter l'article 38 de la Constitution...

— par CHANDERNAGOR.

Proposition de Loi modifiant certaines dispositions des aveugles et grands infirmes...

— par DARCHICOURT.

Proposition de Loi étendant le bénéfice des avantages vieillesse et sociaux aux conjoints, ascendants, descendants ou autres parents remplissant ou ayant rempli le rôle effectif de tierce personne d'un ayant droit à l'allocation ou pension servie à cet effet...

— par CASSAGNE.

Proposition de Loi tendant à compléter la législation concernant l'adoption et la légitimation adoptive...

— par SCHMITT.

Proposition de Résolution tendant à modifier les articles du Règlement de l'Assemblée Nationale...

— par SCHMITT.

Proposition de Loi tendant à modifier l'article 1.106 du Code Rural et permettant le rachat de cotisations d'assurance vieillesse en faveur des exploitants agricoles...

— par BAYOU.

Proposition de Loi tendant à modifier l'article L 351 du Code de la Sécurité Sociale...

— par CASSAGNE.

Proposition de Loi tendant à compléter les articles L. 70 et L. 78 du Code de la Sécurité Sociale...

— par CASSAGNE.

DEUXIEME LEGISLATURE

Dès le début de la seconde législature, nous avons redéposé un certain nombre de propositions de Loi qui n'avaient pu être examinées avant la dissolution. D'autres sont en instance de reprise après remise à jour. De nouveaux textes ont été ajoutés, notamment la proposition relative à la Nationalisation des Banques d'affaires.

Proposition de Loi tendant à élever le maximum des dépôts autorisés sur les livrets de Caisse d'Epargne...

— par DENVERS, DUMORTIER, LONGEQUEUE, LEJEUNE.

Proposition de Loi relative à la conservation des sépultures de certaines victimes de la guerre 14-18...

— par DENVERS, DARCHICOURT, LAURENT, CASSAGNE, PAVOT.

Proposition de Loi tendant à compléter l'article 38 de la Constitution...

— par DEJEAN, CHANDERNAGOR, LARUE, PIC, VAR.

Proposition de Loi tendant à donner aux locataires gérants d'un fonds de commerce un droit de préemption en cas de vente de ce fonds et, à l'expiration de leur contrat, un droit d'indemnité sur la plus-value acquise par le Fonds du fait de leur travail ou de leurs investissements personnels...

— par DEJEAN, CHANDERNAGOR, LARUE, PIC, VAR.

Proposition de Loi tendant à autoriser le divorce et la séparation de corps dans le cas d'aliénation incurable de l'un des conjoints...

— par DEJEAN, PIC, VAR.

Proposition de Loi tendant à étendre le bénéfice des avantages vieillesse et sociaux aux conjoints, ascendants, descendants ou autres parents remplissant ou ayant rempli le rôle effectif de tierce personne d'un ayant droit à l'allocation ou pension servie à cet effet...

— par CASSAGNE, DARCHICOURT, FAURE, DELMAS, DERANCY.

Proposition de Loi tendant à ccompléter les articles L. 70 et L. 78 du Code de la Sécurité Sociale...

— par CASSAGNE, DARCHICOURT, FAURE, DELMAS, DERANCY.

Proposition de Loi tendant à préciser le caractère d'affectation spéciale des recettes créées par l'article 1er de la Loi N° 56-639 du 30-6-56 portant institution d'un Fonds National de Solidarité...

— par CASSAGNE, DARCHICOURT, FAURE, DELMAS, DERANCY.

Proposition de Loi tendant à faciliter la gestion, la mise en valeur et le regroupement des biens appartenant aux sections de Communes...

— par REGAUDIE.

Proposition de Loi tendant à apporter certains aménagements aux liquidations des pensions des agents des réseaux secondaires des chemins de fer d'intérêt général, des réseaux de voies ferrées d'intérêt local et des tramways, tributaires de la Loi du 22-7-1922 créant la Caisse Autonome Mutuelle des Retraites...

— par REGAUDIE, DUMORTIER.

Proposition de loi tendant à compléter l'article 1er de la loi du 28-7-1824 relative aux altérations ou suppositions de noms dans les produits fabriqués...

— par LONGEQUEUE, REGAUDIE, PIC, BOUTARD, CHANDERNAGOR.

Proposition de Loi relative à l'enseignement des langues régionales...

— par BAYOU, CASSAGNE, MONTEL, BECHARD. VALS.

Proposition de Loi tendant à modifier les dispositions du décret n° 54.372, du 29-3-1954, en faveur des inscrits maritimes relevant de l'Etablissement National des Invalides de la Marine marchande...

— par DENVERS, DEFFERRE, CASSAGNE, DUMORTIER.

Proposition de Résolution tendant à modifier les articles 28, 38, 48, 65, 81, 82, 86 et 132 du Règlement de l'Assemblée Nationale...

— par DEJEAN, CHANDERNAGOR, PIC, VAR, VERY.

Proposition de Loi tendant à la Nationalisation des Banques d'Affaires...

— par DEFFERRE, Guy MOLLET, CASSAGNE, CHANDERNAGOR, DENVERS, LOUSTAU, VERY, PIC, DEJEAN, DARCHICOURT, MONTALAT, LEJEUNE, NOTEBART.

Institution d'une assurance couvrant les risques maladie, accident, invalidité, décès et les charges de maternité au profit des Membres des professions artisanales et de leur famille.

— par CASSAGNE, DARCHICOURT, DEFFERRE, Guy MOLLET, PIC, LARUE.

c) Questions orales

I. — QUESTIONS ORALES DISCUTEES SOUS LA PREMIERE LEGISLATURE :

— Le 19 Mars 1961, René SCHMITT sur la politique agricole.

— Le 16 Juin, Raoul BAYOU et Arthur CONTE sur la politique vinicole.

— Le 23 Juin, Paul MAZURIER sur les logements défectueux, André CHANDERNAGOR sur les expulsions de familles logeant en meublés, Raoul BAYOU et Jean DURROUX sur la situation des travailleurs du textile cardé.

— Le 30 Juin, Fernand DARCHICOURT sur l'évolution des salaires.

— Le 6 Juillet, Paul MAZURIER sur la situation du personnel hospitalier.

— Le 13 Juillet, Eugène MONTEL sur l'industrie aéronautique, Paul MAZURIER sur les scandales dans la construction.

— Le 21 Juillet, André CHANDERNAGOR sur les Communes sinistrées par les inondations.

— Le 6 Octobre, Paul MAZURIER sur les transports dans la banlieue, Albert DENVERS sur la liaison par pont ou tunnel avec la Grande-Bretagne.

— Le 13 Octobre, Paul MAZURIER sur les difficultés dans le bâtiment, Eugène MONTEL sur les H.L.M., Louis DESCHIZEAUX sur les indemnités d'expropriation.

— Le 10 Novembre, Pierre BOURGEOIS sur les retombées radioactives.

— Le 17 Novembre, Paul MAZURIER sur les cités ouvrières.

— Le 24 Novembre, Paul MAZURIER sur le personnel infirmier, Jean MONTALAT, François VAR, Louis LONGEQUEUE, André CHANDERNAGOR et Jean DURROUX sur la décentralisation et les économies régionales, Raymond DERANCY sur l'âge de la retraite.

— Le 1er Décembre, Louis LONGEQUEUE sur les maladies professionnelles, Paul MAZURIER sur les chemins vicinaux.

— Le 8 Décembre, René CASSAGNE sur les expropriations, Louis DESCHIZEAUX et Jean DURROUX sur les régions sous-développées, Raoul BAYOU sur le prix du vin.

— Le 15 Décembre, René CASSAGNE sur les vieillards.

— Le 11 Mai 1962, Maucice PIC sur les rapatriés.

— Le 18 Mai, Maurice PIC sur les rentiers viagers, Jean DURROUX sur les routes touristiques.

— Le 25 Mai, Fernand DUCHATEAU sur les instituteurs retraités, René SCHMITT sur les éleveurs, Jeannil DUMORTIER sur l'enseignement technique, Fernand DUCHATEAU sur les Instituteurs chargés d'école.

— Le 8 Juin, Louis DESCHIZEAUX sur le Fonds d'assurance contre les calamités.

— Le 15 Juin, René CASSAGNE sur la vieillesse.

— Le 22 Juin, Raoul BAYOU sur la viticulture, Paul BECHARD sur la bonneterie, Jean MONTALAT sur la dépéréquation des tarifs S.N.C.F.

— Le 29 Juin, Paul MAZURIER sur l'insuffisance des locaux scolaires.

— Le 6 Juillet, Fernand DARCHICOURT sur les zones de salaires.

— Le 12 Juillet, René SCHMITT sur la reconstruction du port de Cherbourg.

— Le 20 Juillet, André CHANDERNAGOR sur la situation en Nouvelle-Calédonie.

De nombreuses autres questions orales restaient en instance au moment où la dissolution a été prononcée.

II. — QUESTIONS ORALES DU GROUPE A PARTIR DE DECEMBRE 1962 (2e législature) :

Pendant la session extraordinaire, l'ordre du jour étant uniquement fixé par le Gouvernement, il n'y a pas de discussion de questions orales.

Toutefois, nos camarades en ont déposé plusieurs qui pourront ainsi être inscrites dès le début de la session ordinaire d'Avril :

— Raoul BAYOU sur les importations de vins.

— Albert DENVERS sur les pensions des veuves de marins.

— René CASSAGNE sur la quatrième semaine de congés payés.

— René CASSAGNE sur la reconversion.
— René CASSAGNE sur les conditions de travail des femmes salariées.
— Raymond DERANCY sur la situation des mineurs.
— Fernand DARCHICOURT sur le rétablissement des 40 heures dans les mines.
— Jean MONTALAT sur le développement des Economies régionales.
— René CASSAGNE sur la situation des personnes âgées.
— René CASSAGNE sur les plafonds de retraites.

⁂

d) Questions écrites

I. — **Sous la première législature, de Mai 1961 à Octobre 1962, plus de 320 questions écrites ont été déposées par le Groupe sur des problèmes extrêmement divers.**

« Le Populaire » en a publié un certain nombre à mesure de leur dépôt. Il est évidemment impossible d'en donner la liste.

II — **Depuis le début de la 2e législature, c'est-à-dire à peine en deux mois, 134 questions écrites ont été déposées par le Groupe.**

⁂

II. — AU SENAT

LE Groupe Socialiste au Sénat, qui a depuis le dernier Congrès continué sa lutte et son action, est sorti renforcé du dernier renouvellement partiel puisque son effectif s'est accru de deux unités ; le département du Gers a réussi à enlever les deux sièges en compétition, notre camarade BENOIST a enlevé ensuite un siège dans la Nièvre et, comme tous nos sortants ont été réélus ou remplacés par des camarades du Parti, le Groupe n'a pu trouver, dans cette confiance accrue du corps électoral, qu'une raison supplémentaire de poursuivre la bataille engagée.

Son action il l'a, comme par le passé, menée sur le plan parlementaire, restant au Palais du Luxembourg l'animateur de la majorité républicaine qui siège au Sénat. Sur le terrain politique, il a été de tous les combats, de toutes les batailles, organisant contre les empiètements du pouvoir, avec les autres Sénateurs démocrates, une lutte sans merci dont il a toujours pris l'initiative.

Sans doute les discussions concernant la vie économique, sociale, financière et culturelle de la Nation ne l'ont pas laissé indifférent et ses représentants ont été présents dans tous les débats ; sans doute les positions du Parti sur la force de frappe et la politique

internationale ont-elles été défendues avec une vigueur sans défaillance par les Membres du Groupe ; sans doute tous les problèmes intéressant l'agriculture, l'équipement rural, le pouvoir d'achat des salariés, la construction, le logement, les rapatriés, les libertés locales ont-ils trouvé au sein du Groupe des spécialistes compétents et avertis qui ont porté à la tribune les points de vue du Parti et défendu les positions socialistes en la matière.

Mais il est certain que dans le climat d'incertitude politique que connaît le pays, et devant les menaces dont il est l'objet, le Sénat et plus particulièrement le Groupe Socialiste ont été spécialement attentifs aux problèmes institutionnels, à la réforme constitutionnelle et aux violations de la Constitution dont le pouvoir s'est rendu coupable.

C'est son représentant qui, dans le mois de juillet 1962, à la tribune du Palais du Luxembourg, a jeté le cri d'alarme et dénoncé les intentions du Président de la République qui se concrétisèrent malheureusement dans le référendum du mois d'Octobre 1962.

A cette occasion, comme ils l'avaient fait au Sénat, les camarades du Groupe se jetèrent dans la bataille constitutionnelle à corps perdu et il faut reconnaître que les résultats obtenus dans bien des départements ne sont pas étrangers à l'action de nos Elus dont l'influence sur le corps électoral est incontestable et qui bénéficient de la large confiance des Elus municipaux et cantonaux dont ils défendent les droits avec un acharnement que personne ne saurait contester.

Dans le meilleur esprit de collaboration et d'amitié avec le Groupe de l'Assemblée Nationale et le Secrétariat Général du Parti, le Groupe Socialiste au Sénat continuera son action. Il fera tout pour défendre les principes essentiels de la démocratie et de la République. Il le fera malgré les pressions du Pouvoir, malgré les menaces dont il est l'objet, malgré les risques qu'il court, parce qu'il sait que sa mission première, en sa qualité de mandataire de ces derniers bastions démocratiques que représentent nos Collectivités locales, est de tout tenter pour empêcher que les entreprises du Pouvoir ne mettent à mal la République.

*
**

1°) Vie du Groupe :

LE Groupe, depuis le dernier Congrès National, a perdu deux de ses membres, nos excellents camarades Marcel BERTRAND, Sénateur du Nord, et Fernand AUBERGER, Sénateur de l'Allier.

Au cours de l'un de ses Conseils Nationaux, le Parti leur a rendu un hommage mérité.

Ils étaient remplacés dans notre Groupe par nos camarades Marcel DAROU pour le Département du Nord et Roger BESSON pour l'Allier.

* * *

Au début de sa session d'Octobre, le Groupe procédait au renouvellement de son Bureau et de sa Délégation Exécutive.

ETAIENT REELUS :

Président : Antoine COURRIERE.

Vice-Présidents : Marcel CHAMPEIX, Jean PERIDIER, Edouard SOLDANI (chargé de la trésorerie).

Secrétaire Général : André MERIC.

* * *

Membres Titulaires de la Délégation Exécutive :

CHAMPEIX - METAYER - MOUTET - MERIC - PERIDIER - ROUBERT - SEMPE - SOLDANI - SYMPHOR - COUTROT.

Membres Suppléants :

AUBERT - NAVEAU.

* * *

Pierre METAYER était au surplus désigné pour la liaison avec le Groupe Socialiste de l'Assemblée Nationale.

* * *

Notre camarade Gaston DEFFERRE, élu Député des Bouches-du-Rhône, lors des élections législatives générales, était remplacé au Sénat par notre camarade Roger DELAGNES.

* * *

2°) Elections sénatoriales du 23 Septembre 1962 :

LE Sénat étant renouvelable par tiers tous les trois ans, la date des élections concernant la série renouvelable (Série A : départements métropolitains de l'Ain à l'Indre) était fixée au dimanche 23 septembre 1962.

Vingt-quatre de nos camarades Sénateurs étaient ainsi soumis au renouvellement :

Allier : ROUGERON, AUBERGER (siège de notre camarade décédé).

Alpes-Basses : AUBERT.

Alpes-Hautes : TRON.

Alpes-Maritimes : ROUBERT.

Ariège : NAYROU.

Aude : COURRIERE, GUILLE.

Belfort : BOULANGE.

Bouches-du-Rhône : CARCASSONNE, DEFFERRE, Irma RAPUZZI.

Corrèze : CHAMPEIX.

Creuse : PAULY.

Dordogne : BREGEGERE.

Drôme : MOUTET, VERILLON.

Gard : TAILHADES.
Haute-Garonne : MERIC, MESSAUD, SURAN.
Gers : SEMPE.
Hérault : BENE, PERIDIER.

Dans ces départements, non seulement tous les Elus Socialistes sortants furent réélus avec un chiffre de voix accru par rapport au scrutin précédent, mais le Parti gagnait un siège supplémentaire dans le département du Gers, siège gagné par notre ami TOURNAN.

LA COMPOSITION NOUVELLE DU GROUPE ETAIT ALORS LA SUIVANTE AU DEBUT DE MARS 1963 :

3°) Composition du Groupe parlementaire socialiste :

(52 Membres + 1 Apparenté = 53 Membres)

AUBERT (Basses-Alpes)
BALESTRA (Var)
BENE (Hérault)
BENOIST (Nièvre)
BERNIER (Guadeloupe)
BESSON (Allier)
BOULANGE (Belfort)
BREGEGERE (Dordogne)
CARCASSONNE (B.-du-R.)
CHAMPLEBOUX (P.-de-D.)
CHAMPEIX (Corrèze)
CHOCHOY (Pas-de-Calais)
COURRIERE (Aude)
COUTROT (Seine)
DARDEL (Seine)
DAROU (Nord)
DASSAUD (P.-de-D.)
DEFFERRE (B.-du-Rhône)
DUBOIS (Nord)
DURIEUX (Pas-de-Calais)
FOURNIER (Landes)
GEOFFROY (Vaucluse)
GREGORY (P.-O.)
GUILLE (Aude)
LAGRANGE (Saône-et-Loire)
LAMOUSSE (Hte-Vienne)
LE BELLEGOU (Var)
MERIC (Hte-Garonne)
MESSAUD (Hte-Garonne)
METAYER (S.-et-O.)
MINVIELLE (Landes)
MISTRAL (Isère)
MONTPIED (P.-de-D.)
MOUTET (Drôme)
NAVEAU (Nord)
NAYROU (Ariège)
PAULY (Creuse)
PERIDIER (Hérault)
PHILIPPON (Hte-Vienne)
RAPUZZI (B.-du-R.)
ROUBERT (A.-M.)
ROUGERON (Allier)
SEMPE (Gers)
SOLDANI (Var)
SURAN (Hte-Garonne)
SYMPHOR (Martinique)
TAILHADES (Gard)
TORIBIO (Guadeloupe)
TOURNAN (Gers)
VANRULLEN (Pas-de-Calais)
VERDEILLE (Tarn)
VERILLON (Drôme)
Apparenté :
TRON (Htes-Alpes).

4°) Liste des Sénateurs socialistes dans les Commissions générales :

Affaires culturelles : 9 sièges — *Vice-Président :* LAMOUSSE. BALESTRA, BESSON, PAULY, PHILIPPON, ROUGERON, SYMPHOR, TAILHADES, VERILLON.

Affaires économiques 13 sièges	:	*Vice-Président :* MISTRAL. BREGEGERE, CHAMPLEBOUX, COUTROT, DELAGNE, DURIEUX, GREGORY, NAVEAU, SEMPE, SURAN, TOURNAN, TORRIBIT, VANRULLEN.
Affaires étrangères 8 sièges	:	*Vice-Président :* MOUTET. BENE, BOULANGE, CARCASSONNE GUILLE, PERIDIER, SOLDANI, DARDEL.
Affaires sociales 8 sièges	:	*Vice-Président :* FOURNIER AUBERT, BERNIER, DAROU, DASSAUD, LAGRANGE, MERIC, MESSAUD.
Finances 6 sièges	:	*Président :* ROUBERT. CHOCHOY, COURRIERE, METAYER, RAPUZZI, TRON.
Lois Constitutionnelles 7 sièges	:	*Vice-Président :* CHAMPEIX. *Secrétaire :* MONTPIED. DUBOIS, GEOFFROY, LE BELLEGOU, NAYROU, VERDEILLE.
Comptes du Sénat	:	*Président :* COURRIERE. PAULY.

***

5°) Intervention des Sénateurs socialistes :

ANNEE 1961

Débats sur les Projets de loi	**Orateurs**
20 et 22 juin 1961 : Loi de programme pour l'équipement sportif	VERILLON, I. RAPUZZI, CHOCHOY, COURRIERE
22 juin 1961 : Convention relative à l'organisation de coopération et de développement économique	MOUTET
22 juin 1961 : Exercice en Polynésie Française de l'action en désaveu de paternité	GEOFFROY
22 juin 1961 : Amélioration du sort des populations agricoles dans les territoires d'Outre-Mer ..	TORRIBIO, BERNIER
22 juin 1961 : Allocation supplémentaire du Fonds de solidarité dans les Départements d'Outre-Mer	BERNIER

28 juin 1961 : Communication du Gouvernement sur la politique algérienne	COURRIERE
29 juin 1961 : Affiliation des artistes du spectacle à la Sécurité Sociale	LAGRANGE
4 juillet 1961 : Politique agricole du Gouvernement	NAVEAU, SEMPE, SURAN, BREGEGERE, DURIEUX, CARCASSONNE
5 juillet 1961 : Politique algérienne du Gouvernement	DEFFERRE
6 juillet 1961 : Donation entre époux	MESSAUD
11 juillet 1961 : Réforme administrative	NAYROU
11 juillet 1961 : Droit de passage des pêcheurs le long des cours d'eau	VERDEILLE, COURRIERE
11 juillet 1961 : Définition du travailleur à domicile	LAGRANGE
12 juillet 1961 : Droits de douane d'importation	BREGEGERE
18 au 20 juillet 1961 : Loi de Finances (Collectif budgétaire)..	TRON, NAYROU, RAPUZZI, TAILHADES, BREGEGERE, COURRIERE, CHOCHOY, ROUBERT, FOURNIER, MERIC, LE BELLEGOU.
5 et 6 septembre 1961 : Politique agricole	DURIEUX, NAVEAU, SURAN BERNIER
19 octobre 1961 : Groupements agricoles d'exploitation	LE BELLEGOU, PERIDIER
19 octobre 1961 : Coopération agricole et Sociétés Intérêt collectif agricole	BREGEGERE
26 octobre 1961 : Règles de commercialisation des produits agricoles	BREGEGERE, COURRIERE
26 octobre 1961 : Obligation d'assurance des personnes non salariées dans l'agriculture	LAGRANGE
26 octobre 1961 : Législation sur les accidents du travail applicable aux membres bénévoles des organismes sociaux	LAGRANGE

26 octobre et 10 novembre 61 : Allocation complémentaire de vieillesse pour les personnes non-salariées des professions agricoles	LAGRANGE, SEMPE
12, 24, 25 octobre 1961 : Aide et réinstallation des Français d'Outre-Mer et d'Algérie	LE BELLEGOU
31 octobre 1961 : Réorganisation administrative de la Région parisienne	METAYER
31 octobre 1961 : Manifestation d'Algériens dans la Région parisienne	DEFFERRE
7 novembre 1961 : Politique sociale du Gouvernement	DUBOIS, MERIC, LAGRANGE
9 novembre 1961 : Durée du mandat des Sénateurs remplaçants	NAYROU, CHAMPEIX, COURRIERE
9 novembre 1961 : Protection des animaux	ROUGERON, BERNIER, SYMPHOR, VANRULLEN
9 novembre 1961 : Interdiction de vente des salmonidés sauvages	VERDEILLE
9 novembre 1961 : Droits d'importation sur certains produits..	BREGEGERE
30 novembre 1961 : Distribution de l'énergie dans le département de la Martinique	SYMPHOR
30 novembre 1961 : Commission d'enquête sur les manifestations musulmanes	DEFFERRE, COURRIERE
5 décembre 1961 : Interpellation socialiste sur le problème de Berlin	LE BELLEGOU
8 décembre 1961 : Accession des salariés français d'Outre-Mer au régime de l'assurance vieillesse volontaire	MESSAUD
7 décembre 1961 : Protection du patrimoine historique de la France	GEOFFROY
12 décembre 1961 : Prise en compte du congé d'armistice pour certaines pensions militaires	DAROU

12 décembre 1961 : Politique française de défense	METAYER
13 décembre 1961 : Loi de Finances rectificative	CHAMPEIX, COURRIERE, NAYROU, MONTPIED
12 décembre 1961 : Droit de préemption dans le zones à urbaniser en priorité et dans les zones d'aménagement différé....	CHOCHOY, COURRIERE, COUTROT, MONTPIED
14 décembre 1961 : Fixation des prix agricoles	SEMPE, BREGEGERE, COURRIERE
14 décembre 1961 : Protocole financier entre la Communauté Enropéenne et la Grèce	CARCASSONNE
15 décembre 1961 : Formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse	I. RAPUZZI, BERNIER
15 décembre 1961: Equipement électrique	CHAMPLEBOUX
15 décembre 1961 : Transports maritimes d'intérêt national	DEFFERRE, RAPUZZI
14 novembre 1961 : Discussion générale du budget de 1962	CHOCHOY, TRON, RAPUZZI
16 novembre 1961 : Budget de la Santé Publique	MESSAUD, LAGRANGE, COURRIERE
16 novembre 1961 : Budget des Anciens Combattants	DAROU, COURRIERE, MERIC
17 novembre 1961 : Budget des Affaires étrangères	DEFFERRE
17 novembre 1961 : Budget de la Défense Nationale	METAYER, CHOCHOY
17 novembre 1961 : Budget de l'Air	MERIC
17 novembre 1961 : Budget de la Marine	COURRIERE, LE BELLEGOU
18 novembre 1961 : Budget de la Justice	CHOCHOY, CHAMPLEBOUX, MESSAUD
18 novembre 1961 : Budget de l'Industrie	VANRULLEN
18 novembre 1961 : Budget de la Coopération	CHOCHOY, BERNIER, SYMPHOR
20 novembre 1961 : Budget des Départements d'Outre-Mer	TORRIBIO, BERNIER, SYMPHOR

20 novembre 1961 : Budget du Sahara	COURRIERE
20 novembre 1961 : Budget du Premier Ministre	CHAMPLEBOUX, COUTROT
20 novembre 1961 : Budget du Travail	BERNIER, MESSAUD, LAGRANGE
21 novembre 1961 : Budget des Affaires Culturelles	LAMOUSSE, BALESTRA, ROUBERT
21 novembre 1961 : Budget de l'Education Nationale	PAULY, VERILLON, TAILHADES, DEFFERRE, NAYROU
22 novembre 1961 : Budget de la Construction	SURAN, CHOCHOY, COUTROT, DURIEUX
22 novembre 1961 : Budget de l'Intérieur	NAYROU, TRON, CHAMPEIX
23 novembre 1961 : Budget des Travaux Publics	I. RAPUZZI, COURRIERE, NAYROU, BREGEGERE, SEMPE
24 novembre 1961 : Budget des Prestations agricoles et agriculture	NAVEAU, DURIEUX, PERIDIER, SEMPE, VERILLON, BREGEGERE
25 novembre 1961 : Budget de l'Algérie	CHAMPEIX et COURRIERE
25 novembre 1961 : Budget des P. et T.	CHOCHOY, MINVIELLE
25 novembre 1961 : Budget des Caisses d'Epargne	LE BELLEGOU
25 novembre 1961 : Budget de l'Aviation Civile	VERILLON
27 novembre 1961 : Budget de l'Information	COURRIERE
27 novembre 1961 : Budget des Finances (Charges Communes)	MINVIELLE, TRON
28 novembre 1961 : Comptes Spéciaux du Trésor (Fonds Routier)	VERDEILLE
28 novembre 1961 : Budget de la Radiodiffusion	COURRIERE
28 novembre 1961 : Vote du Budget	COURRIERE

ANNEE 1962

15 mai 1962 : Interpellation sociale sur le Problème des Prix et des Salaires	COURRIERE
17 mai 1962 : Vaccination obligatoire contre la poliomyélite	FOURNIER
17 mai 1962 : Exercice de la profession d'opticien-lunetier ..	VANRULLEN, GREGORY
22 mai 1962 : Suppression des Droits dits « de Bandite »	DURIEUX
24 mai 1962 : Allègement de l'impôt sur le revenu	TRON
29 mai 1962 : Participation de la France au Fonds Monétaire International	MOUTET
12 juin 1962 : Interpellation Socialiste sur la politique étrangère du Gouvernement	PERIDIER, LE BELLEGOU
14 juin 1962 : Infractions à la législation sur la politique de Défense	LE BELLEGOU
19 juin 1962 : Caisse de Retraite des Membres de l'Assemblée de l'Union Française	CHAMPEIX
19 juin 1962 : Construction d'immeubles en copropriété à usage d'habitation	CHOCHOY, MESSAUD
28 juin 1962 : Programme de construction H.L.M.	CHOCHOY
9 juillet 1962 : Application de la loi d'orientation agricole	COURRIERE
Du 3 juillet au 12 juillet 1962: IVe PLAN (discussion)	TRON, RAPUZZI, CARCASSONNE, COURRIERE, CHAMPEIX, NAYROU, BREGEGERE, SEMPE, TAILHADES, PERIDIER, CHOCHOY, VANRULLEN, MERIC, BERNIER, TORRIBIO, SYMPHOR, ROUBERT, COUTROT, COURRIERE
17 juillet 1962 : Procédure de révision de la Constitution	COURRIERE

17 et 18 juillet 1962 : Loi de Finances rectificative	GUILLE, COURRIERE
19 juillet 1962 : Rapports entre bailleurs et locataires	MESSAUD
19 juillet 1962 : Suppression du privilège des pêcheurs de Fort-Mardyck	DUBOIS, DURIEUX
19 juillet 1962 : Désaveu de paternité en Polynésie Française	GEOFFROY
20 juillet 1962 : Enseignement agricole	NAYROU, SEMPE
23 juillet 1962 : Usages de documents fiscaux dans les relations juridiques	COURRIERE
23 juillet 1962 : Cession des Etablissements Français de l'Inde	MOUTET
23 juillet 1962 : Droits à pension des victimes de la silicose	LAGRANGE
23 juillet 1962 : Conseils d'administration des Organismes de Sécurité Sociale	LAGRANGE
24 et 25 juillet 1962 : Loi complémentaire agricole	DURIEUX, BREGEGERE
18 décembre 1962 : Travaux d'équipement rural en matière d'hydraulique	SEMPE
19 décembre 1962 : Participation des Employeurs à l'effort de construction	CHOCHOY
19 décembre 1962 et 20 décembre 1962 : Loi de Finances 1963 et collectif 1963	CHOCHOY, SEMPE, BREGEGERE, LAGRANGE, COURRIERE, METAYER
22 janvier 1963 : Adoption et légitimation adoptive	LE BELLEGOU, VERILLON
29 janvier 1963 : Budget des Finances et des charges communes	COURRIERE, TRON, CHOCHOY, NAYROU
30 janvier 1963 : Budget des Affaires Etrangères	CARCASSONNE, ROUBERT
30 janvier 1963 : Budget du Sahara	COURRIERE
31 janvier 1963 : Budget de la Justice	CHOCHOY, MESSAUD, ROUGERON, COURRIERE

31 janvier 1963 : Budget de l'Intérieur	NAYROU, RAPUZZI, CHOCHOY, ROUGERON, VERDEILLE, COURRIERE
1er février 1963 : Budget du Premier Ministre	COUTROT, COURRIERE
1er février 1963 : Budget du Travail	BERNIER, DASSAUD, CHOCHOY, MESSAUD
1er février 1963 : Budget de la Défense Nationale	COURRIERE, LE BELLEGOU VERILLON, CHOCHOY
2 février 1963 : Budget des Départements d'Outre-Mer	TORRIBIO, BERNIER
4 février 1963 : Budget de la Santé Publique	DELAGNE, MESSAUD, SYMPHOR, FOURNIER, BERNIER
4 février 1963 : Budget des Anciens Combattants	DAROU, FOURNIER
5 février 1963 : Budget des Affaires Culturelles et de l'Education Nationale	LAMOUSSE, COURRIERE, METAYER, PAULY, DAROU, NAYROU, CHOCHOY, VERILLON, BALESTRA, TAILHADES
6 février 1963 : Budget des P.T.T.	CHOCHOY, FOURNIER, MINVIELLE, SEMPE
6 février 1963 : Budget de la Caisse d'Epargne	LE BELLEGOU
6 février 1963 : Budget de la Construction	CHOCHOY, COUTROT
7 février 1963 : Budget des Travaux Publics	MERIC, BENE, RAPUZZI, TRON, NAYROU, VERILLON, COURRIERE
8 février 1963 : Budget de l'Agriculture	DURIEUX, BREGEGERE, CARCASSONNE, BENE, NAVEAU, COURRIERE
9 février 1963 : Budget de l'Industrie	VANRULLEN, CARCASSONNE, COUTROT, ROUGERON,
11 février 1963 : Budget des Rapatriés	RAPUZZI
11 février 1963 : Comptes Spéciaux du Trésor	VERDEILLE, SEMPE, COURRIERE
12 février 1963 : Dispositions Budgétaires	BERNIER, BENE, GREGORY, TORRIBIO
12 février 1963 : Budget de l'Information	CARCASSONNE
12 février 1963 : Vote du Budget	COURRIERE

H) GROUPE D'ETUDES DOCTRINALES

LE Groupe d'Etudes Doctrinales, sous la direction de notre Camarade Jules MOCH, a atteint le premier objectif que lui avait assigné le Parti : préparer un « Programme fondamental » que le Conseil National du Parti, ayant pouvoir de Congrès, a adopté dans sa séance du 20 mai 1962, après un débat très fouillé.

En vue de cette préparation, le G.E.D. a procédé à l'examen approfondi des questions suivantes :

— LES RELATIONS ENTRE L'ARMEE ET LA NATION, sur lesquels ont été présentés les rapports de GARNIER-THENON rappelant les conceptions de JAURES, relatives à l'Armée Nouvelle (1), Pierre METAYER concernant la place de l'Armée dans la Nation (2), Daniel MITRANI exposant la position d'un Mouvement de Jeunesse face à l'Armée (2) et de Jules MOCH concernant l'organisation socialiste de la défense du territoire (3) ;

— LE NOUVEAU PROGRAMME DU PARTI COMMUNISTE DE L'UNION SOVIETIQUE dont D. LE CORRE s'est livré à une critique détaillée (4), Michel CEPEDE a développé les aspects agricoles (5), RAFFIN a montré les objectifs industriels (6), Alfred SPIRE a envisagé les perspectives sociales (6), Henri SANANES a recherché les liens avec le Marxisme (6) et Jules MOCH a tiré diverses conclusions (6) ;

— L'ECONOMIE SOVIETIQUE que D. LE CORRE a considérée comme un capitalisme d'Etat (7) et dont Lucien LAURAT a analysé les divers aspects (8) ;

— LE SOCIALISME AUTRICHIEN, avec un rapport de GARNIER THENON (9) ;

---

(1) REVUE SOCIALISTE, Décembre 1961.
(2) REVUE SOCIALISTE, Janvier 1962.
(3) REVUE SOCIALISTE, Février 1962.
(4) REVUE SOCIALISTE, Mars et Avril 1962, avec la discussion.
(5) REVUE SOCIALISTE, Avril 1962.
(6) REVUE SOCIALISTE, Juin 1962.
(7) REVUE SOCIALISTE, Novembre 1961.
(8) REVUE SOCIALISTE, Mars et Avril 1961, avec la discussion et notamment l'intervention de Jules Moch.
(9) REVUE SOCIALISTE, Mai 1961.

— **LE SOCIALISME ET L'ASIE,** avec un rapport de Roger QUILLIOT intéressant le Japon, la Birmanie et l'Inde (10) ;

— **L'AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT,** avec un rapport de Gérard MOREL (11) ;

— **Pierre BONNEL a exprimé ses conceptions doctrinales dans un rapport sur « POLITIQUE ET SOCIALISME »** (12).

Après le vote du « Programme fondamental », le G.E.D., soucieux de fournir une documentation utile et actuelle au Parti, a consacré plusieurs séances à l'U.N.R., en recherchant spécialement si ce Mouvement avait ou non une doctrine (13), au Socialisme israëlien, avec un rapport de MARZORATI, et au régime présidentiel aux Etats-Unis et en Amérique latine, avec un rapport de J. RIES (14).

⁂

Au début de l'année 1963 et en accord avec le Secrétariat Général du Parti, le G.E.D. a commencé l'étude des données fondamentales du problème politique français, entendant un rapport de Pierre ALEXANDRE sur l'organisation de l'Eglise catholique et de GARNIER-THENON, CORSON et Gérard MOREL sur les « Nouvelles dimensions de la France ».

(10) REVUE SOCIALISTE, Juin et Octobre 1961.
(11) REVUE SOCIALISTE, Octobre 1961.
(12) REVUE SOCIALISTE, Octobre 1962.
(13) REVUE SOCIALISTE, Juillet 1962.
(14) REVUE SOCIALISTE, Janvier et Février 1963.

Coll. Fondation Jean Jaurès

I) RAPPORT DU SECRETARIAT INTERNATIONAL

LE Secrétariat International du Parti a poursuivi sa tâche de liaison et d'information avec :

LES PARTIS SOCIALISTES ;

L'INTERNATIONALE SOCIALISTE ;

LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ;

LA PRESSE ETRANGERE ET LES MILIEUX DIPLOMATIQUES.

On trouvera ci-après le résumé des principales activités et décisions de ces Organismes, ainsi que le rappel des décisions du Parti en matière de politique étrangère au cours de ces deux années (1961-62) :

I. — ACTIVITES DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE ET COOPERATION AVEC LES PARTIS FRERES ;

II. — ACTIVITES EUROPEENNES ;

III. — DECISIONS DU C.D. ET DU BUREAU DU PARTI EN POLITIQUE INTERNATIONALE ;

IV. — ACTIVITES DE LA COMMISSION INTERNATIONALE.

* * *

I. — ACTIVITES DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE ET DES PARTIS

1°) Réunions du Bureau de l'Internationale Socialiste.

EN 1961

Réunion des 9-10 *Février à LONDRES :*

Délégués du Parti : Georges BRUTELLE, Robert PONTILLON

La principale conclusion de cette réunion a été la déclaration suivante sur la situation au NEPAL :

DECLARATION SUR LE NEPAL

LE Bureau de l'Internationale Socialiste regrette que l'appel adressé par ses responsables au roi du Népal en vue de la mise en liberté de B.P. Koirala et de ses collègues et du rétablissement des institutions démocratiques soit resté sans réponse.

La grande victoire remportée par le Parti du Congrès en février 1959, lorsque le Népal réalisa une transition dramatique depuis la féodalité jusqu'à un gouvernement démocratique, s'était avérée un encouragement aux Socialistes de par le monde.

L'énergie avec laquelle le Gouvernement poursuivit le programme responsable de son élection, notamment les problèmes pressants de la réforme agraire et du développement économique rapide, lui valut le respect général de l'opinion démocratique.

Le Bureau est convaincu que l'action arbitraire du roi ne pourra que porter gravement atteinte à la santé, à la stabilité et aux progrès économiques à l'intérieur du pays, comme à la sécurité de l'extérieur. Cette action renie la décision du peuple auprès duquel Koirala a conservé sa popularité et son estime.

Le Bureau réaffirme sa confiance dans la personne de B.P. Koirala et ses collègues du Parti du Congrès, et il se déclare solidaire avec eux. Par expérience personnelle de son intégrité, le Bureau repousse les vagues accusations de corruption portées contre lui. Il invite tous les Gouvernements démocratiques à agir auprès de l'Administration népalaise pour lui faire valoir les dangers de sa conduite actuelle, et il insiste avec force sur la libération immédiate des détenus et le rétablissement des libertés politiques.

⁂

Réunion des 16-17 *Mai à LONDRES :*

Délégués du Parti : Pierre HERBAUT, Robert PONTILLON.

Les principales décisions de cette réunion ont porté sur la désignation de deux Missions en Afrique et l'adoption du texte suivant sur la situation en ANGOLA :

« *Le Bureau de l'Internationale Socialiste est profondément inquiet du conflit actuel en Angola et de l'évidence croissante des lourdes pertes de vies et de propriété.*

« *Le Bureau est convaincu que le refus au peuple de l'Angola (et à toutes les colonies portugaises) du droit à l'autodétermination est la cause de l'insurrection actuelle. Aucune répression par le Gouvernement colonialiste, quelque sévère qu'elle soit, ne peut écraser la volonté de liberté du peuple.*

« *C'est pour cette raison que le Bureau réclame au Gouvernement portugais (conformément à la résolution de l'O.N.U. et conformément aux obligations faites par la Charte de l'O.N.U.), de prendre immédiatement des mesures pour accorder les droits démocratiques au peuple, au lieu d'avoir recours à la violence.*

« *En outre, le Bureau en appelle à ses Partis affiliés pour demander l'appui de leurs Gouvernements afin de persuader le Gouvernement portugais d'agir de cette manière.* »

* * *

Réunion du 26 *Septembre à LONDRES :*

Délégué du Parti : Robert PONTILLON.

A l'issue de cette réunion les deux déclarations suivantes ont été publiées :

LA MORT DE DAG HAMMARSKJOELD

LE Bureau de l'Internationale Socialiste affirme le coup que lui porte la mort tragique de Dag Hammarskjöld, Secrétaire général des Nations Unies. La perte pour le monde est irréparable. Le Bureau rend hommage à l'énergie, au zèle et au dévouement qui animaient toute l'activité qu'il a entreprise au nom des Nations-Unies. Il a créé une nouvelle idée générale de ses fonctions qui a affermi l'autorité des Nations-Unies en sa qualité d'instrument efficace de la Paix.

Son activité toute entière a confirmé que celui qui le remplace dans ce grand emploi au sein de l'institution, sur laquelle reposent les espoirs du monde, devra être, tout comme Hammarskjöld, un homme dévoué, objectif et intègre.

BERLIN

LE Bureau condamne l'action du Gouvernement de Pankow d'avoir arbitrairement fermé la frontière entre Berlin-Ouest et Berlin-Est. Il se déclare solidaire avec les Berlinois de l'Est comme de l'Ouest. L'événement du 13 août a montré la justesse de la demande, votée par les dirigeants socialistes réunis les 29 et 30 juillet à Helsingoer, d'une solution du problème de Berlin par la négociation.

* * *

Réunion du 21 *Octobre à ROME :*

Délégués du Parti : Pierre HERBAUT, Robert PONTILLON.

Cette réunion, qui précédait le Conseil et le Congrès de l'Internationale, a été essentiellement consacrée à la préparation de l'ordre du jour et à l'organisation des travaux.

C'est au cours de cette réunion qu'il a été décidé d'accorder une large audience aux représentants des Etats Africains et de proposer l'admission du Parti Socialiste du Cameroun.

*
**

EN 1962

Réunion des 7 *et* 8 *Février à LONDRES.*

Délégués du Parti : Georges BRUTELLE, Robert PONTILLON.

Le Bureau étudie particulièrement la situation en Amérique

Latine et décide l'envoi d'un Délégué en mission d'information (Rodolfo LLOPIS). Il fixe d'autre part les itinéraires des missions en Afrique et l'ordre du jour de la Conférence des Experts sur les pays en voie de développement.

⁂

Réunion des 2 et 3 Mai à BONN :

Délégué du Parti : Pierre HERBAUT.

Le Bureau étudie spécialement le programme du prochain Conseil Général (Oslo). Il publie d'autre part les déclarations et les messages suivants :

LA COREE :

a) Le Bureau constate que, le 15 mars 1962, M. Léonard L. Bacon, Directeur intérimaire du Bureau des affaires asiatiques, a répondu pour M. Dean Rusk, secrétaire d'Etat, à la lettre du Secrétaire, datée du 14 novembre 1961, au sujet des procès du Directeur et des Rédacteurs du journal « Minjok Ilbo ». Le Gouvernement des Etats-Unis ne peut que regarder ces procès comme l'exercice légitime de l'autorité coréenne. Le Gouvernement des Etats-Unis se réjouit des assurances qu'on y tiendra des élections libres et que le Gouvernement sera rétabli aux civils en 1963.

Le Bureau constate également que l'arrestation des membres du Comité Directeur du Parti Socialiste Uni et leur procès ont eu lieu postérieurement à la lettre du Secrétaire. Le Secrétaire a répondu à M. L.L. Bacon à propos de ces procès. Les membres du Comité Directeur qui étaient parlementaires avaient été condamnés sous l'inculpation de s'être opposés à la législation visant l'interdiction du Communisme. Leurs sentences étaient donc en raison d'une action prise légitimement en leur qualité de législateurs. Les partis de l'Internationale, vu leur appui de l'action des Nations-Unies en Corée, avaient intérêt à y voir le rétablissement de la Démocratie. La promesse d'élections législatives en mai 1963 ne se réalisera pas si les Démocrates socialistes n'ont pas le droit de fonctionner. L'Internationale Socialiste avait demandé qu'on revoie les sentences prononcées contre les Membres du Comité Directeur du Parti Socialiste Uni et qu'on leur permette de participer à la reprise promise des libertés politiques. Le Secrétaire a demandé au Directeur intérimaire du Bureau des affaires asiatiques de voir s'il peut conseiller au Secrétaire d'Etat de charger les représentants américains en Corée d'envisager ces demandes avec sympathie.

MESSAGE A WILLY BRANDT

PAR l'intermédiaire de Willy Brandt, Maire de Berlin, le Bureau de l'Internationale Socialiste, réuni sur invitation du Parti social-démocrate allemand dans la République fédérale d'Allemagne, salue la population entière de cette capitale allemande divisée et la

remercie du courage dont elle a fait preuve pendant toutes les années de lourde oppression communiste.

L'Internationale Socialiste respecte et admire la résolution, depuis toujours évidente, de la population de Berlin de ne pas se laisser ébranler par la provocation.

Cette attitude représente une contribution décisive à la défense de la liberté et à la réalisation d'une Paix durable.

Dans cette lutte, l'Internationale Socialiste s'exprime solidaire avec le peuple de Berlin.

MESSAGE SUR L'ESPAGNE

LE Bureau convient d'envoyer un message à Rodolfo Llopis pour lui exprimer sa sympathie et sa solidarité avec les grévistes espagnols.

*
**

Réunion du 1*er Juin à OSLO :*

Délégué du Parti : Georges BRUTELLE.

Le Bureau prépare essentiellement les travaux du Conseil général qui suit, et étudie les amendements proposés par les différents Partis au texte de la Déclaration de Principe.

*
**

Réunion du 24-25 *Septembre à VIENNE :*

Délégué du Parti : Pierre HERBAUT.

Le Bureau, après avoir étudié les résultats électoraux en Suède et en Allemagne, s'est félicité de la victoire remportée par le Parti Social-Démocrate Suédois aux élections municipales, et des progrès réalisés par le S.P.D. aux élections du Schleswig-Holstein.

Le Bureau fixe le prochain Congrès de l'Internationale aux 7 et 9 septembre 1963 et accepte l'invitation du Parti Travailliste Néerlandais pour qu'il ait lieu à Amsterdam.

Le Bureau examine, d'autre part, le projet d'un centre de formation en Afrique et confie à la S.F.I.O. l'organisation d'un « séminaire » à Madagascar. Il désigne enfin Guy MOLLET (S.F.I.O.) et James CALLAGHAN (Labour Party) pour s'entretenir avec les leaders africains lors du Congrès de Dakar.

*
**

2°) 7e Congrès de l'Internationale Socialiste.

(ROME - 23 AU 27 OCTOBRE 1961)

ON trouvera ci-après la liste de tous les pays participant à ce Congrès et le texte des Résolutions qui furent adoptées. Il convient de souligner la présence de délégations particulièrement représentatives des Jeunes Etats africains et des Pays asiatiques. Les problèmes de ces Etats ont été l'un des principaux centres d'intérêt de ce Congrès qui fut marqué par l'admission, comme Membres de l'Internationale, du Parti Socialiste du Cameroun et du Parti Social-Démocrate de Madagascar.

a) PAYS REPRESENTES :

AUTRICHE, BELGIQUE, CAMEROUN, CANADA, DANEMARK, FINLANDE, FRANCE, ALLEMAGNE, GRANDE-BRETAGNE, INTERNATIONAL JEWISH LABOR BUND, ISRAEL, IHUD OLAMI, ITALIE, JAMAIQUE, JAPON, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALTE, PAYS-BAS, NORVEGE, ESPAGNE, SUEDE, SUISSE, U.S.A., INTERNATIONAL COUNCIL OF SOCIAL DEMOCRATIC WOMEN, SOCIALIST INTERNATIONAL.

OBSERVATEURS :

BULGARIE, TCHECOSLOVAQUIE, ESTHONIE, GRECE, HONGRIE, INDE, LETTONIE, LITHUANIE, POLOGNE, ROUMANIE, VIETNAM, YOUGOSLAVIE.

ORGANISATIONS ASSOCIEES :

ASIAN SOCIALIST CONFERENCE, INTERNATIONAL UNION OF SOCIALIST YOUTH, EUROPEAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY, BUREAU DE LIAISON DES PARTIS SOCIALISTES DES PAYS MEMBRES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES.

INVITES :

ARMENIE, BIRMANIE, INDE, IRAN, KENYA, NEPAL, NIGER, PEROU, SENEGAL, TANGANIKA, TURKESTAN, UGANDA, UKRAINE, EUROPEAN ECONOMIC COMMUNAUTY.

*
**

b) RESOLUTIONS ADOPTEES :

ANNEXE I

RESOLUTION
SUR LES ESSAIS NUCLEAIRES

LE Congrès de l'Internationale Socialiste, au nom de près de 70 millions d'électeurs, proteste énergiquement contre la récente explosion, par l'Union soviétique, d'une arme nucléaire de multiples

mégatonnes. L'explosion d'une bombe de 50 mégatonnes représente un crime monstrueux contre l'humanité. Cette explosion augmentera fortement le niveau de radiation et risque ainsi de porter atteinte à la santé de ceux qui sont actuellement en vie comme de ceux qui ne sont pas encore nés. Elle met en opposition les déclarations pacifiques de coexistence des Soviétiques et cette action brutale et cynique qui menace toute l'espèce humaine.

Le Congrès de l'Internationale Socialiste condamne vigoureusement la reprise par l'Union soviétique d'essais nucléaires dans l'atmosphère, malgré ses promesses antérieures de ne jamais être la première à reprendre ces essais. Il déplore également le refus de l'Union soviétique d'accepter l'offre des gouvernements américain et britannique de conclure immédiatement un traité interdisant les essais dans l'atmosphère.

La situation actuelle rend encore plus urgente que jamais la reprise des négociations pour un désarmement complet et général sous contrôle international.

ANNEXE II

RESOLUTION
SUR BERLIN ET LE PROBLEME ALLEMAND

LE Congrès de l'Internationale Socialiste

1. Flétrit la sauvage brutalité que représente l'érection du mur de Berlin qui emprisonne 17 millions d'Allemands, les privant non seulement de la liberté, mais aussi du contact avec la partie libre de l'Allemagne et avec le reste du monde non communiste. Cet acte, qui viole les droits de l'homme, est une expression de l'expansionnisme du gouvernement soviétique.

2. Les partis groupés dans l'Internationale socialiste se déclarent solidaires avec le peuple de Berlin et fermement résolus à assurer la sauvegarde de sa liberté. La division de l'Allemagne ne sert pas la cause de la paix : la poursuite de cet état de choses représente, en fait, une source de danger constant au cœur de l'Europe. Le peuple allemand a un droit imprescriptible à l'unité nationale — mais celle-ci ne peut pas et ne doit pas être restaurée par la force.

3. Il ne suffit pas de résister aux pressions et aux provocations des communistes. Il faut aboutir à une solution pacifique par la négociation. Pour cela, il faut que l'Occident prenne une initiative diplomatique. Il faut qu'un accord garanti et contrôlé par les quatre Puissances assure la liberté d'accès à Berlin-Ouest tant par rail et par route que par la voie aérienne. Pour consolider cette garantie, les Nations Unies pourraient assumer certaines responsabilités, tandis que la présence d'organisations des Nations Unies à Berlin pourrait donner à la ville une vitalité nouvelle et de nouveaux espoirs.

4. Pour aboutir à un accord, il faudra tout d'abord reconnaître que la frontière allemande ne saurait être modifiée par la force et

que l'unité de l'Allemagne dépend d'une détente internationale. En attendant, il faut prendre des mesures pour améliorer la coopération technique avec les gouvernements de l'Allemagne divisée et entre ces gouvernements dans l'intérêt du bien-être des populations. La tension pourrait diminuer et les chances de l'unité allemande s'amélioreraient si l'on arrivait à un accord sur un désarmement contrôlé en Europe centrale, où serait prévue notamment l'interdiction des armes nucléaires dans des conditions qui ne modifieront pas l'équilibre militaire.

5. L'Internationale Socialiste réaffirme sa ferme croyance dans le droit imprescriptible des peuples à l'autodétermination. Elle prie les puissances responsables de la solution du problème allemand, et tous ceux qui sont très en cause, de fonder leur politique sur ce principe qui est reconnu par la Charte des Nations Unies. C'est seulement si l'on reconnaît la dignité humaine et la liberté comme principes fondamentaux du droit international que les droits de l'homme, qui ont été violés à Berlin, reprendront tout leur sens, qu'une détente se réalisera en Europe, et que le danger de guerre sera écarté.

ANNEXE III

RESOLUTION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LES PAYS DEVELOPPES ET LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

L'Internationale Socialiste constate avec inquiétude que l'écart entre le niveau de vie des pays en voie de développement et celui des pays industrialisés s'est élargi au cours des dix dernières années. L'aide donnée aux pays en voie de développement s'est donc révélée évidemment insuffisante. Les partis groupés dans l'Internationale Socialiste sont résolus à renverser cette tendance. Ils luttent sans relâche pour assurer une répartition équitable des richesses dans leurs pays respectifs, et ils lutteront non moins résolument pour l'application du même principe à l'échelon mondial.

Les nouveaux Etats, ayant accédé à la liberté, travaillent pour assurer leur développement économique et leur transformation sociale. Les progrès techniques et l'expansion économique des pays industrialisés offrent des possibilités qui, si elles sont exploitées convenablement, permettront d'affranchir le monde de la faim et du besoin.

Dans les années à venir, les régions en voie de développement devront être mises en mesure de progresser dans la voie de la prospérité. A cette fin, l'Internationale Socialiste s'efforcera de faire appliquer rapidement le programme suivant de mesures internationales :

1. L'afflux de capitaux vers les pays en voie de développement devra être porté à 10 milliards de dollars par an, sous forme d'investissements directs et de crédits. Les gouvernements des Etats industrialisés devront réserver au moins un pour cent de leur revenu national grossissant aux programmes d'aide étrangère.

2. Cette aide, qui ne devra être soumise à aucune condition politique, sera de préférence multilatérale ; les pays bénéficiaires et les pays qui la fournissent devront traiter sur un pied d'égalité.

3. Les projets exécutés dans le cadre des programmes de coopération mutuelle devront s'inscrire dans le cadre général des plans de développements régionaux et nationaux afin d'assurer un développement économique et social équilibré.

4. L'assistance technique devra être considérablement développée et inclure des programmes d'enseignement et de formation professionnelle et d'autres mesures destinées à favoriser le progrès social.

5. Les projets ne devront pas créer des ilôts de prospérité mais, au contraire, élever le niveau de vie de la population tout entière. Le développement rural, tant agricole qu'industriel, devra jouer un rôle crucial.

6. Au cours des dix dernières années, les pays en voie de développement ont vu empirer leurs termes d'échange. Il faut prendre des mesures pour augmenter et diversifier leurs exportations, et garantir des prix raisonnables à leurs exportations de produits agricoles entre autres. Les barrières commerciales qui limitent les exportations vers tels pays industrialisés devront être progressivement abolies.

ANNEXE IV

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE

LE Congrès de l'Internationale Socialiste confirme la résolution adoptée par le Conseil général en avril 1960, à Haïfa, qui insistait sur les droits de tous les peuples à l'autodétermination et à des droits égaux sur la base d' « un homme une voix », et salue les nouveaux pays qui ont accédé à l'indépendance selon ce principe.

Le Congrès est néanmoins très affecté par le développement de la situation dans certaines parties de l'Afrique où l'on ne reconnaît pas encore les droits à l'égalité et à la liberté ou où l'on ne les a pas encore mis en pratique.

1. Afrique du Sud

Le Congrès condamne encore une fois les principes et la mise en pratique de l'apartheid et en appelle aux Etats membres des Nations Unies pour qu'ils exercent une pression positive afin d'amener le gouvernement sud-africain à prendre des mesures en réponse aux demandes faites par le Conseil de Sécurité et l'Assemblée générale que la discrimination basée sur la couleur cesse immédiatement au sein de l'Union. Le Congrès demande aussi aux Nations Unies que les termes du mandat concernant le Sud-Ouest africain soient appliqués ou que les responsabilités données au gouvernement sud-africain soient supprimées.

2. Territoires portugais

Le Congrès condamne l'oppression portugaise en Angola, Mozambique et autres territoires et demande qu'une action soit prise par les Nations Unies et les Etats membres pour veiller à ce que les principes de la Charte des Nations Unies soient appliqués dans ces territoires.

3. Algérie

Le Congrès répète qu'à son avis le temps est largement venu de donner à l'Algérie la possibilité de décider de son sort, exprime son inquiétude en ce qui concerne les nouvelles manifestations de violence, et demande au gouvernement français de lancer une nouvelle initiative pour conclure un accord qui permettrait l'application de l'auto-détermination et garantirait les droits démocratiques de toutes les parties en cause. Le Congrès demande à tous les intéressés de ne pas commettre d'actes de violence et d'aider aux négociations en vue d'un règlement pacifique du problème.

4. Afrique centrale

Le Congrès affirme qu'un gouvernement fédéral ne peut continuer son action que s'il est basé sur la volonté du peuple, a relevé à ce sujet que les dirigeants africains s'opposent nettement à la fédération dans le cadre de la Fédération africaine centrale. Le Congrès appuie le Parti travailliste britannique dans sa lutte pour que les territoires en cause, et notamment la Rhodésie du Nord, puissent parvenir à l'autonomie selon des principes démocratiques.

Le Congrès reconnaît de nouveau que les problèmes du développement politique ne peuvent être séparés des problèmes économiques très graves qui se posent dans une grande partie de l'Afrique, et demande qu'une action plus positive soit prise par les gouvernements d'Afrique et des pays plus développés pour établir une coopération en vue de satisfaire les besoins urgents d'assistance technique, de prêts de capitaux et de dons, et de main-d'œuvre spécialisée.

Le Congrès relève avec satisfaction les relations établies par l'Internationale socialiste avec les partis démocratiques dans de nombreux Etats d'Afrique et les plans qui ont été établis pour renforcer ces liens par l'envoi d'une mission de l'Internationale socialiste en Afrique.

Le Congrès charge cette mission de faire connaître aux dirigeants africains le sentiment de solidarité qu'il éprouve pour eux dans la lutte qu'ils mènent et sa conviction que, alors que chaque Etat doit développer ses propres institutions démocratiques de la manière qui convient le mieux aux besoins et aux désirs de la population, l'application des principes du socialisme peut et doit être adaptée pour relever les défis de l'époque.

ANNEXE V

RESOLUTION SUR LA COOPERATION EUROPEENNE

LE Congrès de l'Internationale socialiste se réjouit de constater les progrès économiques qui ont suivi la formation de la Communauté économique européenne et de l'Association européenne de libre échange.

Il prend note des demandes d'admission dans la C.E.E. de la Grande-Bretagne, du Danemark et de l'Irlande, ainsi que de l'intention de certains autres pays de rechercher un traité d'association, qui peuvent avoir pour résultat une organisation européenne plus large, telle qu'elle a toujours été préconisée par les partis socialistes.

Le Congrès réaffirme la résolution adoptée par le Congrès d'Hambourg en 1959, et notamment insiste sur le fait que, pour les socialistes, la coopération économique européenne devra avoir pour objectif principal la création de formes d'intégration et d'association,

— qui, par leur structure même, se proposeront de faire adopter par les parties contractantes des politiques économiques, financières, sociales et monétaires visant à assurer l'expansion économique, le plein emploi et le progrès social, et

— qui permettront à l'Europe d'élargir son optique et de faire un apport réel et toujours plus important à la solution des problèmes des pays en voie de développement, et à l'établissement avec ces pays de rapports fondés sur la liberté et l'égalité.

Le Congrès reconnaît, comme les partis socialistes l'ont reconnu dès le début des débats sur le problème de la coopération européenne, les difficultés qu'auront certains pays à accepter les obligations politiques que comporte la Communauté économique européenne. Il considère que les négociations devront aboutir à des accords associant ces pays au marché unique européen, tout en respectant les intérêts essentiels des divers pays et en évitant de nuire à de tierces nations, notamment à celles qui ont traditionnellement des rapports étroits et des liens économiques avec l'Europe.

ANNEXE VI

RESOLUTION SUR LES NATIONS UNIES

Le Congrès de l'Internationale socialiste :

— Exprime son profond regret de la mort tragique du secrétaire général des Nations Unies, Dag Hammarskjöld et rend hommage à son admirable œuvre de paix et de prospérité au service de l'humanité ;

— Souligne l'importance cruciale d'assurer l'indépendance du

secrétariat à l'égard des pressions nationales et son opposition résolue au principe de la « troïka », qui paralyserait le secrétaire général et l'empêcherait d'accomplir efficacement sa tâche, mais toutefois :

— Blâme certains membres qui n'ont pas respecté les dispositions de la Charte et qui n'ont pas appliqué les décisions les concernant, notamment les résolutions relatives à la Hongrie, à l'Afrique du Sud et à l'Angola ;

— Affirme son opinion qu'il est temps d'apporter des réformes partielles à la structure des Nations Unies, et notamment au Conseil de Sécurité, au Conseil économique et social et au secrétariat, pour qu'ils reflètent mieux la nouvelle répartition des membres des Nations Unies à la suite de l'admission de nombreux Etats nouveaux d'Afrique et d'Asie. Nous proposons notamment que le Conseil de Sécurité soit numériquement renforcé et que l'Inde en fasse partie à titre permanent.

Le Congrès réaffirme son opinion, déjà exprimée auparavant, que le gouvernement de Pékin devrait être représenté aux Nations Unies.

Les Nations Unies doivent être renforcées par la constitution d'une armée de la paix internationale.

Le Congrès réaffirme en outre sa conviction que les Nations Unies ainsi réformées restent le principal espoir d'assurer une réelle coopération internationale, de maintenir la paix mondiale et de poser les fondations d'un vrai gouvernement mondial.

ANNEXE VII

RESOLUTION SUR LE NEPAL

LE Congrès de l'Internationale socialiste s'inquiète vivement du développement récent de la situation au Népal. Aux élections générales, les premières qui eurent jamais lieu dans le pays, le Parti du Congrès népalais a obtenu une majorité décisive. Le gouvernement socialiste, formé après les élections, s'attaqua courageusement aux problèmes qui s'étaient accumulés dans le pays. Brusquement, sans aucune raison, le Roi du Népal, avec l'aide de la Garde du Palais, arrêta le Premier ministre et ses collègues du gouvernement, renvoya le parlement et cessa l'octroi des libertés qui avaient été accordées au peuple. Ces conditions anormales continuent depuis des mois.

Le Congrès de l'Internationale socialiste proteste contre l'attitude vindicative du Roi, qui refuse qu'une aide médicale étrangère soit apportée au camarade Koirala, Premier ministre du Népal, actuellement en détention, même alors qu'il souffre d'une maladie grave. Il demande qu'une aide médicale de ce genre lui soit accordée sans délai.

Le Congrès s'exprime solidaire avec le Congrès et le peuple népalais dans leurs efforts résolus pour rétablir dans leur pays des conditions démocratiques.

ANNEXE VIII

RESOLUTION SUR LA COREE DU SUD

LE Congrès de l'Internationale socialiste est très affecté par le fait que des sociaux-démocrates ont été mis en prison en Corée du Sud. Il en appelle au gouvernement sud-coréen pour qu'il libère ces dirigeants socialistes et supprime toutes les restrictions apportées au plein exercice des droits démocratiques de la population.

ANNEXE IX

RESOLUTION SUR LE TANGANYIKA

CE septième Congrès de l'Internationale socialiste, réuni à Rome du 23 au 27 octobre 1961, salue l'accession à l'indépendance du Tanganyika le 9 décembre 1961.

Ce Congrès note également avec satisfaction que l'Union nationale africaine du Tanganyika, qui constitue le gouvernement, s'est engagée à former un Etat africain social-démocrate.

ANNEXE X

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

LE Congrès de l'Internationale socialiste salue chaleureusement les nouveaux partis membres du Canada, du Japon, du Cameroun et de Madagascar. Il est heureux qu'à cette conférence participent des représentants du Nigeria, du Sénégal, du Tanganyika, de l'Iran et de la Turquie. Il se félicite de leur collaboration et leur demande à leur retour de transmettre à leurs adhérents les salutations fraternelles du Congrès de l'Internationale socialiste.

ANNEXE XI

RESOLUTION SUR MALTE

QUE le présent Congrès, ayant pris connaissance d'une déclaration du dirigeant du Parti travailliste de Malte, décide qu'une délégation composée de représentants des Partis allemand, israélien et suédois devra visiter Malte afin de présenter un rapport aussitôt que possible au Bureau de l'Internationale socialiste.

ANNEXE XII

STATUTS DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE REVISES PAR LE CONGRES DE ROME

I. — L'Internationale Socialiste :

a) L'Internationale socialiste est constituée par l'association des

partis qui luttent pour la réalisation du socialisme tel qu'il est défini dans les Buts et Tâches du Socialisme démocratique.

b) La mission de l'Internationale socialiste est de renforcer les liens existant entre les partis affiliés et d'assurer la libre coordination de leur politique.

c) Les organismes de l'Internationale socialiste sont :

1. — Le Congrès de l'Internationale socialiste,

2. — Le Conseil général de l'Internationale socialiste,

3. — Le Bureau de l'Internationale socialiste,

4. — Le secrétariat de l'Internationale socialiste.

II. — L'organisation de l'Internationale socialiste :

a) Le Congrès.

1°) Le Congrès est l'instance suprême de l'Internationale socialiste. Il en formule les principes et en adopte les statuts. Sur recommandation du Conseil général, il décide à la majorité des deux-tiers de tous les membres de l'admission et du statut des nouveaux membres et de la nature des rapports d'autres organisations avec l'Internationale socialiste. Il désigne les partis membres qui constituent le Bureau. Il est saisi d'un rapport sur l'activité accomplie depuis le Congrès précédent.

2°) Le Congrès se réunit une fois tous les deux ans, sur la convocation du Conseil général. Le Conseil général décide du lieu et de la date du Congrès et en fixe l'ordre du jour.

3°) Tous les partis de l'Internationale socialiste ont le droit d'être représentés au Congrès. La délégation des partis ayant voix délibérative est limitée à six, les partis ayant seulement voix consultative ou admis comme observateurs n'ayant que deux délégués.

4°) Chaque parti membre avec droit de vote dispose d'une voix.

5°) Les partis membres ayant un statut consultatif et les observateurs sont autorisés à prendre la parole mais ne prennent pas part au vote.

6°) Les organisations associées peuvent être admises de droit comme observateurs.

7°) L'exclusion d'un parti membre ne peut être décidée que par le Congrès et à la majorité des deux-tiers des votants.

b) Le Conseil général.

1°) Le Conseil général de l'Internationale socialiste est composé de :

— deux délégués de chaque parti membre avec droit de vote ;

— deux délégués de chaque organisation associée ;

— quatre délégués de l'Union socialiste de l'Europe centrale et orientale ;

— deux déléguées du Conseil International des Femmes social-démocrates ;

— deux délégués de l'Union internationale des Jeunesses socialistes.

Les délégués des partis et organisations ont voix consultative.

2°) Le Conseil général de l'Internationale socialiste se réunit au moins une fois par an. Ses fonctions comportent notamment :

— l'examen des problèmes politiques ;

— la convocation des Congrès de l'Internationale socialiste ;

— l'examen des demandes d'adhésion à l'Internationale socialiste en vue de leur recommandation au Congrès ;

— la désignation du président et des trois vice-présidents de l'Internationale socialiste ;

— l'examen du rapport annuel du secrétaire ;

— l'adoption des décisions du Bureau en ce qui concerne le budget annuel et la fixation du montant des cotisations ;

— la nomination du secrétaire ;

— le choix du siège du secrétariat.

c) Le Bureau.

1°) Le Bureau de l'Internationale socialiste comprend quinze membres au maximum. Le Conseil international des Femmes social-démocrates assiste de plein droit.

2°) Ses fonctions comportent notamment :

— la convocation des réunions du Conseil général de l'Internationale socialiste, et la préparation de son ordre du jour ;

— la convocation de conférences spécialisées et de conférences d'experts, et la fixation de leur ordre du jour ;

— la convocation de conférences régionales ;

— le contrôle des activités du secrétaire ;

— la fixation du nombre de personnes composant le personnel du secrétariat et des conditions d'emploi de ce personnel ;

— l'adoption du budget annuel du secrétariat, et la fixation du montant des cotisations ;

— le maintien de liaisons permanentes avec les partis affiliés ;

— l'extension de l'Internationale socialiste et de ses activités ;

— la création de comités et de sous-comités, et le contrôle de leurs activités.

d) Le secrétaire.

1°) Le secrétaire est responsable devant le Bureau.

2°) Ses tâches comprennent :

— l'organisation et la préparation technique des réunions de l'Internationale socialiste ;

— la rédaction des procès-verbaux des conférences et des Congrès ;

— l'organisation de l'échange et de la diffusion des informations émanant des partis membres ;

— la conservation des archives ;

— sujets à l'approbation du Bureau et au nombre fixé par ce dernier, l'engagement du personnel du secrétariat et la fixation des conditions d'emploi de ce personnel ;

— la présentation du rapport financier et des prévisions budgétaires.

e) Conférences régionales.

1°) Sujettes à l'accord du Bureau, des conférences régionales à composition limitée peuvent être tenues sous les auspices de l'Internationale socialiste.

2°) Le financement de ces conférences régionales sera sous la seule responsabilité des partis participants. Le Bureau se réserve toutefois le droit de financer ces conférences.

3°) Toute conférence régionale fera parvenir son rapport à tous les membres de l'Internationale socialiste.

4°) Ceci ne porte aucune atteinte au droit de tout groupe de partis de tenir des réunions en dehors des auspices de l'Internationale socialiste, sans se référer au Bureau.

III. — Les Finances :

Les dépenses du secrétariat sont couvertes par :

1°) les cotisations des partis membres ;

2°) les contributions des partis observateurs ;

3°) les dons.

Cotisations.

Les cotisations des partis sont fixées en fonction du nombre de leurs adhérents et de leurs moyens financiers.

IV. — Modifications des Statuts :

Le Congrès a seul pouvoir de modifier les statuts. La majorité requise à cet effet est celle des deux-tiers des votants.

* * *

L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE ET LES NATIONS DE L'ASIE ET DE L'AFRIQUE

Résolution adoptée par la Conférence de l'Union Socialiste de l'Europe Centrale et Orientale

LA liberté est indivisible ; pour elle il faut lutter et il faut la défendre partout où elle est étouffée ou menacée. Cette lutte découle toujours des mêmes aspirations : qu'elle vise l'obtention, la restauration ou la préservation de la liberté. Pour cette raison, la plus grande solidarité s'impose entre tous ceux qui soutiennent le principe de l'abolition de l'oppression coloniale en Afrique, de la sauvegarde de l'indépendance des jeunes Etats africains et asiatiques et de la restauration de la liberté en Europe Orientale.

L'expérience du passé et des temps récents a démontré que l'oppression — où qu'elle se manifeste et quelle qu'en soit la forme — implique un danger menaçant le monde entier. On ne peut, dans une partie du monde, conquérir la liberté ou la préserver et, en même temps, consentir, ailleurs, à sa suppression. La liberté ne saurait être obtenue plus rapidement en Angola si l'on en accepte la suppression en Hongrie ou aux Pays Baltes annexés par l'U.R.S.S.

L'Union Socialiste de l'Europe Orientale et Centrale :

— salue comme un des événements les plus encourageants de notre époque l'indépendance obtenue par les peuples qui jusqu'ici étaient opprimés par des régimes coloniaux en Asie et en Afrique ; elle fait remarquer, en outre, que cet événement tranche nettement avec l'oppression, par le nouveau colonialisme de l'Union Soviétique, de peuples jusqu'ici indépendants ;

— dénonce l'hypocrisie des dirigeants soviétiques qui s'attribuent le rôle de défenseurs de la liberté des jeunes Nations africaines, tout en maintenant leur domination néo-colonialiste sur l'Europe Orientale, domination caractérisée par l'exploitation économique, la russification et l'exploitation du système dictatorial soviétique contre la volonté des peuples intéressés ;

— proteste contre l'exploitation, par l'Union Soviétique, des contacts établis avec les peuples africains et asiens, pour développer une politique de force et atteindre des buts impérialistes ;

— soutient que les Nations de l'Europe Orientale, de même que les nouveaux Etats africains et asiens, croient non seulement aux mêmes principes de liberté et d'égalité, mais estiment aussi que le progrès de leurs politiques communes représente pour elles un intérêt vital. Ces politiques sont :

— une organisation des Nations Unies qui sera forte et susceptible de protéger les petites Nations contre la domination des grandes Puissances et de venir en aide aux victimes de l'ingérence et de l'agression ;

— la planification, à l'échelle internationale, et la coopération économique sans exploitation, quelle qu'elle soit, des petits Etats par les grandes Puissances ;

— la fin de la course aux armements et le désarmement sous un contrôle international efficace.

L'Union Socialiste de l'Europe Orientale déclare sa solidarité avec les Partis socialistes et les pionniers du Socialisme en Asie et en Afrique. Les Socialistes de l'Europe orientale, de même que ceux de l'Asie et de l'Afrique, doivent offrir aux peuples de leur pays une alternative socialiste qui permet une planification économique, tout en respectant la liberté.

L'expérience de l'Europe Orientale a démontré au monde que le Socialisme ne saurait être réalisé sans la démocratie ; c'est seulement sous un régime démocratique que l'industrialisation, la planification économique et la nationalisation peuvent atteindre les objectifs du Socialisme, car la destruction de la liberté au nom du socialisme mène à la tyrannie et non pas à une société susceptible de mériter le nom de socialiste.

* * *

3°) Conseil Général de l'Internationale Socialiste.

OSLO - 2 au 4 juin 1962

RAPPELONS que le Congrès de l'Internationale ne se tient que tous les deux ans. Entre deux Congrès c'est le Conseil Général de l'I.S. qui définit les principales lignes politiques et adopte les résolutions nécessaires.

a) PAYS REPRESENTES :

AUTRICHE ; BELGIQUE ; CANADA ; DANEMARK ; FINLANDE ; FRANCE ; ALLEMAGNE ; GRANDE-BRETAGNE ; ISRAEL ; ITALIE ; JAPON ; LUXEMBOURG ; MADAGASCAR ; MALTE ; PAYS-BAS ; NORVEGE ; ESPAGNE ; SUEDE ; SUISSE ; U.S.A. ; INTERNATIONAL COUNCIL OF SOCIAL DEMOCRATIC WOMEN ; SOCIALIST INTERNATIONAL.

OBSERVATEURS :

SOCIALIST UNION OF CENTRAL-EASTERN EUROP ; INDE.

ORGANISATIONS ASSOCIEES :

INTERNATIONAL UNION OF SOCIALIST YOUTH ; KOREA.

b) RESOLUTIONS ADOPTEES :

RESOLUTION SUR L'ESPAGNE

LE Conseil général de l'Internationale socialiste exprime son admiration pour les ouvriers espagnols en grève depuis près de deux mois, ainsi que pour la population espagnole qui a manifesté sa solidarité avec les grévistes.

Les grèves sont une réaction contre la misère à laquelle le peuple espagnol a été soumis par la structure sociale du régime franquiste. Elles sont également une répudiation du régime.

Plus de 200.000 ouvriers ont pris part à la grève. Les grévistes et leurs familles ont besoin d'une aide immédiate. Le Conseil général lance un appel pressant aux partis membres pour qu'ils organisent d'urgence une grande collecte en faveur des ouvriers espagnols.

Le Conseil général proteste énergiquement contre les arrestations arbitraires et les mesures discriminatoires prises contre les grévistes espagnols.

Il demande instamment aux partis d'agir sur leurs gouvernements pour qu'ils n'aident pas le régime franquiste par des mesures économiques, financières ou autre, pouvant diminuer le résultat de l'action entreprise par le peuple espagnol pour se libérer de la dictature fasciste, par exemple par l'association de l'Espagne avec la C.E.E.

Le Conseil général se réjouit de voir que deux dictatures fascistes — l'Espagne et le Portugal — sont ébranlées, et espère que ces deux peuples seront bientôt libres.

* * *

RESOLUTION SUR LE DESARMEMENT

LE Conseil général de l'Internationale Socialiste n'a cessé d'accorder la priorité dans toutes ses résolutions au désarmement général, simultané et internationalement contrôlé.

Bien que peu de progrès sérieux aient été réalisés à la Conférence de Genève des 17, nous croyons que des chances de progrès existent sur la base des propositions et des projets de traité soumis à la Conférence de Genève. Il y a des bases communes, et si la volonté de réussir existe vraiment, toutes les parties doivent être prêtes à se faire des concessions mutuelles. C'est une tâche primordiale à laquelle doivent se consacrer les hommes d'Etat des pays atomiques et non atomiques.

La série massive d'essais nucléaires entrepris par l'Union Soviétique à l'automne dernier a relancé la course aux armements d'une manière nouvelle et dangereuse. Faute d'un accord sur l'arrêt des essais nucléaires sous surveillance internationale, il était inévitable, bien que regrettable, que les Américains les suivent dans cette voie.

L'inspection et le contrôle demeurent les problèmes majeurs. Aucun traité de désarmement général ne sera possible sans une inspection et un contrôle effectifs de « ce qui demeure » aussi bien que de « ce qui a été détruit ».

* * *

RESOLUTION SUR L'EUROPE ORIENTALE

LE Conseil général de l'Internationale socialiste renouvelle encore ses protestations contre les dictatures communistes de l'Europe orientale qui ont refusé à leur peuple une forme de gouvernement démocratique et la liberté du mouvement ouvrier.

Il déclare que la déstalinisation n'a pas abouti à une vraie démocratie dans ces pays.

Le Conseil général de l'Internationale Socialiste réitère l'appel lancé en 1957 au Congrès de Vienne pour le rétablissement de la liberté d'association dans les pays de l'Europe orientale sous la domination communiste et l'établissement de formes démocratiques de gouvernement.

* * *

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE

LE Conseil Général exprime ses remerciements aux membres de la mission de l'Internationale Socialiste en Afrique, et apprécie l'accueil amical accordé à la mission par les dirigeants politiques de l'Afrique Orientale, Occidentale et Centrale.

L'Internationale Socialiste renouvelle sa position ferme en faveur de la liberté et de l'indépendance sur la base du principe « un homme, une voix », et il exprime sa satisfaction de voir la plus grande partie de l'Afrique libre et indépendante par suite de l'application de la vérité fondamentale qu'aucune nation n'a le droit de dominer une autre.

Le Conseil Général rejette vigoureusement la domination et la subjugation coloniales dans toutes leurs formes. Elles menacent les droits fondamentaux du peuple et sont une source de conflits acharnés qui mettent en danger la paix et la sécurité mondiales.

La continuation de la domination coloniale portugaise en Afrique, marquée particulièrement par une oppression cruelle en Angola, est incompatible avec les principes fondamentaux des Droits de l'Homme définis dans la charte de l'O.N.U. Nous exigeons qu'on mette un terme à l'oppression portugaise et que l'indépendance totale soit accordée.

La conférence considère comme détestable toute forme de discrimination basée sur des doctrines de race, de couleur, de croyance ou de religion. Nous rejetons totalement la doctrine de l'apartheid aussi bien que le droit d'une minorité en Afrique du Sud de soumettre la majorité à un esclavage presque complet au moyen d'une législation brutale et médiévale, et par des pressions économiques cruelles et l'intimidation la plus inhumaine.

Nous déclarons de même que les peuples du Nyassaland et de la Rhodésie doivent être libres de quitter la Fédération de l'Afrique Centrale qui leur a été imposée par le gouvernement britannique, et de disposer de leur propre destin.

L'Internationale Socialiste désire sincèrement coopérer avec toutes les forces progressives en Afrique pour obtenir la liberté totale dans les domaines politique, économique et social pour les peuples du continent africain.

* * *

RESOLUTION SUR LE MARCHE COMMUN

Le Conseil Général de l'Internationale Socialiste

a) salue avec plaisir les demandes d'adhésion au Marché Commun de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Norvège et de la République d'Irlande et leur acceptation des principes et des modalités contenus dans le Traité de Rome,

b) demande instamment à la Commission et aux gouvernements des Six de prendre en considération les problèmes spéciaux de ceux qui demandent leur adhésion à la C.E.E. tout en conservant le cadre essentiel,

c) souligne l'importance d'un traité d'association qui, sans retarder l'application du Traité de Rome, rendrait possible aux pays neutres — Suède, Autriche et Suisse — de participer à la coopération économique européenne, tout en sauvegardant leur neutralité,

d) demande instamment aux gouvernements de prendre également en considération les intérêts des autres pays, tels que, par exemple, Israël et la Finlande, et

e) exprime l'espoir que toutes les parties intéressées coopéreront afin que la C.E.E. devienne de plus en plus une Communauté économique de voisins, évitant les pratiques commerciales restrictives et les tarifs douaniers élevés, consciente de ses grandes obligations envers le reste du monde, et surtout envers les pays en voie de développement, et désireuse d'assurer l'expansion économique et celle du commerce mondial, et qui manifesterait une attitude progressive, radicale et fondamentalement internationale.

* * *

RESOLUTION SUR LA DEMOCRATIE ET LE SOCIALISME EN ASIE

LE Conseil Général de l'Internationale Socialiste exprime son inquiétude au sujet de la continuation de la suppression des libertés démocratiques dans de nombreux pays d'Asie.

Il exprime sa solidarité avec ceux qui croient au socialisme démocratique et à la démocratie parlementaire, et il réclame la libération de tous les Socialistes emprisonnés au Népal, en Indonésie et en Corée du Sud, et la restauration de la liberté civique et politique.

* * *

RESOLUTION SUR MALTE

LE Conseil Général de l'Internationale Socialiste attire l'attention du comité spécial de 17 nations des Nations Unies sur les conditions déplorables dans lesquelles les élections législatives ont été tenues à Malte du 17 au 19 février 1962.

Ces conditions sont décrites parfaitement dans le mémorandum diffusé avec des documents annexes par le Parti travailliste de Malte.

Des démarches ont été faites par le Parti travailliste britannique auprès du secrétaire d'Etat aux Colonies du gouvernement britannique pour demander une enquête officielle sur les élections à Malte, sans qu'aucune réponse ait été reçue jusqu'ici.

Par conséquent, ce Conseil Général demande formellement au comité de 17 nations d'intervenir auprès du gouvernement britannique pour que de nouvelles élections soient tenues à Malte en présence d'observateurs indépendants et dans des conditions qui garantissent la liberté de conscience et de choix.

* * *

LE Comité de Rédaction désigné par l'I.S. était chargé d'établir un nouveau texte de BASE du Socialisme International.

Ce texte ne remet pas en cause la Déclaration de Francfort (Reconstitution de l'I.S. 1951). Il ne la remplace pas ; il la complète et marque l'adaptation des Partis Socialistes aux exigences de la vie moderne.

* * *

Le Comité de Rédaction était composé comme suit :

— ALLEMAGNE : Herbert WEHNER, *Vice-Président du S.P.D. ;*

— AUTRICHE : Bruno PITTERMAN, *Vice-Chancelier d'Autriche ;*

— GRANDE-BRETAGNE : Hugh GAITSKELL : *Leader du Labour Party.*

— FRANCE : Guy MOLLET : *Secrétaire Général.*

Le texte définitif a été adopté à l'unanimité au Conseil Général d'OSLO. On trouvera ci-après le tableau des réunions du Comité (1).

---

(1) LE QUOTIDIEN « PRAVDA », LE PERIODIQUE « COMMUNISTE » ET LA PRESSE YOUGOSLAVE ONT PUBLIE DE NOMBREUSES OBSERVATIONS SUR LA DECLARATION QU'ILS CONTINUENT A NOMMER « PROJET ».

LE MONDE MODERNE - PERSPECTIVES SOCIALISTES

L'INTERNATIONALE Socialiste réaffirme sa foi dans les principes de la démocratie socialiste définis à Francfort en 1951, dans : « Buts et Tâches du Socialisme démocratique ».

Depuis 1950, il est apparu que la rapide succession des découvertes scientifiques utilisées à des fins pacifiques rend possible, pour la première fois dans l'histoire, l'élimination de la faim et de la pauvreté, partout dans le monde. Les mêmes découvertes utilisées à des fins militaires pourraient entraîner la ruine de notre civilisation.

Peu de périodes historiques ont apporté des transformations aussi vastes et aussi diverses. L'œuvre engagée par les gouvernements socialistes pour répondre au besoin d'indépendance des peuples coloniaux a été poursuivie. En 1960, la plupart des pays d'Asie et d'Afrique avaient déjà conquis leur indépendance et rejoint le concert des Nations libres. Et ainsi, pour la première fois dans l'histoire, les peuples de tous les continents se rencontrent, libérés du poids de la domination étrangère. L'Internationale Socialiste salue les 1.000 millions d'habitants de ces nouveaux Etats, et se réjouit de leur participation à la recherche commune de la justice, de l'égalité et de la paix pour l'humanité tout entière. Néanmoins subsistent des survivances du colonialisme, et ce qui est significatif, dans les pays où le mouvement socialiste a été interdit et où la démocratie elle-même a été supprimée.

L'Internationale Socialiste ne reconnaît aucune justification à la survie du colonialisme et elle le condamne sous toutes ses formes.

Dans beaucoup de pays démocratiques, l'expansion économique a, depuis dix ans, rendu possible des progrès considérables vers plus de bien-être, permettant ainsi de libérer leurs citoyens des angoisses du passé et de l'insécurité. Toutefois, dans le même temps, le fossé s'est encore élargi entre les niveaux de vie des nations riches et des nations pauvres. Des centaines de millions d'hommes souffrent encore de la faim et de la misère.

Depuis 1951, ces dernières années ont été marquées d'une recherche incessante vers plus de liberté et de dignité. Dans de nombreux pays d'Amérique latine des dictatures ont été renversées. En certains points du monde communiste l'étreinte de fer du stalinisme s'est desserrée ; Staline lui-même a été condamné et la destalinisation a été provoquée (ou imposée) par une pression populaire désireuse de rompre avec un passé détesté et de promouvoir une nouvelle politique.

Mais la répression brutale de la liberté dans le monde communiste et les efforts incessants du communisme en vue d'étendre sa sphère d'influence se poursuivent.

Au cours des dix dernières années, le monde a dû faire face à

de nombreuses crises. En certains points du monde des conflits armés ont éclaté. Mais l'hostilité profonde à la guerre qui caractérise tous les peuples du monde a aidé à préserver la paix.

Le Socialisme et les pays industrialisés :

C'est dans les pays où les partis démocrates socialistes ont été en mesure d'exercer effectivement le pouvoir, ou de l'influencer, qu'est né le mouvement le plus dynamique en vue d'une transformation de la société.

L'histoire n'a pas confirmé la doctrine de la paupérisation du prolétariat. L'action des partis socialistes, travaillant en liaison étroite avec les syndicats et le mouvement coopératif, a corrigé les pires excès du capitalisme.

De nouvelles formes de propriété et de contrôle de la production sont apparues. Le chômage massif a été vaincu, les heures de travail diminuées, la sécurité sociale instaurée, la formation scolaire et l'orientation professionnelle élargies. Même lorsque les partis socialistes sont restés dans l'opposition, ou ont été écartés du pouvoir, les gouvernements ont souvent été obligés, sous la pression de l'opinion publique, d'adopter des solutions essentiellement socialistes pour les problèmes du plein emploi et du bien-être social. De même, aux Etats-Unis, la pression des syndicats et de l'ensemble des forces de progrès social ont fait sentir leur influence.

En dépit de ces progrès, de sérieux problèmes pèsent encore sur les sociétés industrialisées.

Nous sommes convaincus qu'ils ne peuvent pas être résolus hors l'application des principes du socialisme. Le contrôle permanent par l'Etat et l'existence d'un secteur public dans l'économie diminuent, sans aucun doute, le danger de retour de crises économiques. Néanmoins, les récessions qui interrompent une expansion économique progressive risquent de se produire encore.

La concentration grandissante du pouvoir économique et le développement des monopoles, quand ils ne sont pas contrôlés, créent aussi de graves problèmes. L'industrialisation croissante a créé une nouvelle classe, celle des « managers » dont la puissance est grande, et qui n'en sont responsables en aucune manière devant la collectivité. Une des responsabilités du socialisme est de rendre ces groupes conscients de leurs responsabilités sociales.

En de nombreux pays, le niveau des investissements, encore qu'il soit plus élevé que par le passé, reste très au-dessous de ce que pourrait assurer une économie convenablement planifiée. En outre, ces investissements constituent fréquemment des gaspillages. Trop souvent ils sont utilisés pour un profit capitaliste immédiat, au lieu de renforcer par leur planification les bases de l'économie et de satisfaire aux nécessités sociales et culturelles les plus urgentes.

Malgré l'amélioration considérable du niveau de vie des masses

populaires, il subsiste des inégalités grossières dans la répartition des biens et des revenus. La plupart des biens privés sont encore la propriété de quelques rares privilégiés. La fraude fiscale et l'immense enrichissement du capital investi accentuent ce danger. La société est encore divisée en classes sociales fondées sur l'inégalité dans les statuts et les niveaux de vie, nées des hasards de la naissance ou de l'héritage avec toutes les différences qui en résultent en matière d'éducation et de formation. Tout est exagérément tourné vers des buts essentiellement matériels, tandis que l'influence insidieuse de la publicité moderne et la commercialisation de la vie culturelle imposent progressivement un courant vers un triste conformisme.

La démocratie socialiste a déjà beaucoup réalisé, mais des tâches plus grandes l'attendent encore. Il n'existe pas une méthode unique pour porter remède aux maux de la société d'aujourd'hui. Une distribution équitable des richesses exige l'extension de la propriété et du contrôle publics, et une législation nouvelle pour juguler les monopoles privés, promouvoir une réforme radicale du système fiscal, et protéger les consommateurs. L'action de l'Etat, menée par des moyens démocratiques, est essentielle pour assurer un niveau élevé des investissements et l'utilisation rapide des nouvelles techniques scientifiques, dans le cadre d'une planification économique et sociale menée par le gouvernement central.

En régime démocratique, un cadre doit être créé au sein duquel les travailleurs pourront exercer une influence effective sur les décisions et les conditions de l'industrie et de l'économie en général.

Les démocraties doivent améliorer et développer les techniques qui leur permettront de gérer leurs ressources économiques pour la satisfaction véritable des intérêts réels à long terme du peuple, et favoriser une contribution plus substantielle au développement de l'économie mondiale. Elles doivent encore établir une coopération suffisamment étroite entre elles afin d'assurer le développement régulier du commerce international sans qu'il soit entravé par des tarifs douaniers élevés ou qu'il souffre de crises monétaires ou des échanges. Le planning économique déborde les frontières des Etats nationaux. La création d'organisations économiques régionales en est le témoignage.

Seule une réforme radicale des structures économiques et sociales actuelles peut permettre le libre épanouissement de la personne humaine. Une amélioration des conditions de vie doit être réalisée pour ceux qui vivent encore dans la pauvreté, au moyen d'un système qui assure des salaires équitables, une véritable sécurité sociale, les allocations familiales et la protection et l'assistance à tous les citoyens.

Une condition essentielle est dans la création d'un système unique d'éducation ayant un caractère véritablement démocratique et assurant à tous une réelle égalité dans leurs chances de départ. L'éducation civique, vitale en démocratie, doit être également assu-

rée par l'Etat, ainsi que par les partis politiques, les syndicats, les sociétés coopératives et autres organismes compétents.

Ce n'est qu'en se basant sur l'intérêt accru et la participation active des citoyens à son fonctionnement que la démocratie peut espérer survivre. On peut étendre le système démocratique et l'approfondir par les moyens de la décentralisation territoriale et de démocratie industrielle. La presse, la radio et la télévision, libres de tous contrôles et de toutes pressions arbitraires, devraient assurer les plus larges possibilités de débattre librement et valablement des problèmes politiques. Le défi que doit relever cette génération qui a hérité la société évoluée des années 60 est de trouver les moyens d'achever la tâche entreprise. Pour y parvenir, cette génération doit mobiliser ses élans et son énergie au service du monde tout entier.

Le socialisme et les jeunes nations:

Les jeunes nations, avec leurs centaines de millions de citoyens, ont à surmonter le lourd fardeau de la pauvreté. Leur tâche, bien qu'elle soit difficile, s'avère exaltante car l'indépendance a libéré d'importantes réserves vitales. Les jeunes Etats devraient pouvoir bénéficier de l'ensemble des connaissances de la technique, de la science et de l'expérience politique accumulées par les pays plus développés.

Les jeunes Etats ont la possibilité d'éviter le double danger du capitalisme et du communisme. Les méthodes capitalistes d'exploitation impitoyable des travailleurs, qui entraînent le déracinement des paysans et les attirent vers les taudis urbains, ne sont pas seulement odieuses, elles sont inutiles. La méthode communiste est tout aussi absurde qui consiste, comme elle le fait, à obtenir par la terreur et par une industrialisation forcenée une surproduction à laquelle sont sacrifiés les besoins du peuple et plus particulièrement le développement de l'agriculture.

L'avenir n'appartient plus ni au communisme, ni au capitalisme. Communisme et capitalisme relèvent d'une époque où les êtres humains étaient traités comme des matières premières et non comme la source et le but de tout effort. L'Internationale Socialiste salue avec satisfaction le fait que tant de jeunes Etats, alors qu'ils tentent de planifier leur avenir économique, soient inspirés par les idées démocratiques et socialistes.

Ces nouveaux Etats ont la possibilité de planifier leur économie, d'harmoniser l'agriculture et l'industrie, de faire renaître cette agriculture en assurant la prospérité paysanne et l'organisation coopérative. Ils peuvent remédier au développement de nouvelles concentrations urbaines en décentralisant les moyens de production et par une meilleure répartition des industries. Les jeunes Etats qui abordent leur expérience industrielle, non plus au siècle de la vapeur, mais à celui de l'électricité, ont aussi une plus grande liberté pour planifier leur développement.

Ces nations jeunes, en bénéficiant de la coopération des pays

plus développés, peuvent éviter bien des conflits, tel que celui entre les populations rurales et urbaines. Ces nations souffrent d'une économie stagnante et d'une structure sociale fossilisée. Dans ces conditions un développement équilibré dépend de la libération et de la coordination des énergies individuelles et des initiatives économiques, qui ne permettent pas à l'entreprise privée d'accaparer les bénéfices pour l'enrichissement d'une minorité réduite. L'équité et une juste répartition doivent maintenant devenir les bases de leur politique. Ces possibilités ne peuvent être réalisées pleinement que si les jeunes Etats se consacrent attentivement à l'extension de l'éducation, aussi bien celle des enfants que celle des adultes, à la diffusion des connaissances techniques et des connaissances générales parmi le peuple, et à l'aide aux familles en vue de planifier les naissances.

L'avenir des jeunes nations dans cette période de transition dépend des efforts des Socialistes et des autres forces démocratiques et progressistes de ces pays, ainsi que de l'aide des pays plus développés. Les besoins les plus urgents sont dans la formation des techniciens qualifiés et l'accumulation de fonds d'investissement. Les gouvernements des pays industrialisés devraient fournir une aide représentant au moins 1 % de leur revenu national pour garantir ce programme d'assistance. Ce doit être la politique résolue de l'Internationale Socialiste que d'unir les forces socialistes de tous les pays pour cette grande entreprise d'accélération du progrès des jeunes Etats.

L'Internationale Socialiste reconnaît le droit des peuples à l'autodétermination. Le nationalisme a souvent constitué une force de libération et d'émancipation, mais s'il est porté à ses extrêmes il peut mener à la ruine de la liberté et du progrès humain. On peut éviter les dangers des excès nationalistes qui risquent de sacrifier le bien-être du peuple aux exigences de l'Etat si, d'une part, les Socialistes des pays plus riches réussissent à élever les vues de leurs compatriotes au-dessus des contingences nationales et si, d'autre part, les Socialistes des pays neufs développent leur économie de sorte que le but final soit le bien-être humain et non pas le prestige national.

Le danger existe que les peuples de ces jeunes Etats soient abusés par les perspectives fallacieuses de l'autoritarisme. L'expérience récente en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique latine démontre combien ce refus de la démocratie peut être stérile. Les pays d'Amérique latine, bien que libérés depuis longtemps du joug colonial, connaissent une partie des problèmes de ces jeunes Etats. Là aussi, des dizaines de millions d'êtres humains posent à la démocratie socialiste les problèmes obsédants de la faim, de l'analphabétisme et de la maladie.

Les pays en voie de développement sont devant une tâche gigantesque de transformation qui implique une réorientation fondamentale des rythmes de vie et de travail de leurs peuples. L'Internationale Socialiste considère que ces changements à long terme dans

les modes de pensée et de comportement de centaines de millions d'hommes ne peuvent être obtenus sans que les pays plus développés entreprennent eux aussi une réadaptation fondamentale de leurs modes de pensée et d'action. C'est à cette tâche d'avant-garde, de novation et d'adaptation sociales que l'Internationale Socialiste entend consacrer ses principaux efforts.

Le socialisme et les pays communistes.

Une expansion économique substantielle a conduit en Union soviétique à une amélioration des niveaux de vie, mais surtout à un accroissement du potentiel militaire. En Chine, l'industrialisation progresse. La puissance formidable de cet Etat qui groupe 600 millions d'hommes, soumis à un régime totalitaire et à une discipline rigoureuse, ne saurait être ignorée. Elle représente une menace pour les autres pays asiatiques. L'industrialisation et la modernisation menées à ce rythme dans les zones d'influence communiste ne peuvent l'être qu'aux dépens de l'épanouissement des libertés essentielles ou au prix de leur destruction là où elles existaient déjà.

Dans le cas de la Russie, ce fait s'est accompagné, particulièrement au début de cette décennie, d'une exploitation impitoyable des pays d'Europe orientale. Les soulèvements populaires en Allemagne de l'Est, en Pologne et en Hongrie, qui témoignaient d'un courage indomptable face à une force écrasante, étaient provoqués en partie par une telle politique. Bien que ces révoltes aient été réprimées, elles ont contraint les leaders soviétiques à faire des concessions. Cependant, la volonté de l'Union soviétique de maintenir son contrôle politique sur les pays d'Europe orientale demeure ; l'activité des partis socialistes demeure interdite dans ces pays, mais leur idéal et leurs traditions demeurent vivants dans les esprits et dans les cœurs d'innombrables militants.

Le monde communiste n'a plus à sa tête une direction unique. Les leaders russes et chinois sont séparés par de graves divergences politiques. Leurs divergences d'intérêts les ont conduits à une scission idéologique. C'est la brèche la plus importante ouverte jusqu'à maintenant dans la structure du bloc communiste. En dépit de l'opposition de la Chine communiste, les leaders soviétiques ont abandonné la théorie de l'inévitabilité de la guerre entre capitalisme et communisme. En conséquence, ils proclament maintenant que leur politique étrangère est basée sur le principe de la coexistence pacifique. En fait, cependant, ce n'est là qu'un changement de tactique, et la lutte contre le monde non-communiste est poursuivie sous d'autres formes. Les communistes admettent que le conflit ne s'est pas atténué, mais qu'il s'est déplacé du plan purement politique aux plans économique, social et idéologique.

Le communisme n'est pas seulement un système économique, social et politique, mais un ensemble de doctrines que ses adeptes prétendent infaillibles et qu'ils s'efforcent d'étendre au monde entier.

Les rivalités à l'intérieur de la sphère communiste entre les

différents centres de puissance communiste et les divergences d'opinions au sujet du communisme, font apparaître de façon flagrante que les prétentions communistes à un contrôle totalitaire sur les individus, les nations et le développement de la société, sont incompatibles avec la nature de l'homme, le rôle de la nation et l'évolution de la société humaine.

Pour les communistes, la fin justifie les moyens, et il existe une contradiction permanente entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font.

Bien que les pays communistes se proclament les champions de la paix, la manière dont ils ont utilisé leur puissance militaire a aggravé la tension dans le monde.

Bien qu'ils encouragent les pays non engagés lorsqu'ils peuvent exploiter l'attitude de ceux-ci dans leur propre intérêt, ils les condamnent en cas contraire.

Bien que les pays communistes fassent usage du langage anticolonialiste le plus violent, ils ont asservi des dizaines de millions d'hommes. Trahissant le mot socialisme, la dictature d'un parti unique représente, en fait, une tyrannie, qui refuse les libertés de parole, de religion, de critique, de libre association, et le contact avec le monde extérieur, qui sont l'essence d'une société démocratique.

Le socialisme et la paix mondiale.

Le but ultime des partis de l'Internationale Socialiste n'est rien moins qu'un gouvernement mondial. Comme un premier pas dans ce sens, ils cherchent à renforcer les Nations Unies afin qu'elles deviennent un instrument de plus en plus efficace pour le maintien de la paix.

Les nations devraient régler leurs différends pacifiquement, sans recourir à la force. La charte des Nations Unies et les décisions qui en découlent devraient être respectées de tous. Sa constitution et sa structure devraient refléter le rôle de plus en plus important que les nouveaux Etats jouent sur la scène mondiale. L'appartenance aux Nations Unies doit devenir universelle, afin que toutes les nations, y compris la Chine, puissent y être représentées par les gouvernements au pouvoir.

Nous refusons l'idée que le monde soit à jamais condamné à rester divisé en deux blocs. Notre effort constant est de mettre un terme à la guerre froide. Ce sont les leaders communistes qui sont principalement responsables de la rivalité entre l'Est et l'Ouest. En Asie, les tensions ont été aggravées par l'expansionnisme chinois au nord de l'Inde et ailleurs, mais aussi par certains aspects de la politique américaine. Cette rivalité est dangereuse. Elle détourne les énergies des tâches constructives. Pour les socialistes, la coexistence ne suffit pas. La coopération internationale est l'exigence de notre époque.

L'Internationale Socialiste se prononce pour le désarmement

total, à la fois dans le domaine des armes nucléaires et conventionnelles, pour tous les pays et sous des contrôles vraiment effectifs. Nous ne renoncerons jamais dans notre patiente recherche de solutions concrètes aux conflits entre nations.

Les socialistes n'ont d'autre but qu'une paix durable, mais ils défendront fermement leurs libertés. C'est pourquoi ils rejettent l'idée d'un désarmement unilatéral des démocraties. Le pouvoir défensif en cas d'attaque doit donc être préservé comme un découragement à l'agression.

Les Nations Unies ont souvent aidé à résoudre les différends entre nations. Cependant, elles ne sont pas, dans leur forme actuelle, en mesure de garantir la protection d'un pays victime d'une agression et d'assurer la sécurité de tous les pays. Dans ces conditions, chaque nation doit prendre la responsabilité de sa propre sécurité.

Certaines considèrent qu'une politique étrangère de non engagement sert la sécurité et la stabilité politique de leur région de la meilleure façon. L'Internationale respecte le désir des nations d'accomplir librement leur destin sans s'engager dans les blocs de puissance. La plupart des démocraties occidentales se sont unies pour former l'Alliance Atlantique. Les partis socialistes des pays membres de l'Alliance la considèrent comme un puissant rempart pour la paix et affirment leur ferme volonté de la maintenir.

De même qu'il est essentiel que les pays non engagés ne tombent pas sous le contrôle communiste, de même rien ne doit être tenté pour les attirer contre leur gré au sein de l'Alliance occidentale. L'opposition au communisme ne peut justifier le soutien à des régimes fascistes, réactionnaires ou féodaux. Au contraire, une pression constante doit être maintenue pour le rétablissement des libertés et les réformes économiques et sociales dans ces pays.

Perspectives des années à venir.

En 1951, nous déclarions à Francfort :

« *Les socialistes luttent pour un monde de paix et de liberté, pour un monde dans lequel l'exploitation et l'esclavage de l'homme par l'homme et des peuples par les peuples seront bannis, pour un monde dans lequel l'épanouissement de la personne humaine doit engendrer le développement fructueux de toute l'humanité.* »

Ces mots résument notre foi.

Nous sommes maintenant à un grand carrefour de l'histoire. L'homme, grâce à sa maîtrise des éléments et à l'évolution de ses conceptions vers la justice et l'égalité, lutte pour surmonter les vieilles formes de travail et de pensée. Nous, socialistes, proclamons que le but ultime de l'action politique est l'épanouissement complet de tout être humain,

— que la liberté et l'autogouvernement démocratique sont des biens précieux qui ne doivent pas être abandonnés,

— que tout individu a droit à l'égalité dans son statut, sa dignité et ses chances ; que la discrimination, qu'elle soit de race, de couleur, de nationalité, de croyance ou de sexe, est condamnable ;

— que la communauté doit assurer l'usage des ressources matérielles dans l'intérêt général et non au profit d'une minorité.

Par-dessus tout, la liberté, l'égalité et la prospérité ne sont pas des alternatives entre lesquelles les peuples doivent choisir, mais des idéaux qui peuvent être atteints et dont on peut jouir simultanément.

Nous sommes décidés à construire la paix, non par la conquête, mais par la compréhension.

Nous répudions aussi bien la tyrannie sans âme du communisme que l'anarchie du capitalisme.

Pour nous, la liberté et l'égalité sont également précieuses et également essentielles au bonheur humain. Elles sont les piliers sur lesquels repose tout l'idéal de la fraternité humaine.

En proclamant une fois encore notre foi en cet idéal, nous savons que nous parlons pour l'humaninté tout entière.

L'Internationale Socialiste appelle tous les peuples du monde, et en particulier la jeunesse, à saisir les chances que les efforts des générations précédentes ont finalement offertes à tous, et à poursuivre la lutte pour un monde meilleur.

*
**

4°) Réunions des Comités Spécialisés de l'Internationale et Conférences d'Experts.

SANS énumérer ici les différentes dates de leurs rencontres, qui se sont situées soit en même temps que les réunions de Bureau, soit dans l'intervalle, rappelons les Comités permanents de l'I.S. qui ont travaillé régulièrement au cours des années 1961-1962.

a) COMITE RADIO-TELEVISION :

Il a pour mission de coordonner les activités des Partis socialistes européens dans le cadre des radios et télévisions nationales ou privées.

Délégués du Parti : R. PONTILLON, P. TRILLE.

b) COMITE FINANCIER DE L'I.S. :

Il a pour tâche de vérifier les dépenses engagées par le Secrétaire de l'Internationale, le financement et les cotisations des Partis, l'engagement de dépenses extraordinaires.

c) COMITE INTERNATIONAL DE LA PRESSE SOCIALISTE ET DEMOCRATIQUE :

L'une de ses réunions s'est tenue cette année à Paris (31 octobre 1962) ; les Délégués ont été les hôtes de la S.F.I.O. Il a été décidé que le prochain « Congrès de la Presse Internationale Socialiste et Démocratique » se tiendra en France (vraisemblablement à Dijon). L'importance de ce Comité tient au fait qu'en de nombreux pays (Scandinavie, Hollande, Allemagne) les Socialistes sont à la tête de très importants journaux et possèdent d'importantes agences ou Entreprises de Presse.

d) COMITE SUR LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT :

Il s'est réuni aussi souvent que le Bureau de l'Internationale et chaque réunion du Bureau a entendu un rapport sur les travaux de ce Comité. Il a notamment préparé l'envoi de deux missions socialistes en Afrique, étudié toutes les possibilités de coopération politique et technique entre les Partis de l'Internationale et les jeunes Etats, soumis au Bureau de nombreuses suggestions en vue du développement de l'influence socialiste dans ces Etats et préparé les travaux de l'importante Conférence d'Experts sur les Pays en voie de développement : 14-19 octobre 1961 à Baden (Autriche).

Délégué du Parti : Lucien JUNILLON.

e) COMITE SUR L'ESPAGNE :

En coopération avec nos camarades du P.S.O.E. il a tour à tour proposé et mis en œuvre les décisions concernant l'aide aux grévistes espagnols, l'aide à la presse socialiste espagnole interdite en France, le soutien politique et matériel à nos camarades espagnols en difficulté (Etudiants).

Délégué : R. PONTILLON.

f) COMITE DU CENTENAIRE DU MOUVEMENT SOCIALISTE OUVRIER :

Il assure dès à présent l'organisation des importantes manifestations internationales qui marqueront cette célébration en Septembre 1964, à Bruxelles (exposition, réunions publiques, projection de films, présentation de documents, etc...).

g) PROBLEMES EUROPEENS ET MARCHE COMMUN :

Des réunions ont eu lieu, comme en 1960, entre les Experts des Partis Socialistes des Six et des Sept.

Délégués du Parti : Henri BARBIER, Jacques PIETTE.

En outre les leaders des Partis Socialistes Européens ont eu trois rencontres à Bruxelles pour parvenir, après un large échange de vues, à définir une position commune aux Partis Socialistes, notam-

ment sur le problème de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun.

Le Parti était représenté par Guy MOLLET, Gérard JAQUET, Robert PONTILLON.

Dans le même esprit, à l'occasion de la Conférence des Ministres du Commonwealth, à Londres, s'est tenue une réunion commune entre les Partis Socialistes de la Communauté et les Représentants socialistes de la Grande-Bretagne et du Commonwealth : Londres, 7 et 8 Septembre 1962.

Délégués du Parti : Gérard JAQUET, Robert PONTILLON.

* * *

5°) Congrès et Manifestations socialistes.

CONGRES DU LABOUR PARTY : 2-5 Octobre 1962. *Délégué :* R. PONTILLON.
CONGRES DU P.S.D.I. : 22-24 Novembre 1962, *Délégués :* CAZELLES, PONTILLON.

En raison de la situation politique, le Parti s'est fait excuser et a envoyé un message aux Partis Hollandais, Japonais et Canadien lors de leurs récents congrès.

70ème ANNIVERSAIRE DU PARTI SOCIALISTE POLONAIS EN EXIL : (17-18 Nov. 1962).

Il a été organisé à Paris. Le Parti s'est largement associé à cette manifestation : G. BRUTELLE, G. JAQUET, M. LIVIAN *les représentaient.*

PRIX Paul-Henri SPAAK : Au cours de la cérémonie où ce prix a été remis, pour la première fois après sa fondation, à Jules MOCH, le Parti était représenté par Gérard JAQUET et Ernest CAZELLES.

* * *

LE Parti a été également représenté aux obsèques des camarades Morgan PHILLIPS et Hugh GAITSKELL ; les obsèques d'Alsing ANDERSEN (Président de l'Internationale et Leader du Parti Social-Démocrate Danois) se sont déroulées dans la plus stricte intimité.

II. — ACTIVITES DU BUREAU DE LIAISON DES PARTIS SOCIALISTES DES PAYS MEMBRES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

« Le Bureau de Liaison des Groupes Socialistes des Assemblées Européennes », dont Gérard JAQUET a été élu Président, s'est réuni régulièrement à Bruxelles et à Strasbourg. Le Parti a été représenté à toutes les réunions par Gérard JAQUET et, lors des réunions

spéciales (agriculture, problèmes sociaux) les camarades Kléber LOUSTAU et CEPEDE, pour la Commission Agricole, Ernest CAZELLES, pour la Commission Nationale Ouvrière, ont été associés à ces travaux. Le Bureau de Liaison s'est réuni :

EN 1961

Les 20 *Avril :* BRUXELLES ; 23 *Novembre :* STRASBOURG ; 18 *Décembre :* STRASBOURG.

EN 1962

Les 21 *Mai :* BRUXELLES ; 27 *Juin :* STRASBOURG ; 17 *Septembre :* STRASBOURG ; 18 *Octobre :* STRASBOURG ; 5 *Novembre :* PARIS.

EN 1963

Les 5 *Février :* STRASBOURG ; 14 *Mars :* BRUXELLES.

Le Bureau de Liaison a notamment préparé, en coopération avec le Secrétariat International de la S.F.I.O., le 5e CONGRES DES PARTIS SOCIALISTES EUROPEENS, qui s'est tenu à Paris LES 5 ET 6 NOVEMBRE 1962.

On trouvera ci-après l'ensemble des résolutions adoptées par le Congrès.

D'autre part, le Bureau de Liaison s'était fixé pour tâche de préparer un Programme pour une action commune des Partis Socialistes de la Communauté. Cette tâche menée à bien, le Programme a été adopté à l'unanimité au Congrès de Paris. On en trouvera le texte ci-après.

1°) Texte du Programme Européen des Partis Socialistes :

PREAMBULE

LES partis socialistes de l'Europe en voie d'unification se rassemblent en une forte unité dans leur lutte pour la réalisation d'un régime de droit européen sur les bases de la liberté de pensée, de la justice et de la solidarité. Ils sont conscients de se trouver aux côtés des socialistes du monde entier dans leur désir de réaliser un monde de paix et de liberté, un monde d'où seront bannis l'exploitation et l'asservissement, un monde dans lequel l'épanouissement de la personnalité de chacun fondera le progrès et la prospérité de l'humanité tout entière. Pour réaliser ces idéaux, la création d'un régime de droit englobant le monde entier et trouvant son fondement dans la solidarité internationale est indispensable. Une Europe qui aura triomphé de ses divergences intérieures, et qui s'unit de plus en plus étroitement, pourrait être l'élément moteur de l'édification d'un tel régime de droit mondial. La réalisation progressive des Etats-Unis d'Europe, sur la base de la démocratie, de la solidarité et de la justice sociale, favorisera en même temps le développement du socialisme.

CHAPITRE PREMIER

JUSTIFICATION DES EFFORTS ENTREPRIS EN VUE DE REALISER L'INTEGRATION EUROPEENNE

Le Socialisme se trouve à l'avant-garde de la lutte pour l'intégration européenne, convaincu :

— que cette intégration réduira les oppositions historiques qui, dans le passé, ont été si néfastes à l'Europe ;

— que, dans un monde en évolution vers des ensembles économiques et politiques toujours plus grands, l'Europe devra s'ériger en une unité durable ;

— que les relations toujours plus étroites qui se sont nouées dans de nombreux domaines entre les peuples européens sont la preuve de l'insuffisance grandissante des mesures unilatérales prises par les autorités nationales et de la nécessité de mener une politique commune par-delà les frontières des Etats ;

— qu'un Marché Commun européen, à condition qu'il soit dirigé systématiquement, favorise une utilisation plus efficace des facteurs de production et augmente dès lors la quantité des biens et services mis à la disposition de la collectivité, ce qui rend plus féconde la lutte pour leur plus juste répartition.

CHAPITRE II

L'EUROPE DANS LA PERSPECTIVE SOCIALISTE

Les Partis socialistes luttent pour l'instauration :

a) **d'un régime politique européen,** dans lequel

— les divers Etats délèguent une part de leur souveraineté aux institutions européennes ;

— le pouvoir exécutif est soumis à un contrôle démocratique efficace tant sur le plan européen que national ;

— les droits et les libertés des individus et des minorités sont garantis.

b) **d'un ordre économique,** dans lequel

— les intérêts de l'Europe, prise comme entité, dépassent les intérêts propres des Etats afin d'en assurer une synthèse harmonieuse ;

— l'autorité européenne et les gouvernements nationaux collaborent en vue d'orienter méthodiquement l'économie afin d'assurer une croissance économique équilibrée et continue ainsi qu'une répartition équitable de la prospérité ;

— l'usage de la propriété et l'utilisation des moyens de production sont subordonnés à l'intérêt général.

c) **d'une politique sociale** ayant pour but :

— l'amélioration de la situation professionnelle et sociale des travailleurs dans la société ;

— la garantie donnée à chacun d'obtenir des chances égales de formation et d'épanouissement de la personnalité.

d) d'une vie culturelle,

— qui rende accessible à toutes les couches sociales la richesse et la variété de la culture européenne ;

— où l'enseignement et les moyens d'information collective favorisent la solidarité internationale.

e) d'un droit international

— qui garantisse la liberté, la justice et la paix à tous les peuples et à tous les êtres humains.

CHAPITRE III

L'ORGANISATION POLITIQUE DE L'EUROPE

1. Tous les peuples de l'Europe doivent se réunir au sein d'une organisation politique.

   Les lignes de partage qui entravent l'épanouissement de l'Europe doivent disparaître, tandis que se maintiendra la pluralité de caractère, de vocation et de culture des peuples.

2. L'Europe doit être dotée d'une structure fédérale. Le pouvoir exécutif européen sera soumis à un contrôle parlementaire. Le pouvoir législatif ne peut être exercé que par un Parlement européen éventuellement composé de deux Chambres.

3. Cette Europe devra être une Europe démocratique où :

   — les gouvernements s'appuieront sur des Parlements librement élus et seront responsables devant eux ;

   — les droits et les libertés démocratiques, tels qu'ils se trouvent formulés dans la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, seront reconnus pas tous les pays ;

   — tous les citoyens seront égaux devant la loi sans distinction de naissance, de sexe, de croyance, de langue ou de race ;

   — l'indépendance de la justice sera assurée ;

   — les citoyens seront protégés contre l'arbitraire des autorités publiques ;

   — la force armée sera subordonnée aux organes politiques de la démocratie ;

   — la démocratie sera protégée contre ses ennemis.

4. L'intégration économique conformément aux traités instituant la C.E.E., la C.E.C.A. et l'Euratom est une étape importante vers l'unification de l'Europe. Les partis socialistes européens réclament une mise en œuvre rapide et intégrale des dispositions de ces traités, et en particulier de celles qui tendent à la suppression des obstacles qui s'opposent au bon fonctionnement

du Marché Commun et à l'application d'une politique économique, financière et sociale commune.

5. Le processus d'intégration réclame :

— qu'un Exécutif européen unique en soit chargé ;

— que cet Exécutif unique soit doté de pouvoirs suffisants pour appliquer les dispositions des traités européens ;

— que la Communauté possède ses propres ressources fiscales.

6. Le renforcement progressif de l'autorité communautaire devra aller de pair avec un élargissement des pouvoirs du Parlement européen qui devra disposer, avant la fin de la période transitoire, de prérogatives suffisantes pour lui permettre de remplir pleinement la mission de contrôle et la tâche législative qui sont les siennes.

L'organisation d'élections européennes au suffrage universel direct devra créer des liens solides entre le Parlement et les peuples européens.

7. L'intégration économique rend de plus en plus nécessaire une coopération politique plus étroite entre les pays de la Communauté. Cette intégration politique ne devra cependant pas empêcher le renforcement de la coopération atlantique dans les domaines de la politique étrangère et de la défense. Elle ne pourra créer aucun retard dans le processus d'intégration économique. L'intégration politique, comme l'intégration économique, présupposent que les Etats membres délèguent certains droits souverains aux institutions européennes.

8. La Communauté européenne doit être ouverte à tous les pays d'Europe qui :

— sont prêts à accepter les principes et les objectifs des traités européens ;

— sont à même de respecter les obligations découlant de leur adhésion ;

— sont dotés d'un régime politique démocratique et qui rejettent toute forme d'absolutisme politique, de dictature et de régime autoritaire ;

— sont disposés à participer à la création progressive d'un pouvoir politique communautaire.

9. Des accords d'association peuvent être conclus avec des pays démocratiques dont la situation économique particulière ne leur permet pas d'adhérer à la Communauté. Leur association sera transformée en adhésion aussitôt que leur situation économique le permettra. La Communauté doit contribuer au renforcement de la structure économique de ces pays. Par ailleurs, elle doit favoriser l'évolution démocratique des pays qui désirent s'associer à elle.

10. Des accords d'association peuvent être conclus avec des pays européens qui sont à même, du point de vue économique, d'adhérer à la Communauté, mais qui estiment ne pouvoir le faire pour des raisons d'ordre politique. Ces accords, qui fixeront le mode de coopération économique et commerciale entre ces pays et la Communauté, ne devront toutefois pas retarder le processus d'intégration de celle-ci. Un équilibre doit être établi entre les avantages accordés aux Etats associés et la mesure dans laquelle ceux-ci sont prêts à harmoniser leur politique économique et commerciale avec celle de la Communauté.

CHAPITRE IV

L'ORGANISATION ECONOMIQUE DE L'EUROPE

1. Le socialisme rejette toute organisation totalitaire de l'économie, telle qu'elle est notamment conçue sous le régime soviétique, parce qu'elle asservit l'homme. Il s'élève également contre le libéralisme économique qui engendre le gaspillage des forces productives et favorise certains groupes d'intérêts. Le socialisme se fait le promoteur d'une politique économique planifiée, établissant un équilibre entre l'organisation et la liberté. Le libre choix du consommateur et la garantie du libre choix de la profession et du lieu de travail doivent être préservés et il faut laisser une large place à l'épanouissement de la personne dans le cadre du métier et de la profession.

2. La politique économique de la Communauté doit tendre vers

— un essor économique constant,

— un développement harmonieux de toutes les branches de l'économie en général, évitant toute autarcie,

— le plein-emploi,

— la stabilisation du niveau des prix,

— l'équilibre de la balance des paiements et la stabilité monétaire,

— la répartition plus équitable des revenus et des richesses afin de permettre une amélioration constante du niveau de vie et des conditions de travail et l'utilisation totale des qualités et capacités de chacun.

Une politique économique commune élaborée par un bureau européen de planification est indispensable à la réalisation de cet objectif.

L'Exécutif européen doit disposer de pouvoirs suffisants pour faire en sorte que la politique économique et financière des Etats membres contribue à assurer, avec l'approbation du Parlement européen, une expansion économique équilibrée de l'ensemble de la Communauté.

Cette croissance économique équilibrée présuppose la définition et la mise en œuvre d'une politique de développement régio-

nale qui permette d'éliminer les déséquilibres existants, en favorisant la création des infrastructures nécessaires et en encourageant les implantations industrielles.

Les autorités publiques des divers Etats doivent disposer des instruments nécessaires pour utiliser au maximum les forces productives, afin de satisfaire de manière efficace les besoins de l'individu et de la collectivité et de garantir une répartition équitable des revenus et des richesses.

3. Dans de nombreux secteurs de l'économie européenne, la concurrence est fortement réduite et la puissance économique se concentre de plus en plus entre les mains de quelques entreprises. Cette évolution peut compromettre le développement harmonieux de toutes les forces économiques. Elle nuit aux intérêts des consommateurs et risque de les priver des avantages pouvant résulter d'une meilleure division du travail à l'intérieur de la Communauté. Elle favorise en outre une répartition équitable des revenus et des richesses.

4. Une réforme de ces rapports de puissance doit tendre à subordonner la propriété des moyens de production et leur mise en œuvre au bien-être de l'ensemble de la Communauté. Les institutions européennes doivent être dotées de pouvoirs nécessaires pour prévenir tout abus de puissance économique. Lorsque les moyens dont dispose la Communauté sont insuffisants pour empêcher l'abus d'une position économique dominante et pour assurer l'accomplissement efficace de certaines tâches d'intérêt public, les entreprises en cause peuvent être transférées à la propriété publique ou être réorganisées de façon à respecter l'intérêt commun.

Les concentrations d'entreprises qui dépassent une certaine ampleur doivent être soumises à autorisation préalable.

Lorsqu'il y a présomption d'abus de position économique dominante, les institutions de la Communauté doivent ouvrir une enquête.

5. Une politique européenne en matière d'ententes exige :

— un contrôle préalable des accords entre entreprises ;

— une large publicité des accords de caractère général admissibles et non admissibles ;

— la création d'un organisme de contrôle chargé de surveiller les modalités d'application de certains accords et de rechercher les accords qui n'auraient pas été notifiés.

L'Exécutif européen devra être doté de pouvoirs suffisants pour garantir dans tous les Etats membres une politique commune en matière d'ententes.

6. Il faut en outre viser à réformer la structure des entreprises de manière que les intérêts des travailleurs, de la collectivité

et des consommateurs soient respectés au même titre que ceux des bailleurs de fonds.

7. La législation sur les sociétés des pays de la Communauté doit prévoir une large publicité pour les grandes entreprises.

8. Le développement des entreprises viables de petite et moyenne importance et le groupement d'entreprises de caractère coopératif doivent être stimulés.

★ La politique européenne de l'énergie

9. La politique européenne de l'énergie doit garantir un développement systématique de l'industrie européenne de l'énergie dans tous ses domaines.

L'objectif de la politique énergétique est de créer des possibilités permanentes d'approvisionnement en énergie à des prix raisonnables.

Une telle politique suppose :

— que le développement de l'industrie de l'énergie et la politique des entreprises soient réglés sur l'évolution de la production d'énergie ;

— qu'une part importante des besoins en énergie soit couverte par des sources d'énergie européenne ;

— que l'approvisionnement en énergie soit assuré à longue échéance de façon régulière et continue ;

— l'application socialement justifiable de mesures qui se révèlent indispensables pour assainir l'économie énergétique.

10. Pareille politique ne pourra cependant être mise en œuvre que si les autorités européennes sont dotées de pouvoirs suffisants :

— pour amener systématiquement une adaptation de l'industrie énergétique aux modifications structurelles qui résultent du développement de l'industrie du pétrole, du gaz naturel et de l'industrie nucléaire, notamment aussi par une politique d'investissement systématique dans le secteur de l'énergie ;

— pour éviter que des sociétés privées n'abusent de leur position dominante ; parmi les mesures adéquates figure notamment l'intervention d'entreprises énergétiques nationalisées.

11. Il est d'autre part indispensable de maintenir les coûts d'extraction du charbon aussi bas que possible grâce à la rationalisation et à la mécanisation, et, le cas échéant, par une concentration de l'exploitation sur des gisements bien situés.

12. En outre, il y a lieu de garantir, dans les régions où la réduction de l'exploitation ou la fermeture des entreprises se révèle indispensable, que :

— des emplois nouveaux soient créés grâce à l'implantation d'entreprises nouvelles ;

— les mesures visant la réadaptation des travailleurs en cause soient suffisamment encouragées ;

— les intérêts sociaux des travailleurs soient assurés.

13. Le développement de l'énergie nucléaire devra être poursuivi avec un effort soutenu en vue de la construction de centrales nucléaires pour l'approvisionnement de l'Europe en énergie à des prix compétitifs.

★ La politique agricole européenne (1)

14. Une politique agricole bien conçue doit tenir compte des caractéristiques qui distinguent l'agriculture des autres branches d'activité, telles les méthodes de production qui lui sont propres, son étroite dépendance à l'égard des phénomènes naturels, l'orientation de sa production vers la satisfaction des besoins essentiels et le lien étroit entre l'habitat et le travail.

15. L'intérêt des agriculteurs et celui des consommateurs rendent indispensable la mise en œuvre d'une politique structurelle exigeant la création et le maintien d'exploitations modernes et saines gérées par des exploitants et des travailleurs spécialisés et qualifiés, et dont la production est écoulée sur un marché rationnellement organisé. Cette organisation du marché doit assurer la sécurité d'existence et des revenus équitables, comparables à ceux des autres secteurs de l'économie, à tous ceux qui sont indispensables à la production. Elle doit satisfaire les besoins des consommateurs à des prix stables. La politique agricole de la Communauté d'une part, et la politique commerciale et de développement, d'autre part, doivent être harmonisées.

16. La politique agricole pratiquée dans la Communauté doit avoir pour but d'harmoniser les mesures prises dans les divers Etats en matière d'organisation du marché et de créer sur le plan régional une organisation européenne du marché.

17. Une politique foncière rationnelle doit être pratiquée. Cette politique doit garantir les intérêts généraux attachés à l'utilisation de la terre et doit prévenir le morcellement des exploitations agricoles familiales et la spéculation foncière. Une attention toute particulière doit être réservée au renforcement de la position juridique du fermier.

18. Les exploitations familiales de dimensions appropriées à la nature de la production, ainsi que le développement des coopé-

---

(1) Les partis socialistes de la Communauté européenne ont déjà fait connaître en détail, dans un programme agricole distinct, leurs conceptions de la politique agricole européenne (cf. Courrier socialiste européen nº 29/1961 : Programme agricole des partis socialistes des pays membres de la Communauté économique européenne). On s'est contenté de reprendre ici les points essentiels de ce programme.

ratives agricoles de production et de vente doivent être encouragés.

19. Les principes de liberté de production, de libre-échange et de libre formation des prix ne peuvent être appliqués dans l'agriculture que dans le cadre d'une politique officielle efficace, fondée sur une connaissance aussi précise que possible de la demande réelle à venir et visant à réglementer la production, le stockage, la formation des prix et l'écoulement des produits.

Il faudra, dans toute la mesure du possible, que l'aide aux producteurs soit dirigée. Cette aide doit de préférence être accordée en vue d'investissements indispensables qui ont pour objet de diminuer les coûts.

20. La vie à la campagne sera profondément modifiée par suite surtout des changements de structure et parce que de nombreuses régions sortiront de leur isolement en raison de l'évolution sociale de notre monde. Une partie toujours plus importante de la population active devra chercher des possibilités d'emploi en dehors de l'agriculture. Les pouvoirs publics devront, en étroite coopération avec les organisations sociales intéressées, mettre tout en œuvre pour faciliter, dans toute la mesure du possible, ce processus de réadaptation et de reconversion.

★ La politique européenne des transports

21. La politique commune doit tendre à créer un système rationnel de transports fondé sur la notion de services publics et à former des entreprises de transports saines et rentables. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de réglementer les conditions de concurrence de manière à tenir pleinement compte des aspects propres aux transports, tels que, par exemple, la structure divergente du marché des divers modes de transports, les fluctuations de la demande, la part considérable des coûts fixes dans les coûts totaux des entreprises de ce secteur.

22. La politique commune des transports doit se fonder sur les principes suivants :

— réduire autant que possible les coûts globaux, notamment en adaptant la capacité des moyens de transports aux besoins réels ;

— les pouvoirs publics doivent traiter les différents secteurs des transports sur un plan de réelle égalité et combattre toutes distorsions des conditions de concurrence entre les différents modes de transports ;

— les pouvoirs publics doivent s'abstenir, à moins que des considérations impératives d'intérêt général ou d'ordre social ne l'imposent, de fixer des tarifs de transports qui ne permettent pas de couvrir les coûts effectifs des entreprises intéressées. Au cas où des exigences de politique ou de politique régionale

devraient malgré tout le rendre indispensable, il y aurait lieu de rembourser les pertes aux entreprises de transport.

23. Les dispositions qui, dans le domaine de la politique des transports, gênent l'établissement d'une saine concurrence à l'intérieur de la Communauté, doivent disparaître aussi rapidement que possible. Dans ce but, il faut notamment prévoir les mesures suivantes :

— suppression des discriminations, en matière de prix et de conditions de transport, pratiquées en raison du pays d'origine ou de destination des marchandises transportées ;

— suppression des tarifs de soutien des transports qui ne sont pas entièrement justifiés par des considérations impérieuses d'intérêt général ou d'ordre social ;

— suppression ou atténuation de la rupture de charge aux frontières de la Communauté et abaissement des prélèvements et des droits d'entrée exigés au passage des frontières.

24. En vue d'assurer le bon fonctionnement du marché des transports, la Communauté doit élaborer une réglementation concernant non seulement l'octroi des licences pour les transports routiers européens, mais également pour la participation des entrepreneurs d'autres pays de la Communauté aux transports nationaux sur le territoire d'un pays déterminé.

CHAPITRE V

L'ORGANISATION SOCIALE DE L'EUROPE

1. Les institutions européennes et les gouvernements nationaux doivent agir de manière à faire reposer l'organisation sociale de l'Europe sur des principes de justice sociale. Ils devront réaliser notamment les objectifs suivants :

— augmenter la part des salariés dans le revenu national et réduire les écarts entre le niveau de prospérité des travailleurs dans les divers pays de la Communauté ;

— réaliser un régime efficace de sécurité sociale assurant un degré élevé de protection contre les risques essentiels ;

— démocratiser la vie économique tant sur le plan européen que sur les plans nationaux, en permettant aux travailleurs et à leurs représentants de prendre une plus large part aux décisions économiques et en leur permettant de jouer pleinement le rôle qui est le leur en ce domaine, en renforçant et en élargissant notamment le droit des travailleurs, ou de leurs représentants, de participer aux décisions prises dans la branche d'industrie dont ils font partie et dans l'entreprise individuelle.

2. Les régimes de sécurité sociale, en vigueur dans les différents pays de la Communauté, diffèrent notablement quant au financement, à la couverture des risques, au niveau et à la durée des prestations. Ces divers régimes devront être harmonisés dans

le progrès de façon telle que dans l'ensemble ils puissent être considérés comme équivalents. Les législations nationales de sécurité sociale devront être améliorées afin de couvrir plus complètement ceux des risques sociaux insuffisamment couverts aujourd'hui.

3. Il est indispensable de mettre fin aux différences qui existent encore entre les rémunérations et les conditions de travail des travailleurs féminins et masculins. Les gouvernements nationaux devront mettre tout en œuvre pour que le principe « à travail égal, salaire égal » devienne le plus rapidement possible une réalité.

4. Dans de nombreuses régions de la Communauté, il est indispensable d'améliorer, dans les plus brefs délais, les conditions d'habitation, en particulier en faveur de ceux dont les revenus sont les moins élevés. C'est la raison pour laquelle il est indispensable d'amplifier les programmes visant à réaliser une politique sociale du logement.

5. Une plus grande attention doit être consacrée à améliorer et à étendre l'orientation et la formation professionnelles.

6. On constate à l'intérieur de la Communauté une différence entre le niveau de prospérité de diverses régions. Certaines d'entre elles connaissent une expansion importante tandis que d'autres, quelquefois agricoles, quelquefois axées sur des industries en déclin, sont caractérisées par un chômage structurel important et par un développement économique très insuffisant. Il est indispensable de mettre en œuvre pour ces régions des plans généraux d'expansion. Ces plans doivent avant tout porter sur la création d'emplois, notamment en favorisant l'industrialisation. La réadaptation des travailleurs mérite la plus grande attention. Chaque fois que la nécessité s'en fera sentir, des mesures complémentaires devront être prises pour encourager une émigration, socialement acceptable, de main-d'œuvre en provenance des territoires moins développés vers des régions qui manquent de travailleurs.

7. L'instauration progressive de la libre circulation de la main-d'œuvre à l'intérieur de la Communauté doit s'accompagner d'une meilleure organisation du système d'information sur les possibilités et les conséquences de l'absorption de la main-d'œuvre permanente ou saisonnière dans les différentes régions. Les travailleurs émigrants doivent bénéficier des mêmes droits sociaux que les citoyens du pays où ils s'établissent et avoir l'assurance que les autres membres de leur famille pourront les rejoindre le plus rapidement possible.

8. Le syndicalisme doit pouvoir se développer librement au sein de la Communauté. Le rôle important qu'il joue dans la société doit être reconnu notamment par la participation de ses représentants à l'élaboration de la future politique économique et sociale. Le droit de grève doit être garanti.

CHAPITRE VI

LA POLITIQUE CULTURELLE DE L'EUROPE

1. La Communauté doit poursuivre une politique culturelle active ayant pour objet :
   - — de stimuler l'intérêt des plus larges couches de la population pour la culture, sous toutes ses formes ;
   - — de favoriser le libre épanouissement des forces culturelles ;
   - — d'éliminer les obstacles d'ordre économique, social et géographique gênant la participation de tous à la culture et à son développement.

2. Les pays de la Communauté doivent favoriser un système d'enseignement et d'éducation axé sur la formation de la personnalité et du sens des responsabilités civiques et sociales de l'adolescent.

   La justice sociale exige que les entraves pécuniaires, qui empêchent l'accession aux différentes formes d'enseignement et d'instruction, soient éliminées le plus rapidement possible.

3. Il convient de créer rapidement une université européenne qui soit une institution communautaire permettant de se spécialiser dans les questions de coopération européenne.

4. Les pays de la Communauté devraient procéder à la reconnaissance légale de l'équivalence des diplômes de leurs établissements d'enseignement. Les divergences trop marquées des programmes scolaires qui pourraient empêcher cette reconnaissance doivent être éliminées.

5. Le rapprochement de nos peuples européens doit être favorisé par :
   - — l'enseignement plus large des langues de la Communauté ;
   - — l'enseignement de l'histoire de l'Europe en tant qu'entité culturelle ;
   - — un échange plus intensif de programmes de radio et de télévision, d'intérêt pédagogique et culturel ;
   - — des informations de presse détaillées et objectives ;
   - — la multiplication des échanges et des contacts dans le domaine social, culturel et scientifique ;
   - — le développement du tourisme social sans but commercial ;
   - — la création d'une conscience européenne.

6. Un effort particulier devra être entrepris en faveur de l'éducation postscolaire. Celle-ci doit permettre à tous les citoyens, quels que soient leur âge et leur degré d'instruction, d'avoir toujours plus largement accès à la culture.

CHAPITRE VII

LA COMMUNAUTE ET LE MONDE

1. La politique étrangère de la Communauté doit se caractériser par :

   — la volonté de rejeter et de combattre, partout dans le monde, le colonialisme, l'oppression et la discrimination raciale sous toutes ses formes ;

   — la défense de la démocratie contre l'envahissement du communisme et tous les autres dangers totalitaires, notamment par une contribution efficace et consciente sur les plans politique, économique et militaire ;

   — la recherche ininterrompue des possibilités d'arrêter la course aux armes atomiques en vue d'aboutir à un désarmement réciproque, garanti par un contrôle international, sans droit de véto, permettant la création d'un climat de réelle détente internationale ;

   — une assistance accrue aux pays en voie de développement dans leur lutte contre la faim et la misère et une coopération qui renforcera la position de ceux-ci dans le contexte de l'économie mondiale ;

   — l'appui aux efforts qui visent au remaniement de l'organisation des Nations Unies pour mieux la mettre en mesure d'assurer la paix et qui visent à favoriser l'établissement d'un ordre juridique mondial.

2. La coopération politique et militaire tendant à protéger le monde occidental doit être élargie et renforcée dans le cadre de l'O.T.A.N. Les Etats-Unis, les pays de la Communauté et les autres pays associés doivent collaborer étroitement au sein de l'O.C.D.E. afin de coordonner les projets d'assistance économique.

   Les partis socialistes de la Communauté européenne se félicitent de ce que les U.S.A. soient disposés à discuter avec l'Europe unifiée de tous les moyens et de toutes les voies permettant la création d'un véritable « partnership » atlantique. Ils sont convaincus qu'une Europe unifiée peut, en tant que partenaire des U.S.A., se charger de tâches importantes en ce qui concerne l'édification de nouveaux Etats et contribuer mieux encore à la solution des problèmes qui se posent actuellement aux nations libres du monde.

3. Le Conseil de l'Europe peut utilement contribuer à renforcer en de nombreux domaines la coopération entre les pays de la Communauté et les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne font pas partie de la Communauté.

4. La Communauté doit s'efforcer d'élaborer rapidement une politique commerciale commune vis-à-vis des pays tiers. En définissant cette politique, la Communauté a le devoir d'être plei-

nement consciente des responsabilités qu'elle assume en tant que bloc le plus puissant du commerce mondial. C'est ainsi qu'elle aura à :

— pratiquer une politique commerciale non protectionniste et à poursuivre la suppression des restrictions commerciales dans le monde ;

— prendre ou à encourager des initiatives qui visent à stabiliser les prix des matières premières ;

— s'efforcer d'abaisser les tarifs extérieurs en faveur des produits tropicaux ;

— pratiquer une politique souple à l'égard des pays à faible structure économique dont elle constitue le principal débouché.

5. L'association entre la Communauté et un certain nombre de pays d'Outre-Mer, d'Afrique notamment, mérite une attention particulière. Liberté totale et coopération sur une base paritaire devront être les caractéristiques de cette association. D'autres pays africains doivent, s'ils le désirent, avoir la possibilité de participer à l'association.

6. Les pays de la Communauté doivent s'engager à verser une contribution annuelle fixe au Fonds de développement institué pour venir en aide aux pays associés. Les pays européens qui décident de coopérer avec la Communauté doivent prendre le même engagement. Lorsque le régime préférentiel existant en faveur de ces pays associés perdra de son importance, par la réduction des tarifs extérieurs de la Communauté, il faudra y suppléer par l'accroissement de l'aide directe.

7. Les ressources du Fonds de développement doivent être employées en particulier :

— à promouvoir l'enseignement et la formation professionnelle, notamment au niveau universitaire ;

— à réaliser des projets de développement ;

— à mettre en place l'infrastructure nécessaire à la mise en valeur des pays intéressés ;

— à supprimer le système de monoculture et à encourager la diversification de l'économie de ces pays.

8. Les pays de la Communauté doivent consacrer 1 % au moins de leur revenu national à l'assistance de l'ensemble des pays en voie de développement. Cette aide doit, de préférence, être accordée dans un contexte multilatéral, si possible dans le cadre des Nations Unies.

* * *

LES Partis socialistes de l'Europe en voie d'unification se déclarent résolus à réaliser, en étroite coopération, les principes énoncés dans ce programme. Ils demandent aux peuples européens de les appuyer dans leur lutte pour une Europe unie et démocratique construite sur les principes de solidarité et de justice sociale.

* * *

2°) Texte des résolutions adoptées au 5° Congrès Européen :

RESOLUTION
CONCERNANT LES PROBLEMES ACTUELS DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION EUROPEENNE

LE 5° Congrès des Partis socialistes de la Communauté européenne (Paris, 5 et 6 novembre 1962).

I

tient à déclarer sans ambiguïté, précisément au stade actuel de la politique d'intégration européenne, qu'avec la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique s'est engagé un processus, poursuivant en un premier temps des objectifs économiques et sociaux, mais cependant de nature politique et qui doit aboutir à la création des Etats-Unis d'Europe ;

estime que :

1. les traités de Paris et de Rome devront être remplacés par un traité unique prévoyant des institutions communes pour l'ensemble de la Communauté européenne, dès que la situation politique le permettra,

2. seule la démocratisation de la Communauté européenne peut empêcher la prédominance d'une technocratie européenne liée aux détenteurs de la puissance économique et cela par :

   — une participation décisive du Parlement européen à l'activité législative européenne,

   — le renforcement des pouvoirs exécutifs des Commissions européennes responsables devant le Parlement européen ;

3. Les tâches de la politique extérieure, de la politique de défense et de la politique culturelle qui n'ont pas encore été transférées à la Communauté européenne, et que les Etats membres envisagent de résoudre en commun, doivent être intégrées progressivement dans le cadre des compétences des organes de la Communauté européenne ;

4. d'autures organes européens ne devraient être créés que s'il est possible de transférer progressivement leurs compétences et leurs pouvoirs à la Communauté européenne et que s'ils ne font pas obstacle à l'évolution progressive de la Communauté européenne.

II

Le 5° Congrès des Partis socialistes de la Communauté européenne

tient à souligner que

la réalisation d'un marché commun n'implique pas automatique-

ment une évolution harmonieuse vers une meilleure structure sociale et une économie en expansion continue ;

se félicite donc

de la présentation par la Commission de la C.E.E. d'un programme d'action dont la réalisation pourrait contribuer à créer une véritable union économique et sociale dont la mise en œuvre ne doit plus subir de retard par rapport à la réalisation de l'union douanière ;

estime qu'il est particulièrement urgent

1. d'instituer à l'échelle européenne une planification économique efficace, à l'élaboration de laquelle doivent participer aussi bien le Parlement européen que le Comité économique et social ;

2. d'assurer par cette planification communautaire une expansion aussi large que possible de la production et de déterminer la quote-part des grands secteurs économiques dans cette expansion ;

3. de mettre en œuvre parallèlement une politique des revenus qui garantisse, tout en maintenant la stabilité des prix, une répartition plus équitable des résultats de la croissance économique et des biens ;

4. de substituer progressivement à la coordination de la politique monétaire des Etats membres une politique monétaire commune de la Communauté européenne et une organisation monétaire européenne fédérale ;

5. de préciser l'interdiction de l'abus des positions dominantes sur le marché et de faire appliquer efficacement la réglementation communautaire sur les cartels ;

6. de réaliser un marché commun de l'énergie et une politique commune dans le secteur énergétique ;

souligne que

la réalisation de cette politique présuppose un renforcement du pouvoir de décision et d'action des institutions communautaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

III

Le 5e Congrès des Partis socialistes de la Communauté européenne

exprime l'espoir que

les négociations avec les Etats qui sont en mesure d'accepter les obligations politiques et économiques qui découlent des traités de Paris et de Rome conduisent le plus tôt possible à un élargissement géographique et à un renforcement de l'influence politique de la Communauté européenne.

Par la conclusion de traités d'association la Communauté européenne réussira à développer des relations économiques et commerciales aussi étroites que possible avec ceux des Etats européens qui, pour des motifs politiques, ne peuvent se joindre à elle ;

estime que

l'élargissement géographique ne doit pas mettre en péril l'existence et l'évolution politique de la Communauté européenne ;

l'adaptation des dispositions institutionnelles des traités de Paris et de Rome au nombre plus élevé d'Etats membres et à l'existence de relations particulières avec des Etats tiers européens doit se faire avec un soin tout particulier ;

le maintien du pouvoir d'action de la Communauté européenne nécessite en particulier un examen approfondi de la procédure de décision du Conseil de ministres.

RESOLUTION
CONCERNANT LA GRECE

LE 5e Congrès des Partis socialistes de la Communauté européenne

— se félicite de la présence à ces travaux d'observateurs grecs ;

— exprime sa satisfaction devant la mise en application, depuis le 1er Novembre 1962, du Traité d'Athènes associant la Grèce à la Communauté européenne ;

— émet l'espoir que la Grèce, par l'application d'une politique démocratique sur tous les plans : politique, économique et social, associera les forces populaires et laborieuses du pays à l'œuvre de la reconversion de son économie, condition nécessaire pour que la Grèce puisse devenir, le plus rapidement possible, membre à part entière de la Communauté européenne ;

— assure les travailleurs grecs de la solidarité des Partis socialistes de la Communauté européenne dans leur lutte pour améliorer leur sort et parvenir à l'égalisation de leur niveau de vie avec celui des six pays du Marché Commun.

RESOLUTION
CONCERNANT ISRAEL

LE 5e Congrès des Partis socialistes de la Communauté européenne

— se félicite de l'ouverture prochaine de négociations entre Israël et la Communauté européenne ;

— souhaite que ces négociations donnent des solutions satisfaisantes aux problèmes particuliers que posent les relations entre la Communauté européenne et Israël.

RESOLUTION CONCERNANT LA MODIFICATION DU REGLEMENT DU BUREAU DE LIAISON DES PARTIS SOCIALISTES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

1.

LA collaboration entre les Partis membres de l'Internationale Socialiste de la Communauté européenne est fondée sur les dispositions du statut de l'Internationale Socialiste relatif à la coopération régionale des Partis affiliés.

2.

Le but de cette coopération est de renforcer les liens entre les Partis et d'établir d'un commun accord des avis concernant en particulier les problèmes résultant de l'existence des Communautés européennes.

3.

Cette collaboration a lieu dans le cadre des organes suivants :

— le Bureau de liaison des Partis socialistes de la Communauté européenne ;

— Le Congrès des Partis socialistes de la Communauté européennes.

4.

Le Bureau de liaison comprend un représentant de chaque Parti affilié. Les Partis désignent leur représentant ainsi que son suppléant et fixent la durée de leur mandat. Il comprend en outre un représentant du Bureau de l'Internationale Socialiste.

Le Bureau de liaison désigne en son sein un président et un vice-président dont le mandat est de deux ans. Il désigne un secrétaire général ainsi qu'un ou plusieurs secrétaires.

Le Bureau de liaison peut inviter les présidents responsables, les secrétaires généraux des Partis affiliés à participer à certaines réunions.

Le Bureau de liaison se réunit au moins quatre fois par an.

Chaque Parti affilié, le Bureau de l'Internationale Socialiste et le Bureau du groupe socialiste du Parlement européen peuvent demander la convocation du Bureau de liaison.

Les membres du Bureau du groupe socialiste du Parlement européen et un représentant du groupe socialiste de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe participent aux réunions du Bureau de liaison.

Le Bureau de liaison peut inviter d'autres Partis socialistes à désigner un représentant qui participerait aux réunions à titre d'observateur.

5.

Les tâches du Bureau de liaison sont notamment les suivantes :

a) il examine les problèmes découlant de l'activité des Communautés européennes ;

b) il formule des recommandations à l'adresse des Partis affiliés ;

c) il convoque le Congrès, en fixe l'ordre du jour ainsi que le lieu de réunion ;

d) il approuve et fixe les cotisations ;

e) il organise l'échange d'informations entre les Partis affiliés ;

f) il institue des commissions ;

g) il organise des réunions spéciales.

6.

Le Bureau de liaison peut publier des avis sur des problèmes d'actualité relevant de sa compétence. Ces avis sont transmis aux Partis affiliés. Ils ne lient les Partis affiliés qu'après avoir été approuvés par eux.

Les avis qui doivent être rendus au nom des Partis affiliés sont signifiés à ceux-ci avant leur publication. Les amendements des Partis affiliés sont signifiés au Bureau de liaison qui en tient compte.

7.

Le Congrès comprend :

a) les membres et les membres suppléants du Bureau de liaison ;
b) dix délégués des Partis affiliés de la République fédérale d'Allemagne, de la France et de l'Italie ;
c) six délégués des Partis affiliés de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas ;
d) les membres du groupe socialiste du Parlement européen.

Le Bureau de liaison peut inviter entre autres des représentants :

a) d'autres Partis affiliés à l'Internationale Socialiste,
b) du groupe socialiste de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe

à participer aux travaux du Congrès.

* * *

LE Parti a, d'autre part, coopéré régulièrement avec la GAUCHE EUROPEENNE (Président international André PHILIP ; Président du Mouvement français Gérard JAQUET), et avec le MOUVEMENT EUROPEEN et le COMITE POUR LES ETATS-UNIS D'EUROPE (Président Jean Monnet).

LE Parti a été représenté régulièrement au sein des Assemblées européennes (Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et Parlement européen) par les camarades PIC, PRIVAT, DESCHIZEAUX, ESCANDE, BLANCHO, DARRAS, LOUSTAU, VALS pour l'Assemblée Nationale, et par les camarades MOUTET, BENE, BOULANGER, CARCASSONNE, GUILLE, PERIDIER, SOLDANI, DARDEL pour le Sénat.

* * *

III. — DECISIONS DE POLITIQUE ETRANGERE DU COMITE DIRECTEUR (1961-1962 - Janvier 1963)

Rapports du Parti avec la Gauche européenne.

14 juin 1961

LE Comité Directeur se félicite de l'accord intervenu avec la Gauche Européenne, tant sur le plan national que sur le plan international. Il invite en conséquence tous ses Militants à travailler au sein de ce mouvement. Un appel dans ce sens sera adressé aux Fédérations.

***

L'Espagne.

12 juillet 1961

IL y a 25 ans aujourd'hui, le Général Franco, appuyé par la Légion Etrangère et l'Armée d'Afrique, s'insurgeait contre le gouvernement légitime de l'Espagne.

La complicité active d'Hitler et de Mussolini, encouragée par la lassitude et l'impuissance des Démocraties Occidentales, devait finalement consacrer, après trente-deux mois de résistance héroïque, la défaite du peuple espagnol.

Première victoire du fascisme international, la capitulation de Madrid devait précéder de peu l'agression hitlérienne et l'asservissement de l'Europe.

En ce 25e anniversaire, la S.F.I.O. salue le vaillant peuple espagnol en qui survit toujours l'amour de la liberté et de la justice. Solidaire de tous les Républicains d'Espagne qui, depuis un quart de siècle, n'ont pas rompu la lutte contre la dictature franquiste, sa pensée fraternelle va tout particulièrement vers le P.S.O.E. et l'U.G.T., vaillante avant-garde du libre Mouvement ouvrier espagnol.

Conscient de ses responsabilités et de ses devoirs à l'égard de tous ceux qui n'ont jamais désespéré de la Démocratie, le Parti Socialiste S.F.I.O., qui ne distingue pas entre les fascismes, réaffirme à cette occasion son opposition absolue à toute politique tendant à dédouaner le régime franquiste sur le plan international.

On ne défend pas la liberté avec les liberticides.

On ne sauvera pas la Démocratie européenne avec un Franco.

Le Parti Socialiste S.F.I.O. dénonce à cette occasion l'attitude équivoque et les inqualifiables manifestations de complaisance du gouvernement français à l'égard d'un régime qui a fait en Espagne tant de martyrs et à soutenu par ailleurs puis accueilli sur son territoire les généraux félons et les activistes français responsables du putsch d'Algérie.

En conséquence, le Comité Directeur attire l'attention du gouvernement sur les dangers et les illusions d'une telle politique, tout autant que sur les brimades inadmissibles dont sont aujourd'hui victimes ceux des Républicains espagnols à qui notre pays s'est fait honneur d'offrir un asile.

La S.F.I.O. s'affirme pour sa part résolue à ne rien négliger pour favoriser le retour de l'Espagne dans la Communauté des nations libres.

Elle salue à cet égard, comme un signe encourageant, la constitution de l'Union des Forces Démocratiques d'Espagne, dont le manifeste récent ouvre la voie à une solution démocratique du problème espagnol.

Après vingt-cinq ans de misère et d'oppression, un espoir se lève enfin sur l'Espagne. Entre le fascisme et le communisme, il existe aujourd'hui une alternative démocratique.

*
* *

20 octobre 1961

Attitude du Parti vis-a-vis du « Monde bilingue » et de ses filiales.

APRES avoir entendu le rapport de Maurice PIC, le Comité Directeur :

1°) confirme sa décision du 28 mars 1957 invitant les membres du Parti à cesser toute collaboration avec le « Monde Bilingue » ;

2°) décide d'étendre cette interdiction aux organisations ci-après contrôlées par le « Monde Bilingue » :

— *La Fédération des Villes Jumelées de la République Française et de la Communauté ;*

Secrétaire Général : M. Suant, Maire d'Antony ;

Président : M. Fossorier, Maire de Deauville, 13 *rue Racine - Paris.*

— *Le Conseil Economique et Culturel des Villes Jumelées :* 13, *rue Racine et* 273 *rue St-Jacques - Paris ;*

Président : M. Edgar Faure, Sénateur, ancien Président du Conseil.

— *La revue « Cités Unies »*, 13 *rue Racine - Paris.*

— *Le comité Est-Ouest des Villes Jumelées*, 13 *rue Racine - Paris.*

— *Le comité Marché Commun des Villes Jumelées*, 13 *rue Racine - Paris.*

— *Le Groupe parlementaire des Villes Jumelées ; Président : M. Dutheil.*

MANDAT est donné à Maurice PIC d'insister auprès des camarades déjà engagés dans l'une quelconque de ces organisations pour qu'ils s'en retirent.

En outre, une circulaire sera envoyée à tous nos élus municipaux et cantonaux pour leur faire connaître les motifs de la décision du Comité Directeur.

*
**

29 novembre 1961

L'Union politique européenne (projet Fouchet).

LE Comité Directeur estime que le projet Fouchet n'est pas susceptible de recevoir l'approbation du Parti car il ne peut aboutir à une coordination valable de la politique européenne.

* * *

30 janvier 1963

Communiqué.

1°) ECHEC DES NEGOCIATIONS DE BRUXELLES :

« *Le Comité Directeur du Parti Socialiste S.F.I.O. constate que le Général de Gaulle a, une nouvelle fois, porté un coup sévère à la construction européenne.*

« *Les diverses considérations, notamment d'ordre économique, mises en avant pour justifier la rupture des négociations de Bruxelles, sont autant de prétextes pour essayer de tromper l'opinion publique sur les objectifs réels de la politique étrangère du gaullisme : au travers des difficultés inévitables, mais surmontables, d'une négociation en vue de l'admission de la Grande-Bretagne au Marché Commun, le Général de Gaulle a vu l'occasion de bloquer la marche vers la construction d'une Europe intégrée, en créant un état de conflit durable entre la France et ses partenaires.*

« *Cette attitude, comme le montre en particulier le vide si rapidement évident du « traité » franco-allemand, conduit la France à un isolement stérile et dangereux, non seulement en Europe, mais encore dans le cadre de l'alliance atlantique.* »

2°) RELATIONS AVEC FRANCO :

« *A l'heure où les premiers résultats de la politique de grandeur commencent à apparaître dans leurs conséquences fatales, la diplomatie gaulliste prépare un rapprochement avec le régime franquiste.*

« *Le voyage du Ministre de l'Intérieur à Madrid, celui déjà annoncé du chef d'état-major général et ceux prévus des ministres des Affaires Etrangères et des Finances, viennent ainsi amorcer une dangereuse évolution.*

« *Le Comité Directeur du Parti Socialiste s'élève avec vigueur contre ces initiatives que ressentiront douloureusement tous ceux qui n'ont pas oublié l'aide de Franco aux armées hitlériennes dans le temps même où beaucoup de républicains espagnols luttaient avec la résistance française pour la liberté de l'Europe.*

« *Le Comité Directeur du Parti Socialiste rappelle qu'il demeure résolument opposé à l'admission de l'Espagne dans le Marché Commun aussi longtemps qu'elle restera sous le joug franquiste : la Communauté Economique Européenne, par les termes mêmes du traité de Rome, ouverte aux seules nations libres, le serait bien entendu à une Espagne libérée qui a sa place toute désignée dans l'ensemble européen* ».

* * *

IV. — DECISIONS DE POLITIQUE ETRANGERE DU BUREAU DU PARTI

Réunion du 11 octobre 1961

1°) Arrestation de Républicains espagnols en exil.

MANDAT est donné au Secrétariat Général de publier un communiqué exprimant la protestation du Parti contre ces mesures inqualifiables. (Ci-après, texte du communiqué) :

« *Le Bureau du Parti Socialiste S.F.I.O. élève la plus énergique protestation contre les mesures inqualifiables prises par le gouvernement français à l'égard des républicains espagnols en exil.*

« *Déjà, depuis quelque temps, une politique de restrictions en ce qui concerne les droits des réfugiés espagnols, et notamment l'exercice de leurs libertés politiques, n'avait pas manqué d'inquiéter quiconque consière comme indivisible la défense de la démocratie et comme indispensable la solidarité avec les démocrates espagnols qui ont dit « non » à la dictature franquiste.*

« *Il est évident que tout dernièrement cette orientation gouvernementale s'est précisée, prend un tour des plus alarmants, mais aussi des plus odieux, puisqu'elle apparaît comme la conséquence de trac-*

tations et l'application d'accords entre le gouvernement français et le régime de Franco.

« Le gouvernement français, n'ayant pu éviter l'installation en Espagne de certains chefs fascistes de l'O.A.S., ne craint pas de recourir au plus odieux des marchandages sur le dos de ceux qui ont consenti les plus durs sacrifices pour défendre les libertés - et pour nombre d'entre eux nos propres libertés - aux heures difficiles de la guerre et de l'occupation.

« Le Parti Socialiste est sûr d'exprimer le sentiment de tous les démocrates en dénonçant de telles fautes qui trahissent la cause de la démocratie internationale et déshonorent notre pays. »

2°) Accueil des Etudiants africains.

LE Secrétariat Général est chargé de présenter au Bureau, dans le courant de janvier prochain, un rapport faisant le point de la situation dans laquelle se trouvent les étudiants africains et envisageant les mesures propres à y remédier.

* * *

Réunion du 8 novembre 1961

1°) Reprise des expériences atomiques en U.R.S.S.

Mandat est donné au Secrétariat Général de publier un communiqué de protestation.

(Le texte ci-après a été publié) :

« Le Bureau du Parti Socialiste, réuni le 8 novembre 1961, fait entièrement siens les termes de la résolution du VIIème Congrès de l'Internationale Socialiste qui, au nom des 70 millions d'électeurs socialistes du monde entier, a élevé une énergique protestation contre l'explosion récente d'une bombe soviétique de 50 mégatones.

« Il dénonce l'hypocrisie et le cynisme diabolique des dirigeants russes. Tour à tour ceux-ci exploitent les sentiments pacifiques des peuples et les terrorisent par la démonstration de leur monstrueuse capacité de destruction.

« Il proteste avec indignation contre la rupture unilatérale par l'Union soviétique de la trêve nucléaire qui vient démentir, s'il en était besoin, les affirmations de la diplomatie soviétique sur la coexistence pacifique.

« Il appelle les travailleurs français à constater que l'Union soviétique, contrairement à tous les engagements ou toutes les promesses faites par ses représentants, vient de rompre unilatéralement la trêve de fait réalisée en matière d'expériences nucléaires. Il les fait juges de l'attitude du gouvernement soviétique refusant d'accepter l'offre des gouvernements américain et britannique en vue de la con-

clusion immédiate d'un traité intéressant les expériences atomiques dans l'atmosphère.

« Il proclame, en conclusion, que cette situation crée un risque supplémentaire pour la paix du monde et rend plus urgente que jamais l'ouverture de négociations pour un traité de désarmement général sous contrôle international. »

2°) Commission internationale d'enquête sur les crimes commis par les communistes.

Le Bureau donne son accord de principe, mais charge le Secrétariat Général de faire connaître aux promoteurs de cette Commission :

a) que la S.F.I.O. se refuse à envisager, quel que soit le prétexte, une action commune avec le parti communiste et la C.G.T., le fait de les inviter enlevant, en outre, quelque peu de sérieux à l'initiative ;

b) que la Commission envisagée devra se préoccuper non seulement des assassinats individuels, mais encore des crimes collectifs comme ceux qu'ont connus les camps de concentration.

Gérard JAQUET, responsable de la Commission des Affaires internationales, est désigné pour assurer les contacts qui pourront être pris par la suite.

* * *

Réunion du 7 février 1962

Saisie du journal « Le Socialiste ».

LE Bureau laisse le soin au Secrétariat Général de protester contre la décision du gouvernement.

Le communiqué ci-après a été publié dans le « Populaire » du 8 février 1962 :

« Le 3 novembre, le gouvernement français interdisait la publication de plusieurs hebdomadaires républicains espagnols sur le territoire français. Tombait notamment sous le coup de cette décision le journal socialiste « El Socialisto ».

« Cent trente mille Espagnols, réfugiés politiques ou expatriés économiques, vivent actuellement en France où ils ont trouvé jusqu'à présent un asile et du travail dans le respect de leurs traditions, de leurs coutumes et de leur langue. Il n'était pas possible, pour des démocrates et des socialistes français, de les laisser privés de tout moyen d'expression.

« Le Parti Socialiste S.F.I.O. prit donc la responsabilité d'éditer un journal intitulé « Le Socialiste » et destiné à l'émigration espa-

gnole. Ce journal est publié sous la responsabilité de Georges Brutelle, Secrétaire Général adjoint du Parti et directeur de la publication, assisté de Paul Boncour, Suzanne Lacore, Gérard Jaquet, anciens ministres, de Eugène Montel et Georges Guille, parlementaires et Joseph Bégarra, membre du Comité Directeur.

« *Hier, 6 février, (la date évoque de terribles souvenirs) ce journal a été saisi par la police.*

« *Le Bureau du Parti Socialiste S.F.I.O. tient à élever à cette occasion une vigoureuse protestation. Il met en garde le gouvernement contre les répercussions de mesures à la fois inutiles et tracassières qui, si elles se renouvelaient, ne manqueraient pas de soulever l'émotion indignée des démocrates et des socialistes de tous les pays. De toute façon, les socialistes espagnols garderont leur moyen d'expression, dussions-nous pour cela nous résoudre à imprimer dans un pays étranger. Le gouvernement qui, de propos délibéré, nous contraindrait à cette extrêmité, porterait un coup à la réputation généreuse et libérale de la nation française.* »

* * *

Réunion du 21 mars 1962

Décision du Ministre de l'Intérieur, relative à la composition de la délégation française à la Conférence européenne des pouvoirs locaux.

A l'unanimité, il est décidé de publier le communiqué ci-après :

« *Le Bureau du Parti Socialiste S.F.I.O. élève une vigoureuse protestation contre les procédés employés par le Ministre de l'Intérieur pour la désignation de la représentation française à la Conférence Européenne des Pouvoirs Locaux.*

« *Le Parti ne peut admettre que le Ministre de l'Intérieur évince notre camarade Georges Dardel, Président sortant de la Conférence Européenne des Pouvoirs Locaux, alors qu'il a été désigné par l'ensemble des organisations nationales intéressées.*

« *Il est regrettable que le pouvoir manifeste ainsi, une fois de plus, son hostilité à l'autonomie des collectivités locales et à la désignation démocratique de leurs représentants.*

« *Il est inadmissible que, pour des raisons de politique intérieure, soit écarté de la représentation française le Président sortant de l'organisation internationale qui avait été appelé à cette présidence par l'unanimité de la Conférence européenne des pouvoirs locaux.*»

* * *

Réunion 11 avril 1962

Participation à la manifestation organisée le 15 avril par la Ligue des Droits de l'Homme à l'occasion du 31e anniversaire de la République d'Espagne.

LE Bureau, unanime, donne mandat au Secrétariat Général d'inviter les Fédérations à soutenir l'action menée par la Ligue des Droits de l'Homme à cette occasion.

* * *

Réunion du 9 mai 1962

Hommage aux Travailleurs et Etudiants espagnols.

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité :

« *Le Bureau du Parti Socialiste S.F.I.O. tient à exprimer la solidarité des travailleurs socialistes français avec les travailleurs et les étudiants espagnols qui, en dépit des lois franquistes, manifestent courageusement à la face du monde leur refus de conditions de vie misérables et du régime totalitaire.*

« *Les socialistes français continueront à tout mettre en œuvre pour aider les travailleurs soumis au joug des dictatures ou condamnés à l'exil à reconquérir leurs libertés.* »

* * *

Réunion du 27 juin 1962

Situation en Espagne. Motion de la Gauche européenne.

Les camarades peuvent signer cette motion établie en accord avec les amis du P.S.O.E.

Rapports franco-allemands. Visite en France du Président Adenauer.

Un communiqué sera publié pour rappeler la position du Parti sur le problème allemand. Les camarades du S.P.D. seront alertés en vue de rechercher la possibilité de publier un texte en commun.

* * *

Réunion du 12 août 1962

Projet de Programme socialiste européen.

LE Bureau estime unanimement que le texte proposé peut être pris comme base de discussion.

Mandat est donné à Gérard JAQUET de demander que le titre

du document définitif soit : « Programme d'action commune des partis socialistes européens ».

Le Bureau fait en outre confiance à Gérard JAQUET pour obtenir les meilleurs amendements possibles lors de la réunion du Bureau Socialiste Européen le 17 septembre courant.

* * *

Réunion du 3 octobre 1962

Condamnation à mort de Dicko et de Fily Dabo Sissoko.

Le Secrétariat Général informe le Bureau des démarches faites pour obtenir la grâce de nos deux camarades.

* * *

V. — DECISIONS DE POLITIQUE INTERNATIONALE DU CONGRES ET DES CONSEILS NATIONAUX DE LA S.F.I.O. (1961-1962)

CES décisions figurent en 3e partie (Annexes) de la présente brochure, aux chapitres B (page 177) et C (page 201).

ECOLE DE FRANCE
dans le Monde
REVUE MENSUELLE

« Il n'y a plus ni enseignement, ni éducation là où il n'y a plus de liberté de la pensée et la sécurité de la parole. Qui n'est pas un homme libre n'est pas un éducateur. Credo d'Eglise ou Credo d'Etat, c'est également la mort de l'esprit ».

Ferdinand BUISSON

* * *

CETTE TRÈS BELLE ET TRÈS ÉCLECTIQUE REVUE D'ACTION LAIQUE EST VOTRE REVUE.

FAITES LA LIRE !

* * *

ABONNEMENTS

- 1 an ..... 12,00 F
- Soutien ..... 15,00 F
- Retraités et Normaliens ..... 8,00 F

« ECOLE DE FRANCE DANS LE MONDE »

62, rue de la Rochefoucauld
PARIS (9e)

C. C. Paris 11.832-64

Coll. Fondation Jean Jaurès

DEUXIÈME PARTIE

Autres rapports Statutaires.

A) La Commission Nationale de Contrôle;
B) La Commission Nationale des Conflits.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

« Le Club de Loisirs ne doit vivre
« qu'en étant une manifestation
« nouvelle des masses populaires...»
LEO LAGRANGE.

Une organisation de LOISIRS au service de la CULTURE et du PROGRÈS

LA FÉDÉRATION NATIONALE
DES FOYERS ET CLUBS DE LOISIRS
LÉO LAGRANGE

DANS LA LIGNE TRACEE PAR LES PIONNIERS DU MOUVEMENT OUVRIER LA FEDERATION LEO LAGRANGE PROPOSE AUX **JEUNES** et A L'ENSEMBLE DES **TRAVAILLEURS**

UNE ORGANISATION QUI LES AIDE A ANIMER EUX-MÊMES leurs LOISIRS

- FOYERS CULTURELS
- ASSOCIATIONS SPORTIVES
- PLEIN AIR — VACANCES
- ECHANGES INTERNATIONAUX
- STAGES DE FORMATION...

RENSEIGNEZ-VOUS : 21, rue de Provence PARIS (9e)

A) LA COMMISSION NATIONALE DE CONTROLE

EXERCICE 1961

LA Commission Nationale de Contrôle, au cours de 6 réunions, a procédé à la vérification de la Trésorerie Nationale et des pièces comptables. Les comptes ont été trouvés parfaitement tenus et n'ont fait l'objet d'aucune observation.

En 1959, la Commission Nationale de Contrôle regrettait que l'exercice 1958 se solda par un déficit pour la première fois. Et, dans cette perspective, elle conseillait une augmentation des pourcentages minimum obligatoires des différentes catégories de timbres à savoir :

timbres	n° 1	40 %
»	n° 2	30 %
»	n° 3	20 %
»	n° 4	10 %

Si le Parti avait accepté cette proposition, l'équilibre des budgets 1959 et 1960 aurait été réalisé.

En 1960, la Commission Nationale de Contrôle regrettait à nouveau le déficit du budget prévisionnel présenté pour 1960, et notait que la répartition des timbres définie par le 51e Congrès ne présentait qu'une recette supplémentaire de 5,18 %, réduisant le déficit de 33.000 NF. environ.

Dans ces conditions il est normal que le Trésorier du Parti constate que le budget de 1961 n'est pas en équilibre et que le montant des factures impayées ressort à 88.530,92 NF, en accroissement de 73.490,94 NF. sur 1960.

La situation financière s'aggravant, les mesures qui devront être prises à bref délai ne devant produire d'effet que fin 1963, la Commission Nationale de Contrôle émet le vœu que les conclusions de la Commission spéciale, désignée par le Congrès, soient rapidement soumises à un Conseil National ayant pouvoir de Congrès, afin que les mesures adoptées finalement puissent entrer en vigueur le plus rapidement possible.

Indépendamment de cela, la Commission Nationale de Contrôle invite les camarades à faire un gros effort de recrutement.

Dans les temps difficiles que nous vivons, la propagande doit être intensifiée et cela suppose des ressources nouvelles importantes permettant, notamment, d'accroître les moyens du siège qui sont actuellement réduits à leur plus simple expression.

En terminant, la Commission Nationale de Contrôle, rend hommage à tout le personnel de la Cité Malesherbes, et notamment à celui de la Trésorerie Nationale qui accomplit parfaitement sa mission.

TABLEAU DES PRESENCES

Nombre de réunions : 6

		Présences	Excuses
Secrétaire :	RICHARD Maurice (Seine)	6	0
Secr.-adjt :	BAUDOU Léon (B.-du-R.)	0	6
Titulaires :	JURQUET (Seine)	4	3
	CAZES (Seine)	6	0
	DELCLAUX (Gard)	0	6
	MENARD (Seine)	6	0
	PELLAT (Seine)	6	0
	RICHARD Marcel (S.-et-O.)	1	5
	WEILL Maurice (Seine)	3	3
Suppl. :	FATOUS (P.-de-C.)	3	3
	PRIMAULT (Marne)	6	0
	VOLLE (Loire)	4	2

EXERCICE 1962

LA vérification de la comptabilité du PARTI a été effectuée au cours de 4 réunions de la Commission Nationale de Contrôle. Les imputations comptables et les opérations de trésorerie ont été trouvées correctes ; les livres sont parfaitement tenus. A cet égard, la Commission Nationale de Contrôle tient à rendre hommage au personnel de la Trésorerie Nationale.

Une fois encore, la Commission Nationale de contrôle approuve le rapport du Trésorier National, lequel relate les difficultés ren-

contrées pour équilibrer notre budget, comportant cependant un déficit de 1.059,88 F, qui aurait été de 152.853,09 F, si nous n'avions bénéficié de la « Souscription permanente des Amis du PARTI », soit 14 %.

Aussi la Commission pense à nouveau nécessaire d'intensifier le recrutement. Si, groupés par dix, des camarades se donnaient pour objectif de recruter au moins un adhérent par dizaine, ce déficit pourrait être comblé à 50 % près.

A nouveau, la Commission Nationale de Contrôle demande à tous les Membres du Parti de prendre conscience que le Centre doit vivre, et pour cela elle invite les Sections et les Fédérations à accomplir un gros effort de recrutement. De plus elle estime nécessaire d'effectuer au Centre les paiements de matériel avec le maximum de célérité, autant que possible d'avance, afin de donner les facilités de trésorerie indispensables à une bonne gestion.

Nous répéterons également que les dépenses de fonctionnement du Centre sont réduites au strict minimum et, comme l'exprime le Trésorier National, elles atteignent dans certains domaines le seuil limite.

Les prévisions pour 1963 — première année d'application des nouveaux tarifs de timbres — font apparaître sur l'ensemble des cotisations un produit supplémentaire de (786.125 fr. - 655.849,45 fr.) 130.275,55 fr., soit environ 20 % de plus. Mais dans le même temps la participation de nos Elus passe de 180.090 fr. à 273.600 fr., soit un supplément de 93.510 fr. compte tenu, d'une part, de leur nombre plus élevé (114 contre 91), et d'une majoration de 29 % de leur cotisation individuelle.

A l'effort indispensable de recrutement, à celui impérieux de chaque Militant, doit correspondre une meilleure ventilation des timbres des diverses catégories, lesquelles donnent la possibilité à chacun des Membres du Parti de cotiser en fonction de ses ressources. Dans cette perspective, la proportion de timbres n° 1 devrait pouvoir être abaissée au profit des timbres n° 2 et surtout n° 3.

La Commission Nationale de Contrôle insiste sur la nécessité absolue de réaliser en recettes, et au minimum, les prévisions de 1963. Mais elle croit que, prenant conscience de nos difficultés actuelles inhérentes à un mouvement ouvrier honnête, les Camarades auront à cœur de réaliser d'abord les prévisions, mais surtout de les dépasser.

Assurer la vie du PARTI est sans doute nécessaire... mais un PARTI comme le nôtre ne peut être condamné à mener une existence ralentie. Il a besoin au contraire des fonds nécessaires procurant le tonus indispensable pour mener les durs combats qui l'attendent. Donc mettons-nous tous au travail avec ardeur, courage et dévouement.

TABLEAU DES PRESENCES

Nombre de réunions : 4

		Présences	Excuses
Secrétaire :	RICHARD Maurice (Seine)	3	1
Secr.-adjt :	BAUDOU Léon (B.-du-R.)	0	4
Titulaires :	CAZES (Seine)	4	0
	DELCLAUX (Gard).....	0	4
	JURQUET (Seine)	3	1
	MENARD (Seine)	4	0
	PELLAT (Seine)	2	2
	RICHARD Marcel (S.-et-O.)	2	2
	WEILL Maurice (Seine)	2	2
Suppl. :	FATOUS (P.-de-C.)	1	3
	PRIMAULT (Marne)	4	0
	VOLLE (Loire)	1	3

Maurice RICHARD
Secrétaire de la Commission

Coll. Fondation Jean Jaurès

B) LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

POINT n'est besoin, cette année, de faire un long rapport au Congrès National sur l'activité de la Commission Nationale des Conflits au cours de l'exercice écoulé.

Un vent de sagesse semble avoir soufflé sur le Parti depuis le départ d'un certain nombre de Citoyens dont les actes d'indiscipline paraissaient constituer l'essentiel de leur action.

Par ailleurs, la C.N.C. a constaté chez les camarades appelés à comparaître devant elle un très large esprit de compréhension accompagné d'une volonté louable de conciliation.

C'est grâce à ce changement sensible dans les mœurs que la C.N.C. a pu régler à l'amiable, dans l'intérêt de tous et du Parti en particulier, la plupart des conflits dont elle a eu à connaître.

DOSSIERS REÇUS ET REGLES.

LA C.N.C. a été saisie de huit dossiers. Tous ont été réglés à la date où le présent rapport a été rédigé.

SANCTIONS.

UNE seule affaire a donné lieu à une sentence d'exclusion (Fédération de la Seine).

Six autres ont été réglées par la voie de la conciliation.

La dernière a été renvoyée devant la Fédération intéressée en vue de rechercher un accord entre les parties opposées, l'appel dont la C.N.C. avait été saisie étant irrecevable. Cet accord a été réalisé (Nièvre).

Enfin, à l'occasion d'un conflit au sein de la fédération de l'Allier, SICARD, Secrétaire de la C.N.C., a été chargé d'une mission d'arbitrage.

PRESENCES DES MEMBRES DE LA C.N.C. AUX SIX SEANCES DE TRAVAIL:

Secrétaire : SICARD (6).

Membres : ANDRE (4) ; COLLET (6) ; DARRAS (3) ; JACQUE (5) ; MALROUX P. (4) ; MISTRAL (2) ; MOULIN (6) ; VEQUE (5).

***

LA C.N.C. a eu l'occasion de constater que les Commissions fédérales s'acquittent parfaitement de leur mission, malgré le caractère souvent délicat des affaires que, sur le plan local, elles ont à instruire et à régler.

Pour la C.N.C.
Le Secrétaire :
Rémy SICARD.

Coll. Fondation Jean Jaurès

TROISIÈME PARTIE

Annexes

A) Classement des Fédérations;

B) Le 53ème Congrès National, décisions;

C) Le Conseil National, décisions;

D) Le Comité Directeur, décisions:

E) Le Bureau du Parti, décisions;

F) Informations reçues sur l'activité d'Organisations amies.

Contribution Jean Jaurès

ELUS MUNICIPAUX

ET CANTONAUX !

VOUS DEVEZ **VOUS ABONNER A**

"COMMUNES DE FRANCE"

VOTRE JOURNAL - L'AUXILIAIRE INDISPENSABLE DANS VOTRE TACHE QUOTIDIENNE

(Abonnement 1 an : 10 F., étranger : 13 F. C.C. Paris 976-43 - Société d'Etudes et de Documentation Municipale, 50, rue de Rivoli - Paris (4e).

ET VOUS GROUPER EN UNE ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ELUS SOCIALISTES

AFFILIEE A

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET CANTONAUX

50, Rue de Rivoli - PARIS

A) CLASSEMENT DES FEDERATIONS 1961 ET 1962 REUNIS

(compte-tenu des feuilles et timbres J.S.)

N°s	FEDERATIONS	Feuilles Cotis. 1961 + 62	Timbres Cotis. 1961 + 62	Cotisants à 12 T. moyenne sur 2 ans	Mandats	Délégués
1	Bouches-du-Rhône ..	20.900	250.800	10.450	419	29
2	Pas-de-Calais	25.700	248.500	10.354	415	29
3	Nord	24.600	245.100	10.212	409	28
4	Seine	12.485	149.450	6.227	250	18
5	Haute-Vienne	4.356	48.072	2.003	81	6
6	Haute-Garonne	5.340	45.055	1.877	76	6
7	Aude	5.300	43.555	1.814	73	6
8	Var	3.525	42.155	1.751	71	6
9	Seine-et-Oise	4.814	40.368	1.682	68	6
10	Gironde	4.462	37.619	1.567	63	5
11	Hérault	3.040	32.500	1.354	55	5
12	Ariège	2.430	29.160	1.215	49	4
13	Haut-Rhin	2.700	28.650	1.198	48	4
14	Puy-de-Dôme	2.951	22.128	922	37	3
15	Allier	2.050	22.039	918	37	3
16	Gard	2.040	21.870	911	37	3
17	Landes	2.800	21.100	879	36	3
18	Dordogne	3.380	20.000	833	34	3
19	Somme	2.100	19.692	820	33	3
20	Doubs	1.760	17.600	733	30	3
21	Isère	1.533	16.643	693	28	3
22	Seine-Maritime	1.750	16.360	681	28	3
23	Tarn	1.415	15.180	632	26	3
24	Basses-Pyrénées	1.555	13.112	546	22	2
25	Aisne	1.520	12.471	519	21	2
26	Rhône	1.195	12.456	519	21	2
27	Morbihan	1.120	11.692	487	20	2
28	Nièvre	1.200	11.600	483	20	2
29	Saône-et-Loire	1.200	11.490	478	20	2
30	Charente-Maritime ...	1.130	11.382	474	19	2
31	Loire-Atlantique	1.130	10.967	456	19	2

N°s	FEDERATIONS	Feuilles Cotis. 1961 + 62	Timbres Cotis. 1961 + 62	Cotisants à 12 T. moyenne sur 2 ans	Mandats	Délégués
32	Marne	935	10.406	433	18	2
33	Pyrénées-Orientales	2.400	10.200	425	18	2
34	Finistère	1.200	9.775	407	17	2
35	Creuse	1.175	9.480	395	16	2
36	Loir-et-Cher	1.005	9.449	393	16	2
37	Lot-et-Garonne	785	9.336	389	16	2
38	Gers	1.330	9.175	382	16	2
39	Savoie	845	9.056	377	16	2
40	Oise	935	8.180	340	14	2
41	Drôme	1.470	8.040	335	14	2
42	Vaucluse	900	8.035	334	14	2
43	La Guadeloupe	642	7.704	321	13	2
44	Manche	750	7.600	316	13	2
45	Jura	775	7.545	314	13	2
46	Bas-Rhin	1.080	7.460	310	13	2
47	Loire	845	7.395	308	13	2
48	Deux-Sèvres	667	7340	305	13	2
49	Aube	600	7.200	300	13	2
50	Hautes-Pyrénées	693	7.156	298	12	2
51	Yonne	658	7.036	293	12	2
52	Ardennes	645	6.840	285	12	2
53	Loiret	595	6.790	282	12	2
54	Seine-et-Marne	570	6.720	280	12	2
55	Côte d'Or	700	6.690	278	12	2
56	Belfort	604	6.320	263	11	2
57	Meurthe-et-Moselle	1.000	6.165	256	11	2
58	Indre	800	6.012	250	11	2
59	Corrèze	925	5.950	247	10	2
60	Aveyron	612	5.725	238	10	2
61	Basses-Alpes	560	5.690	237	10	2
62	Eure-et-Loir	567	5.634	234	10	2
63	Cher	960	5.390	224	9	2
64	Alpes-Maritimes	689	5.184	216	9	2
65	Ille-et-Vilaine	620	5.100	212	9	2
66	Corse	410	4.920	205	9	2
67	Indre-et-Loire	690	4.840	201	9	2
68	Ardèche	450	4.300	179	8	2
69	Côte-du-Nord	420	4.020	167	7	2
70	Mayenne	338	3.878	162	7	2
71	Sarthe	521	3.747	156	7	2
72	Tarn-et-Garonne	615	3.740	155	7	2
73	Vienne	400	3.715	154	7	2
74	Maine-et-Loire	450	3.700	154	7	2
75	Vosges	380	3.603	150	7	2
76	Charente	330	3.495	145	6	2

N°s	FEDERATIONS	Feuilles Cotis. 1961 + 62	Timbres Cotis. 1961 + 62	Cotisant à 12 T. moyenne sur 2 ans	Mandats	Délégués
77	Ain	470	3.240	135	6	2
78	Vendée	650	2.925	121	5	2
79	Calvados	410	2.820	117	5	2
80	Martinique	230	2.760	115	5	2
81	Moselle	450	2.700	112	5	2
82	Eure	292	2.690	112	5	2
83	Cantal	260	2.500	104	5	2
84	Haute-Savoie	400	2.400	100	5	2
85	Haute-Loire	250	2.400	100	5	2
86	Haute-Saône	225	2.400	100	5	2
87	Hautes-Alpes	200	2.400	100	5	2
88	Meuse	200	2.400	100	5	2
89	Orne	200	2.400	100	5	2
90	Guyane	300	1.400	58	—	—
91	Lot	355	1.200	50	—	—
92	Ile de la Réunion	200	1.200	50	—	—
93	Haute-Marne	185	1.200	50	—	—
94	Lozère	40	300	12	—	—

Coll. Fondation Jaurès

Pour vous femmes !

ENFIN UN JOURNAL SÉRIEUX...

Des articles instructifs...
Une formule originale...

FEMMES

BIMESTRIEL SOCIALISTE POUR LA MILITANTE ET POUR LA CITOYENNE

Secrétaires de section
Militants
Militantes

VOUS DEVEZ

Faire autour de vous
de nouvelles lectrices
et des abonnées nombreuses

Abonnement : 5 F par an - Abonnement de soutien : 10 F
Rédaction et Administration : 12, Cité Malesherbes
PARIS 9° - C.C.P. : 10.459-81 Paris

B) LES DECISIONS DU 53e CONGRES NATIONAL

LE 53e Congrès National s'est tenu à Issy-les-Moulineaux, Salle des Fêtes, les 18, 19, 20 et 21 mai 1961.

I. — DECISIONS DIVERSES

1°) ORDRE DU JOUR DU CONGRES

Le Comité Directeur avait proposé l'ordre du jour suivant qui fut adopté par le Congrès :

- **Examen des Rapports statutaires :**
  - *Rapport général d'activité ;*
  - *Rapport de la Commission Nationale des Conflits ;*
  - *Rapport de la Commission Nationale de Contrôle.*
- **Demandes de réintégration.**
- **Modification des Statuts.**
- **Avant-Projet de Programme fondamental.**
- **Situation politique générale.**
  (Intérieure ; Algérie ; Communauté ; Internationale).
- **Election des Organismes Centraux.**
  - *Comité Directeur ;*
  - *Commission Nationale Féminine ;*
  - *Commission Nationale des Conflits ;*
  - *Commission Nationale de Contrôle.*

* * *

2°) REPRESENTATION DES FEDERATIONS DANS LES ASSEMBLEES NATIONALES DU PARTI EN 1962 ET 1963

Le Congrès a adopté le texte suivant :

Vu l'article 24 du règlement du Parti, décide que les mandats des Fédérations, dans les Assemblées nationales du Parti en 1962 et 1963, seront calculés sur la base de 25 cotisants à 12 timbres.

3°) RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES MANDATS

Le rapport ci-après de la Commission de Vérification des mandats a été adopté à l'unanimité à mains levées :

— Ayant pris connaissance des prises des Fédérations en feuillets et timbres au cours de l'exercice 1960 ;

— s'étant assurée que le calcul du nombre de Mandats et Délégués pour nos Assises Nationales, en 1961, a été fait conformément aux articles 10, 22, 23, 25 de nos Statuts et à la décision du 52e Congrès National de faire ces calculs sur la base de 25 cotisants à 12 timbres ;

— ayant entendu les explications fournies par le Secrétaire Administratif ;

— S'étant assurée que les Fédérations ont été avisées en temps utile du nombre de leurs Mandats et Délégués respectifs et qu'elles ont eu la possibilité, le cas échéant, de faire entendre leurs réclamations ;

Vous demande de valider les Mandats et Délégations indiqués ci-dessous :

DELEGUES AU 53e CONGRES	329
MANDATS 1961	3.221

Faisaient partie de cette Commission les camarades :

BIDET André (Allier) ; *LARGOIS Alfred* (S.-et-O.) ; *PARPAIS Jacques* (Indre-et-Loire)..

* * *

4°) RAPPORT GENERAL D'ACTIVITE RAPPORTS DES COMMISSIONS DE CONTROLE ET DES CONFLITS

A la suite de la discussion ces trois Rapports ont été adoptés à L'UNANIMITE.

* * *

5°) QUESTIONS RENVOYEES AU COMITE DIRECTEUR

— Une Motion de la Loire-Atlantique sur le sort des Réfugiés espagnols ;

— Un Rapport, présenté par Alexandre VERRET, sur « l'Avant-Projet du Programme économique et social du Parti ».

II. — DEMANDES DE REINTEGRATION

LA Commission désignée par le Congrès était composée des camarades : ROUZAUD (Tarn), Rapporteur ; MERIGONDE (Oise) ; SORNIN (Gironde) ; VOLLE (Loire) ; HORNUNG (Rhône) ; LECUTIEZ (Isère).

ELLE A RAPPORTÉ LES CONCLUSIONS SUIVANTES QUI ONT ETE ADOPTEES A L'UNANIMITE, MOINS 4 VOIX CONTRE ET 5 ABSTENTIONS.

LES camarades BOUYER et JOUVEN, exclus par la Commission Fédérale des Conflits du Vaucluse pour actes d'indisciplines commis au cours de la campagne électorale municipale de mars 1959, sanction confirmée par la Commission Nationale des Conflits le 28 avril 1960, ont fait appel de cette sanction et demandé leur réintégration le 23 juin 1960.

Le Congrès National des 1, 2, 3 juillet 1960, considérant que la demande de réintégration formulée par BOUYER et JOUVEN avait été déposée quelques semaines seulement après la décision de la Commission Nationale, à une date trop tardive pour pouvoir recueillir l'avis tant de la Section de Carpentras que de la Fédération du Vaucluse, et que, de ce fait, le dossier de BOUYER et de JOUVEN était incomplet, avait décidé de renvoyer l'examen de ce dossier au Congrès National suivant.

Celui-ci, réuni les 21 et 22 décembre 1960 :

— ayant pris connaissance des documents fédéraux et entendu les camarades AUGIER et ADAM de la Fédération du Vaucluse ;

— considérant qu'il apparaissait qu'un nouveau délai était nécessaire pour juger de l'attachement et de la fidélité des Citoyens BOUYER et JOUVEN à la discipline et à l'action du Parti ;

— avait décidé d'ajourner toute décision sur les deux demandes qui lui étaient présentées.

La Commission de réintégration que vous avez désignée en début de Congrès, ayant réexaminé le dossier de ces camarades et pris connaissance du compte rendu du dernier Congrès fédéral du Vaucluse, qui s'est tenu à Avignon le 14 mai 1961, compte rendu qui mentionne :

« La section de Carpentras et le Congrès fédéral du Parti Socia-» liste S.F.I.O., réunis en Congrès, à la Mairie d'Avignon le 14 mai » 1961, estiment qu'aucun fait nouveau n'est intervenu en faveur des » citoyens Bouyer et Jouven ».

VOTRE Commission constate que l'avis de la Fédération du Vaucluse n'est pas clairement exprimé en ce qui concerne la réintégration de BOUYER et de JOUVEN.

— que, si aucun fait nouveau ne s'est produit en faveur de BOUYER et de JOUVEN, il ne s'en est pas produit non plus contre eux, ce qui la met dans l'impossibilité de trancher dans un sens ou dans un autre.

Vous propose pour l'instant de laisser les choses en l'état, et d'inviter la Section de Carpentras et la Fédération du Vaucluse à

s'efforcer de régler ce différend, au demeurant strictement local, dans la compréhension et l'amitié, et d'exprimer leur avis d'une façon plus explicite.

III. — REFORME DU SYSTEME DES COTISATIONS

(*Adopté à l'unanimité, moins trois voix contre et trois abstentions*)

LE Congrès National donne mandat au Comité Directeur de désigner une Commission chargée d'étudier la nécessaire réforme du système des cotisations actuellement en vigueur dans le Parti.

Cette Commission devra comprendre des Représentants du Comité Directeur et de la Commission Nationale de Contrôle, ainsi que des Trésoriers fédéraux choisis en nombre égal parmi les grosses, les moyennes et les petites Fédérations.

Les propositions issues de cette Commission seront soumises pour décision à un prochain Conseil National auquel le présent Congrès délègue ses pouvoirs.

IV. — MODIFICATION DES STATUTS

1°) Mode d'élection du Comité Directeur (Article 32).

LA nouvelle rédaction proposée pour l'Article 32 des Statuts a été adoptée par 2.340 mandats contre 723 et 128 abstentions (trois Fédérations absentes au moment du vote, soit 30 mandats). Toutefois, les dispositions ci-dessous, avant d'être incluses définitivement dans les Statuts, seront applicables pendant une période probatoire de 4 ans.

a) NOUVELLE REDACTION DE L'ARTICLE 32

« Tous les candidats figurent dans l'ordre alphabétique sur » une liste unique, imprimée par les soins du Secrétariat général » du Parti, pour être utilisée comme bulletin de vote ».

(Jusqu'ici, c'est la reprise de l'Ancien Article 32. Commence ensuite l'addition) :

« Une garantie de représentation au Comité Directeur est » accordée à sa demande à toute minorité qui s'est dégagée, soit » sur l'orientation générale du Parti, soit sur un aspect de sa poli- » tique, à condition que le texte qu'elle a soutenu ait recueilli au » moins 20 % du total des Mandats représentés. Cette garantie » ne peut s'appliquer qu'à un seul sujet.

» En cas de désaccord entre différentes minorités sur le critère » à choisir, le Congrès prend la décision.

» La garantie assure en tout état de cause les 2/3 des sièges » auxquels conduirait l'application de la représentation propor-

» tionnelle aux candidats signataires de celui, ou de ceux des » textes retenus comme critères en application des alinéas pré- » cédents ».

b) RESULTAT DETAILLE DES VOTES EMIS PAR LES FEDERATIONS

ONT VOTE POUR :

Ain : 7 ; Alger : 5 ; Allier : 38 ; Basse-Alpes : 11 ; Hautes-Alpes : 5 ; Ardèche : 6 ; Ardennes : 13 ; Ariège : 46 ; Aube : 10 ; Aude ; 75 ; Belfort : 11 ; Bouches-du-Rhône : 376 ; Calvados : 8 ; Cantal : 2 ; Charente : 6 ; Charente-Maritime : 21 ; Cher : 19 ; Constantine : 8 ; Corrèze : 10 ; Corse : 8 ; Côte-d'Or : 10 ; Côtes-du-Nord : 4 ; Creuse : 18 ; Dordogne : 45 ; Doubs : 29 ; Drôme : 13; Eure : 7 ; Eure-et-Loir : 7 ; Finistère : 15 ; Gard : 53 ; Haute-Garonne : 72 ; Gers : 13 ; Gironde : 53 ; Hérault : 50 ; Ile-et-Vilaine : 12 ; Indre : 10 ; Indre-et-Loire : 7 ; Jura : 1 ; Loir-et-Cher : 15 ; Loire : 12 ; Haute-Loire : 5 ; Loire-Atlantique : 4 ; Loiret : 8 ; Lot : 7 ; Lot-et-Garonne : 16 ; Manche : 14 ; Marne : 19 ; Haute-Marne : 3 ; Martinique : 15; Meurthe-et-Moselle : 16; Morbihan : 18; Nièvre: 19 ; Oise : 15 ; Oran : 18 ; Orne : 5 ; Pas-de-Calais : 411 ; Puy-de-Dôme : 29 ; Basses-Pyrénées : 23 ; Hautes-Pyrénées : 12 ; Pyrénées-Orientales : 19 ; Rhône . 22 ; Haute-Saône : 5 ; Saône-et-Loire : 22 ; Sarthe : 8 ; Savoie : 13 ; Seine : 226 ; Seine-Maritime : 29 ; Seine-et-Marne : 11 ; Seine-et-Oise : 63 ; Deux-Sèvres : 9 ; Tarn : 29 ; Tarn-et-Garonne : 6 ; Var : 3 ; Vaucluse : 17 ; Vendée : 12 ; Vienne : 8 ; Haute-Vienne : 31 ; Vosges : 7 ; Bône: 7 ; Réunion : 5.

ONT VOTE CONTRE :

Aisne : 21 ; Alpes-Maritimes : 5 ; Aube : 5 ; Aveyron : 6 ; Cantal : 3 ; Côte-d'Or : 1 ; Côte-du-Nord : 1 ; Drôme : 3 ; Eure-et-Loir : 2 ; Finistère: 5 ; Guyane : 5 ; Indre : 2 ; Indre-et-Loire : 4 ; Isère : 32 ; Jura : 14 ; Loir-et-Cher : 5 ; Loire-Atlantique : 11 ; Loiret : 4 ; Haute-Marne : 2 ; Mayenne : 7 ; Morbihan: 2 ; Nord : 330 ; Puy-de-Dôme : 2 ; Bas-Rhin : 18 ; Haut-Rhin : 47 ; Rhône : 5 ; Haute-Savoie : 5 ; Seine : 2 ; Seine-Maritime : 3 ; Seine-et-Oise : 4; Somme : 41 ; Var : 64 ; Haute-Vienne : 50 ; Yonne : 12.

ABSTENTIONS :

Landes : 38 ; Nord : 89 ; Seine-et-Oise : 1.

ABSENTS :

La Guadeloupe : 13 ; Maine-et-Loire : 8 ; Moselle : 9.

NOTA. — A l'issue du scrutin, la Fédération de la DROME a fait connaître sa volonté de porter ses 16 MANDATS CONTRE.

2°) Périodicité du Congrès National ordinaire.

A mains levées, à l'unanimité moins trois abstentions, la nouvelle rédaction suivante est adoptée pour l'ARTICLE 20 de nos Statuts :

« La Direction du Parti appartient au Parti lui-même, c'est-à-« dire au Congrès National qui se réunit tous les deux ans ».

(L'ancien Article 20 prévoyait la réunion tous les ans).

La modification de l'Article 20 entraîne évidemment des **modifications** dans le même sens **aux articles 3, 27, 28, 38, 39, 46 et 50** de nos Statuts.

V. — AVANT-PROJET DE PROGRAMME FONDAMENTAL

LE 53e Congrès a décidé de renvoyer l'examen et la décision concernant l'Avant-Projet de Programme fondamental élaboré par le groupe d'Etudes doctrinales à un Conseil National ultérieur ayant reçu, sur cette question, pouvoirs de Congrès.

* * *

VI. — LES INSTITUTIONS

LE texte rapporté par René CASSAGNE (Gironde) a été adopté par 2.376 mandats contre 714 à un texte rapporté par Albert GAZIER (Seine) et 104 abstentions. 3 Fédérations étaient absentes au moment du vote, soit 27 mandats.

1°) Texte adopté :

LE 8 janvier 1961, l'immense majorité du Peuple de France a donné mandat au Président de la République d'obtenir « la fin des combats » et « une pacifique confrontation ».

Le 22 avril, au mépris d'une volonté nationale si clairement exprimée, des fous et des criminels ont tenté un coup de force contre la France et la République.

Le Parti Socialiste, Parti de Liberté et de Démocratie, qui le premier a protesté contre la non-application de la Constitution, qui se dresse contre le glissement au Pouvoir personnel, approuve le recours à l'Article 16 par le Président de la République et sa prolongation pendant les prochaines semaines consacrées à des négociations que les activistes et les factieux n'ont pas renoncé à empêcher.

Il mandate ses Organismes qualifiés pour veiller à ce que l'utilisation de cet Article soit strictement limitée aux mesures se rapportant aux événements d'Algérie et affirme que, notamment, il ne saurait être question d'y recourir pour modifier la Constitution ou la procédure de révision, ou pour porter atteinte aux droits syndicaux.

Enfin, le Parti souhaite le plus rapidement possible le retour du fonctionnement normal des Institutions qui doivent allier l'autorité et l'efficacité de l'Exécutif à un fonctionnement régulier des Assemblées législatives représentant la souveraineté populaire.

Dans ce but, et à l'image du regroupement de la Gauche Démocratique entrepris déjà depuis plusieurs mois, le Parti Socialiste s'emploiera avec persévérance à rassembler tous ceux qui considèrent comme inséparables la Démocratie et le Progrès.

2°) Texte minoritaire :

LE Parti Socialiste,

— Considérant que, comme l'avait si justement prévu Léon Blum en 1946, le régime actuel est devenu en fait un régime monocratique, dans lequel le Général-Président prend souverainement les décisions les plus graves sans rendre compte à personne de ses actes ;

— Considérant que nous ne sommes plus en Démocratie, puisque celle-ci est le gouvernement du peuple et que que le chef de l'Etat, exerçant le pouvoir personnel, méprise tous ceux qui expriment la volonté populaire, les Intermédiaires, Elus, Partis et Syndicats, et utilise le referendum de telle sorte que la confiance obtenue s'adresse à sa seule personne et peut ainsi justifier n'importe quelle politique ;

— Considérant que, dans la Constitution, l'Article 16 ne peut être employé que lorsque le fonctionnement régulier des Pouvoirs Publics constitutionnels est interrompu et que sa justification s'est trouvée, en conséquence, dans la gravité exceptionnelle des circonstances ;

— Considérant que son maintien lorsque les Pouvoirs Publics constitutionnels fonctionnent régulièrement peut permettre au chef de l'Etat de prendre des mesures législatives qui devraient relever de la compétence du Parlement, par exemple en ce qui concerne la Constitution et le droit de grève ;

— **Estime que,** s'il est possible au Parti d'approuver certaines mesures prises par le Pouvoir lorsqu'elles sont conformes à sa politique, notamment en matière algérienne, et de défendre les Institutions lorsqu'elles sont menacées par les fascistes, il doit s'opposer avec vigueur aux actes et aux méthodes anti-démocratiques ;

— **Affirme** qu'il convient de poser dès maintenant le problème constitutionnel. Le régime actuel, lié au règne du Général de Gaulle, ne saurait survivre à l'exercice de son mandat. Le Parti doit donc préparer la Constitution d'une République nouvelle qui

devra à la fois être pleinement démocratique et assurer la stabilité ministérielle;

— **Souhaite** à cette fin que tous les Socialistes se rassemblent dans le même Parti où chacun se sentira à son aise, sous réserve d'observer la discipline commune ;

— **Décide**, devant l'exercice du pouvoir par la droite et la menace communiste, de tout mettre en œuvre pour que la Gauche Démocratique mette un terme à ses divisions, causes de son impuissance.

3°) Votes des Fédérations :

POUR LE TEXTE ADOPTE :

Ain : 5 ; Aisne : 5 ; Alger : 5 ; Allier : 12 ; Alpes-Maritimes : 4 ; Ardèche : 1 ; Ardennes : 6 ; Ariège : 36 ; Aube : 15 ; Aude : 25 ; Aveyron : 4 ; Belfort : 6 ; Bouches-du-Rhône : 376 ; Calvados : 6 ; Cantal : 2 ; Charente : 4 ; Charente-Maritime : 19 ; Cher : 14 ; Constantine : 7 ; Corrèze : 8 ; Corse : 1 ; Côte-d'Or : 7 ; Côtes-du-Nord : 4 ; Creuse : 18 ; Dordogne : 22 ; Doubs : 20 ; Drôme : 13 ; Eure : 2 ; Eure-et-Loir : 3 ; Finistère : 13 ; Gard : 20 ; Haute-Garonne : 49 ; Gers : 3 ; Gironde : 42; Guyane : 5 ; Hérault : 13 ; Ille-et-Vilaine : 12 ; Indre : 11 ; Indre-et-Loire : 7 ; Isère : 32 ; Landes : 24 ; Loir-et-Cher : 18 ; Loire : 12 ; Haute-Loire : 4 ; Loire-Atlantique : 15 ; Loiret : 10 ; Lot : 4 ; Lot-et-Garonne: 11 ; Maine-et-Loire : 3 ; Manche : 9 ; Marne : 3 ; Haute-Marne : 2 ; Martinique : 15 ; Mayenne : 7 ; Meurthe-et-Moselle : 7 ; Morbihan : 20; Nièvre : 18 ; Nord : 410 ; Oise : 1 ; Oran : 18 ; Orne : 3 ; Pas-de-Calais : 405 ; Puy-de-Dôme : 23 ; Basses-Pyrénées: 16 ; Hautes-Pyrénées : 10 ; Pyrénées-Orientales : 18 ; Bas-Rhin : 18 ; Haut-Rhin : 47 ; Rhône : 24 ; Haute-Saône : 3 ; Saône-et-Loire : 7 ; Savoie : 1 ; Haute-Savoie : 5 ; Seine : 92 ; Seine-Maritime : 32 ; Seine-et-Marne : 4 ; Seine-et-Oise : 20 ; Deux-Sèvres : 7 ; Somme : 1 ; Tarn : 22 ; Tarn-et-Garonne : 3 ; Var : 64 ; Vaucluse : 11 ; Vendée : 9 ; Vienne : 5 ; Haute-Vienne: 35 ; Yonne: 12 ; Bône : 6 ; Réunion : 5.

POUR LE TEXTE MINORITAIRE :

Ain : 2 ; Aisne : 16 ; Allier : 17 ; Basses-Alpes : 11 ; Alpes-Maritimes : 1 ; Ardèche : 5 ; Ardennes : 7 ; Ariège : 10 ; Aude : 45 ; Aveyron : 1 ; Belfort : 5 ; Calvados : 2 ; Cantal : 3 ; Charente : 2 ; Charente-Maritime : 2 ; Cher : 5 ; Constantine : 1; Corrèze : 2; Corse 7 ; Côte-d'Or : 4 ; Côtes-du-Nord : 1 ; Dordogne : 22 ; Doubs : 9 ; Drôme : 3 ; Eure : 5 ; Eure-et-Loir: 6 ; Finistère : 7 ; Gard : 33 ; Haute-Garonne : 23 ; Gers: 10 ; Gironde : 11 ; Hérault : 37 ; Indre : 1 ; Indre-et-Loire : 3 ; Landes : 14 ; Loir-et-cher : 2 ; Haute-Loire : 1 ; Loiret : 2 ; Lot: 3 ; Lot-et-Garonne : 5 ; Maine-et-Loire :

5 ; Manche : 5 ; Marne : 3 ; Haute-Marne : 3 ; Meurthe-et-Moselle : 9 ; Nièvre : 1 ; Nord : 9 ; Oise : 2 ; Pas-de-Calais : 6 ; Puy-de-Dôme : 8 ; Basses-Pyrénées : 7 ; Hautes-Pyrénées : 2 ; Pyrénées-Orientales : 1 ; Rhône : 3 ; Haute-Saône : 2 ; Saône-et-Loire : 15 ; Sarthe : 8 ; Savoie : 12 ; Seine : 132 ; Seine-et-Marne: 7 ; Seine-et-Oise : 48 ; Deux-Sèvres : 2 ; Somme : 40 ; Tarn : 6 ; Tarn-et-Garonne : 2 ; Var : 3 ; Vaucluse : 5 ; Vendée: 3 ; Vienne : 3 ; Haute-Vienne : 6 ; Vosges : 7 ; Bône : 1.

ABSTENTIONS :

Allier : 9 ; Aude : 5 ; Aveyron : 1 ; Dordogne : 1 ; Indre-et-Loire :1 ; Jura : 15 ; Marne : 13 ; Oise : 12 ; Seine : 4 ; Tarn : 1 ; Tarn-et-Garonne : 1 ; Vaucluse : 1 ; Haute-Vienne : 40.

ABSENTS :

Hautes-Alpes : 5 ; La Guadeloupe : 13 ; Moselle : 9.

* * *

VII. — L'ALGERIE

LE texte ci-après a été adopté à l'unanimité moins 1 *voix contre et* 2 *abstentions :*

LE Parti Socialiste se félicite :

De l'ouverture des négociations d'Evian ;

Des premières mesures décidées à cette occasion par le Gouvernement Français ;

Du fait que la négociation porte à la fois sur le cessez-le-feu, sur les garanties de l'autodétermination et sur la recherche immédiate d'une solution d'ensemble.

Il constate que, dans les circonstances actuelles, les négociations sont engagées et doivent être poursuivies avec le « G.P.R.A. ». Il est normal que les autres tendances algériennes soient consultées en vue d'obtenir, pour la ratification de l'accord à intervenir, une majorité aussi large que possible.

Il est nécessaire que ces négociations mettent fin, dans tous les cas, à la guerre d'Algérie. Dans la meilleure hypothèse, elles permettront de soumettre à la ratification du peuple algérien une solution établie d'un commun accord entre les parties. Mais, dans la moins bonne, il faut que s'exerce rapidement le libre choix de ce peuple entre les différentes options.

L'accord doit aboutir à la création d'une Algérie souveraine, librement associée avec la France, dans l'intérêt des deux Etats.

Cette souveraineté suppose la décolonisation intégrale de l'Algérie, exclusive de toute partition. L'association exige des garanties pour les Européens vivant en Algérie et pour les Algériens vivant en France, de même que pour les diverses minorités en Algérie. Elle impose à la France, si l'Algérie le désire, l'octroi d'une aide culturelle, technique et matérielle.

Le Parti Socialiste compte que les garanties qui seront accordées permettront à un grand nombre d'Européens vivant en Algérie de continuer à y travailler. Il souhaite qu'ils y demeurent, dans leur intérêt comme dans celui de l'Algérie. Mais il proclame que le Gouvernement Français a vis-à-vis d'eux, comme des autochtones qui se sont associés à la France, un devoir impérieux : ceux d'entre eux qui croiraient ne pas pouvoir demeurer en Algérie ont droit à leur établissement en France aux frais de la collectivité.

* * *

VIII. — POLITIQUE INTERNATIONALE

Texte adopté à l'unanimité moins 1 *abstention*

LE Parti Socialiste réaffirme une fois de plus sa fidélité à une politique internationale fondée sur le Désarmement simultané et contrôlé.

Il considère pour autant que si dans le monde actuel la construction de la Paix passe nécessairement par le Désarmement, elle ne saurait être assurée d'une manière durable que par la disparition de toute volonté d'hégémonie.

Si le Capitalisme demeure par lui-même une menace constante pour la Paix, le bolchevisme constitue **un péril égal** dans la mesure où il n'a pas renoncé à étendre sa domination à d'autres Pays que ceux déjà satellisés.

Les buts de la politique socialiste restent donc l'établissement de la Sécurité Collective et un Désarmement contrôlé.

1. A cet effet, le Parti souhaite le recours permanent à la négociation, notamment par le moyen des Organismes internationaux qui, en dépit de leurs imperfections — susceptibles d'être réformées — constituent le lieu privilégié pour favoriser les contacts entre les Représentants des blocs antagonistes.

2. L'effort pour décourager toute volonté d'expansion, par la force, du bloc soviétique ne peut être que collectif.

La solidarité atlantique est donc plus que jamais une nécessité impérieuse. Cette conception condamne toute force de frappe nationale, à la fois coûteuse, inefficace et dangereuse.

En effet, si la France tentait **seule** de jouer un rôle sur le plan militaire, les ressources qu'elle devrait mobiliser à cette fin affaibliraient la coalition atlantique, compromettraient l'expansion économique et, par voie de conséquence, les conquêtes sociales.

Le Parti rappelle une fois de plus que la seule force véritable de dissuasion est celle qui consacre le maximum d'intégration des forces armées, et non celle qui se fonde sur de fragiles et temporaires coalitions.

3. Le bolchevisme lui-même n'échappera pas à l'évolution générale du Monde. C'est la raison pour laquelle le Parti considère que la négociation avec l'Est, sur tous les problèmes litigieux, doit faire l'objet d'initiatives incessantes, traduisant une volonté sincère d'aboutir.

Les négociations sur des problèmes comme ceux du Désarmement et de Berlin doivent être entreprises **sans complexes comme sans imprudences.** Elles exigent en particulier, **dans le cas de Berlin,** que soit pleinement respecté le Droit des populations à disposer démocratiquement d'elles-mêmes.

En ce qui concerne la Chine, le Congrès considère qu'il serait dangereux de la maintenir dans son isolement actuel. Il souhaite à cet égard que le Gouvernement de Pékin soit reconnu, et que soit normalisée la représentation chinoise aux Nations-Unies.

L'Europe des Patries, comme celle des trusts, procède d'une conception attardée. Seule une Europe fédérée comportant des Institutions capables de **définir souverainement et d'appliquer** par des moyens **démocratiques une politique commune répond** au désir profond des Peuples.

Cette politique est seule susceptible de réaliser sérieusement le relèvement du niveau de vie des populations européennes.

Le Congrès se **félicite à cet égard** de l'évolution intervenue dans l'attitude britannique qui permet d'envisager une adhésion prochaine de la Grande-Bretagne à la Communauté Economique Européenne.

Cette adhésion, qui implique nécessairement l'acceptation des perspectives économiques et politiques qui furent à la base du Marché Commun, marquera une étape essentielle dans la construction européenne.

* * *

IX. — COMMUNAUTE - TERRITOIRES ET DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

(Adopté à l'unanimité)

LE Parti Socialiste a lutté, de tout temps, contre le colonialisme. Il a su, dès qu'il l'a pu, engager le processus de décolonisation. Il a reconnu, dans ses Congrès de 1959 et 1960, le caractère évolutif de la Communauté et souhaité qu'elle devienne une grande famille de Peuples majeurs.

Les modifications subies par celle-ci autorisent aujourd'hui le Parti Socialiste à rappeler son vœu. Il repousse en conséquence une politique gouvernementale française qui supposerait la recherche d'avantages conditionnels d'inspiration mercantile, à l'égard des nouveaux Etats, et qui replacerait en fait ceux-ci dans la position de dépendance dont ils sont maintenant affranchis.

Le Parti Socialiste croit en la possibilité, pour la France et les nouvelles Républiques africaines et malgache, d'instaurer entre elles des relations pouvant offrir l'exemple d'une coopération entre Nations libres et souveraines, à l'égal profit de chacune et de toutes.

Le Parti Socialiste considère que l'Aide internationale aux Pays en voie de développement constitue désormais la politique qui doit se substituer entièrement, partout, au colonialisme. Elle est, en effet, la seule susceptible d'assurer la promotion humaine de l'ensemble de ces Peuples. Le champ d'action offert par cette politique à la collaboration internationale est d'autre part un élément du raffermissement de la Paix, dans la mesure où elle contribue directement à désarmer les esprits.

Une aide appropriée, donnée dans le respect de leur indépendance, permettra aux Pays déshérités de se développer sans imposer aux populations des sacrifices inhumains, et donc d'avancer progressivement dans la voie de la Démocratie. Toutefois, l'aide demeurerait vaine ou d'une insuffisante efficacité si elle ne s'accompagnait pas de l'organisation d'un Marché international des matières premières, afin d'éviter des variations de prix qui mettent à mal l'Economie des Pays producteurs.

Le Parti Socialiste enregistre avec satisfaction l'intention exprimée par « l'Organisation africaine et malgache de Coopération économique » d'établir sur une base égalitaire des rapports plus étroits avec la Communauté Economique Européenne.

A l'égard des Territoires d'Outre-Mer, le Parti Socialiste continue à préconiser une politique progressive, associant de plus en plus les Elus à la gestion des affaires locales, selon l'esprit de la Loi-Cadre.

S'agissant des Antilles, de la Guyane et de la Réunion, le Parti Socialiste constate avec regret que la départementalisation n'a pas encore fait disparaître toutes les séquelles de la colonisation. Aussi demande-t-il la transformation de l'Economie primaire de ces Départements par :

— L'implantation d'industries nouvelles de transformation ;

— La modification de la structure agraire ;

— Une réelle mise en œuvre de la Loi-programme de Juillet 1960 ;

— L'assimilation sociale dans le plus bref délai avec les Départements métropolitains.

Enfin, et une nouvelle fois, le Parti Socialiste réprouve la discrimination et la ségrégation raciales. Il en condamne toutes les manifestations en tous lieux. Il poursuivra son action pour l'émancipation des Peuples et la fraternité entre les Hommes.

* * *

X. — POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Adopté à l'unanimité

LE 53e Congrès National du Parti Socialiste S.F.I.O. constate que la condamnation que le Parti n'a cessé de porter sur la politique économique et sociale, inaugurée par les Ordonnances de Décembre 1958 et poursuivie et aggravée ensuite, est justifiée d'éclatante façon par les faits.

Cette politique n'a eu pour horizon que les cours de la Bourse. Elle a accentué l'injuste répartition du revenu national, conduit à un plafonnement des salaires alors que les prix et les profits augmentaient, triché avec les intérêts des familles, des pensionnés, des vieux et de la Jeunesse, et mené le pays au bord d'une grave crise sociale.

Les responsables de cette politique ont en effet systématiquement montré leur volonté d'opprimer les Travailleurs alors qu'ils consolidaient les privilèges des possédants. Par une lettre au Patronat français, le Premier Ministre a voulu interdire la libre discussion des salaires dans le secteur privé. Et maintenant, le Pouvoir prétend interdire pratiquement l'exercice du droit de grève dans les services publics. Enfin, il se refuse à reconnaître les devoirs qu'il a à l'égard des serviteurs de l'Etat et, vite oublieux de l'élan désintéressé de tous les Travailleurs en faveur de la Démocratie, semble souhaiter une épreuve de force avec eux.

Le Congrès attire l'attention de l'opinion publique sur le caractère catastrophique de tels choix. Il rappelle qu'il n'y a pas de vraie politique nationale sans progrès social et expansion économique. Les méthodes du capitalisme libéral, inadaptées et impuissantes pour faire face aux tâches de nos générations, mais appuyées par un Etat au service des possédants, conduisent la France à la médiocrité et lui interdisent de jouer un rôle déterminant dans la compétition internationale.

La tâche la plus urgente est de corriger les effets néfastes de la politique gouvernementale : relever le pouvoir d'achat, rétablir et revaloriser le Fonds National de Solidarité, supprimer les zones de salaires, mettre les crédits nécessaires à la disposition de l'Enseignement et de la Construction, se préoccuper du sort des Agriculteurs, notamment des Exploitants familiaux, dont la condition, en dépit des proclamations officielles, demeure précaire, voilà les premiers objectifs qu'il faut atteindre.

Une des grandes espérances de la France actuelle est la présence d'une Jeunesse nombreuse et courageuse. Par la démocratisation de l'Enseignement, par la formation professionnelle, par une réforme du Service Militaire et par des salaires et des logements décents, il faut lui garantir toute sa place dans la vie nationale. Parallèlement, le respect et la reconnaissance dus à la vieillesse exigent des actes lui assurant des revenus et des conditions de vie conformes à l'humanité.

Mais il faut aller plus loin et, dans l'intérêt bien compris de la Nation et des Français, engager progressivement :

1°) *La réforme des circuits de distribution ;*

2°) *De nouvelles Nationalisations, instrument nécessaire de la planification démocratique ;*

3°) *La généralisation et la normalisation de la Sécurité Sociale ;*

4°) *La mise en œuvre d'un plan économique assurant notamment le contrôle des investissements privés et élaboré avec le concours des Organisations syndicales ;*

5°) *La mise en œuvre d'un plan social lié aux résultats du plan économique.*

Le Congrès donne mandat au Comité Directeur de présenter au Parti, sur l'ensemble de ces problèmes, à l'occasion du prochain Conseil National, un programme précis s'appuyant sur les travaux du Groupe Parlementaire et des Commissions spécialisées compétentes.

Enfin, le Congrès invite tous les Membres du Parti à populariser, notamment à l'occasion des prochaines élections, les réponses fondamentales du Socialisme au problème social : planification dé-

mocratique, socialisation de l'Economie, suppression des classes, et de dénoncer sans relâche les illusions d'un paternalisme social offrant aux boursiers et aux possédants les profits et les honneurs et réservant aux travailleurs la gêne et la réquisition.

* * *

XI. — L'ECOLE, LA FAMILLE, LA JEUNESSE

(Adopté à l'unanimité)

LE Parti Socialiste proclame une fois de plus que, dans un Pays qui présente un si large éventail d'opinions, la stricte laïcité de l'Etat est la garantie de la concorde nationale.

Il rappelle que l'Ecole publique est, pour la même raison, le lieu de rencontre nécessaire des enfants que peuvent opposer les convictions de leurs parents.

C'est pourquoi il persiste à voir dans la loi Debré une des tentatives les plus provocatrices de la réaction pour favoriser une Eglise au mépris des intérêts de la Nation et de la compréhension mutuelle des Jeunes. Il dénonce les textes réglementaires qui, sous couleur d'appliquer la Loi, en aggravent les dispositions. Et il prend l'engagement d'intégrer définitivement dans l'Enseignement public toute Ecole privée qui aura sollicité à son profit l'aide du budget de l'Etat.

Afin de populariser la grande idée de l'unification de l'Enseignement, qu'il fut longtemps le seul Parti à défendre devant les électeurs, le Parti Socialiste engage ses Militants à continuer leur appui au Comité National d'Action Laïque et à revendiquer avec lui l'abrogation de toutes les Lois anti-laïques.

Il rappelle à ses Elus locaux qu'ils ne doivent accorder aucun crédit aux Etablissements confessionnels en application de ces Lois.

Enfin, préoccupé par la poussée démographique qui risque de créer, à brève échéance, une situation explosive, le Parti charge le Comité Directeur de consulter les Mouvements de jeunesses et les Organisations amies de façon à préparer une Journée Nationale d'Etudes exclusivement consacrée aux problèmes des Jeunes.

Dès maintenant, il tient à signaler quelques préoccupations essentielles :

— *Démocratisation complète de l'Enseignement pour qu'aucun talent ne reste désormais sans emploi ;*

— *Aménagement du territoire à l'usage des jeunes ruraux;*

— *Création de logements et de foyers pour les jeunes citadins ;*

— *Le sport à la portée de tous ;*

— *La formation universitaire des élèves des Ecoles militaires*

placée sous le contrôle du Ministère de l'Education Nationale, afin d'amorcer la grande réconciliation de l'Armée et de la Nation ;

— Réforme du code de la Famille dans le sens amorcé par la proposition renouvelée du Groupe parlementaire socialiste pour que la mère ne connaisse plus que des maternités consenties.

Persuadé qu'il n'est de personne épanouie et vraiment humaine que si elle plonge ses racines dans le milieu familial, le Parti entend ne sacrifier, ni la famille à l'individu, ni l'individu à la famille.

Par son passé, par sa doctrine, par sa sincérité, par le respect qu'il professe pour la Liberté et les Droits de l'Homme, par sa foi dans l'avenir, nul plus que le Parti de Jaurès et de Léo Lagrange ne peut redonner aux générations nouvelles confiance et espoir en imposant un plan qui permette leur promotion individuelle et collective.

Dans ce monde troublé, c'est toute la jeunesse de France qu'il convie à assurer la grande relève des générations qui fondèrent la République pour défendre la cause éternelle de la liberté, pour réaliser enfin la justice sociale et la Paix et pour partir à la conquête des mondes nouveaux.

* * *

XII. — PROBLEMES MUNICIPAUX ET DU LOGEMENT TACTIQUE AUX ELECTIONS CANTONALES

DANS le cadre de la discussion du Rapport Général d'Activité, **le 53e Congrès a approuvé les résolutions mises au point par les Journées Nationales d'Etudes de Puteaux,** des 26 et 27 Novembre, sur les **Problèmes municipaux et sur le Logement.** Les camarades retrouveront l'ensemble de ces textes au **« Bulletin Intérieur » n° 120, de Mars 1961.**

Le Congrès a **également approuvé la tactique définie et proposée par le Comité Directeur** unanime pour les Elections Cantonales des 4 et 11 Juin 1961 :

« Le Congrès National approuve le Programme établi par la Fé» dération des Elus socialistes municipaux et cantonaux.

» Il rappelle aux Fédérations la nécessité de présenter au premier » tour un candidat dans tous les cantons.

» Au second tour, le Parti reste fidèle à sa formule traditionnel» le : au premier tour on choisit, au second tour on élimine.

» En conséquence, le Parti fait confiance aux Fédérations pour » barrer la route aux candidats de la réaction et aux partisans de » tous les régimes de dictature ».

* * *

XIII. — ELECTION DES ORGANISMES CENTRAUX

1°) Comité Directeur

Inscrits	329
Votants	325
Blancs ou nuls	4
SUFFRAGES EXPRIMES	321

ONT OBTENU DANS L'ORDRE :

N° ordre	NOMS ET PRENOMS	P (Parlem.)	Voix recueillies
1	*BEGARA Joseph*		319
2	*CASSAGNE René*	P	318
3	*RABIER Maurice*		317
4	*LOUSTAU Kléber*		316
	MINJOZ Jean		316
	MULLER Emile	P	316
	PIC Maurice	P	316
	PROVO Victor		316
9	*BIDET André*		315
10	*LEENHARDT Francis*	P	314
11	*LAURENT Augustin*		313
12	*DELABRE Camille*		312
	MOLLET Guy	P	312
14	*DEIXONNE Maurice*		311
15	*FARAUD Roger*		310
	SCHMITT René	P	310
17	*CAZELLES Ernest*		309
18	*GAZAGNES Honoré*		307
19	*BRUTELLE Georges*		306
	NAEGELEN René		306
21	*HERBAUT Pierre*		304
22	*GARAT Joseph*		303
23	*GUILLE Georges*	P	302
24	*ROUTIER-PREUVOST A.*		295
25	*JAQUET Gérard*		294
26	*MALACRIDA Henry*		288
27	*LOO Emile*		287
28	*CHAMPEIX Marcel*	P	282
29	*CORMIER Maurice*		279
30	*NOTEBART Arthur*		270
31	*CLUZEAU André*		264
32	*COURTOIS Jean*		257
	JUNILLON Lucien		257
34	*MOREAU Emilienne*		250

35	*GAZIER Albert*	246
36	*MOCH Jules*	245
37	*PIETTE Jacques*	237
38	*BOUTBIEN Léon*	228
39	*MARZORATI J.-J.*	225
40	*FUZIER Claude*	224
41	*MAUROY Pierre*.....	217
42	*PINEAU Christian*	208
43	*WEIL-RAYNAL Etienne*	200
44	*PALMERO Jean*	195
45	*MARTET Urbain*	193
46	*MIRANDE Robert*	189
47	*RAUST André*	182
48	*DARDEL Georges*	178
49	*METAYER Pierre*	164
50	*LAGIER André*	133

SONT ELUS

LA modification de l'article 32, adoptée au 53e Congrès, dispose qu'une minorité peut obtenir, sous certaines conditions, la garantie d'une représentation minimum. Cette clause ayant été invoquée, les signataires de la Motion minoritaire avaient droit à sept sièges. Les camarades GAZIER, FUZIER, PINEAU, PALMERO et WEIL-RAYNAL, étant parmi les 45 premiers, sont proclamés élus.

Les deux suivants sur la liste de signataires de la Motion minoritaire, DARDEL et METAYER, sont proclamés élus en vertu de la garantie, les camarades MAUROY et MARTET prenant place en tête des suppléants éventuels.

* * *

2°) Commission Nationale Féminine

Inscrits	96
Votants	94
Blancs ou nuls	0
SUFFRAGES EXPRIMES	94

SONT ELUES

1 RIVEREAU Marthe	94 voix
2 CASSAGNE Marguerite	93 —
CHOQUET Olga	93 —
MAUCHAUSSE Raymonde	93 —

5	FERRANDI Lucile	92	—
	FLOIRAS Denise	92	—
	GAUTIER Suzanne	92	—
8	CLAUDE Paquita	91	—
	FLORET Paule	91	—
	LAVELLE Marcelle	91	—
	LLOPIS Georgette	91	—
	MAY Jeanne	91	—
	LE STRAT Emilienne	91	—
14	BRUNSCHVICG Betty	89	—
	BRUTELLE Janette	89	—
	HARDY Augustine	89	—
17	CHAUMAIS Germaine	83	—
18	BUTTE Odette	80	—
19	BRUNET Jeanne	77	—
20	MENARD Juliette	75	—
21	ALBERT Raymonde	69	—

VIENNENT ENSUITE

MARGINIER Catherine ; MORIN Renée.

* * *

3°) Commission Nationale des Conflits

Inscrits	329
Votants	325
Blancs ou nuls	3
SUFFRAGES EXPRIMES	322

SONT ELUS

1	SICARD Rémy	303	voix
2	DARRAS Michel	292	—
3	MISTRAL Paul	288	—
4	MOULIN Désiré	285	—
5	MALROUX Paule	283	—
	VEQUE Charles	283	—
7	JACQUE Eugène	275	—
8	COLLET Robert	271	—
9	ANDRE Arthur	258	—

VIENNENT ENSUITE

NICOLAS Roger, MOLINES Jean, COLTICE Gilbert, HOUY Albert.

* * *

4°) Commission Nationale de Contrôle

(9 TITULAIRES - 4 SUPPLEANTS)

BAUDOU Léon (Bouches-du-Rhône) ; CAZES Raymond (Seine) ; DELCAUX (Gard) ; FATOUS Léon (Pas-de-Calais) ; JURQUET (Seine) ; MENARD (Seine) ; PELLAT Ulysse (Seine) ; PRIMAULT (Marne) ; RICHARD Marcel (Seine-et-Oise) ; RICHARD Maurice (Seine) ; VOLLE Claudius (Loire) ; WEIL Maurice (Seine).

* * *

XIV. — DELEGUES DES PARTIS DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE

Internationale Socialiste

Albert CARTHY, *Secrétaire de l'Internationale Socialiste.*

Autriche

Joseph STERCK, *Secrétaire National du Parti, Responsable à la Presse du S.P.O.*

Allemagne

Willy EICHLER, *Membre du Bureau Exécutif du S.P.D.*
Günther MARKSCHEFFEL, *Responsable national à la Presse du S.P.D.*

Belgique

Joseph MARTEL, *Député du P.S.B., Maire de BRAINE-LE-CONTE.*

Espagne

Rodolfo LLOPIS, *Secrétaire Général du Parti Socialiste Ouvrier Espagnol en exil.*
Carlos PARERA, *Trésorier National, Membre du Bureau du P.S.O.E.*

Grande-Bretagne

Hugh GAITSKELL, *Leader du Parti Travailliste britannique.*
John CLARK, *Secrétaire International du Labour Party.*

Hollande

Den UYL, *Député, Directeur du Bureau d'Etudes du Parti du Travail Hollandais.*

Inde

SEVEN DEN, *Député du Bengale, Responsable socialiste et syndicaliste.*

Italie

Joseph AMADEI, *Député, Membre de l'Exécutif du P.S.D.I.*
Antonio CARAGLIA, *Membre de l'Exécutif du P.S.D.I.*
Siro BURGASSI, *Responsable de la Fédération de France du P.S.D.I.*

Israel

Marc JARBLUM, *Membre du Comité Central du Mapaï et de la Commission Politique de la Histadruh.*

Suisse

René FAVRE, *Secrétaire Général du Parti Socialiste Suisse.*

Union Socialiste des Emigrés

Zygmunt ZARAMBA, *Secrétaire Général du Parti Socialiste polonais en exil.*

* * *

XV. — DELEGUES DES PARTIS SOCIALISTES AFRICAINS

Sénégal

Délégués de l'Union Progressiste Sénégalaise :

M. N'DIAYE Birame, *Chef de Cabinet du Président Léopold SENGHOR, Secrétaire Administratif de la Section de DAKAR, Membre du Comité Exécutif de l'U.P.S.*

M. GAYE Jacques, *Député à l'Assemblée Nationale, Membre du Comité Exécutif de l'U.P.S.*

DIOUF Khar N'Doffene, *Député, Membre du Comité Exécutif de l'U.P.S,*

Madagascar

Délégués du Parti Social Démocrate Malgache :
Rakoto ZAFIMAHERY, *Député, Membre du Comité Exécutif du P.S.D.M.*
RAKOTO Emile, *Député de FIANARANTSOA.*

* * *

XVI. — MESSAGES ADRESSES AU CONGRES

1°) Des partis frères de l'Internationale

MESSAGE DU PARTI OUVRIER SOCIALISTE LUXEMBOURGEOIS :

« *Camarades, en vous remerciant de votre invitation du* 15 *avril* » *dernier, nous vous informons que nous regrettons vivement de ne* » *pouvoir assister à votre Congrès National ordinaire d'Issy-les-Mou-*

» *lineaux. Nous souhaitons un plein succès à votre Congrès, autant* » *dans l'intérêt du Socialisme français que du Socialisme européen* ».

⁂

MESSAGE D'ISRAEL :

« *A l'occasion de votre Congrès National, j'ai le plaisir de vous* » *transmettre, au nom du Mapaï et personnellement, les vœux les* » *plus amicaux et chaleureux. Nous sommes convaincus que vos in-* » *fatigables efforts pour le bien du Socialisme français et mondial* » *porteront des fruits bientôt, et espérons que les liens d'amitié entre* » *nos deux Mouvements et Nations s'en ressereront davantage encore.*

Joseph AMOGI,
Secrétaire Général du Mapaï ».

⁂

TELEGRAMME DU PARTI SOCIAL DEMOCRATE DU DANEMARK :

« *Camarades, nous vous remercions fraternellement de votre ai-* » *mable invitation pour le Congrès National de votre Parti, mais* » *nous sommes, hélas, au regret de ne pouvoir participer à cette ma-* » *nifestation en raison d'obligations particulières qui nous retiennent* » *au Danemark. Nous sommes parfaitement convaincus de l'impor-* » *tance de vos travaux, et vous adressons nos salutations fraternelles* » *pour le succès de vos délibérations* ».

⁂

MESSAGE DU PARTI SOCIAL DEMOCRATIQUE DU JAPON :

« *Les Socialistes Japonais souhaitent sincèrement le plus grand* » *succès aux travaux de votre Congrès qui doit marquer une étape* » *définitive, dans le succès du Socialisme et de la Paix, pour votre* » *Pays et pour le reste du monde* ».

* * *

2°) Du Président Houphouet-Boigny au nom du Rassemblement Démocratique Africain

Si des charges importantes ne retenaient pas actuellement en Afrique les Responsables du Rassemblement Démocratique Africain (RDA), il n'est pas douteux qu'ils auraient aimé aller manifester au Parti Socialiste S.F.I.O., à l'occasion de son Congrès à ISSY-les-MOULINEAUX, la solidarité de notre Mouvement. Dans son action démocratique, le R.D.A., en effet, a apprécié et apprécie la lutte qu'a toujours menée le Parti Socialiste en faveur de l'émancipation des Peuples colonisés, et particulièrement en faveur de la libération des Peuples africains.

Je suis donc heureux d'apporter au nom de tous le salut fraternel du R.D.A. au Parti S.F.I.O. et de souhaiter un grand succès à son Congrès d'où se dégageront, nous en sommes certains, des résolutions susceptibles de faciliter la Paix sociale en France et la Paix tout court dans le Monde.

* * *

3°) Du Président Philibert Tsiranana au nom du Parti Social-Démocrate Malgache

JE n'oublie pas le grand Parti qui fit voter la Loi-cadre et ouvrit ainsi la voie à notre indépendance.

J'adresse mes vœux de bon travail à son Congrès dont la cause de l'Homme libre dans le monde et la promotion de la vraie Démocratie tireront sincèrement profit. Fraternellement.

* * *

Coll. Fondation Jean-Jaurès

L'école de cadres des J. S.

DIEPPE, 1ère semaine d'août 1963

« Centre Léo Lagrange - Les Roches »

Les J.S. préparent leur stage annuel d'éducation.

Enseignement de base (Mouvement ouvrier, Marxisme, économie politique...), ateliers spécialisés (animation de groupes de Jeunes, méthodes et moyens pratiques de propagande, l'affiche, l'exposé en public...) y sont menés de pair, sous la conduite de Moniteurs, avec une saine détente et un alléchant programme de loisirs (veillées, danse, folklore, baignade, sports divers).

Préparer des cadres au Parti de demain, tel est l'objectif que les J.S. se sont fixé. La Centrale d'Education Socialiste les y aide. Des stages de second degré, puis de perfectionnement sont à l'étude.

Jeune Militant : Que tu fasses partie du Mouvement des Jeunesses et Etudiants Socialistes, ou que tu milites dans une section adulte, tu peux bénéficier de ces stages et de ces cours.

◆

Pour tous renseignements, écrire à

JEUNESSES SOCIALISTES S.F.I.O.
12, Cité Malesherbes - PARIS (9e)

Fondation Jean Jaurès

C) LES DECISIONS DU CONSEIL NATIONAL

I. — 27 et 28 SEPTEMBRE 1961 (C.N. extraordinaire)

LE Conseil National Extraordinaire s'est tenu à la Salle des Fêtes de Puteaux, les 27 et 28 septembre 1961.

IL A PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES :

1°) Départements d'Outre-Mer

LE Conseil National du Parti Socialiste S.F.I.O.,

constate que dans les Départements d'Outre-Mer (GUADELOUPE, GUYANE, MARTINIQUE, REUNION) le climat politique et social s'alourdit ;

Rappelle la Motion votée par le Congrès de mai dernier ;

Et condamne toutes les mesures discriminatoires dont il reclame la suppression immédiate.

2°) Algérie

LE Parti Socialiste S.F.I.O.

— dénonce et condamne les violences exercées en FRANCE et en ALGERIE par l'O.A.S., comme il a toujours condamné les actes de terrorisme du F.L.N.

— Il demande instamment aux Pouvoirs publics de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des Algériens menacés, qu'ils soient d'origine européenne ou musulmane.

— Il invite les pouvoirs publics à organiser l'accueil en FRANCE de tous ceux qui solliciteront leur départ, laissant ainsi à l'O.A.S. la responsabilité d'affaiblir davantage la minorité européenne, comme elle a d'ailleurs largement contribué à faire basculer du côté du F.L.N. une fraction importante des masses musulmanes, avec ses excès et ses attaques systématiques contre les Musulmans.

Le Conseil National de PUTEAUX adresse l'expression de sa

sympathie à toutes les victimes de l'O.A.S. et affirme tout particulièrement sa solidarité fraternelle à l'égard des Militants socialistes d'Algérie frappés par cette organisation fasciste.

3°) Politique Générale

LE Conseil National, interprète du mécontentement et de l'inquiétude des Socialistes et de tous les Républicains, constate que, sous l'influence déterminante du Président de la République, la politique française a évolué de manière dangereuse et la situation générale s'est dégradée.

EN POLITIQUE INTERNATIONALE, la fermeté, la volonté affirmée de voir les Nations démocratiques unir leur action pour défendre la liberté — ce que nous approuvons — se concilient mal avec l'affirmation souvent répétée de vouloir faire cavalier seul, de posséder sa force de frappe nationale ou encore avec la conception de l'Europe des Patries.

Les critiques justifiées sur le fonctionnement de l'O.N.U. n'excusent pas les brocards inutiles. L'absence française dans le débat sur BIZERTE a été une erreur durement ressentie par tous nos amis et plus particulièrement par les jeunes Etats africains et malgache.

* * *

EN ALGERIE, alors que la poursuite de la guerre compromet dangereusement les intérêts de la France dans tous les domaines, la situation s'aggrave, les attentats se multiplient, l'ombre d'une monstrueuse Saint-Barthélémy plane.

Il serait injuste d'en rendre le Pouvoir seul responsable.

Les fous de tous les bords le sont aussi. Il serait mensonger de prétendre le problème facile quand on est éloigné des responsabilités.

Mais il nous faut constater que le Pouvoir n'a jamais sérieusement négocié alors que la négociation était enfin possible. D'irremplaçables occasions ont été perdues à MELUN, à EVIAN et à LUGRIN. Les concessions ont été consenties isolément, trop tard et par là-même sans contre-partie. Pourquoi aussi avoir fixé à notre politique des buts d'intérêts et non des objectifs humains ? La libération des individus, les garanties assurées aux minorités constituent un devoir pour des Démocrates ; et, en l'occasion, ce devoir coïncide avec l'intérêt bien compris de la France.

* * *

EN MATIERE ECONOMIQUE, FINANCIERE ET SOCIALE, une politique de régression sociale a été inaugurée par les ordonnances budgétaires de décembre 1958 qui ont déterminé le départ des Ministres socialistes. Malgré l'augmentation de la production, réelle encore qu'insuffisante, et des plus-values fiscales considérables, rien n'a été fait pour atténuer les sacrifices infligés aux Vieux, aux Familles, aux Travailleurs des villes et des champs et assurer une plus équitable répartition du revenu national.

Le Pouvoir persiste dans une politique exclusivement favorable aux possé-

dants. Ne voyant de danger d'inflation ni dans la hausse des prix ni dans celle des profits, il réserve sa sévérité et sa rigueur pour les rajustements de salaires, traitements et pensions et pour les indexations.

Rien non plus n'a été fait pour répondre aux aspirations de la Jeunesse.

* * *

EN POLITIQUE INTERIEURE, l'évolution des institutions est encore plus dangereuse.

Le Pouvoir, qui n'a manifesté que mépris pour les représentants que la Nation s'est librement donnés : Parlement, Syndicats, Partis politiques, est chaque jour condamné à reculer devant la violence et le recours à la rue. Il se voulait fort, il devient l'un des plus faibles que l'on ait connu.

Par ses interprétations successives et abusives du texte constitutionnel, il oblige tous les Démocrates à préparer un renouvellement démocratique les protégeant contre le pouvoir personnel.

Cette personnalisation même rend d'ailleurs ce pouvoir chaque jour plus faible et plus vulnérable.

* * *

CES critiques exprimées, que les adversaires de la Démocratie ne s'y trompent cependant pas.

Les condamnations que nous prononçons ainsi de l'évolution du régime ne changent en rien notre détermination de nous dresser et d'appeler l'ensemble du peuple français à se dresser avec nous contre les entreprises fascistes, et plus particulièrement contre toute nouvelle tentative de putsch.

* * *

DANS de semblables circonstances, le Parti Socialiste estime nécessaire et urgent d'engager une campagne d'information de l'opinion publique.

Il est indispensable de se battre contre une telle politique et de mettre tout en œuvre pour que le Pays en impose une autre.

Il faut répondre à l'inquiétude de l'opinion qui craint de se trouver devant un vide politique. Alors qu'on lui a fait croire qu'il n'y avait pas d'autre choix qu'entre DE GAULLE et le désordre, la violence, la guerre civile, il faut œuvrer de toutes nos forces pour assurer — face à toutes les hypothèses — les regroupements nécessaires des Démocrates.

Le Parti donne, à cette fin, mandat à ses Organismes directeurs.

D'ores et déjà il lance un appel solennel à toutes les formations démocratiques, à tous ceux qui se réclament de la pensée démocrate socialiste, aux Syndicats et Organisations ouvrières libres, les invitant à constituer sans délai, et avec lui, sous des formes permanentes, un cartel d'action démocratique qui, en réalité, puisse apparaître, avec un programme précis, comme l'alternative au présent et le successeur de demain.

* * *

ENFIN, le Conseil National invite tous les Socialistes, Militants et Elus, à se considérer comme mobilisés pour la diffusion, par tous les moyens en leur pouvoir, des propositions du Parti en vue de développer les forces de la Démocratie et d'assurer le regroupement des Démocrates.

4°) Centenaire de la naissance de Bracke-Desrousseaux

A la veille du Centenaire de la naissance de BRACKE-DESROUSSEAUX, le Conseil National adresse un hommage ému et reconnaissant à la mémoire de ce grand Militant du Socialisme français qui le représenta pendant des dizaines d'années à l'Internationale.

Il exprime à Luce BRACKE sa sympathie affectueuse et ses vœux de prompt rétablissement.

* * *

II. — 24 MARS 1962

LE Conseil National s'est tenu à Puteaux, Salle des Fêtes, le 24 mars 1962.

1°) Situation en Algérie

Texte adopté à l'unanimité

LE Conseil National du Parti Socialiste S.F.I.O. :

— constate avec indignation que la situation s'aggrave dans les grandes villes d'Algérie et que des Officiers, des Soldats du contingent, des Gendarmes et des C.R.S. sont lâchement assassinés par ceux qui, pendant des années, ont sollicité leur protection ;

— s'incline devant les victimes, adresse à leurs familles l'expression de sa sympathie et manifeste sa solidarité à l'égard de tous ceux qui, en Algérie, luttent pour la Paix et la coopération entre les Communautés.

* * *

2°) Le Référendum

LE Conseil National considère que les accords d'Evian constituent une étape décisive vers la solution du problème algérien, et approuve le communiqué publié par le Bureau du Parti le 18 mars 1962.

Mais le cessez-le-feu n'est pas la Paix : les événements montrent qu'après avoir accumulé les crimes — dont tant de Socialistes et de Démocrates ont été les victimes — pour rendre impossible l'aboutissement de la négociation, les fascistes de l'O.A.S., dans une offensive désespérée, déclenchent la guerre civile pour empêcher l'application des accords.

Pour faire face à l'obstination aveugle et à la sanglante frénésie de ceux qui, une nouvelle fois, retardent le règlement de l'affaire algérienne et prétendent instaurer leur dictature, le Peuple français est appelé à dire clairement sa volonté de Paix.

Comme il l'a fait le 8 janvier 1961, le Parti Socialiste, dans la logique de son action permanente en faveur d'une solution juste et humaine du drame algérien, répondra « **OUI** » au référendum.

Il répondra « **OUI** » parce qu'il n'a jamais cessé de préconiser et de rechercher une Paix négociée, parce qu'il a, depuis la première heure, approuvé la politique d'autodétermination qui s'inscrivait dans la continuité de ses propres efforts.

Il précise que ce « **OUI** » ne saurait donner lieu à aucune interprétation tendancieuse. Ce « **OUI** » ne signifie pas l'approbation du procédé que le Parti condamne et qui consiste à demander une réponse unique à des questions différentes. Ce « **OUI** » ne signifie pas non plus une quelconque modification de son opposition à la politique erronée et dangereuse poursuivie par le Gouvernement dans les domaines économique, social, européen et international. Il ne comporte pas davantage l'approbation des violations successives de la Constitution.

Le « **OUI** » du Parti Socialiste est un **OUI** aux accords d'Evian, au cessez-le-feu, à la paix négociée et à l'écrasement des néo-nazis de l'O.A.S.

* * *

CE texte a été voté par appel des mandats par 2.974 pour, 2 contre et 9 abstentions. 107 mandats se sont prononcés pour l'abstention au référendum.

Les Fédérations absentes au moment du vote représentaient 142 mandats.

VOICI COMMENT ONT VOTE LES FEDERATIONS :

POUR :

Ain : 6 ; Aisne : 21 ; Allier : 35 ; Alger : 5 ; Hautes-Alpes : 5 ; Alpes-Maritimes : 5 ; Ardèche : 7 ; Ardennes : 11 ; Ariège : 49 ; Aube : 13 ; Aude : 75 ; Aveyron : 9 ; Belfort : 11 ; Bouches-du-Rhône : 413 ; Calvados : 5 ; Charente-Maritime :18 ; Cher : 10 ; Constantine : 6 ; Corrèze : 13 ; Côte-d'Or : 9 ; Côtes-du-Nord : 9 ; Creuse : 19 ; Dordogne : 38 ; Doubs : 29 ; Drôme : 13 ; Eure : 5 ; Eure-et-Loir : 11 ; Gard : 35 ; Haute-Garonne: 76 ; Gers : 16 ; Gironde : 64 ; Guyane : 5 ; Hérault : 54 ; Indre : 10 ; Indre-et-Loire : 10 ; Isère : 28 ; Jura : 15 ; Loir-et-Cher : 19 ; Loire : 13 ; Haute-

Loire : 5 ; Loire-Atlantique : 20 : Loiret : 12; Lot : 5 ; Lot-et-Garonne : 16 ; Maine-et-Loire : 9 ; Manche : 15 ; Marne : 10 ; Mayenne : 7 ; Meuse : 5 ; Morbihan : 20 ; Moselle : 5 ; Nièvre : 16 ; Nord : 414 ; Oise : 13 ; Oran : 19 ; Pas-de-Calais : 412 ; Puy-de-Dôme : 32 ; Basses-Pyrénées : 24 ; Hautes-Pyrénées : 12 ; Bas-Rhin : 11 ; Haut-Rhin : 48 ; Rhône : 24 ; Haute-Saône : 5 ; Saône-et-Loire : 19 ; Sarthe : 7 ; Savoie : 15 ; Haute-Savoie: 5 ; Seine : 267 ; Seine-Maritime : 30 ; Seine-et-Marne : 12 ; Seine-et-Oise : 68 ; Deux-Sèvres : 13 ; Somme : 15 ; Tarn : 29 ; Tarn-et-Garonne : 6 ; Var : 76 ; Vaucluse : 13 ; Vendée : 6 ; Vienne : 6 ; Haute-Vienne : 21 ; Yonne : 12.

CONTRE :

Nièvre : 2.

ABSTENTIONS :

Marne : 7 ; Nièvre : 2.

EN FAVEUR DE L'ABSTENTION AU REFERENDUM :

Landes : 31 ; Oise : 2 ; Somme : 14 ; Haute-Vienne : 60.

ABSENTS :

Basses-Alpes : 11 ; Bône : 7 ; Cantal : 5 ; Charente : 6 ; Corse : 9 ; Finistère : 20 ; Ille-et-Vilaine : 7 ; La Guadeloupe : 18 ; Haute-Marne : 5 ; Martinique : 6 ; Meurthe-et-Moselle : 11 ; Orne : 5 ; Pyrénées-Orientales : 19 ; Réunion : 5 ; Vosges : 8.

3° Commission de vérification des mandats

LA Commission de vérification des mandats désignée par le Conseil National était composée des camarades : André BIDET (Allier) ; Maurice PIQUET (P.-de-C.) ; Maurice GAUTIER (Seine).

Le texte ci-après, rapporté par André BIDET, a été adopté à l'unanimité.

LA Commission de vérification des mandats :

— après s'être assurée que le calcul du nombre de mandats et de délégués pour nos Assises Nationales de 1962 a été fait conformément à nos Statuts, que toutes les Fédérations en ont été avisées en temps utile et qu'elles ont eu la possibilité de faire entendre leurs réclamations ;

— après avoir entendu les explications du Secrétaire du Parti chargé de l'Administration ;

Vous demande de valider, pour 1962, les chiffres ci-après :

Mandats	3.234
Délégués à un éventuel Congrès en 1962	334

III. — 19 et 20 MAI 1962

LE Conseil National s'est tenu à Puteaux, salle des Fêtes, les 19 et 20 mai 1962, avec l'ordre du jour suivant :

1° *Examen du Programme fondamental ;*
2° *Cotisations des Membres du Parti ;*
3° *Examen de la situation politique générale.*

SUR les deux premiers points, le Conseil National avait reçu pouvoirs de Congrès.

1°) Programme fondamental.

LA Commission désignée par le Conseil National pour étudier les amendements présentés et mettre au point le texte définitif était composée des camarades : Pierre HERBAUT, Jules MOCH, MALLEVILLE, Darius LE CORRE, HUYARD, QUILLIOT, Augustin LAURENT, Maurice PIQUET, Georges GUILLE, RAFFIN, FERRAT, HINTERMANN et VANDAMME.

LE TEXTE CI-APRES A ETE ADOPTE A MAINS LEVEES, A L'UNANIMITE (Rapporteur Jules MOCH).

PREAMBULE

LE Parti Socialiste reste fidèle à la « Déclaration de principes » rédigée par Léon Blum au lendemain de la Libération, et qui demeure l'un de ses fondements doctrinaux.

Il constate également les modifications intervenues depuis 1945 dans le fonctionnement du régime capitaliste et dans les relations entre les peuples. C'est pourquoi il précise ses objectifs permanents et confie à ses Congrès nationaux la mission d'adapter constamment son action aux réalités de l'époque.

Il proclame qu'aujourd'hui comme hier SON BUT EST A LA FOIS DE LIBERER LA PERSONNE HUMAINE DE TOUTES LES SERVITUDES ET D'ASSURER SON PROGRES EN EDIFIANT UNE SOCIETE INTEGRALEMENT DEMOCRATIQUE, SANS CLASSES NI GUERRES.

I. LIBERATION DE LA PERSONNE HUMAINE.

Pour sa pleine réalisation, la libération humaine exige que soient remplies des conditions économiques, sociales et politiques. Cette affirmation distingue le socialisme d'autres doctrines d'inspiration analogue. Il ne suffit pas en effet d'invoquer la liberté : celle-ci s'épanouira seulement par l'abolition des régimes économiques actuels et l'institution d'une société délivrant l'homme de toutes

les oppressions matérielles ou spirituelles, traditionnelles ou récentes, établies ou menaçantes.

L'oppression économique dérive du régime capitaliste qui a créé, pour une minorité, la faculté de jouir de la propriété sans travailler et, pour la majorité, l'obligation de vendre son travail en abandonnant une part de la valeur de son produit aux détenteurs du capital. Il a en outre donné naissance à une catégorie de technocrates détournant aussi une fraction de cette valeur selon leur conception particulière de l'intérêt général.

L'oppression sociale résulte également de cette division de la société en classes, en groupements permanents et relativement imperméables. Leur survivance maintient en fait des privilèges économiques, culturels et politiques abolis en théorie et des inégalités de condition fondées sur le hasard de la naissance, donc incompatibles avec la liberté de tous.

L'oppression technique, liée à des formes modernes et deshumanisantes de la production en série, atrophie et risque de détruire la personnalité.

L'oppression spirituelle existe dès que sont imposées des conceptions religieuses ou philosophiques, ou lorsque n'est pas respectée la laïcité de l'Etat.

L'oppression politique apparaît quand le pouvoir relève sans contrôle d'une classe, d'un groupe — parti ou appareil bureaucratique, armée, coalition d'intérêts — ou d'un homme.

Certaines de ces oppressions se manifestent sous des formes colonialistes, impérialistes, nationalistes ou fascistes.

L'oppression colonialiste assujettit des populations à un Etat plus puissant qui leur interdit de se gouverner librement et exploite au profit principal de certains de ses groupements leurs ressources naturelles.

L'oppression impérialiste se manifeste par l'annexion de territoires ou par l'asservissement d'Etats théoriquement indépendants, qui se transforment en fait en satellites de celui qui les domine.

L'oppression nationaliste ou fasciste est le fait de minorités fanatisées ou servant des intérêts privés, qui gouvernent par la force ou la terreur et prohibent la libre circulation des hommes et des idées afin d'asseoir plus aisément leur domination.

C'EST EN S'ATTAQUANT A LEURS CAUSES PROFONDES QUE LE SOCIALISME ABOLIRA TOUTES CES FORMES DE SERVITUDE.

II. PROGRES DE L'HOMME

Par ses progrès accélérés, la technique étend sans limite le pouvoir de l'homme sur la nature et sa puissance créatrice. Mais pour améliorer les conditions de chacun, elle doit être au service de tous par l'action de tous. Seule le permet une Economie organisée, fonctionnant sous le contrôle et au bénéfice de la collectivité.

Ni le régime capitaliste ni le système soviétique ne répondent à ces exigences.

1°) LE CAPITALISME EST FONDE SUR L'ACCUMULATION ET L'UTILISATION ABUSIVES DE LA PLUS-VALUE : celle-ci correspond à la partie du travail non payée, même si elle paraît payée. Une fraction de ce prélèvement est nécessaire et légitime quand, démocratiquement décidée, elle assure l'investissement et l'équipement collectif et social.

Mais, dans l'Economie capitaliste, une autre fraction de ce prélèvement est détournée à son profit par une minorité qui s'est approprié les moyens de production et d'échange.

A) Cette fraction de la valeur du produit du travail n'est affectée ni à la rémunération des Salariés, ni à des investissements correspondant à la volonté collective et à l'intérêt général ; elle se transforme soit en enrichissement du capital, soit en bénéfices immédiatement distribués, dont la recherche et l'augmentation sont les lois fondamentales de ce régime. Les productions les plus rentables sont ainsi développées au détriment de l'intérêt général et souvent de l'expansion de la production.

B) Dans la mesure où il demeure fondé sur la liberté de l'entreprise, le régime capitaliste n'admet aucune coordination centrale et permanente des programmes. Souvent tenues secrètes, les innovations techniques se propagent irrégulièrement ; les facteurs de production ne sont pas utilisés au mieux. Grâce aux perfectionnements des méthodes de prévision, la nécessité d'une expansion continue est clairement perçue aujourd'hui ; cependant les décisions quotidiennes la méconnaissent trop souvent. On en trouve la démonstration, parmi beaucoup d'autres, dans l'insuffisance des crédits alloués à l'enseignement, notamment à la recherche scientifique, à la formation des ingénieurs, techniciens et spécialistes.

C) L'intervention de l'Etat, généralement limitée, à court terme et sans vue d'ensemble, vise moins à développer harmonieusement l'économie dans l'intérêt collectif, à accroître la production pour satisfaire les besoins, qu'à « socialiser » les pertes d'entreprises privées, à pallier les difficultés de producteurs puissamment organisés en groupes de pression.

Si une planification est décidée, en général sous l'influence socialiste, elle est appliquée dans la partie limitée de l'économie sur laquelle l'Etat peut et veut exercer son influence, mais n'a que la valeur d'un vœu dans les autres branches.

D) Le capitalisme n'est plus, comme au siècle dernier, fondé sur la concurrence entre petites unités indépendantes. Les concentrations, technique et financière, ont modifié sa structure : unités géantes, monopoles, trusts, cartels, holdings, etc... dominent la plupart des secteurs, nouent des ententes au détriment des consommateurs, se partagent souverainement les marchés. Quand subsiste une compétition apparente, elle ne se traduit plus par des baisses de prix, mais par une différenciation artificielle et une multiplication excessive des produits, par l'expansion des services de vente et le recours massif aux techniques publicitaires de persuasion. Le sous-emploi de la capacité de production, aggravé par l'inflation des activités improductives, diminue le rendement du travail et aboutit à la dilapidation de la richesse sociale.

L'anarchie des investissements se manifeste par la généralisation du recours à « l'autofinancement » : cet enrichissement du capital par prélèvements simultanés sur les salariés et les acheteurs, décidé par chaque entreprise en fonction de ses profits, est la négation de toute planification méthodique conçue dans l'intérêt général.

Ainsi désordre, restrictions, gaspillage freinent la progression des économies capitalistes, dont le taux moyen de croissance sur une longue période demeure insuffisant pour relever les niveaux de vie en fonction des besoins humains et des possibilités techniques.

2.) **LE SYSTEME SOVIETIQUE** a supprimé les capitalistes mais non la tare essentielle de leur économie : l'exploitation des travailleurs. Même s'il n'y a plus de bénéfices distribués à des individus, il n'est pas démocratiquement décidé du taux et de l'utilisation de la plus-value.

Pis encore, les méthodes soviétiques ont dégradé les consciences et sclérosé les pensées, sans l'épanouissement desquelles il n'est ni libération humaine ni révolution collective.

A) En U. R. S. S. et dans les Etats se disant des Démocraties populaires communistes ou « socialistes », les préférences et variations doctrinales des Gouvernants, les options politiques qui en résultent, leurs intérêts de groupe déterminent l'orientation économique. Au refus des libertés essentielles s'est ainsi superposé le sacrifice des besoins réels des populations à la volonté de puissance des Gouvernants.

B) Une planification rigide, intégrale, dictatoriale a accru les pouvoirs d'une bureaucratie politique d'autant plus redoutable qu'elle se confond souvent avec la technocratie. Ainsi s'est constitué un groupe dominant qui se différencie progressivement de la masse et prend les caractères d'une classe nouvelle.

C) Une propagande totalitaire permanente, la terreur et le sacrifice de la génération de la Révolution ont été la rançon du développement économique. Malgré des réussites scientifiques et techniques, celui-ci n'a jamais été équilibré : crises, tensions, contradictions, accroissement de la production inférieur à celui des moyens de production ont imposé aux travailleurs d'injustifiables souffrances.

3.) **EN DEPIT DE LEURS DIFFERENCES, LES DEUX REGIMES** possèdent des traits communs. Chacun emprunte à l'autre certaines de ses méthodes. Tous deux exploitant le travailleur, parfois jusqu'à l'oppression, créent des organismes — privés pour l'un, publics pour l'autre — de plus en plus lourds, bureaucratiques et technocratiques, imposent des conformismes analogues. Leurs objectifs fondamentaux négligent l'intérêt des masses, que seuls pourraient exprimer leurs mandataires. Presse et radio sont soumises ici à des groupements économiques, là au parti unique et l'indépendance de l'information reste, dans les deux cas, un leurre.

L'un et l'autre systèmes interdisent l'émancipation du travailleur et l'affranchissement de l'homme.

4) OPPOSE AUX SYSTEMES CAPITALISTE ET SOVIETIQUE, LE SOCIALISME entend assurer à la collectivité la gestion démocratique de l'économie dans le maintien et l'extension des libertés.

Il y parviendra grâce à une **planification socialiste,** élaborée et réalisée par les travailleurs groupés dans les organisations syndicales et coopératives, qui sera conçue en vue d'assurer l'expansion équilibrée de la production et la pleine satisfaction des besoins collectifs et individuels.

A) Cette planification socialiste exige que là où existe une oppression économique, **la propriété des moyens de production ou d'échange soit transférée à la collectivité.** L'appropriation collective peut revêtir des formes diverses, notamment nationales, régionales, locales ou coopératives.

De plus, lorsque des procédés juridiques ou techniques aboutissent à dissocier en fait le pouvoir de gestion de la propriété elle-même, l'exercice de ce pouvoir devra être transféré à la collectivité.

B) La planification socialiste n'implique donc pas la main-mise de la collectivité sur tous les moyens de production et d'échange. Elle supprime la propriété privée, dans l'intérêt de tous les hommes, lorsque celle-ci résulte de l'exploitation du travail d'autrui ou aboutit à cette exploitation. Mais elle considère comme légitime, outre la propriété individuelle des biens de consommation ou d'usage, celle des biens de production lorsqu'elle a été acquise par le travail individuel de l'homme libre, s'identifiant en quelque sorte aux conditions de son travail, sans entraîner l'exploitation d'autrui ni provoquer une régression économique. Tel sera le cas dans d'importants secteurs de l'agriculture, de la petite production, de l'artisanat et de la distribution, pour lesquels la modernisation nécessaire prendra la forme d'achats en commun, de création de coopératives d'exploitants, de producteurs ou de vendeurs.

C) Ni la planification, ni l'appropriation collective ne doivent engendrer une bureaucratie qui substituerait une administration routinière, lourde et irresponsable à l'élaboration démocratique du plan de l'atelier à l'entreprise, au secteur et à l'organisme central, avant son approbation par la représentation nationale, et qui s'opposerait à la gestion directe des entreprises par les travailleurs, sous le contrôle de la collectivité.

D) Enfin la planification socialiste ne saurait se limiter à des objectifs économiques. Elle s'intègre dans une politique générale d'édification d'une société libre et implique des « plans » sociaux, éducatifs et culturels. Sa raison d'être est de toujours concilier les exigences du progrès matériel avec celles de l'épanouissement de l'homme.

III. SOCIETE SANS CLASSES

Sous sa forme initiale et la plus brutale, le capitalisme a engendré deux classes opposées, l'une possédant sans travailler, l'autre travaillant sans posséder et abandonnant à la première une part des richesses créées par son effort.

Ayant proclamé l'égalité juridique et politique des citoyens, la Révolution française a reculé devant l'affirmation de leur égalité sociale, qui suppose la disparition des classes nées du capitalisme. Pour la réaliser, le socialisme a éveillé la conscience de classe des travailleurs.

Il est à la fois **réformiste** et **révolutionnaire.**

Réformiste, il a, parallèlement aux organisations syndicales,

amélioré le sort des travailleurs. Limitation de la durée du travail et protection de celui-ci, congés payés, conventions collectives, garanties de salaires, sécurité sociale, etc... ont fait obstacle à l'exploitation systématique et forcenée des salariés, à laquelle son évolution primitive contraignait le capitalisme.

Révolutionnaire, le socialisme ne se contente pas de défendre et d'étendre les conquêtes des travailleurs. Il vise un but plus vaste : réaliser une transformation sociale abolissant les classes, assurant à tous, avec le maximum d'équité, directement et indirectement, la contre-valeur de leur travail et garantissant la véritable égalité des droits.

Son objectif final demeure : demander à chacun de produire selon ses moyens pour recevoir selon ses besoins.

1° Une des conditions de l'institution d'une société sans classes est la transformation profonde que provoquera la mise en œuvre de la **planification socialiste de l'économie.**

2° Cette planification entraînera tout d'abord une **répartition équitable du revenu national** par la disparition du profit capitaliste. Elle permettra également un accroissement considérable de la production et sa rationalisation dans l'intérêt collectif, donc un abaissement des prix de revient et une **nouvelle augmentation des richesses réparties entre tous.** Enfin le pouvoir d'achat individuel sera encore relevé par la simplification des circuits de distribution et la suppression des gaspillages et des efforts improductifs inhérents au régime capitaliste.

Ainsi les progrès de la technique et les efforts de chacun bénéficieront à tous sans distinction.

3° **La démocratisation de l'enseignement,** largement prolongé et diversifié en vue de déceler et d'encourager toutes les vocations, sera menée de pair avec l'extension de la production. Cet enseignement sera ouvert à tous les jeunes sans discrimination, afin que, dans leur intérêt comme dans celui de la collectivité, ils développent au maximum leurs aptitudes, accèdent à toutes les formes de la culture et participent efficacement à la vie civique.

4° La disparition de l'oppression liée à certaines formes actuelles de la production en série commande **l'utilisation de toutes les techniques modernes** améliorant la situation du travailleur sur le lieu de son activité, diminuant sa fatigue et la monotonie de sa tâche, augmentant et organisant ses loisirs.

5° **Une politique des générations,** complément de la transformation sociale, se fixera pour buts de donner :

A la famille, le droit à l'existence et à l'évolution, dans le respect de la personnalité des individus qui la composent ;

A tous les **jeunes,** les mêmes chances et les mêmes espérances devant la vie, en les préparant en tous domaines à leurs responsabilités futures ;

A toutes les **personnes âgées,** la garantie d'une juste répartition du revenu national.

IV. SOCIETE SANS GUERRES.

Le Parti Socialiste est essentiellement **national et international.**

Il est national parce que le **travail est serf dans une nation captive** et que les travailleurs, ayant contribué à créer le patrimoine collectif, entendent le sauvegarder.

Il est international parce que **les lois économiques sont universelles,** qu'étendu au monde, il coordonnera, au profit de tous les hommes, l'exploitation de toutes les ressources de la planète ; que les intérêts des travailleurs sont solidaires et que le premier de ceux-ci est le **maintien de la paix.**

Contre la guerre, le Parti Socialiste s'efforcera de faire triompher les principes suivants :

1° Si la souveraineté des Etats, étape historique de l'évolution des peuples, se perpétuait sous son aspect actuel, elle ralentirait le développement économique, social et culturel de l'humanité et accroîtrait les risques de guerre. C'est pourquoi le Parti Socialiste a pour idéal une Communauté universelle au sein de laquelle les peuples, réconciliés et fédérés, poursuivront l'épanouissement de leur génie propre.

2° A titre d'étape vers cet idéal, le Parti Socialiste lutte pour :

a) Le **désarmement** progressif, simultané, général et internationalement contrôlé, d'autant plus nécessaire et urgent qu'une guerre nucléaire, chimique ou bactériologique détruirait toute civilisation — et peut-être toute vie — sur des continents entiers ;

b) La création d'une **institution ayant pouvoir de dire le droit international,** de l'appliquer aux conflits particuliers, d'imposer ses arrêts par des sanctions économiques et même, en cas de besoin, par le recours à une force de police internationale substituée aux armées nationales ;

c) **Les limitations de souveraineté** permettant l'extension du marché international, une organisation progressivement universalisée de l'économie, l'expansion et une meilleure répartition de la production dans l'intérêt des peuples et non au profit de groupements capitalistes ;

d) **La constitution de vastes ensembles :** le peuple français, prouvant son esprit pacifique, doit constituer avec les pays démocratiques voisins une République fédérale prolongeant les institutions économiques communes. Réunissant les nations européennes de l'Occident et celles d'Afrique désireuses d'y collaborer, ce groupement contribuera à créer un meilleur équilibre mondial.

En attendant la réalisation de ces mesures, le Parti Socialiste, fidèle à sa politique traditionnelle, accepte d'assumer les charges et responsabilités d'une politique défensive dans le cadre d'une **sécurité collective** garantie par des pactes d'assistance mutuelle.

3° Le Socialisme condamne toute exploitation d'un peuple par un autre dans l'ordre international, et notamment toutes les formes de l'exploitation colonialiste.

Il réaffirme le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Il réprouve la discrimination et la ségrégation raciales sous toutes leurs formes et en toutes circonstances.

Il lutte pour l'émancipation des populations colonisées, en vue de libérer l'homme et de lui assurer sa dignité. Il leur offre son appui dans le processus de décolonisation, afin de leur permettre d'instaurer le régime démocratique de leur choix respectant les droits de la personne humaine, la justice sociale et le progrès économique au bénéfice de tous.

C'est pourquoi il considère que **l'aide aux pays en voie de développement** constitue pour les Etats industrialisés une obligation de solidarité humaine, qu'elle contribue à l'extension des échanges et au maintien de la paix mondiale. Cette aide devra être confiée à un fonds international uniquement préoccupé du bien-être et du progrès des masses, à l'exclusion de toute recherche de profit capitaliste et de toute immixtion politique.

V. SOCIETE DEMOCRATIQUE.

Le Socialisme est démocratique par essence, du fait que **les droits de l'homme et sa liberté sont indissolublement liés :** sans

libertés démocratiques, il demeure inconcevable. Son organisation sera donc le fait des citoyens eux-mêmes, décidant démocratiquement de leur sort.

1° Le Parti Socialiste est démocratique parce que, répudiant toutes directives émanant d'un pouvoir irresponsable, il requiert la participation active, directe ou indirecte, de chacun à la discussion publique des problèmes de la vie commune, à l'élaboration des grandes options politiques et au choix entre elles, au fonctionnement des institutions nationales, régionales et locales, à la gestion des entreprises collectives.

Seules les institutions démocratiques permettent la confrontation publique des intérêts, des besoins, des nécessités économiques ou politiques, des exigences morales ou culturelles, grâce à laquelle sera élaborée, formulée et appliquée la décision commune. Nul homme, nul parti, nulle classe ne peut, avant une telle confrontation, détenir ou exprimer la volonté collective. L'Etat démocratique garantit cette discussion publique et organisée, fondement essentiel de la liberté.

En ce domaine comme en beaucoup d'autres, le Parti Socialiste diffère essentiellement des Partis communistes de l'Est qui ont institué la dictature en U.R.S.S. et en Europe orientale, ainsi que du Parti communiste français, qui fait siennes leurs méthodes totalitaires.

De même, en régime capitaliste, la Démocratie politique est incomplète et illusoire.

2° Les institutions de la démocratie politique doivent s'adapter à l'évolution sociale et économique. Elles n'auront leur plein effet que par l'instauration de la démocratie économique et sociale. Insuffisantes par elles seules pour libérer totalement l'individu, elles restent nécessaires à cette libération, dont elles constituent à la fois le cadre et l'instrument. Elles impliquent notamment la garantie des droits fondamentaux de l'homme et du citoyen, le respect de la vie privée, les libertés traditionnelles du culte, de la presse, de l'information, le droit d'association, notamment sous les formes syndicale et coopérative, le droit de réunion, le droit de grève, la représentation du peuple au suffrage universel, libre, égal et secret, la suprématie du pouvoir politique, le gouvernement par la majorité, le contrôle du pouvoir à tous les échelons par les représentants de la nation, le droit à l'opposition et la pluralité des partis, l'égalité des citoyens devant la loi, l'indépendance de la magistrature.

3° **L'existence d'un gouvernement efficace et stable** est également un élément indispensable du régime démocratique, tant pour réaliser la société socialiste que pour la protéger contre les attaques et complots de ceux dont le socialisme abolira les privilèges.

4° Parce que démocratique, **la République socialiste sera laïque.** La laïcité de l'Etat traduit le grand principe moderne de la séparation du temporel et du spirituel. L'Etat socialiste se contredirait s'il prétendait déterminer les fins dernières d'une liberté dont le choix relève précisément de la liberté de chacun. Le socialisme n'impose, ne favorise, n'interdit aucune conviction métaphysique ou religieuse. Il respecte la liberté de conscience et est ainsi compatible avec toutes les convictions, dans la mesure où celles-ci ne mettent en cause ni la laïcité de l'Etat, ni ses institutions démocratiques.

* * *

PAR ces affirmations de principe, le Parti Socialiste, fidèle à ses origines, à sa tradition, à un passé dont il est fier, apporte des solutions aux difficiles problèmes de notre temps.

A l'heure du rationalisme scientifique, des grands rassemblements humains et des techniques les plus évoluées — qui peut être aussi celle des tyrannies totalitaires et des conflits planétaires — il conserve comme fin suprême LE DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HUMAINE et comme idéal permanent une société juste, donnant pleine signification à LA LIBERTE, L'EGALITE ET LA FRATERNITE.

*
**

2° Nos cotisations.

LA Commission désignée par le Conseil National pour étudier la réforme du système des cotisations des Membres du Parti était composée des camarades : BRUTELLE (secrétaire général adjoint) ; PROVO (trésorier national) ; CAILLIERET (secrétaire du Parti) ; RICHARD M. (secrétaire de la Commission Nationale de Contrôle) ; ALLAINMAT, BEAUDOU, BOUREL, CONDAT, DUCAMP, DUPONT, FARAUD, GAUTIER M., JAMET, LE FLOCH, MARTIN, MILHAU, PAPOIN, PERRIN, PONCHARD.

Sur rapport de LE FLOCH, LES DECISIONS CI-APRES ONT ETE ADOPTEES à l'unanimité, moins 4 voix contre et 2 abstentions.

a) A COMPTER DU 1er JANVIER 1963, LE TAUX DES COTISATIONS SE TROUVE AINSI MODIFIE :

Carte permanente rouge	sans changement —	1,00 F
Feuillet annuel	de 0,75 F à	1,00 F
Timbre mensuel n° 1	de 0,60 F à	0,75 F
Timbre mensuel n° 2	de 1,00 F à	1,50 F
Timbre mensuel n° 3	de 1,70 F à	3,00 F
Timbre mensuel n° 4	de 0,25 à	0,40 F

b) LES POURCENTAGES IMPOSES DE TIMBRES DE CHAQUE CATEGORIE DEVIENNENT :

Timbre n° 1 = 65 % (au lieu de 75 %)
Timbre n° 2 = 13 % } (au lieu de 15 % de 2 et
Timbre n° 3 = 2 % } 3 cumulés).
Timbre n° 4 = 20 % (au lieu de 10 %).

■ **Pour faciliter le recrutement, le pourcentage des timbres IV (les moins chers) a été doublé ;** il passera donc, en 1963, de 10 à 20 %. Il est toutefois rappelé que ce timbre IV est réservé aux militants dont les ressources sont inférieures au minimum vital, aux conjointes non salariées, aux économiquement faibles (chômeurs, certains retraités ou étudiants... etc). Mais ce pourcentage de 20 % représente bien **un maximum** qui devrait être très rarement atteint. Par contre, il doit être possible, partout où l'effort sera sérieusement tenté, de **dépasser les pourcentages** de 13 % **de timbres II et** 2 % **de timbres III** qui représentent vraiment des minima.

■ **Les pourcentages de timbres II (13 %), III (2 %) et IV (20 %) ne se calculent pas par rapport à la quantité de timbres I, mais par rapport à la totalité de la commande.**

Premier exemple : Une commande de 1.000 timbres **englobant les quatre catégories** comprendra :

650 timbres I (maximum) 65 %
130 timbres II (minimum) 13 %
20 timbres III (minimum) 2 %
200 timbres IV (maximum) 20 %

Deuxième exemple : Une commande de 1.000 timbres **ne comportant aucun timbre IV** comprendra :

850 timbres I (maximum) 85 %

130 timbres II (minimum) 13 %
20 timbres III (minimum) 2 %

■**Une recommandation sera envoyée par le Trésorier National à tous nos Trésoriers fédéraux et de sections** les invitant à insister très amicalement, mais très fermement toutefois, pour que prennent **le timbre I** les militants dont les **ressources sont inférieures à 600 NF, le timbre II** pour des ressources comprises **entre 600 et 1.200 NF, le timbre III au-dessus de 1.200 NF par mois,** ce dernier timbre devant être **également celui de tous les Elus du Parti** qui perçoivent une indemnité de fonction. La présentation du bulletin de salaire ne sera toutefois pas exigée comme c'est le cas dans certains des Partis frères de l'Internationale Socialiste.

c) LE CONSEIL NATIONAL AYANT POUVOIR DE GONGRES DONNE MANDAT AU COMITE DIRECTEUR

de fixer chaque année, en octobre, le taux des cotisations de l'exercice suivant par indexation sur l'indice des « **TAUX DES SALAIRES HORAIRES MOYENS, TOUTES ACTIVITES, FRANCE ENTIERE** ».

Ce rajustement n'intervient qu'en fonction des modifications de l'indice mentionné ci-dessus.

Toute autre modification du taux des cotisations reste du ressort du Congrès dans les conditions prévues par l'Article 7 des Statuts du Parti.

Les taux de l'exercice suivant seront portés à la connaissance des Fédérations, par le Trésorier National, au plus tard le 30 novembre de chaque année.

3°) **Politique générale.**

LA Commission des résolutions désignée par le Conseil National était composée des camarades : **ALLAINMAT, BEGARRA, BIDET, BORRA, BOUTBIEN, CHANDERNAGOR, CONDAT, DARDEL, FARRAUD,, FATOUS, FUZIER, GAZIER, GUILLE, JACQUET, LAURENT A., LEENHARDT, LOO, LOUSTAU, METAYER, MOCH, MULLER, NOTTEBART, PALMERO, PICQUET, PIETTE, PINEAU, POURET, PROVO, RABIER, RAPPUZI, WEILL-RAYNAL.**

Elle a élaboré deux textes : un sur la situation politique générale et un autre sur l'Espagne et le Portugal.

a) SITUATION POLITIQUE

LE *texte rapporté par CHANDERNAGOR a été adopté par* 2.920 *MANDATS contre* 37 *à un texte de la minorité de la Commission des Résolutions,* 4 *mandats dans l'abstention, une Fédération représentant six mandats ne prenant volontairement pas part au vote* (14 *Fédérations absentes, soit* 267 *mandats*).

TEXTE ADOPTE

LE Conseil National, réuni les 19 et 20 mai 1962, approuve l'action du Comité Directeur et du Groupe Parlementaire depuis le dernier Conseil National.

L'Algérie reste encore aujourd'hui un des problèmes essentiels pour notre Pays. Une poignée de criminels, trompant odieusement la population européenne vivant en Algérie, fait, au nom de la France, une guerre abominable à la France et essaie de saboter l'application des accords d'Evian, ce qui risque à la fois de rendre impossible le maintien de la présence des Européens en Algérie et de compromettre la coopération franco-algérienne. En vue de mettre en œuvre sa politique dans les domaines européen, atlantique, économique et institutionnel, le Général de Gaulle, en Algérie comme ailleurs, accentue sa tendance au « dégagement » afin de n'avoir plus à se préoccuper d'un problème qu'il considère à tort comme déjà résolu.

Le Conseil rappelle que le Parti Socialiste S.F.I.O. a toujours soutenu que seule une solution démocratique et pacifique du problème algérien représentait une issue valable. Tout en affirmant que l'application intégrale des accords d'Evian, tant sur le fond qu'en ce qui concerne les délais, demeure une nécessité vitale pour l'avenir franco-algérien, le Conseil considère que les objectifs immédiats de la politique algérienne de la France doivent être, d'une part, d'assurer une réintégration fraternelle et humaine des rapatriés d'Algérie, d'autre part de sauvegarder, dans toute la mesure du possible, les perspectives de coexistence des Communautés et de coopération entre la Nation française et le nouvel Etat algérien.

Le Conseil constate que le Général de Gaulle entend maintenant engager ouvertement la France dans la voie d'une politique anti-européenne et anti-atlantique. Au lendemain d'une conférence de presse consacrée essentiellement à ces problèmes, le Conseil tient à condamner une fois de plus les conceptions définies par le Président de la République en matière européenne.

L'Europe des Etats souverains, c'est-à-dire l'Europe dominée par le système dépassé des alliances, est à l'opposé de notre conception d'une Europe des Peuples, s'orientant vers la création pro-

gressive d'un pouvoir politique, auquel les Nations européennes délégueront une partie de leur souveraineté dans des domaines précis et limités.

Ce pouvoir politique de type fédéral, responsable devant un Parlement européen élu au suffrage universel direct, doit posséder les pouvoirs et l'autorité suffisants pour arbitrer les différends qui, au sein de la Communauté, peuvent surgir entre les Etats nationaux, assurer le contrôle démocratique du fonctionnement des Institutions économiques, et faire les grandes options qui s'imposent.

Aussi le Conseil National demande-t-il aux Organismes directeurs d'organiser, au cours des prochains mois, une vigoureuse campagne d'information sur les problèmes européens et d'action en faveur de nos conceptions dans ce domaine.

* * *

LE Général de Gaulle poursuit également une politique fondée sur le principe du dégagement à l'égard de l'alliance atlantique. En nourrissant l'illusion que la France peut assurer seule sa défense, il met en cause la sécurité de notre Pays, son système d'alliance et risque d'aboutir à son total isolement.

Le Conseil National rappelle la fidélité du Parti Socialiste S.F.I.O. au principe de la Sécurité Collective. Il considère notamment que la présence physique des troupes américaines en Europe constitue le plus sûr garant de la Paix. En aucun cas il ne saurait admettre une politique qui conduirait la France au neutralisme.

* * *

LE Conseil National adresse son salut fraternel à l'ensemble des Travailleurs français qui ont engagé la lutte par une revalorisation de leur niveau de vie et pour de meilleurs salaires.

Il constate que le Gouvernement Pompidou, sous le couvert de quelques concessions verbales, poursuit une politique de régression sociale, qui ne peut apporter à la France la stabilité économique et sociale dont elle a besoin. Seule une politique d'expansion économique, de juste répartition du revenu national et d'augmentation légitime des salaires serait capable d'atteindre un tel objectif.

Enfin, le Conseil National dénonce les insuffisances du IVe Plan économique et réaffirme que tout plan de ce genre doit être accompagné d'un plan social prévoyant une élévation des conditions d'existence du monde du travail liée à l'expansion économique.

Après les violations successives et répétées de la Constitution, nous en arrivons au stade où l'existence même de celle-ci est menacée. Le Pouvoir se personnalise chaque jour davantage. La politique de la France, soustraite depuis longtemps déjà au contrôle parlementaire, échappe au Gouvernement lui-même. Une telle évolution entraîne le Pays vers une grave crise de régime à laquelle les Démocrates doivent, en s'unissant, se préparer à faire face.

TEXTE DE LA MINORITE

de la commission des résolutions :

LE Conseil National,

— **en désaccord** avec l'orientation donnée au Parti,

— **exprime** la pensée des Socialistes fidèles à leurs origines républicaines et aux traditions populaires ;

— **dénonce** toutes les violations de la Constitution et l'évolution regrettable du régime vers un troisième Empire ;

— **se refuse** à confondre l'évolution des Peuples vers leur émancipation avec le dégagement actuellement en cours en Algérie, simulant l'autodétermination qui ruine dans le deuil, le sang et le crime les espoirs d'une véritable coopération fraternelle, sans préjugés racistes.

— **en appelle au pays,**

pour maintenir la République dans ses droits et ses devoirs ;
pour sortir de l'impasse actuelle.

— **exige :**

le rétablissement du Parlement dans ses droits et dans son honneur ;

le retour du Président de la République à son rôle d'arbitre constitutionnel.

— **dénonce** les abus du Pouvoir (arrestations arbitraires sans inculpations, cours martiales, tribunaux d'exception).

— **dénonce** les néo-nazis qui veulent dans le désarroi actuel justifier leurs crimes.

— **dénonce** le danger auquel la politique personnelle du Général de Gaulle expose la Nation en offrant au communisme international la chance d'utiliser l'isolement de la France par l'affaiblissement du Pacte Atlantique, le retard à l'unification européenne, le départ des forces américaines d'Europe en même temps que le discrédit qu'il jette sur les hommes, les Partis et les Institutions démocratiques.

Le Conseil National décide en conséquence que le Parti Socialiste prenne la tête de l'opposition au système par le regroupement de tous les Républicains attachés à la Liberté et à la Paix.

DETAIL DES VOTES
émis par les fédérations

POUR LE TEXTE ADOPTE :

Aisne : 21 ; Alger : 5 ; Allier : 35 ; Basses-Alpes : 11 ; Alpes-Maritimes : 5 ; Ardèche : 7 ; Ardennes : 11 ; Ariège : 49 ; Aube : 13 ; Aude : 75 ; Aveyron : 9 ; Belfort : 11 ; Bône : 7 ; Bouches-du-Rhône : 413 ; Calvados : 3 ; Cantal : 5 ; Charente : 5 ; Charente-Maritime : 18 ; Cher : 10 ; Corrèze : 13 ; Corse : 9 ; Côte-d'Or : 7 ; Côtes-du-Nord : 7 ; Creuse : 19 ; Doubs : 27 ; Drôme : 13 ; Eure : 5 ; Eure-et-Loir : 11 ; Gard : 25 ; Haute-Garonne : 72 ; Gironde : 64 ; Guyane : 5 ; Hérault : 54 ; Ille-et-Vilaine : 6 ; Indre : 10 ; Indre-et-Loire : 9 ; Isère : 28 ; Jura : 15 ; Landes : 31 ; Loir-et-Cher : 19 ; Loire : 13 ; Loire-Atlantique : 20 ; Loiret : 12 ; Lot : 5 ; Lot-et-Garonne : 16 ; Maine-et-Loire : 9 ; Manche : 15 ; Marne : 14 ; Mayenne : 6 ; Meurthe-et-Moselle : 11 ; Meuse : 4 ; Nièvre : 20 ; Nord : 414 ; Oise : 15 ; Oran : 19 ; Orne : 5 ; Pas-de-Calais : 412 ; Puy-de-Dôme : 32 ; Basses-Pyrénées : 24 ; Hautes-Pyrénées : 10 ; Pyrénées-Orientales : 19 ; Réunion : 5 ; Bas-Rhin : 11 ; Haut-Rhin : 48 ; Rhône : 24 ; Haute-Saône : 4 ; Saône-et-Loire : 19 ; Sarthe : 7 ; Savoie : 15 ; Haute-Savoie : 5 ; Seine : 261 ; Seine-Maritime : 30 ; Seine-et-Marne : 12 ; Seine-et-Oise : 68 ; Tarn : 29 ; Tarn-et-Garonne : 4 ; Var : 76 ; Vaucluse : 13 ; Vendée : 6 ; Vienne : 6 ; Vosges : 8 ; Yonne : 11.

POUR LE TEXTE MINORITAIRE :

Calvados : 2 ; Côte-d'Or : 1 ; Côtes-du-Nord : 2 ; Doubs : 2 ; Gard : 10 ; Haute-Garonne : 4 ; Ille-et-Vilaine : 1 ; Indre-et-Loire : 1 ; Mayenne : 1 ; Meuse : 1 ; Hautes-Pyrénées : 2 ; Haute-Saône : 1 ; Seine : 6 ; Tarn-et-Garonne : 2 ; Yonne : 1.

ABSTENTIONS :

Charente : 1 ; Marne : 3.

ABSENTS :

Hautes-Alpes : 5 ; Constantine : 6 ; Dordogne : 38 ; Finistère : 20 ; Gers : 16 ; La Guadeloupe : 18 ; Haute-Loire : 5 ; Haute-Marne : 5 ; Martinique : 6 ; Morbihan : 20 ; Moselle : 5 ; Deux-Sèvres : 13 ; Somme : 29 ; Haute-Vienne : 81.

N'a volontairement pas pris part au vote : AIN : 6.

b) SOLIDARITE AUX TRAVAILLEURS ESPAGNOLS ET AUX ETUDIANTS PORTUGAIS

Ce texte a été adopté à mains levées, A L'UNANIMITE :

LE Conseil National adresse son salut fraternel aux Travailleurs espagnols actuellement engagés dans une lutte courageuse pour la défense de leurs droits sociaux et pour la reconquête de leurs libertés politiques contre les divers ennemis de la Démocratie qui prétendent étouffer ou exploiter leur volonté.

Il adresse au Parti Socialiste Ouvrier Espagnol et à l'Union Générale des Travailleurs l'expression de sa fraternelle solidarité.

Il associe dans le même hommage les Etudiants portugais dont l'action prolonge, sur le plan universitaire, la lutte ouvrière en Espagne. Il demande au Parti de poursuivre son action pour que soient prises, sur le plan de l'Internationale Socialiste, toutes les initiatives propres à manifester concrètement l'appui de tous les Travailleurs socialistes du monde à la lutte des Peuples espagnol et portugais pour leur libération.

* * *

IV. — 6 SEPTEMBRE 1962

LA REUNION DU 6-9-62, à PUTEAUX, Salle des Fêtes, avait l'ORDRE DU JOUR suivant :

★ *Programme et tactique du Parti pour les ELECTIONS SENATORIALES ;*

★ *Problèmes des DISTRICTS et syndicats de Communes ;*

★ *SITUATION POLITIQUE générale.*

1°) Tactique aux élections sénatoriales :

Texte adopté à mains levées, à l'unanimité

AUX élections sénatoriales du 23 septembre, le Parti Socialiste présentera des listes homogènes ou, à défaut, des listes d'union républicaine à direction socialiste partout où cela sera possible.

Ailleurs les camarades pourront, sous le contrôle des Fédérations, contracter des alliances avec les vrais Démocrates pour faire échec à tous les totalitaires, qu'ils soient de droite ou soi-disant de gauche.

2°) Politique générale:

Texte adopté à mains levées, à l'unanimité

LE Conseil National,

Approuve l'action des Organismes directeurs du Parti depuis le dernier Conseil National.

Personne n'imagine que le régime actuel, déformé et personnalisé par les violations de la Constitution, survive à l'actuel chef de l'Etat.

Alors qu'il faudrait assurer le fonctionnement démocratique des institutions, les projets de révision prêtés au Pouvoir aggraveraient encore la situation de fait. Ils sont totalement inacceptables pour tout Démocrate. Le Parti Socialiste unanime les condamne et il estime qu'ils n'ont d'autre but que de détourner l'attention de l'opinion publique des graves problèmes posés au pays.

Il en est de même pour la publicité donnée au voyage du Président de la République en Allemagne alors que la réconciliation franco-allemande a été l'œuvre de ses prédécesseurs et que l'action du pouvoir fait aujourd'hui obstacle à une véritable construction européenne.

Les vrais problèmes à résoudre sont :

★ La démocratisation de l'Etat, de l'Enseignement, de l'Information et de l'Armée ;

★ L'expansion économique : planification démocratique et aménagement du territoire ;

★ La promotion de l'agriculture ;

★ L'amélioration du pouvoir d'achat : politique des salaires et traitements, politique des prix ;

★ L'action sociale : vieux et famille, logements, organisation hospitalière ;

★ L'intégration des Rapatriés dans la vie nationale.

Sur tous ces problèmes le Parti Socialiste a proposé des solutions et il appelle tous les Démocrates à les étudier et à en préparer la réalisation avec lui.

* * *

3°) Indisciplines :

LA *Commission désignée par le Conseil National était composée des camarades :* BARATON (*Charente-Maritime*) ; DEBESSON (*Nord*) ; FOUQUART (*Secrétaire du Parti*) ; GAUTIER (*Seine*) ; LEENHARDT (*Président du Groupe Parlementaire socialiste à l'Assemblée Nationale*) ; LOO (*Bouches-du-Rhône*) ; MABRUT (*Puy-de-Dôme*) ; PIQUET (*P.-de-C.*) ; QUESNARD (*Indre-et-Loire*) ; SICARD (*Président de la Commission Nationale des Conflits*).

Elle a rapporté le texte suivant *qui a été adopté à mains levées, à l'unanimité moins* 1 *voix contre.*

A la suite du scrutin n° 190, du 5 juillet 1962, sur la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Georges Bidault, le Bureau du Parti a été saisi par le Président du Groupe Parlementaire de l'indiscipline des camarades Arthur CONTE et Max LEJEUNE, qui ont rompu l'unité de vote du Groupe Parlementaire en s'abstenant de prendre part au vote, alors que le Groupe Parlementaire avait décidé de voter **pour** la demande de la levée de l'immunité parlementaire de M. Georges Bidault.

La Commission désignée par le Conseil National, après avoir entendu les camarades Max Lejeune, Arthur Conte, ainsi que le Président du Groupe Parlementaire à l'Assemblée Nationale, et après avoir également pris connaissance de l'avis des deux Fédérations intéressées, est unanime pour condamner l'acte d'indiscipline reproché aux camarades Max Lejeune et Arthur Conte.

En application de l'Art. 60 des Statuts du Parti, la Commission propose au Conseil National de sanctionner cet acte d'indiscipline par un avertissement privé.

La Commission souhaite, dans l'intérêt du Parti, de son unité, de sa propagande, que tous les camarades élus grâce à lui respectent la discipline.

* * *

V. — 7 OCTOBRE 1962 - C.N. Extraordinaire

LA REUNION DU 7-10-62, à PUTEAUX, Salle des Fêtes, avait l'ORDRE DU JOUR suivant :

★ *Motion de Censure ;*

★ *Référendum ;*

★ *Elections Législatives.*

LE TEXTE DE POLITIQUE GENERALE CI-APRES A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE MOINS 1 VOIX CONTRE.

LE Conseil National approuve les décisions prises par les Organismes du Parti depuis sa dernière réunion.

— I —

LE Conseil National constate que, contre le sentiment des juristes du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel, contre l'opinion du Sénat et de l'Assemblée Nationale, le Président de la République s'obstine, d'une façon inconcevable, dans sa volonté délibérée de violer la Constitution.

Gardien de celle-ci, qu'il s'était solennellement engagé à respecter et à défendre, il a porté une grave atteinte morale au respect de la loi.

Il créerait, si son texte était voté, un précédent redoutable qui permettrait à un aventurier de disposer seul de la totalité du pouvoir sans contrôle, ni responsabilité, et de faire table rase des Institutions de la République.

Le véritable objet du referendum est de faire légaliser dans la confusion une évolution tendant à créer un chef d'Etat omnipotent auquel tous les pouvoirs seraient subordonnés. Ce système est contraire aussi bien au régime parlementaire qu'à un véritable régime présidentiel, qui repose sur l'équilibre des pouvoirs. Il tend à devenir une monarchie absolue, une sorte de Second Empire qui, dans le monde moderne, aboutirait à la dictature et à la guerre civile.

Le Président de la République témoigne en outre du mépris dans lequel il tient le suffrage universel en personnalisant le referendum au point d'en faire un plébiscite et en refusant par avance d'appliquer sa décision si elle lui est défavorable.

Ayant accepté les dispositions de la Constitution qui remédient à l'instabilité ministérielle — dont les tenants actuels du Pouvoir étaient les principaux responsables sous la IVe République — prêt à ajouter des garanties supplémentaires en renforçant ces dispositions, le Parti Socialiste n'en a que plus d'autorité pour condamner une initiative qui, sans atteindre ce but, frappe de précarité la Constitution et ouvre une ère d'instabilité des Institutions, de désordre dans les esprits, de violence dans la rue.

Pour toutes ces raisons, le Conseil National demande aux Fédérations Socialistes d'engager sans délai et de mener avec la plus grande vigueur la bataille pour le « NON ».

EN présence de cette situation, le Parti Socialiste fait prévaloir sur toutes ses autres préoccupations sa double volonté de l'emporter d'abord au referendum, puis d'assurer l'échec aux élections législatives de ceux qui se sont fait ou se feraient les complices de cette violation de la Constitution.

A cet effet il autorise exceptionnellement ses Fédérations à ne pas présenter des candidats dans certaines circonscriptions, et plus particulièrement quand il s'agira d'assurer la réélection d'hommes politiques ayant choisi, dans les débats et le vote sur la motion de censure, d'assumer des responsabilités majeures dans la défense de la République.

Au second tour, les Fédérations ont le devoir de faire battre les complices de cette violation. Elles prendront toutes mesures nécessaires pour les éliminer en assurant l'élection de candidats plus favorisés, appartenant à l'une des formations signataires de la motion de censure et s'étant eux-mêmes nettement prononcés pour le « NON ».

Le Conseil National donne enfin mandat à ses Représentants à la Délégation permanente, créée entre ces formations, de discuter cas par cas toutes les situations particulières.

* * *

VI — 16 DECEMBRE 1962

LA réunion du 16-12-1962, Puteaux, Salle des Fêtes, avait l'ORDRE DU JOUR suivant :

★ *Examen de la situation politique après les élections législatives.*

LE TEXTE DE POLITIQUE GENERALE CI-APRES A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE MOINS 4 ABSTENTIONS.

LE Conseil National approuve l'action des Organismes directeurs du Parti depuis sa dernière réunion.

* * *

LE Conseil National constate dès maintenant que les conditions dans lesquelles le Général de Gaulle a conduit les opérations référendaires et électorales, notamment en utilisant abusivement des moyens d'information appartenant à la collectivité, confirment pleinement les analyses précédentes faites par le Parti Socialiste sur le caractère personnel des objectifs du Pouvoir.

Il dénonce l'illusion que constitue, pour l'ensemble de la population française, le programme économique et social présenté par le Premier Ministre devant l'Assemblée Nationale.

Il affirme son hostilité sans réserve à l'égard de l'ensemble des objectifs internationaux et institutionnels fixés par le chef de l'Etat.

Il rappelle que les dangers essentiels pour la Démocratie résident dans la conception que ce dernier se fait du pouvoir et dans la préparation d'une nouvelle offensive dirigée contre les libertés communales, l'indépendance des Organisations syndicales et l'existence du Sénat.

Le Conseil National mandate le Comité Directeur pour mettre à l'étude, au sein du Parti, et faire régler par le prochain Congrès National l'ensemble des problèmes idéologiques, politiques et structurels qui se posent au Parti et au Pays.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

MIEUX INFORMÉ
POUR MIEUX RIPOSTER

Notre presse d'information générale

- **Notre quotidien :** « POPULAIRE DE PARIS », politiquement le plus complet, **61, rue Lafayette, Paris (9e) ; 1 an : 30,00 F ; section : 15,00 F ; C.C.P. Paris 410-15.**

- **Notre hebdomadaire :** « DEMOCRATIE 1963 », pour toute la famille, **86, rue de Lille, Paris (17e) ; 1 an : Ed. Gén. : 40.00 F ; Ed. S.F.I.O. : 15,00 F ; C.C.P. Paris 12902-33.**

Et à choisir...

selon tes activités :

- **Doctrine : « LA REVUE SOCIALISTE » C.C.P. Paris 5.462-27, 61, rue Lafayette, Paris (9e) ; 1 an : 33,00 F.**

- **Problèmes municipaux : « COMMUNES DE FRANCE » C.C.P. Paris 976-43, 50, rue de Rivoli, Paris (4e) ; 1 an : 10,00 F.**

- **Enseignants : « L'UNIVERSITE SOCIALISTE » C.C.P. Paris, Cercle d'Etudes Jean-Jaurès 56.63.48, Cité Malesherbes, Paris (9e) : 1 an : 5,00 F ; et Ecole de France dans le Monde, C.C. Paris 11.832.64 : 1 an : 12 F, 6, rue de la Rochefoucauld, Paris (9e).**

- **Jeunes : « JEUNESSE », Fédération Léo Lagrange, 21, rue de Provence, Paris (9e). Avec la carte d'usager C.C.P. Paris 314-59**

- **Militantes : « FEMMES », C.C. Paris 10.459-81 : 1 an : 5,00 F, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e).**

- **Anciens : « LE VETERAN SOCIALISTE » C.C.P. Paris Madeleine Lorris 12.320-70, 14, Bd Filles du Calvaire : le n° : 0,50 F.**

Collection Jean Jaurès

D) LE COMITE DIRECTEUR

VOUS trouverez ci-après les textes publiés par le Comité Directeur à la date d'impression du présent rapport ainsi que les principales décisions prises et qui n'ont pas eu leur place dans les autres chapitres.

I. — VIE INTERIEURE DU PARTI

1° Désignation des organismes centraux.

Réunion du 25 mai 1961

Ont été désignés à l'unanimité :

1° *Secrétariat Général :*
Secrétaire Général : Guy MOLLET.
Secrétaires Généraux adjoints : Georges BRUTELLE, Ernest CAZELLES, Pierre HERBAUT.
Trésorier : Victor PROVO.

2° *Bureau du Parti :*
BIDET, BOUTBIEN, GAZIER, JAQUET, A. LAURENT, LEENHARDT, PINEAU.

3° *Secrétaire Général des J.S. et des E.S. :*
Pierre HERBAUT.

4° *Responsables des grandes commissions :*
a) *c.n.e. :* PIC ; adjoint : WEILL-RAYNAL.
b) *Affaires Internationales :* JAQUET ; adjt : PONTILLON.
c) *Pays de langue française en voie de développement :* A. BIDET.
d) *Commission Nationale Agricole :* Kléber LOUSTAU.

5° *Direction du « Populaire » et du « Populaire-Dimanche » :*
Administrateur : R. NAEGELEN.
Directeur politique : P. HERBAUT.

6° *Liaison avec le Groupe Parlementaire :*
G. BRUTELLE.

7° *Groupe d'Etudes Doctrinales :*

Responsable : J. MOCH.
Adjoint : MALLEVILLE.

8° *Délégués du Comité Directeur à la Commission Nationale Ouvrière :*

CASSAGNE, CORMIER, DEIXONNE, DELABRE, FUZIER, LOO, MARZORATI, ROUTIER-PREUVOST, SCHMITT.

9° *Délégué du C.D. au Groupe Socialiste Européen :*

G. JAQUET.

10° *Délégués pour les questions agricoles au Groupe Socialiste Européen :*

LOUSTAU - CEPEDE.

11° *Délégués du C.D. à la Commission Nationale des Femmes Socialistes :*

MARZORATI - POT.

Réunion du 12 juillet 1961

Responsables de la Commission Nationale Ouvrière :
BARON, CASSAGNE, MARIAGE.

Comité Social du Bureau de liaison des Partis Socialistes Européens :

CAZELLES, DARCHICOURT ; suppléant : MARIAGE.

C.N.E. responsables des Sections (1961) :

— *Affaires Economiques*	Parlementaire Technicien	CHANDERNAGOR VERRET
— *Aéronautique*	P. T.	SCHMITT SUTTER
— *Anciens Combattants*	P. T.	DARCHICOURT FERRIER
— *Défense Nationale*	P. T.	SCHMITT CHASSAGNE Yvette
— *Education Nationale*	P. T.	DUCHATEAU DEIXONNE
— *Finances*	P. T.	LARUE TIXIER
— *Fonction publique*	P. T.	NAYROU ESCLATINE

— *Information* (1)	P. T.	BOUTARD NAHON
— *Construction*	P. T.	DENVERS CHOCHOY Odile
— *Santé*	P. T.	FOURNIER FOLIARD
— *Sécurité sociale*	P. T.	CASSAGNE MICHEL
— *Transports*	P. T.	DUMORTIER VAYE
— *Travail*	P. T.	CASSAGNE HORNEZ
— *Tourisme*	P. T.	MISTRAL COUTIN
— *Comité Législatif*	P. T.	CHANDERNAGOR BRUNSCHVICG Betty

(1) La section INFORMATION de la C.N.E. comprend 4 sous-sections avec les responsables techniciens suivants : Presse : NAHON ; radio : CARPENA ; cinéma : Jean OTTAVY ; théâtre : MURRAY.

Réunion du 30 *octobre* 1962

Commission Nationale Féminine : désignation de trois membres du Comité Directeur :

Ont été désignés : Marcel CHAMPEIX, Jean COURTOIS, Jean PALMERO.

Réunion du 9 *janvier* 1963

Commission Nationale d'Etudes. Désignation des responsables :

(après les élections législatives)

a) *Responsables de la C. N. E. :*

Parlementaire : Maurice PIC.

Non parlementaire : Etienne WEILL-RAYNAL.

b) *Responsables des Sous-Commissions :*

— *Affaires Economiques*	Parlementaire Technicien	CHANDERNAGOR VERRET
— *Aéronautique*	P. T.	MONTEL SUTTER
— *Anciens Combattants*	P. T.	DARCHICOURT FERRIER
— *Comité Législatif et Justice*	P. T.	DEJEAN BRUNSCHVICG Betty
— *Construction*	P. T.	DENVERS PIGNOL
— *Défense Nationale*	P. T.	MONTALAT CHASSAGNE
— *Education Nationale*	P. T.	METAYER Pierre MERIGONDE
— *Finances*	P. T.	LARUE Tony TIXIER
— *Fonction Publique*	P. T.	MAYROU ESCLATINE
— *Information*	P. T.	BOUTARD NAHON
Quatre Sous-Sections :		
1° *Presse*	P. T.	BOUTARD NAHON
2° *Radio*	P. T.	ESCANDE CARPENA
3° *Cinéma*	P. T.	BOUTARD OTTAVY
4° *Théâtre*	P. T.	BOUTARD MURRAY
— *Santé Publique*	P. T.	FOURNIER FOLIARD
— *Sécurité Sociale*	P. T.	CASSAGNE MICHEL Clément
— *Transports*	P. T.	DUMORTIER VAYE
— *Travail*	P. T.	CASSAGNE HORNEZ
— *Tourisme*	T. P.	BOISSON COUTIN

D'autre part, le Secrétariat Général veillera à ce que le Comité Directeur soit saisi le plus rapidement possible des travaux de la C. N. E.

Le Comité Directeur pourra être saisi des projets pour lesquels la commission plénière de la C.N.E. estimera nécessaire de le consulter (réunion du 6-6-1962).

2° Discipline.

Réunion du 5 septembre 1962

Indisciplines Parlementaires (A. Conte - M. Lejeune - F. Var) - Scrutin n° 190 du 6.7.1962.

Après avoir entendu A. CONTE et M. LEJEUNE et pris connaissance de la lettre de F. VAR, le Comité Directeur décide à l'unanimité, en application de l'art. 60 des Statuts :

1° *de rappeler à François VAR (première indiscipline) le respect des décisions du Parti ;*

2° *de traduire A. CONTE et M. LEJEUNE devant le Conseil National du* 6-9-1962.

Réunion du 30 octobre 1962

Problèmes électoraux :

Informé des problèmes posés dans quelques Fédérations, le Comité Directeur décide que tout membre du Parti qui se présenterait aux élections contre la décision fédérale, prise en conformité des directives du Congrès ou du Conseil National fixant la tactique, est automatiquement exclu du Parti.

3° Participation des Socialistes à des Organisations extérieures au Parti.

a) COMITE DE LA GAUCHE POUR LE MAINTIEN DE L'ALGERIE DANS LA REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Réunion du 28 mars 1962

Les mises au point de R. Lacoste, M. Lejeune et R. Dejean, déjà publiées dans la « Documentation Socialiste », seront rendues publiques. En même temps, seront rappelées les règles de démocratie qui lient les membres du Parti.

Réunion du 4 juillet 1962

(Audition de Robert LACOSTE)

Après avoir entendu les explications et précisions de Robert Lacoste sur les propos qui lui ont été prêtés par la presse à l'occa-

sion de sa déposition au procès Salan, de son discours au Conseil Général de la Dordogne, de ses contacts avec le colloque de Vincennes et le Comité de la Gauche pour le maintien de l'Algérie dans la République, le Comité Directeur :

1° Rappelle que, conformément à la règle du Parti, les Congrès et les Conseils Nationaux du Parti s'étant prononcés, aucun camarade ne peut, à l'extérieur du Parti, laisser penser qu'il se trouve en désaccord avec l'attitude de Robert Lacoste quand il exerçait les fonctions de Ministre en Algérie ;

2° Demande en contre partie à Robert Lacoste de veiller rigoureusement à ce que ni ses propos, ni son attitude, ne puissent laisser croire qu'il y a divergence entre ses conceptions et la politique adoptée par le Parti.

Il reste bien entendu qu'à l'intérieur du Parti tous les camarades sans distinction conservent l'entière liberté de défendre leur thèse.

Afin d'éviter qu'à l'avenir des équivoques se perpétuent à la suite d'informations de presse erronées ou mensongères, il est décidé, en accord avec Robert Lacoste, d'habiliter le Secrétariat Général à publier, chaque fois qu'il l'estimera utile, les démentis ou les mises au point nécessaires.

b) ATTITUDE DU PARTI VIS-A-VIS DU « MONDE BILINGUE » ET DE SES FILIALES.

(Réunion du 20 octobre 1961)

Le Comité Directeur :

1° Confirme sa décision du 28 mars 1957 invitant les membres du Parti à cesser toute collaboration avec le Monde Bilingue » ;

2° Décide d'étendre cette interdiction aux organisations ci-après contrôlées par le « Monde Bilingue » :

— *La Fédération des Villes Jumelées de la République Française et de la Communauté ;*

Secrétaire Général : M. SUANT, Maire d'Antony ;

Président : M. FOSSORIER, Maire de Deauville, 13, rue Racine, Paris.

— *Le Conseil Economique et Culturel des Villes Jumelées :*

13, rue Racine et 273, rue Saint-Jacques, Paris.

Président : M. Edgar FAURE, Sénateur, ancien Président du Conseil.

— *La revue « Cités Unies » 13, rue Racine, Paris.*

— *Le Comité Est-Ouest des Villes Jumelées, 13, rue Racine, Paris.*

— *Le Comité Marché Commun des Villes Jumelées, 13, rue Racine, Paris.*

— *Le Groupe parlementaire des Villes Jumelées.*

Président : M. DUTHEIL.

Les camarades déjà engagés dans l'une quelconque de ces organisations seront invités à s'en retirer.

En outre, une circulaire sera envoyée à tous nos Elus municipaux et cantonaux pour leur faire connaître les motifs de la décision du Comité Directeur.

4° Relations avec le P.S.U.

Réunion du 19 *avril* 1961

LETTRE DU P.S.U. CONCERNANT UNE ACTION COMMUNE A L'OCCASION DU PREMIER MAI.

Mandat est donné au Secrétariat Général de prendre contact avec les responsables du P.S.U. pour leur demander des explications et des précisions, notamment en ce qui concerne les partis et organisations qui ont été consultés.

Réunion du 20 *octobre* 1961

RENCONTRE ENTRE LES DELEGATIONS DU PARTI ET DU P. S. U.

Après le compte-rendu de Georges BRUTELLE et une large discussion, il est décidé :

1° d'ajourner la nouvelle rencontre prévue jusqu'à ce que le climat soit modifié ;

2° d'écrire au P.S.U. pour lui faire part de nos griefs ;

3° de publier le communiqué ci-après :

« *Le Comité Directeur du Parti Socialiste S. F. I. O. a entendu* « *un rapport sur les entrevues qui ont eu lieu en application des* « *décisions du Conseil National extraordinaire sur le regroupement* « *de la gauche démocratique. Il s'est félicité des premiers résultats* « *obtenus, mais a tenu à souligner le caractère anti-unitaire des ma-* « *nœuvres de certains éléments de la gauche française. Il dénonce* « *en particulier la publication dans l'* « *Express* » *de fausses infor-* « *mations sur les rencontres entre la S.F.I.O. et le P.S.U. et de* « *calomnies portant atteinte à la mémoire de Paul Ramadier. Il re-* « *grette l'équivoque maintenue par la direction du P.S.U. sur le ca-* « *ractère des relations de la gauche démocratique avec le parti com-* « *muniste, notamment par la publication d'un communiqué commun du* « *parti communiste et du P.S.U. au lendemain de l'entrevue entre* « *le P. S. U. et le Parti Socialiste S.F.I.O. Le Comité Directeur esti-* « *me que de tels procédés obligent d'ajourner la nouvelle rencontre* « *qui était prévue* ».

(Réunion du 9 janvier 1963)

LETTRE DU P. S. U. DEMANDANT UNE RENCONTRE.

Mandat est donné au Secrétariat Général de répondre en rappelant que l'élaboration d'un statut démocratique de la presse et de l'information en général par les formations démocratiques a toujours été la préoccupation majeure du Parti Socialiste S.F.I.O. et que, dans ces conditions, nous recevrons leur délégation à la Cité Malesherbes après leur Congrès.

5° Affaires fédérales.

a) D'ORDRE PARTICULIER :

(Réunion du 9 janvier 1963)

FEDERATION DES ALPES-MARITIMES.
DESIGNATION D'UNE COMMISSION DE TROIS MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR POUR ENQUETE SUR PLACE.

Ont été désignés : Gérard JAQUET, Emile LOO, Maurice RABIER.

(Réunion du 30 janvier 1963)

La dissolution de la Fédération est prononcée.

Alex Roubert est chargé, à titre provisoire, de reconstituer la Fédération et de faire des propositions pour sa réorganisation. Ces propositions seront soumises au C. D.

FEDERATION DE L'OISE - SECTION DE CREIL.

(Réunion du 9 janvier 1963)

La décision de la C.A. fédérale portant dissolution de la Section de Creil est confirmée.

Cazelles, Cormier et Deixonne sont désignés pour procéder à la reconstitution de la Section qui devra se faire dans un large esprit de conciliation.

(Réunion du 30 janvier 1963)

En raison des démissions de plusieurs camarades, consécutives à la décision de la Section de Creil de ne pas désigner Bué comme représentant de la Municipalité au district, il est demandé à la délégation du C.D. (Cazelles, Cormier, Deixonne) de se rendre de nouveau sur place avec mission de faire respecter les engagements pris par les uns et par les autres.

FEDERATION DE LA SEINE

Dissolution de la Section de Courbevoie.

(Réunion du 6 juin 1962)

La proposition de la Fédération de la Seine tendant à la dissolution de la Section de Courbevoie, qui n'était plus en état de fonctionner normalement, est entérinée.

La reconstitution de la Section se fera sous le contrôle d'une délégation du Comité Directeur composée de Cazelles, Courtois et Métayer.

Par ailleurs, il est entendu qu'à l'avenir les propositions de dissolution de Sections pour le motif de non-fonctionnement normal ne pourront être examinées par le Comité Directeur qu'après enquête sur place d'une délégation de trois de ses membres.

FEDERATION DE SEINE-ET-OISE.

Dissolution de la Section de Palaiseau.

(Réunion du 25 avril 1962)

En raison de l'indiscipline collective de la Section de Palaiseau lors des élections municipales, la décision de la Fédération de Seine-et-Oise est entérinée. Toutefois, mandat est donné au Secrétariat Général de rappeler à la Fédération qu'à l'avenir les règles statutaires concernant la dissolution des Sections devront être rigoureusement observées.

b) D'ORDRE GENERAL :

1. — CALCUL DES MANDATS FEDERAUX POUR LE CONGRES NATIONAL ORDINAIRE.

(Réunion du 30 janvier 1963)

Les propositions ci-après, présentées au nom du Bureau unanime, sont adoptées :

1) Pour toutes les Fédérations statutairement représentées, les mandats seront calculés sur la moyenne des cartes et des timbres des deux années écoulées ;

2) Pour les Fédérations créées l'année précédant celle du Congrès National ordinaire, les mandats seront calculés sur le nombre de cartes et de timbres pris par la Fédération l'année de sa constitution ;

3) Pour les Fédérations qui n'avaient pas droit à une représentation pour l'année du dernier Congrès National ordinaire, mais qui, en raison de leur effort de recrutement, auraient droit à une représentation l'année suivante, ce sont les prises de cartes et de timbres de cette deuxième année qui seront retenues pour le calcul de leurs mandats ;

4) Pour les Fédérations qui, en raison de l'insuffisance de leur prise de matériel, ne seraient plus statutairement représentées la deuxième année suivant le Congrès, mais dont la moyenne totale des prises de cartes et de timbres pendant la première et la deuxième années donnerait droit à une représentation, disposeront des mandats correspondant à cette moyenne ;

5) Pour tous les cas particuliers, il appartiendra à la Commission de vérification des mandats de les étudier et de faire des propositions au Congrès ;

6) Les mandats établis conformément aux dispositions ci-dessus seront valables pour toutes les assises nationales qui se tiendront dans la période partant du Congrès National ordinaire et finissant le 31 décembre de l'année suivante ;

7) Si une assise nationale (Conseil National ou Congrès extraordinaire) devait se tenir entre le 1er janvier précédant le Congrès National ordinaire et la date de réunion du dit Congrès, les mandats, calculés suivant les modalités ci-dessus définies, seraient homologués par ce Conseil National ou ce Congrès extraordinaire.

2. — INDICE DES SALAIRES SERVANT A DETERMINER LES TAUX DES COTISATIONS DES MEMBRES DU PARTI.

(Réunion du 30 octobre 1962)

Pour la fixation du taux des cotisations de 1963, le Comité Directeur décide de retenir comme base l'indice du 1er juillet 1962, soit 165,7.

6° Comité Directeur.

a) PROCESSUS POUR POURVOIR AUX VACANCES EVENTUELLES DANS LE COMITE DIRECTEUR, COMPTE TENU DES NOUVELLES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 32 DES STATUTS ADOPTEES PAR LE 53ème CONGRES NATIONAL.

(Réunion du 14 juin 1961)

PREMIER CAS : LA GARANTIE DE REPRESENTATION A ETE APPLIQUEE.

Cette garantie doit continuer à jouer, c'est-à-dire que la minorité qui en a bénéficié doit, si possible, conserver le nombre de ses représentants.

En conséquence, si un camarade appartenant à ladite minorité cesse de faire partie du Comité Directeur, il sera remplacé par celui des camarades venant ensuite sur la liste et signataire de la motion critère.

A défaut d'un camarade remplissant les conditions ci-dessus, le candidat ayant obtenu le plus de voix parmi ceux éliminés par le jeu de la garantie est appelé à siéger au Comité Directeur.

Si le camarade ayant quitté le Comité Directeur n'appartient pas à la minorité ayant bénéficié de la garantie, il est remplacé par le camarade ayant obtenu le plus de voix parmi ceux éliminés par le jeu de cette garantie.

DEUXIEME CAS : LA GARANTIE — QU'ELLE AIT ETE DEMANDEE OU NON — N'A PAS EU A ETRE APPLIQUEE.

En cas de vacance, c'est le camarade classé en tête des non élus qui rentre au Comité Directeur.

* * *

Dans le cas d'application de la décision du Comité Directeur en date du 18 septembre 1946 fixant le processus pour pourvoir aux vacances éventuelles créées par des élections législatives (art. 31 des Statuts : 45 membres dont 20 parlementaires au maximum), il sera tenu compte des dispositions ci-dessus.

b) DELEGATION DE POUVOIR AU BUREAU DU PARTI.

(Réunion du 25 mai 1961)

Dans l'intervalle des sessions du Comité Directeur et sous réserve d'en rendre compte à celui-ci, le Bureau du Parti — lorsque la situation appelle des décisions rapides — remplit les attributions réglementaires dévolues au Comité Directeur.

7° Presse.

(Réunion du 19 avril 1961)

a) FUSION DU « POPULAIRE-DIMANCHE » AVEC « DEMOCRATIE 61 ».

A l'unanimité moins deux voix contre et une abstention, le Comité Directeur se prononce pour la fusion.

b) DIRECTION POLITIQUE DU « POPULAIRE » QUOTIDIEN.

(Réunion du 6 juin 1962)

Gérard JAQUET est désigné par acclamations directeur politique du « Populaire » quotidien.

c) ABONNEMENTS AUX PUBLICATIONS DU PARTI.

(Réunion du 28 février 1962)

Les membres du Comité Directeur et les Sections peuvent bénéficier également, comme les parlementaires, de l'abonnement forfai-

taire de 120,00 fr. pour s'assurer le service de toutes les publications du Parti (Démocratie 63, Populaire quotidien, Revue Socialiste, Femmes Socialistes, Communes de France, Ecole de France, Nation Socialiste, Documentation Socialiste intérieure, Luttes (J.S. et E.S.), Université Socialiste, Travailleur Socialiste, Vétéran Socialiste).

d) ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES JOURNAUX NOTOIREMENT ET SYSTEMATIQUEMENT HOSTILES AU PARTI ET POUR LESQUELS LA COLLABORATION DES SOCIALISTES EST INTERDITE.

(Réunion du 25 avril 1962)

La liste des journaux notoirement et systématiquement hostiles au Parti est arrêtée comme suit :

— *La presse communiste et « Libération » ;*
— *« Aspects de la France » ;*
— *« Carrefour » ;*
— *« L'Express » ;*
— *« France-Observateur » (pour mémoire) ;*
— *« Le Journal du Parlement » (pour mémoire) ;*
— *« Rivarol » ;*
— *« Nouveaux Jours ».*

En conséquence, la collaboration des Socialistes à ces journaux est interdite.

MODIFICATIONS.

(Réunion du 9 janvier 1963)

Etant donné que la Direction du « Journal du Parlement » a assuré qu'il n'y aura plus d'attaques contre le Parti dans son journal, le Comité Directeur décide de suspendre, à titre d'expérience, l'interdiction qu'il avait prononcée le 27 septembre 1956.

La même décision a été prise par le Bureau du Parti *(Réunion du 17 octobre 1962)* en ce qui concerne « L'Express ».

8° Attitude du Parti vis-à-vis de la Fédération Nationale des Etudiants de France.

(Réunion du 29 novembre 1961)

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité :

« Le Parti Socialiste dénonce les mesures arbitraires accumulées « par le gouvernement à l'encontre de l'U.N.E.F. Il assure de sa « solidarité les organisations libres du syndicalisme étudiant et de-

« *mande à ses adhérents de n'accepter aucun poste de responsabilité* « *dans l'organisation créée sous le patronage et à la solde du gouver-* « *nement* ».

9° Problèmes de la Jeunesse.

(Réunion du 30 *janvier* 1963*)*

Après le très intéressant exposé de Pierre Mauroy, il est procédé à un échange de vues et le Comité Directeur appuiera au maximum les efforts de la Fédération Léo Lagrange pour la création de maisons de jeunes et la formation des cadres.

Les élus municipaux socialistes seront invités :

1° *à apporter une aide efficace à la Fédération ;*

2° *à assister nombreux à la Conférence Nationale des Foyers Léo Lagrange, les* 13 *et* 14 *avril* 1963.

II. — POLITIQUE INTERIEURE

1° Politique générale.

a) SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE.

(Réunion du 22 *mars* 1961*)*

Le texte ci-après est adopté à l'unanimité :

« *Le Comité Directeur, réuni le* 22 *mars* 1961, *fait sien le commu-* « *niqué ci-après, publié ce même jour par le Groupe Parlementaire* « *sur la situation économique et sociale :*

« *Le Groupe Parlementaire Socialiste s'élève contre les obstacles* « *mis par le Gouvernement aux augmentations de salaires.*

« *Le Groupe Parlementaire socialiste — députés et sénateurs —* « *s'est réuni hier matin sous la présidence de Francis Leenhardt.*

« *Après avoir entendu un exposé de Guy Mollet, Secrétaire Géné-* « *ral, sur la situation politique, il a consacré ses travaux à l'examen* « *des problèmes économiques et sociaux.*

« *Il a décidé de préparer des initiatives législatives en matière de* « *construction pour tirer les enseignements du récent scandale.*

« *Il a approuvé les questions écrites posées au Ministre du Travail* « *par René Cassagne, député et Maurice Coutrot, sénateur, sur les* « *décisions gouvernementales qui compromettent le régime de retraite* « *des cadres, et donne mandat à ses délégués à la Commission des* « *Affaires Culturelles et Sociales de suivre attentivement cette ques-* « *tion.*

«*Il a étudié les revendications modérées et légitimes de la Fonction* « *Publique, victime d'un déclassement qui compromet gravement son*

« *recrutement. Il dénonce l'inertie du Gouvernement qui se refuse à* « *la remise en ordre que les plus-values fiscales permettent et que le* « *ralentissement de l'activité économique rend opportune.*

« *A cet égard, le Groupe socialiste proteste contre la pression* « *faite par le Premier Ministre sur le patronat pour la limitation* « *des hausses des salaires. Une fois de plus, le Gouvernement, indul-* « *gent à une hausse des prix et des profits, ne voit de danger d'in-* « *flation que du côté des salaires.*

« *Enfin, le Groupe Socialiste regrette que le Gouvernement ait* « *choisi pour les élections cantonales une période de session parle-* « *mentaire au lieu de les fixer en avril. Ainsi sera encore réduit le* « *travail législatif, déjà interrompu pendant dix-huit semaines.*

(Réunion du 19 *avril* 1961*)*

« *Il dénonce avec force, une fois de plus, l'oppposition du Gou-* « *vernement à toute mesure qui remédierait au malaise social qui* « *s'accroit de jour en jour : la politique économique suivie depuis* « *le début de la législature consiste à tolérer la hausse du coût de la* « *vie et des profits, en ne voyant de danger d'inflation que dans les* « *rajustements des salaires et des traitement. Elle est erronée dans* « *l'état actuel de la production et son injustice la rend inacceptable* « *pour le Parti Socialiste* ».

b) PROBLEME DES INSTITUTIONS.

(Réunion du 12 *juillet* 1961*)*

Le Comité Directeur tient à se faire l'écho des inquiétudes, chaque jour aggravées, des Démocrates de ce pays devant des atteintes que le Pouvoir fait subir sans cesse davantage à l'esprit et à la lettre de la Constitution.

Il félicite les porte-parole du Parti au Parlement, Guy MOLLET et Gaston DEFFERRE, d'avoir solennellement dénoncé la dangereuse erreur qui consiste « à confondre les applaudissements de la foule avec l'assentiment du peuple », à mépriser les mandataires de la souveraineté nationale, bref à substituer la décision d'un homme seul à l'équilibre indispensable en démocratie entre un gouvernement qui vraiment gouverne et un Parlement qui vraiment contrôle et légifère.

Un pouvoir qui, par de telles méthodes, croit affirmer sa force, se condamne au contraire aux pires faiblesses, incite le citoyen, en l'absence de tout autre recours, à se faire justice lui-même par la violence, et expose ainsi le pays aux pires convulsions, au chaos ou au triomphe des extrémistes.

(Réunion du 30 octobre 1962)

EXAMEN DE LA SITUATION POLITIQUE APRES LES RESULTATS DU REFERENDUM DU 28 OCTOBRE 1962.

Après un large échange de vues, le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité :

« *Malgré un déchaînement sans précédent de la propagande officielle, les résultats du référendum montrent clairement que les républicains ont refusé d'avaliser la violation de la Constitution. Il aura fallu, en effet, la menace de démission du Président de la République pour qu'une majorité se dégage sur les suffrages exprimés. Mais cette majorité représente moins de la moitié du corps électoral. La transformation du référendum en plébiscite est donc bien loin d'avoir entraîné l'adhésion des Français au pouvoir personnel.*

« *Cet avertissement donné au chef de l'Etat par les citoyens peut devenir un véritable coup d'arrêt de l'évolution vers un régime autoritaire si l'effort de tous les démocrates se porte maintenant sur la bataille des élections législatives. Le Comité Directeur se félicite de l'accord réalisé entre les dirigeants des quatre grandes formations politiques, accord qui prouve que les démocrates sont prêts à assumer leurs responsabilités devant le pays et à garantir la stabilité des institutions et de l'Exécutif dans le respect des règles démocratiques* ».

2° Algérie.

L'ensemble du communiqué suivant est adopté à l'unanimité moins 1 voix contre (4 camarades se sont abstenus sur la 2ème phrase faisant référence au référendum) :

(Réunion du 22 mars 1961)

« *Le Comité Directeur salue avec une très grande satisfaction l'évolution actuelle du problème algérien qui, paraissant écarter de part et d'autre des préalables que le Parti a souvent dénoncés comme des obstacles à l'arrêt des hostilités, va permettre l'ouverture de négociations en vue de rétablir la paix en Algérie. A cet égard, le référendum, en brisant la résistance de l'opposition des factieux et en donnant au Président de la République, à une majorité massive, le mandat d'obtenir une « fin des combats » et « une pacifique confrontation » a été un élément décisif de cette évolution. Le Parti, par la clairvoyance dont il a fait preuve en soutenant dans la politique algérienne du chef de l'Etat tout ce qui pouvait rapprocher l'heure de la négociation, a ainsi largement contribué à la recherche d'une solution politique de la crise algérienne.*

« *A la veille de l'ouverture des négociations, le Comité Directeur rappelle que le Parti a toujours considéré qu'il était de l'intérêt de*

« *l'Algérie comme de la France qu'une coopération étroite existe* « *entre les deux pays et que l'élaboration d'une solution dans ce sens* « *entre les parties intéressées faciliterait la mise au point des garan-* « *ties pour les individus et les diverses communautés, ainsi que l'exer-* « *cice de l'autodétermination finale.*

« *Convaincu de la nécessité d'aboutir le plus rapidement possible* « *à une solution démocratique et juste du problème algérien, mais* « *conscient des résistances qui peuvent encore se faire jour, de part* « *et d'autre, et des sabotages qui peuvent être tentés, le Comité Direc-* « *teur invite les populations françaises et algériennes à soutenir avec* « *sang-froid et fermeté la politique de négociation qui, seule, peut* « *assurer l'avenir de la France et de l'Algérie* ».

(Réunion du 19 avril 1961)

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité moins 1 voix contre :

« *Le Comité Directeur estime que les déclarations du Président* « *de la République dans sa conférence de presse, nuancées par ses* « *discours dans le Sud-Ouest, devraient avoir levé, dans l'esprit des* « *dirigeants du F. L. N., les obstacles à l'ouverture des pourparlers* « *et permettre de mettre fin, sans nouveaux atermoiements, à une* « *effusion de sang aussi douloureuse que vaine. Il souhaite que la thèse* « *constante des socialistes sur l'association franco-algérienne, dans* « *l'intérêt commun des populations, soit retenue par les deux par-* « *ties* ».

(Réunion du 26 avril 1961)

APRES LA REBELLION D'ALGER

Le communiqué suivant est adopté à l'unanimité :

« *Le Comité Directeur du Parti Socialiste S.F.I.O. a examiné* « *la situation politique au lendemain de l'échec de l'entreprise de* « *subversion conduite par un groupe d'officiers trahissant leur de-* « *voir.*

« *L'inflexible fermeté du Président de la République pendant* « *toute la durée de la crise, et notamment celle qu'il a montrée dans* « *l'allocution adressée à la Nation et dans les instructions données à* « *l'armée, a été un élément décisif dans la liquidation rapide de l'in-* « *surrection.*

« *Elle n'a pu être réellement efficace que grâce au courage et à* « *la volonté montrés par les Français. Les éléments loyalistes de* « *l'armée et de l'administration, la marine, la gendarmerie et les* « *C.R.S. ont apporté au pouvoir républicain une aide précieuse à* « *l'heure où tant de défaillances, par complicité ou par lâcheté, pou-* « *vaient être constatées. Les soldats du contingent, en communion*

« *étroite avec la Nation, ont refusé de soutenir la subversion et ont* « *participé à sa liquidation. Enfin, malgré les réserves et les ran-* « *cœurs qu'ils peuvent légitimement avoir devant une politique favo-* « *rable exclusivement aux possédants, les travailleurs, en participant* « *massivement à la grève d'avertissement du lundi vingt-quatre avril,* « *ont montré qu'ils étaient la Nation et qu'ils ne tolèreraient pas* « *l'installation en France de l'autorité des généraux factieux.*

« *Mais la seule possibilité de cette insurrection et l'importance* « *qu'elle a eue doivent rappeler au peuple français l'ampleur des pé-* « *rils et la nécessité d'en interdire le retour. Dans l'immédiat, les* « *sanctions prévues par la loi doivent être impitoyablement prises et* « *appliquées à l'encontre de tous les coupables et de leurs complices.* « *L'épuration des grands corps de l'Etat, qui aurait dû être faite et* « *ne l'a pas été, doit être totale : les amis clandestins de la rébellion,* « *où qu'ils se trouvent, doivent être éliminés. L'armée doit être réor-* « *ganisée, et plus particulièrement les unités spécialisées qui ont* « *formé les troupes de choc de l'insurrection. La République, pour* « *être défendue, doit être servie par des hommes qui lui sont indé-* « *fectiblement attachés.*

« *Ces mesures indispensables ne seraient cependant pas suffisan-* « *tes pour garantir la solidité du régime républicain si elles ne s'ac-* « *compagnaient pas d'une politique d'ensemble. Le problème algérien* « *subsiste et s'est trouvé aggravé par la folle aventure des généraux* « *factieux. Plus que jamais, la reprise des négociations en vue d'a-* « *boutir à une solution démocratique, pacifique et juste, est* « *nécessaire. D'autre part, la démocratie restera fragile tant qu'un* « *fonctionnement correct de ses institutions n'aura pas été assuré et* « *tant que les travailleurs, venus encore une fois lui apporter le* « *concours de leurs forces et de leur fidélité, ne sentiront pas qu'elle* « *leur appartient réellement. Il serait en effet catastrophique, pour* « *l'avenir du régime républicain, de répondre à l'élan désintéressé du* « *monde du travail par la poursuite d'une politique de réaction et de* « *régression sociale.*

« *Une politique courageuse et sociale, la seule conforme à l'inté-* « *rêt national, doit, pour triompher, être appuyée par un vaste cou-* « *rant populaire. Le Comité Directeur, conscient des responsabilités* « *qui incombent aux socialistes, invite, en conséquence, tous les mili-* « *tants du Parti à développer leur activité en vue de faire toujours* « *mieux connaître les solutions socialistes, à faire preuve de la plus* « *grande vigilance et à travailler avec ténacité en faveur du regrou-* « *pement des forces de la gauche démocratique* ».

(Réunion du 14 *juin* 1961*)*

AJOURNEMENT DE LA CONFÉRENCE D'EVIAN.

Après avoir examiné dans le détail l'état du problème algérien au lendemain de l'ajournement de la conférence d'Evian, et conscient

de traduire la volonté unanime du pays, le Comité Directeur du Parti Socialiste S. F. I. O. souhaite la reprise rapide des négociations dans un esprit de conciliation et de compréhension mutuelle.

(Réunion du 20 octobre 1961)

ATTITUDE DU GOUVERNEMENT VIS-A-VIS DES TRAVAILLEURS ALGERIENS.

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité :

« *Le Comité Directeur du Parti Socialiste S. F. I. O., particu-*
« *lièrement inquiet du développement pris dans la région parisienne*
« *par les récentes manifestations musulmanes, dénonce les mesures de*
« *discrimination raciale prises par le pouvoir à l'égard des travail-*
« *leurs algériens.*

«*En effet, bien que régis par les lois françaises, ces travailleurs*
« *ont fait l'objet de mesures particulières : interdiction de circuler le*
« *soir, fermeture des cafés.*

« *La démonstration est faite que ces mesures inadmissibles ne*
« *contribuent même pas à garantir la sécurité, mais accroissent la*
« *menace en fournissant un aliment à l'action des meneurs F.L.N.*

« *Manifestations et répression risquent désormais de se succéder*
« *dans un climat d'autant plus dangereux que les agents de la police*
« *parisienne ont été gravement éprouvés par les attentats terroristes.*

« *Pour garantir la paix dans la capitale et sa banlieue, le Minis-*
« *tère de l'Intérieur doit renoncer à la fois aux représailles collectives*
« *et aux excès d'une répression aveugle* ».

(Réunion du 28 février 1962)

EVOLUTION DU PROBLEME ALGERIEN.

Le Comité Directeur accueille avec espoir les perspectives d'un accord avec le G.P.R.A. sur le cessez-le-feu.

Ayant pris connaissance des informations relatives aux conclusions des travaux du C.N.R.A., il souhaite que la poursuite des pourparlers permette un aboutissement rapide.

Par ailleurs, il approuve l'initiative du groupe parlementaire réclamant la convocation du Parlement.

En outre, mandat est donné au Bureau du Parti de publier un communiqué dès que l'accord sur le cessez-le-feu sera rendu officiel.

(Réunion du 8 mars 1962)

ATTITUDE DU PARTI VIS-A-VIS DU REFERENDUM DU 8 AVRIL 1962.

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité :

« *Après la décision du Conseil National du samedi 24 mars invi-*
« *tant les Socialistes et les Démocrates à répondre oui au référendum*
« *du 8 avril, le Comité Directeur du Parti Socialiste S. F. I. O.*
« *constate que, comme il était prévisible, le Président de la Républi-*
« *que, dans les dernières phrases de son allocution destinée à ouvrir*
« *la campagne du référendum, tente de donner à la question posée la*
« *signification d'une adhésion quasi-totale à sa personne et à l'ensem-*
« *ble de sa politique d'hier et de demain.*

« *Le Comité Directeur rappelle que ce référendum n'a, aux yeux*
« *des Socialistes, qu'une seule signification : l'approbation ou le refus*
« *des accords d'Evian, de la paix négociée, de l'écrasement de*
« *l'O.A.S., de la réconciliation des communautés en Algérie.*

« *Par conséquent et en dépit de l'attitude du pouvoir, les Socia-*
« *listes et les Démocrates, sans abstention, répondront oui au réfé-*
« *rendum* ».

(Réunion du 4 juillet 1962)

RESULTATS DU REFERENDUM EN ALGERIE.

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité :

« *Le Parti Socialiste S. F. I. O. constate qu'à une immense majo-*
« *rité le peuple algérien, par voie de référendum, a choisi l'indépen-*
« *dance dans la coopération avec la France. Soucieux, depuis tou-*
« *jours, que la cohabitation et la collaboration entre les communautés*
« *s'établissent grâce au respect des principes démocratiques, le Parti*
« *Socialiste aidera de toutes ses forces à ce que, dans la paix*
« *retrouvée, l'Algérie panse rapidement ses plaies, occupe la place*
« *qui lui revient parmi les Nations libres et travaille au progrès*
« *collectif et individuel de ses citoyens sans distinction d'origine, de*
« *confession et d'opinion. Ainsi auront porté leurs fruits les efforts*
« *des démocrates et des socialistes qui luttent depuis tant d'années*
« *pour une solution juste et humaine du problème algérien* ».

(Réunion du 6 juin 1962)

PARTICIPATION DES SOCIALISTES A LA CAMPAGNE POUR L'AUTODETERMINATION.

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité :

« *Le Comité Directeur approuve la décision prise par les fédé-*
« *rations S. F. I. O. d'Algérie de participer à la campagne du*

référendum sur l'autodétermination et d'y défendre les positions du « Parti.

« Fidèle à la politique qu'il n'a cessé de préconiser et de mettre « en œuvre, le Parti Socialiste S. F. I. O. considère qu'à partir du « moment où les populations algériennes se seront prononcées quant « au destin du pays, c'est à elles qu'il appartiendra de se donner les « structures et les formes d'action politique de leur choix et en parti- « culier d'organiser, dans les conditions propres à l'Algérie, le combat « pour la démocratie socialiste.

« Le Comité Directeur adresse l'expression de sa solidarité fra- « ternelle aux camarades musulmans et européens des fédérations « socialistes d'Algérie. Il rend un solennel hommage aux victimes de « notre cause commune qui sont tombées si nombreuses en leurs rangs. « Le sacrifice, le dévouement, la fidélité, n'auront pas été vains si, en « grande partie grâce à l'effort de tous ses militants, sont ainsi sauve- « gardées, préparées et assurées pour l'Algérie nouvelle les chances « de la paix, de la liberté et du socialisme ».

3° Lutte contre l'O. A. S.

(Réunion du 14 *juin* 1961*)*

EPURATION ET APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION.

Le Comité Directeur dénonce la lenteur de l'épuration et la faiblesse de l'action entreprise contre les factieux. Il s'inquiète, dans le même temps, de la mise en œuvre par le Gouvernement de méthodes susceptibles de frapper les individus pour des motifs étrangers à ceux qui ont justifié l'application de l'art. 16.

Il proteste, en particulier, contre l'imprécision des textes permettant le dégagement de fonctionnaires et de militaires, imprécision de nature à en permettre l'utilisation à l'encontre d'agents de l'Etat pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'épuration rendue nécessaire par les menaces permanentes de putsch.

(Réunion du 20 *décembre* 1961*)*

« L'activité de l'organisation dite de l'armée secrète ne se ralentit « pas : des deux côtés de la Méditerranée, les sections spéciales et « les commandos de l'ex-général Salan continuent à plastiquer et à « assassiner. En Algérie réside la force principale de l'O. A. S. qui « utilise les inquiétudes de la population européenne devant un avenir « encore incertain et qui regroupe tous les aventuriers, militaires et « civils, déjà à l'origine des prérédents putschs. En revanche l'O.A. « S. reste en France une organisation peu nombreuse qui bénéficie « d'un recrutement spontané dans les formations fascistes tradition- « nelles ; mais son influence y est disproportionnée à ses effectifs.

« *Par le chantage, le bluff, la peur et l'action terroriste, les hommes* « *de l'O. A. S. ont créé un courant d'attentisme, de lâcheté et de* « *complaisance dans bien des milieux, y compris dans les grands* « *corps de l'Etat.*

« *Cette dégradation morale a été rendue possible par le comporte-* « *ment de l'Exécutif. La passivité du Président de la République et* « *le caractère de complicité envers les factieux d'une partie de l'ac-* « *tion gouvernementale ont encouragé l'attentisme. La scandaleuse* « *répression d'une des manifestations qui ont eu lieu le dix-neuf dé-* « *cembre dernier montre bien le caractère équivoque de la politique* « *de l'Exécutif dans le domaine de la défense de la République : des* « *manifestants anti-fascistes sont sauvagement frappés alors qu'on* « *fait appel à l'action populaire lorsqu'une révolte ouverte menace* « *de balayer le régime ; au contraire, les factieux continuent d'échap-* « *per à une répression verbale et inconsistante.*

« *Le trouble des esprits résultant de cette véritable démission* « *d'un pouvoir qui a sombré dans la faiblesse, l'incohérence et le dé-* « *sarroi a été illustré par la remarquable réaction républicaine des* « *responsables des syndicats de la police parisienne. Cette réaction* « *prouve qu'il est possible de trouver des défenseurs de la Républi-* « *que et de les mobiliser.*

« *Devant la carence du pouvoir légal, les démocrates français* « *doivent prendre en main la défense de la République. Leur union* « *est plus que jamais nécessaire et urgente. Aucune considération* « *secondaire ne peut être invoquée pour la freiner ou l'empêcher. Au-* « *cune confusion n'est acceptable dans sa construction. Les démocra-* « *tes — tous les démocrates et rien que les démocrates — peuvent,* « *s'ils le veulent, se mettre facilement d'accord sur la nécessité d'une* « *action coordonnée en faveur d'une paix négociée en Algérie et* « *contre l'O.A.S. Ces deux objectifs sont en effet inséparables, puis-* « *qu'une paix juste, comportant des garanties sérieuses pour les* « *minorités en Algérie, priverait les factieux d'un important argu-* « *ment de propagande et les rejetterait dans l'isolement et l'impuis-* « *sance des groupuscules activistes* ».

(Réunion du 24 janvier 1962)

REGROUPEMENT DE LA GAUCHE DEMOCRATIQUE. — LUTTE CONTRE L'O. A. S.

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité moins 1 abstention :

« *Le Comité Directeur du Parti Socialiste S. F. I. O. rappelle* « *les décisions du dernier Conseil National extraordinaire.*

« *D'une part, dans le cas de vacance du pouvoir pour n'importe* « *quelle raison, regrouper autour du Président du Sénat, désigné par* « *la Constitution, tous les démocrates, quelle que soit leur famille*

« *spirituelle, afin de ne pas laisser se créer un vide institutionnel et* « *pour résister légalement à la menace fasciste. C'est pourquoi le* « *Secrétariat du Parti a pris, prend et prendra des contacts avec des* « *personnalités appartenant à des milieux très divers.*

« *D'autre part, sans délai, regrouper la gauche démocratique qui,* « *unie, représenterait la force la plus importante du pays. C'est* « *pourquoi le Parti a patiemment tenté de construire, avec tous ceux* « *qui se réclament de la pensée démocrate socialiste, avec les syndi-* « *cats et organisations ouvrières libres, un cartel d'action démocrati-* « *que pouvant apparaître, sur un programme précis, comme l'alterna-* « *tive au présent et le successeur de demain.*

« *La situation générale s'est nettement aggravée. Les négociations* « *sur l'Algérie n'ont toujours pas abouti et le peuple français, devant* « *le silence qui entoure l'évolution des pourparlers, est inquiet pour* « *l'avenir de la paix. Profitant de la carence et des complaisances* « *du pouvoir et des autorités, bénéficiant d'une quasi-impunité* « *l'O. A. S. tend à développer pratiquement sans risque son action* « *terroriste. En Algérie, le nombre des meurtres et des ratonnades a* « *considérablement augmenté. En France, l'O. A. S. cherche, par des* « *attentats criminels, commis maintenant même en plein jour par* « *quelques commandos, à créer un climat d'insécurité et d'anarchie.*

« *Devant cette situation, le Comité Directeur déplore les obstacles* « *que le Parti a rencontrés au cours de ses tentatives en vue d'un* « *regroupement de la gauche démocratique qui, unie dans la clarté,* « *pourrait prendre des initiatives de riposte et envisager plus com-* « *modément le problème de ses relations avec les autres fractions de* « *l'opinion française hostiles au fascisme.*

« *Aujourd'hui, en effet, le parti communiste et les partisans du* « *pouvoir personnel subissent, eux aussi, les coups de l'O.A.S. Les uns* « *et les autres en tirent argument pour rechercher l'unité d'action* « *avec la gauche démocratique et le Parti Socialiste S.F.I.O. Celui-ci* « *considère qu'il ne doit pas accepter de telles propositions, ni taire* « *ses désaccords avec les communistes et les partisans du pouvoir* « *personnel, qui portent tous une lourde responsabilité dans la crise* « *de la République et l'évolution du régime, qui défendent et prati-* « *quent des conceptions anti-démocratiques de l'Etat et qui, sur la* « *plupart des problèmes actuels, soutiennent des thèses que le Parti* « *Socialiste juge dangereuses.*

« *Il est évident que, dans le cas d'un putsch et pour y répondre,* « *ceux qui sont attaqués par les néo-nazis de l'O. A. S. et décidés à* « *s'opposer à eux se trouveraient mêlés dans le combat. Mais tout* « *accord de caractère politique avec le parti communiste et les parti-* « *sans du pouvoir personnel, déjà impossible pour les raisons pré-* « *cédentes, non seulement ne ferait pas reculer le risque, mais ferait* « *le jeu de l'adversaire.*

Le Comité Directeur mandate le bureau pour poursuivre ses « *efforts en vue du regroupement de la gauche démocratique, confor-* « *mément à la décision du Conseil National. Il appelle les fédérations*

« *à prendre dès maintenant les initiatives de riposte, soit seules, soit* « *de préférence en accord avec les organisations de la gauche démo-* « *cratique* ».

COMMUNIQUE DU COMITE NATIONAL D'ACTION CONTRE L'O.A.S. ET POUR LA PAIX NEGOCIEE.

(Publié le 23 mars 1962)

Le 26 janvier 1962, conscientes de traduire les préoccupations de tous les Démocrates, les organisations de la Gauche Démocratique demandaient un règlement du problème algérien par la négociation, lançaient un appel aux travailleurs d'origine européenne pour les détourner de l'action menée par l'O.A.S. et s'engageaient à combattre les entreprises criminelles des factieux.

Aujourd'hui, les mêmes organisations se félicitent de l'accord intervenu par la proclamation du cessez-le-feu.

La Paix définitive peut et doit intervenir sur les bases de l'accord d'Evian.

Dans cette perspective, les organisations démocratiques de gauche prennent acte du fait que les garanties offertes aux Européens d'Algérie se rapprochent sensiblement des conditions formulées le 19 janvier 1961 par les organisations démocratiques de gauche, d'une part, et les organisations syndicales libres, d'autre part.

Les signataires estiment irréversibles les accords qui viennent d'être conclus à Evian, mais rappellent que les garanties ne sauraient avoir plein effet que si dans les prochaines semaines une coopération réelle s'instaure entre les diverses communautés.

Ils lancent donc un appel pressant aux Algériens de souche européenne pour qu'ils prennent une claire conscience de cette réalité, des perspectives qu'elle leur offre, alors que la persistance dans la violence ne pourrait que condamner leur propre avenir sur la terre algérienne.

Les Démocrates ne tolèreront pas que les animateurs de l'O. A. S. remettent en cause des accords que seul le peuple de France est qualifié pour approuver.

Il faut que les responsables de l'action subversive sachent qu'ils trouveront devant eux, décidés au combat, tous les Démocrates qui mettent leur volonté et leur espoir dans la coopération entre la France démocratique et un Etat algérien où les Communautés réconciliées œuvreront harmonieusement dans la Paix et la Liberté.

1° *Parti Socialiste S. F. I. O.*

2° *Parti Républicain Radical et Radical Socialiste.*

3° *Centre des Indépendants de Gauche et Socialistes Indépendants.*

4° *Fédération Nationale des Combattants Républicains.*

5° *Gauche Européenne.*

6° *Commission des Anciens Déportés contre le Régime Cencentrationnaire.*

7° *Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme.*

III. — POLITIQUE INTERNATIONALE

Les décisions du Comité Directeur figurent à la rubrique spéciale réservée aux problèmes internationaux.

* * *

IV. — REUNIONS DU COMITE DIRECTEUR

Tableau des présences

Du 25 mai 1961 au 27 février 1963, le Comité Directeur a tenu 26 séances (y compris les réunions communes avec le groupe parlementaire).

BEGARRA	26	LEENHARDT	23
BIDET	24	LOO	18
BOUTBIEN	6	LOUSTAU	23
BRUTELLE	24	MALACRIDA	21
CASSAGNE	10	MARZORATI	21
CAZELLES	25	METAYER	22
CHAMPEIX	19	MINJOZ	13
CLUZEAU	18	J. MOCH	21
CORMIER	25	GUY MOLLET	26
COURTOIS	25	E. MOREAU	14
DARDEL	15	MULLER	17
DEIXONNE	14	R. NAEGELEN	15
DELABRE	9	NOTEBART	18
FARAUD	22	PALMERO	13
FUZIER	25	PIC	16
GARAT	11	PIETTE	23
GAZAGNES	12	PINEAU	15
GAZIER	14	PROVO	7
GUILLE	22	RABIER	17
P. HERBAUT	22	ROUTIER-PREUVOST	15
JAQUET	24	SCHMITT	17
JUNILLON	22	WEILL-RAYNAL	26
A. LAURENT	18		

E) LE BUREAU DU PARTI

COMPOSITION

LE Secrétariat Général plus sept Membres élus par le Comité Directeur :

Guy MOLLET, Georges BRUTELLE, Ernest CAZELLES, Pierre HERBAUT, Victor PROVO, André BIDET, Léon BOUTBIEN, Albert GAZIER, Gérard JAQUET, Augustin LAURENT, Francis LEENHARDT, Christian PINEAU.

Du 7 juin 1961 au 13 février 1963 le Bureau du Parti a tenu 45 réunions.

Vous trouverez ci-après les principales décisions prises et les textes publiés.

I. — VIE INTERIEURE DU PARTI

1°) Affaires fédérales :

FEDERATION DE L'OISE. DESIGNATION DES CANDIDATS POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES.

(*Réunion du* 24 *octobre* 1962)

Informé de la protestation des Sections de la circonscription de Creil, le Bureau estime que la décision du Congrès fédéral de l'Oise désignant les candidats aux élections législatives doit être appliquée.

FEDERATION DE LA SOMME. CREATION DE DEUX SOUS-SECTIONS A LA SECTION D'AMIENS.

Le Bureau émet un avis favorable de principe à la création de deux sous-sections sous réserve :

a) que la section conserve sa structure statutaire ;

b) que les votes dans les sous-sections aient toujours lieu sous le contrôle du bureau de la section ;

c) que la désignation des candidats aux élections ait lieu en assemblée générale de la section ;

d) que les prises de positions politiques soient décidées après une assemblée générale de la section.

La décision du Bureau ne sera définitive qu'après consultation de la section. A cet effet, mandat est donné au Secrétariat Général d'envoyer un camarade prendre sur place l'avis des camarades de la section d'Amiens sur les propositions ci-dessus.

2°) Relations avec les organisations extérieures au Parti :

— COMITE DE LA GAUCHE POUR LE MAINTIEN DE L'ALGERIE DANS LA REPUBLIQUE FRANÇAISE.

(*Réunion du 7 février* 1962)

Mandat est donné au Secrétariat Général de renouveler aux camarades Dejean, R. Lacoste et Max Lejeune, l'invitation à préciser leur position exacte par rapport au Comité et à éclairer le Bureau sur les conditions dans lesquelles ils ont pu être associés à l'appel du Comité.

Le Bureau estime indispensable que les trois camarades se désolidarisent publiquement de cet appel, les buts affirmés par le Comité susvisé se trouvant en contradiction avec la politique du Parti.

(*Réunion du* 21 *février* 1962)

Après avoir pris connaissance des réponses des camarades DEJEAN, LACOSTE et LEJEUNE, il est décidé de publier, après consultation des intéressés, un communiqué faisant une mise au point. Ce communiqué devra :

a) *rappeler que si au sein du Parti tous les camarades ont l'entière liberté d'exprimer et de défendre leurs thèses, ils ont le devoir de n'exprimer à l'extérieur que des positions conformes aux décisions du Parti ;*

b) *préciser que les trois camarades ne participent plus depuis plusieurs mois aux travaux du Comité susvisé et qu'ils n'ont pas pris part à l'élaboration du manifeste publié par le dit Comité ;*

c) *confirmer que DEJEAN, LACOSTE et LEJEUNE restent soucieux de n'exprimer à l'extérieur que des positions conformes aux décisions du Parti.*

(*Réunion du 7 mars* 1962)

Après avoir pris connaissance des explications et des informations recueillies auprès de ces camarades auxquels le projet de communiqué avait été soumis, le Bureau prend acte avec satisfaction de l'accord des camarades Dejean, Lacoste et Lejeune sur le texte ci-après, qui sera publié le plus tôt possible dans la « Documentation Socialiste » en même temps que des extraits des lettres des trois camarades :

« Des informations publiées dans la presse ayant associé les noms » de René Dejean, Robert Lacoste et Max Lejeune à la publication » d'un texte émanant du « Comité de la Gauche pour le maintien de » l'Algérie dans la République Française », le Bureau du Parti So- » cialiste S.F.I.O. tient à préciser que :

» Tout membre du Parti dispose de la plus entière liberté pour » exprimer et défendre son point de vue au sein des réunions inté- » rieures du Parti, y compris dans les Congrès ouverts à la presse, » et aucun grief ne saurait lui en être fait.

» Mais lorsqu'une décision a été prise au sein de ses assises natio- » nales, tous les militants ont le devoir de s'y conformer dans leurs » prises de positions extérieures au Parti.

» Or, en ce qui concerne les camarades en question, c'est bien » ainsi qu'ils se sont comportés. En effet, interrogés par le Bureau » du Parti ils ont précisé :

» qu'aucun d'entre eux ne participe aujourd'hui aux travaux de » ce Comité, n'a pris part à la rédaction du texte en cause et n'a » de responsabilité dans sa publication ;

» que tous trois affirment qu'ils se sont refusés et se refusent à » toute déclaration et à toute action qui seraient en contradiction » avec la politique définie par le Parti dans ses Congrès ».

* * *

— P.S.U.

(*Réunion du* 11 *octobre* 1961)

LETTRE DU P.S.U. AU SUJET D'UNE RENCONTRE AVEC UNE DELEGATION DU PARTI.

Le Bureau estime qu'il convient de répondre à cette invitation, étant entendu que dès le début de l'entrevue les représentants du Parti :

1°) feront connaître qu'il n'est pas possible que ces rencontres se renouvellent si le P.S.U. continue ses attaques contre le Parti et contre ses responsables ;

2°) demanderont une discussion approfondie sur le problème de l'action commune avec le parti communiste.

La délégation S.F.I.O. sera composée de Georges BRUTELLE, Albert GAZIER et Francis LEENHARDT.

(*Réunion du* 15 *novembre* 1961)

Le Bureau estime que le Parti n'a pas à prendre l'initiative d'une nouvelle rencontre, mais que si le P.S.U. le demande, les deux délégations pourront reprendre contact.

* * *

— **COLLOQUES ORGANISES PAR LE BATONNIER THORPS**

(*Réunion du 7 mars* 1962)

Compte tenu des explications fournies par Guy Mollet sur les garanties obtenues, le Bureau, à l'unanimité, estime qu'une délégation importante de camarades pourra participer au prochain colloque qui se tiendra les 31 mars et 1er avril 1962.

Les camarades ci-après désignés seront pressentis : Barbier, Bégarra, Brutelle, Cazelles, Chandernagor, Courrière, Deflassieux, Defferre, Fuzier, Gazier, Herbaut, Jaquet, Leenhardt, Loustau, Minjoz, Piette, Pineau, Verret.

(*Réunion du* 25 *juillet* 1962)

(Colloque sur l'organisation de l'Agriculture)

Kléber Loustau est chargé de contacter les camarades susceptibles de l'accompagner pour représenter le Parti au colloque.

* * *

— **MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LE C.N.A.L. POUR LA DEFENSE DE L'ECOLE LAIQUE.**

(*Réunion du* 12 *août* 1962)

Le Parti participera à ces manifestations et les Fédérations seront invitées à apporter leur concours.

* * *

— **JOURNEES D'ETUDES POUR LA DEFENSE DE L'AUTONOMIE COMMUNALE. (INVITATION DE W. LHUILLIER).**

(*Réunion du* 6 *février* 1963)

Conformément à la décision du Parti relative aux contacts avec le Parti communiste et ses filiales, il est décidé de ne pas répondre à l'invitation.

(*Réunion du* 13 *février* 1963)

Le Bureau estime qu'il n'y a pas lieu de modifier sa décision du 6 février courant par laquelle il conviait les camarades à refuser l'invitation.

* * *

— **PARTICIPATION DE SOCIALISTES AU COLLOQUE SUR LE PROBLEME DE BERLIN ORGANISE PAR L'ASSOCIATION POUR LES ECHANGES FRANCO-ALLEMANDS.**

(*Réunion du* 15 *novembre* 1961)

En raison de la présence de communistes, les camarades qui ont été contactés seront invités à ne pas assister au colloque organisé les 25 et 26 novembre 1961.

* * *

— **VOYAGES AU-DELA DU RIDEAU DE FER, DEMANDE DU GROUPE PARLEMENTAIRE.**

(*Réunion du* 13 *février* 1963)

La décision est renvoyée au Groupe parlementaire, la suite à donner aux invitations adressées à des délégations parlementaires étant de son ressort. Cependant le Bureau rappelle au Groupe la décision du Comité Directeur du 24 juillet 1957.

* * *

— **LETTRE DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS REPUBLICAINS CONCERNANT LA REPRISE DES REUNIONS DE LA GAUCHE DEMOCRATIQUE.**

(*Réunion du* 13 *février* 1963)

Mandat est donné au Secrétariat Général de recevoir les responsables de la F.N.C.R. pour les informer des raisons qui, à notre avis, empêchent la reprise des réunions et pour les inviter à prendre contact avec les autres organisations de la gauche démocratique afin de connaître leur opinion sur la reprise des rencontres.

* * *

3°) **Décisions diverses :**

— **VOTE DU GROUPE SOCIALISTE A L'ASSEMBLEE NATIONALE SUR LA DEMANDE DE LEVEE DE L'IMMUNITE PARLEMENTAIRE DE G. BIDAULT.**

(*Réunion du* 25 *juillet* 1962)

Considérant que, d'une part, le règlement de l'Assemblée Nationale ne permettait pas de faire préciser, dans le vote, l'objet du délit et que, d'autre part, la juridiction ne peut être fixée qu'après l'instruction, le Bureau estime que le Groupe ne pouvait que se rallier au vote pour sans réserve.

Il se félicite que, grâce à l'initiative du Groupe Parlementaire, ait été retenue une proposition tendant à une modification du règle-

ment de l'Assemblée Nationale permettant qu'à l'avenir le délit d'inculpation soit précisé dans la demande de levée de l'immunité parlementaire.

* * *

— COLLABORATION DE SOCIALISTES AU JOURNAL « L'EXPRESS ».

(*Réunion du* 17 *novembre* 1962)

Compte tenu d'une part des engagements pris par la direction du journal et d'autre part de la conjoncture politique actuelle, il est décidé de suspendre, à titre d'expérience, l'interdiction prononcée par le C.D. le 25-4-1962.

En raison de l'urgence (campagne du referendum) le Bureau s'est trouvé obligé de prendre une décision avant la réunion du Comité Directeur.

* * *

— ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DE FRANCE - COMPOSITION DU COMITE DIRECTEUR.

(*Réunion du* 13 *février* 1963)

Le Bureau ne voit aucun inconvénient à ce que la liste unique pour l'élection du Comité Directeur comporte des représentants de tous les partis politiques sans exception.

* * *

— JOURNEES D'ETUDES DES ELUS SOCIALISTES MUNICIPAUX ET CANTONAUX SUR L'AUTONOMIE COMMUNALE.

(*Réunion du* 13 *février* 1963)

Avis très favorable à la tenue de ces journées organisées par la Fédération Nationale.

* * *

II. — POLITIQUE INTERIEURE

1°) Politique générale :

(*Réunion du* 27 *juillet* 1961)

« *Devant les graves événements de Bizerte, le Parti Socialiste* » *S.F.I.O. estime que rien ne justifie les violences risquant de mettre* » *en cause l'amitié durable entre les peuples français et tunisien* » *qu'aucun désaccord fondamental ne sépare réellement.*

» *Il ne juge pas le moment opportun de revenir sur les responsa-* » *bilités encourues.*

» *Il n'en croit que plus nécessaire de souhaiter qu'aucune possi-*
» *bilité ne soit gâchée, ni aucune initiative négligée, afin d'aboutir*
» *de toute urgence à une solution négociée et pacifique du conflit* ».

(*Réunion du* 13 *septembre* 1961)

« *Le Bureau du Parti Socialiste S.F.I.O. se félicite de l'attitude*
» *du groupe socialiste au Sénat et à l'Assemblée Nationale.*

» *Il remercie tout particulièrement ses porte-parole qui ont su*
» *traduire avec fermeté la protestation du Parti et du pays devant*
» *l'évolution des institutions* ».

(*Réunion du* 6 *décembre* 1961)

« *Le Bureau du Parti, après un large examen de la situation poli-*
» *tique, se félicite de l'initiative prise par le Bureau du Groupe, con-*
» *formément aux décisions du* 3 *octobre dernier, du dépôt d'une mo-*
» *tion de censure contre le gouvernement Debré qui, par ses mala-*
» *dresses, sa faiblesse et ses divisions intérieures, a perdu l'autorité*
» *nécessaire pour faire face aux menaces qui pèsent sur la Républi-*
» *que* ».

(*Réunion du* 21 *mars* 1962)

— DECISION DU MINISTRE DE L'INTERIEUR, RELATIVE A LA COMPOSITION DE LA DELEGATION FRANÇAISE A LA CONFERENCE EUROPEENNE DES POUVOIRS LOCAUX.

A l'unanimité, il est décidé de publier le communiqué ci-après :

« *Le Bureau du Parti Socialiste S.F.I.O. élève une vigoureuse*
» *protestation contre les procédés employés par le Ministre de l'In-*
» *térieur pour la désignation de la représentation française à la*
» *Conférence Européenne des Pouvoirs Locaux.*

» *Le Parti ne peut admettre que le Ministre de l'Intérieur évince*
» *notre camarade Georges Dardel, Président sortant de la Conférence*
» *Européenne des Pouvoirs Locaux, alors qu'il a été désigné par l'en-*
» *semble des organisations nationales intéressées.*

» *Il est regrettable que le pouvoir manifeste ainsi, une fois de*
» *plus, son hostilité à l'autonomie des collectivités locales et à la*
» *désignation démocratique de leurs représentants.*

» *Il est inadmissible que, pour des raisons de politique intérieure,*
» *soit écarté de la représentation française le Président sortant de*
» *l'organisation internationale qui avait été appelé à cette présidence*
» *par l'unanimité de la Conférence européenne des pouvoirs locaux* ».

(*Réunion du* 7 *novembre* 1962)

Le communiqué ci-après a été publié après l'allocution du Président de la République :

« *Si les démocrates avaient eu besoin d'une justification de leur*

» *Non d'hier, elle est venue claire et brutale. De Gaulle, trichant* » *avec l'histoire et avec la vérité, confondant tous les partis dans* » *la même calomnie, est allé jusqu'à leur opposer la candidature* » *officielle de ses inconditionnels.*

» *Le Président de la République a fait place au chef du parti* » *unique.*

» *Nous sommes de ceux qui n'avons pas voulu cette bataille. De* » *Gaulle et de Gaulle seul en a pris l'initiative. Nous nous sommes* » *souvent même trouvés à ses côtés aux heures les plus graves qu'a* » *traversées la nation. Mais la situation est maintenant claire : con-* » *tre le parti unique et son « guide », l'union des démocrates fran-* » *çais est plus que jamais nécessaire.*

» *Et que nul ne s'y trompe : il y a des partis de démocratie dans* » *tous les pays libres du monde. Il en existait en France avant de* » *Gaulle ; il y en aura encore longtemps après qu'aura disparu le* » *gaullisme* ».

(*Réunion du* 13 *février* 1963)

— **DEPOT DE LA PROPOSITION DE LOI SOCIALISTE PORTANT UNIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE.**

Le Bureau se prononce pour le dépôt de la proposition de loi après qu'elle aura été de nouveau examinée par la Commission de l'Education Nationale pour être actualisée.

* * *

2°) **Problème algérien et lutte contre l'O.A.S. :**

(*Réunion du* 24 *avril* 1961)

(Après le coup de force d'Alger)

« *Le Bureau du Parti adresse ses remerciements et ses félicita-* « *tions aux militants qui, dans tout le pays, ont été au premier rang* « *de la mobilisation des énergies contre la tentative de prononcia-* « *mento.*

« *Il se félicite de ce que la Nation entière, et en particulier les* « *travailleurs, par leur arrêt général du travail, manifestent leur vo-* « *lonté de s'opposer à ceux qui, selon la formule de Guy Mollet, ont* « *voulu « retourner contre la Nation les armes, les fils mêmes qu'on* « *leur a confiés, nos propres fils, ceux du contingent, et, par là,* « *écarté l'effet de surprise espéré par les nouveaux rebelles.*

« *Mais il invite ses militants et tous les républicains à prendre* « *conscience que cette première bataille remportée est loin d'être une* « *victoire définitive. Leur insuccès peut entraîner les généraux mutins* « *au pire. La plus grande vigilance, en même temps que le plus* « *grand sang-froid, restent de rigueur.*

« *L'état d'alerte doit donc être maintenu partout. La victoire pour* « *la démocratie et la paix en Algérie seront le prix de notre déter-* « *mination* ».

* * *

(Réunion du 26 avril 1961)

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité :

« Le Bureau du Parti Socialiste, réuni en permanence au siège de la S.F.I.O., se félicite du réveil de la conscience nationale et de la puissance des réactions populaires qui ont permis au pouvoir de s'assurer des succès rapides, et qu'il faut espérer décisifs, contre la rébellion militaire d'Alger.

Il remercie ses Militants, ses Sympathisants, du rôle efficace qu'ils ont joué en cette tragique épreuve, et félicite ceux des siens appartenant aux cadres de réserve de l'armée qui ont revendiqué l'honneur d'être rappelés pour la défense de la légalité et des principes démocratiques.

C'est grâce à la volonté d'une résistance ainsi manifestée par les citoyens que force reste à l'ordre républicain. Il est démontré par le fait même que la folie de quelques égarés ne saurait l'emporter sur la volonté de la Nation, en même temps que sont assurées les chances de la paix. »

* * *

(Réunion du 22 novembre 1961)

REACTIONS ENVISAGEES EN FACE DES MENACES DE L'O.A.S.

Il est décidé d'organiser entre le 29 novembre et le 3 décembre une « journée William Lévy ».

Le Secrétaire Général est chargé d'inviter les Sections à tenir, entre le 29 novembre et le 3 décembre, des réunions de militants et sympathisants.

A l'issue de ces réunions, une motion rendant hommage à William Lévy et aux victimes de l'O.A.S. et réclamant des mesures énergiques contre les assassins fascistes et leurs complices sera adressée à la Présidence de la République.

Par ailleurs, le communiqué ci-après a été publié :

« *Le Bureau du Parti Socialiste, réuni le 22 novembre 1961, a* « *décidé d'inviter toutes les Sections du Parti à organiser, entre le* « *29 novembre et le 3 décembre, une « journée William Lévy », au* « *cours de laquelle les Socialistes commémoreront les victimes de* « *l'O. A. S. et traduiront la volonté de tous les démocrates de voir* « *les assassins fascistes et leurs complices mis hors d'état de nuire* « *et châtiés.*

« *Le Bureau, d'autre part, après examen de la situation sociale*

« *dont le gouvernement porte toutes les responsabilités, adresse l'ex-*
« *pression de sa solidarité aux travailleurs en lutte pour leurs reven-*
« *dications de salaires* ».

* * *

(Réunion du 13 *décembre* 1961

a) MANIFESTATIONS DU 19 DECEMBRE 1961.

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité :

« *A propos de la manifestation organisée le mardi* 19 *décembre*
« 1961, *à* 11 *h. par certaines organisations syndicales, le Bureau du*
« *Parti constate, une fois de plus, l'exploitation faite par le parti*
« *communiste à son profit d'une initiative prise par une fraction du*
« *syndicalisme libre et dénonce les manœuvres déloyales de la C.G.T.*
« *et du parti communiste.*

« *Le Parti Socialiste S.F.I.O. précise que les organisations syn-*
« *dicales libres dont il s'agit n'ont pas souhaité s'adresser aux orga-*
« *nisations politiques et qu'elles n'ont, en aucune façon, consulté au*
« *préalable les formations de la Gauche Démocratique avec lesquelles*
« *trois d'entre elles entretiennent des contacts réguliers.*

« *Respectueux de leurs intentions, le Parti Socialiste, une fois*
« *informé de cette situation, ne pouvait envisager de politiser (par*
« *quelque déclaration que ce soit) une initiative qui entendait demeu-*
« *rer sur le strict plan syndical.*

« *La manœuvre hélas prévisible du Parti communiste ne saurait*
« *changer sa détermination.*

« *En conséquence, et conformément à sa tradition, le Parti re-*
« *commande à ses militants d'observer avec discipline les mots d'or-*
« *dre propres aux centrales syndicales dont ils relèvent individuelle-*
« *ment* ».

* * *

b) LETTRE DE SALAN A GUY MOLLET.

Le Bureau unanime décide la publication de la lettre de Salan et du communiqué suivants :

Au moment où l'O. A. S. se vante cyniquement, dans un « bulletin opérationnel » (annexe 1) de l'assassinat de William Lévy, où les socialistes, les syndicalistes, les libéraux sont abattus ou traqués en Algérie, au moment où de nombreux camarades sont soumis à la menace permanente et au plastiquage, au moment où, en particulier, Guy MOLLET, Secrétaire Général, est l'objet d' « avertissements » de plus en plus précis, nous avons reçu (1) la missive suivante dont nous reproduisons intégralement le texte :

« *Monsieur le Président,*

« *La presse métropolitaine et locale accorde un large écho aux*

(1) **Lettre datée du 1-12-1961, postée à Paris gare d'Austerlitz le 10-12-1961 et adressée à l'Assemblée Nationale.**

« *protestations violentes que vous avez soulevées au cours de votre* « *discours du dimanche 26 novembre, et motivée par l'assassinat à* « *Alger de M. William Lévy.*

« *Au cours de ce discours, vous m'attribuez nomément la paternité* « *de cet acte. Je tiens à vous préciser que, non seulement j'ai appris* « *cela par la radio, mais que je le désapprouve totalement. Ne con-* « *naissant pas Monsieur Lévy, et n'ayant aucune notion sur ses acti-* « *vités, je ne suis pas en mesure de dire quels sont les mobiles exacts* « *de cet attentat. Cependant tout me laisse supposer qu'il est l'œuvre* « *de groupuscules extrémistes qui, plus ou moins informés par Paris* « *des relations que j'ai décidées d'entretenir avec vous, et pour nuire* « *à une ligne politique que je crois saine et que j'ai adoptée.*

« *Je viens de prendre des décisions très énergiques à l'égard de* « *l'Algérie, aussi bien que de la Métropole en ordonnant, à tous les* « *organismes qui m'obéissent, d'arrêter immédiatement et définitive-* « *ment toute action personnelle de quelque nature qu'elle soit visant* « *le monde de la politique et de la presse.*

« *Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de* « *mes sentiments respectueux.*

R. SALAN ».

* * *

On peut s'interroger sur la signification de cet étrange document. On peut douter de son authenticité, encore que celle-ci paraisse, à certains égards, fort vraisemblable. S'agit-il d'une pure et simple entreprise d' « intoxication », trop courante dans les circonstances actuelles ? Ou, en observant la contradiction évidente entre les « communiqués » de victoire des tueurs de l'O. A. S. et les affirmations qu'avance SALAN dans sa lettre, faut-il conclure soit à un débordement de l'intéressé par des éléments « extrémistes », soit à un double jeu, à une « division du travail » qui permettrait aux chefs de garder les mains propres pendant que les tueurs font leur besogne ?

Nul ne le sait. Mais quoi qu'il en soit, SALAN et ses pareils se trompent s'ils croient pouvoir échapper à leurs responsabilités. Les crimes commis par l'O. A. S. au nom de l'O. A. S. et sous le prétexte de l'O. A. S. sont la conséquence directe ou indirecte de la situation qu'ils ont délibérément créée et qu'ils entretiennent. Il n'y a pour eux qu'une voie : se livrer à la justice de leur pays.

⁂

ANNEXE

Dans un « bulletin opérationnel », l'O. A. S. d'Algérie revendique la responsabilité de neuf attentats individuels récents, dont ceux qui ont coûté la vie à notre camarade William Lévy, secrétaire général de la Fédération d'Alger, au Docteur MEGNIN et à M. Maurice

PERRIN, haut fonctionnaire de la Délégation Générale, assassinés ces deux dernières semaines.

Voici les motifs retenus par les fascistes pour tenter de justifier leur assassinat : William LEVY, membre du cartel des « Libéraux » (association de soutien au F. L. N.) a été condamné à mort pour intelligence avec l'ennemi. Cet homme songeait à livrer l'Algérie aux assassins de son fils. Il a payé de sa vie son odieuse trahison ».

* * *

(Réunion du 31 janvier 1962)

— ACTION CONTRE L'O.A.S.

Les Fédérations seront invitées à constituer des Comités dans toutes les communes où ce sera possible avec des délégués des organisations politiques et syndicales représentées au Comité de la Gauche Démocratique. Il sera précisé que nos camarades ne devront en aucun cas se laisser entraîner à une action commune avec le parti communiste, la C. G. T. ou leurs filiales.

En outre, des consignes précises seront données aux militants pour organiser la résistance en cas de putsch.

* * *

(Réunion du 9 février 1962)

— LUTTE ANTI-O.A.S. - EVENEMENTS DU 8 FEVRIER 1962 - APPEL POUR LE 12 FEVRIER 1962.

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité moins 1 voix :

« Le Bureau du Parti Socialiste s'incline devant les victimes des « tragiques événements du 8 février, proteste contre toutes les vio- « lences et la brutalité avec laquelle s'est exercée la répression.

« Il n'accepte pas les justifications que le pouvoir a tenté de « donner.

« Certes, les manifestations ont été organisées par le Parti com- « muniste.

« Certes, des provocations ont pu se produire dont l'enquête, si « elle est impartiale, déterminera l'étendue.

« Mais il n'en est pas moins vrai que nombreux étaient les mani- « festants désireux seulement d'exprimer leur indignation devant les « crimes de l'O.A.S., qui n'épargne même pas les enfants, et devant « l'impunité des assassins.

« D'autres manifestations de même nature s'étaient produites en « province sans donner lieu à des incidents comparables. Il était donc « possible à un pouvoir, par ailleurs si indulgent à l'égard des fas- « cistes, d'éviter des incidents aussi tragiques.

« *Il convient maintenant de tirer les leçons qui s'imposent.*

« *Le 24 janvier, le Comité Directeur du Parti Socialiste publiait* « *un communiqué par lequel il dénonçait la tactique de l'O. A, S,* « *qui, en intensifiant le terrorisme, cherche à créer un climat d'insécu-* « *rité et d'anarchie.*

« *Depuis longtemps le Parti Socialiste a mis à jour la manœuvre* « *des néo-nazis consistant à provoquer les communistes « pour qu'ils* « *sortent dans la rue », à susciter de la part du pouvoir une répres-* « *sion violente et à déclencher un conflit sanglant dont les factieux* « *prendraient prétexte pour imposer leur arbitrage.*

« *Il est trop évident que si les désordres devaient se poursuivre,* « *un processus serait engagé à l'issue duquel apparaît en toute hy-* « *pothèse une seule certitude : la perte, pour le peuple français, de* « *ses libertés.*

« *Le Parti Socialiste S. F. I. O. affirme une nouvelle fois qu'il* « *n'accepte pas la fatalité d'un tel processus.*

« *En revanche, il encourage les travailleurs à manifester pacifi-* « *quement contre les crimes de l'O.A.S., contre la carence et la bru-* « *talité du pouvoir. Il invite ses adhérents à obéir aux mots d'ordre* « *de grève donnés le neuf février, à dix-huit heures, par les organi-* « *sations syndicales libres.*

« *Enfin, estimant que rien n'est perdu si les forces démocratiques* « *affirment en s'unissant, quelles que soient les difficultés rencontrées* « *jusqu'à présent, leur volonté de s'opposer à la violence, le Parti* « *Socialiste S. F. I. O. appelle toutes les organisations de la gauche* « *démocratique à un regroupement indispensable et urgent pour sau-* « *ver la République.*

«*Le Parti Socialiste lance, en outre, un appel à la population.*

« *Que des grandes villes aux plus petits villages monte l'affirma-* « *mation calme, mais énergique, de la volonté de la nation face aux* « *menaces présentes.*

« *Pour la liberté, contre le fascisme, contre la violence sous toutes* « *ses formes,*

« *Quelle que soit la conviction politique, religieuse ou philosophi-* « *que de chacun,*

« *Dans le silence et dans l'ordre, sans pancartes, sans slogans,*

« *Que tous aillent se recueillir devant le monument aux morts de* « *leur commune, lundi 12 février, entre 18 h. 30 et 19 heures.*

« *Que chacun aussi sache repousser avec fermeté toute provoca-* « *tion et toute tentative de désordre.*

« *Cette manifestation aura lieu à Paris devant le monument de* « *la Place de la République* ».

* * *

(Réunion du 7 mars 1962)

— EVOLUTION DU PROBLEME ALGERIEN.

Le communiqué ci-après a été adopté :

« *A l'heure où s'ouvrent officiellement les négociations d'Evian,* « *le Parti Socialiste S. F. I. O., sûr d'exprimer la volonté de la quasi-* « *unanimité du peuple français, souhaite qu'un accord sur le cessez-* « *le-feu en Algérie, étape décisive vers la paix, intervienne rapide-* « *ment* ».

* * *

(Réunion du 14 mars 1962)

Mandat est donné au Secrétariat Général de publier, au nom du Bureau et dès que le cessez-le-feu sera officiel, un communiqué par lequel le Parti se félicitera de l'arrêt des combats. Il y sera en outre :

1° rappelé que les Socialistes ont toujours été partisans d'une paix démocratique ;

2° souligné que le cessez-le-feu n'est pas encore la paix : pour y aboutir, il faut l'appui de la Nation ; les dispositions de l'accord à intervenir entre le Gouvernement français et le G.P.R.A. ne vaudront que par l'esprit dans lequel elles seront appliquées. S'il n'y a pas, à cause de l'O.A.S., de collaboration entre les deux communautés, le fossé se creusera et les garanties disparaîtront.

Après le cessez-le-feu en Algérie :

(« Popu » 19-3-62)

« *Dès qu'a été connue la fin de la conférence d'Evian, le Bureau* « *du Parti a publié la déclaration suivante :*

« *Sûr d'exprimer le sentiment de la quasi-unanimité du Peuple* « *français, le Parti Socialiste S. F. I. O. salue avec joie l'annonce* « *du cessez-le-feu en Algérie. Certes, le cessez-le-feu n'est qu'une étape* « *sur le chemin de la Paix, mais c'est une étape décisive, une étape* « *du reste préconisée, recherchée et souhaitée depuis tant d'années par* « *tous les Socialistes et les Démocrates, en Algérie comme en France.*

« *L'événement heureux que nous saluons ne signifie pas le relâ-* « *chement de la lutte pour une solution humaine et juste du problème* « *algérien. Ces accords ne vaudront que selon l'esprit dans lequel ils* « *seront appliqués.*

« *Il est à craindre que les néo-nazis de l'O. A. S. redoublent de* « *violence, multiplient leurs crimes pour creuser davantage encore le* « *fossé entre les Communautés, empêcher le jeu normal des garanties* « *et ruine les chances de l'Algérie de demain. Pour éviter ce sabotage,* « *il est nécessaire que l'ensemble du Peuple français fasse connaître* « *clairement sa volonté.*

« Qu'il s'agisse du terrorisme ou de quelques actions subversives, « les fascistes qui, dans leur folie sanguinaire, se couvrent chaque « jour un peu plus d'infâmie, doivent savoir qu'ils trouveront devant « eux, décidés au combat, les Travailleurs socialistes qui mettent leur « volonté et leur espoir dans une Algérie où les Communautés récon- « ciliées coopéreront harmonieusement dans la Paix et la Liberté ».

Ce communiqué a été publié par le Secrétariat Général dans « Le Populaire », quotidien du 19 mars 1962, suivant mandat reçu du Bureau le 14-3-62.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

MILITANTS

SECRETAIRES FEDERAUX

SECRETAIRES DE SECTIONS

ELUS MUNICIPAUX

VOUS DEVEZ...

FAIRE VIVRE VOTRE

LIBRAIRIE-PAPETERIE DES MUNICIPALITÉS

7, Rue Frochot - PARIS (9e)

C.C. PARIS 6680-41 Tél. : LAMARTINE 95-32

- *Pour vos fournitures scolaires et de bureau*
- *Drapeaux, cravates, bustes, insignes, etc...*
- *Librairie générale*

Passez-lui toutes vos commandes, faites-la entrer en concurrence, demandez son catalogue

Coll. Fondation Jean-Jaurès

F) INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE DIVERSES ORGANISATIONS AMIES

I. — FEDERATION NATIONALE DES FOYERS ET CLUBS LEO LAGRANGE

DEPUIS plusieurs années nos comptes de résultats sont en concordance avec nos projets de budget et traduisent ainsi nos méthodes de travail. L'examen de notre compte de gestion 1962 met en évidence les résultats d'une Association qui ne cesse de s'étendre et de se fortifier.

1°) **En 1963, nous mettrons trois puissants « réacteurs » au service de notre nouvelle montée :** le rendez-vous de Pâques, une politique d'emprunt et la formation accélérée de cadres.

● LE RENDEZ-VOUS DE PAQUES sera organisé autour de trois thèmes et groupera 600 Dirigeants et animateurs de notre Mouvement les 13, 14, 15 avril.

— Equipement socio-éducatif ;

— Journée nationale des Animateurs de nos quatre branches d'activités : Sport, Plein Air, Vacances, Culture ;

— la nouvelle expansion de notre Mouvement.

● UNE POLITIQUE D'EMPRUNT :

La branche d'activités « vacances » est le principal poste de notre budget. Une politique d'emprunt va nous fournir les moyens de réaliser un programme de réalisation de nouveaux Centres.

● FORMATION ACCELEREE DES « CADRES » :

La mise à la disposition d'un Directeur de « Maisons de Jeunes et de la Culture » nous permet, à Dieppe, d'accélérer la formation de Cadres. C'est le complément indispensable de la politique de rayonnement que nous voulons animer.

*
**

2°) Activités générales : liaisons avec les Foyers et les Clubs ; Prestation des services nationaux.

— Réalisation d'une Revue mensuelle depuis janvier 1963 ;

— Accent donné aux réalisations sportives avec la création d'un poste de permanent national affecté aux sports ;

— Augmentation du volume des prestations culturelles ;

— Edition d'un Guide Léo Lagrange 1963.

3°) Activités culturelles et de vacances.

Etablissement de relations suivies avec des associations étrangères.

Le Bureau des Liaisons Africaines et Malgaches continuera de recevoir des jeunes Algériens et Africains en 1963 par l'intermédiaire du « Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports », de « C.O.G.E.D.E.P. » et des échanges de Mouvement à Mouvement.

*
**

SI nous ne parlons pas de nos problèmes de recrutement, c'est bien parce qu'ils ne présentent aucune difficulté particulière. Des Jeunes de plus en plus nombreux sont prêts à venir partager notre idéal dans nos Foyers.

La Fédération des Foyers Léo Lagrange, bien plus qu'une institution, est un mouvement, un élan qu'il n'est pas possible de freiner, encore moins d'arrêter.

*
**

II. — MOUVEMENT DE L'ENFANCE OUVRIERE (Faucons Rouges)

EN 1962, le M.E.O. a célébré le XXXe anniversaire de sa création au cours d'une REPUBLIQUE INTERNATIONALE rassemblant 370 enfants allemands, anglais, autrichiens et français.

C'est avec joie que nous y avons entendu le salut fraternel du Parti Socialiste apporté par un de ses Secrétaires.

Cela rappelle avec force que si le M.E.O. n'est pas lié « organiquement » à la S.F.I.O., il n'en bénéficie pas moins de son patronage.

CE QU'EST LE M.E.O. : ni un patronage, ni une organisation de « colonies de vacances à bon marché ». C'est un Mouvement d'Education, un **Mouvement d'éducation socialiste.** Il n'a pas pour intention d'endoctriner des enfants mais, au contraire, de les préparer à devenir des Citoyens libres.

CE QU'IL FAIT : tout d'abord il propose des activités permanentes là où il existe un groupe Faucon. Des camps sont ouverts à Pâques, Pentecôte, Noël. Des stages de formation sont organisés.

DURANT L'ETE, outre les « colonies de vacances », des rassemblements d'enfants et d'adolescents ont lieu en France, à l'étranger. Par son affiliation internationale, il peut proposer des échanges avec quinze Pays d'Europe.

CE DONT IL SOUFFRE : eh bien, disons-le nettement, du « désintéressement » des Militants, des Responsables et, plus encore, des parents. Il doit être passé le temps où le père, Militant socialiste, déclarait : « Je ne veux pas influencer mon enfant, je ne veux pas lui recommander les Faucons ». C'est un manque de responsabilité, c'est une démission dans son rôle d'éducateur.

Le M.E.O. peut vivre, il en a fait la preuve. Il a mis de l'ordre dans ses affaires, dans ses finances. Il ne souhaite que s'étendre, que se renforcer. Mais cela ne peut se faire que si les parents, Membres de la S.F.I.O., veulent bien commencer par nous confier leurs enfants.

Nous n'en souhaitons pas plus !

*
**

ET nous sommes persuadés que le jour où les Adhérents de la S.F.I.O. voudront bien se « souvenir » des Organisations qui sont à leur disposition, des Mouvements qui font partie de la même communauté, alors nous aurons accompli un grand pas !

C'est tout ce que nous voulions dire.

Amitié.

Coll. Fondation Jaurès

BIEN DOCUMENTÉ... MIEUX ARMÉ...

Documentation intérieure

- **UNE DOCUMENTATION TRES COMPLETE**
- **INDISPENSABLE AUX RESPONSABLES... ET AUX AUTRES**

« BULLETIN INTERIEUR » — « BULLETIN D'ORGANISATION » — « POINTS DE VUE ET CONTROVERSES » — « DOCUMENTATION SOCIALISTE » et sup. « INTERNATIONAL » « BROCHURES ET DOCUMENTS DIVERS »

L'ENSEMBLE — 1 an. Prix ..... 6 F 00
C.C.P. Paris 5570-17
R. Fouquart, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e)

Ecole Socialiste

- **POUR L'ORGANISATION D'ECOLES SOCIALISTES AUX ECHELONS FEDERAUX ET LOCAUX, VOICI LES 9 COURS PROFESSES EN 1962 :**

DEMOCRATIE SOCIALISTE (Mollet) ; NOTIONS D'ECONOMIE POLITIQUE (Voinéa) ; MATERIALISME HISTORIQUE (Palméro) ; DEVIATIONS DU MARXISME (P. Hervé) ; PHILOSOPHIE MARXISTE (Deixonne) ; PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT (Gazier) ; PLANIFICATION SOCIALISTE (Germain) ; HISTORIQUE DU MOUVEMENT SOCIALISTE (Giraud).

L'ENSEMBLE (ronéo) Prix ..... 5 F 00
C.C.P. Paris 5570-17
R. Fouquart, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e)
(8 cours nouveaux seront professés en 1963)

Cours par correspondance

- **UNE EDUCATION DE BASE POUR NOS MILITANTS TRAVAILLANT EN MILIEU RURAL OU OUVRIER**

CYCLE OUVRIER
CYCLE AGRICOLE

Socialisme, Syndicalisme, **Prix .. 5 F 00**
Economie politique, Agriculture **Prix .. 5 F 00**

LES 2 CYCLES ENSEMBLE 7 F 00

R. Fouquart, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e)
C.C.P. Paris 5570-17

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

RAPPORT GÉNÉRAL D'ACTIVITÉ

A) **PREAMBULE** (par Guy MOLLET) 5

B) **VIE ADMINISTRATIVE DU SECRETARIAT GENERAL** 7

C) **LA TRESORERIE** (Victor PROVO)

— Exercice 1961 12
— Exercice 1962 15
— Prévisions pour 1963 22

D) **L'ACTION D'ORGANISATION**

— Présentations 25
I. — Délégués généraux 28
II. — Commission Nationale Ouvrière 29
III. — Commission Nationale Agricole 31
IV. — Commission de l'Outre-Mer (D.O.M. et T. O. M.) 32
V. — Cercles Jean Jaurès 34

Coll. Fondation Jean Jaurès

LA RADIO D'ÉTAT MENT
LA T.V. FRANÇAISE MENT

NOTRE PRESSE

demeure

notre seule arme

pour riposter

Soutenez-la

EN VOUS ABONNANT

- à votre quotidien régional;
- à votre hebdomadaire fédéral;
- au "Populaire de Paris"

1 AN 30 francs — 61, rue Lafayette PARIS (9e)

Section 15 francs — C.C.P. Paris 410-15

VI. — Solidarité et œuvre d'entraide 35
VII. — Les « Anciens du Parti » 37
VIII. — Fédération Nationale des Elus Municipaux et Cantonaux 39

E) PROPAGANDE - EDUCATION - PRESSE

— Présentation 43
I. — Le Bureau National de Propagande 43
II. — Le Bureau de Documentation et d'Information 44
III. — Le Bureau Central de Presse 44
IV. — Editions 44
V. — Centre National d'Education Socialiste 44
VI. — L'Agence de Presse de la Liberté 45
VII. — Comité National des Femmes Socialistes 46
VIII. — Rapport administratif du « Populaire de Paris » 49
IX. — Etudiants Socialistes 49
X. — Jeunesses Socialistes 51

F) COMMISSION NATIONALE D'ETUDES

I. — Section Affaires économiques 54
II. — » Aéronautique 55
III. — » Anciens Combattants 55
IV. — » Construction 55
V. — » Défense Nationale 56
VI. — » Education Nationale 56
VII. — » Finances 57
VIII. — » Fonction publique 58
IX. — » Information 58
X. — » Comité législatif et Justice 61
XI. — » Santé publique 61
XII. — » Sécurité Sociale 62
XIII. — » Tourisme 62
XIV. — » Transports 63
XV. — » Travail 63

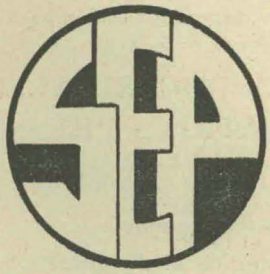

LIBRAIRIE
PAPETERIE
IMPRIMERIE

DÉPLIANTS PUBLICITAIRES
CATALOGUES - PROSPECTUS
AFFICHES - AFFICHETTES
REVUES ET BULLETINS
JOURNAUX
LIVRES ET BROCHURES

TOUS LES IMPRIMÉS POUR

INDUSTRIE
COMMERCE
ARTISANAT

Société d'Editions du Pas-de-Calais

5, Boulevard de Strasbourg - **ARRAS** - Tél. 395 - 396

Coll. Fondation Jean-Jaurès

G) L'ACTIVITE DE NOS ELUS

I. — A l'Assemblée Nationale 67
II. — Au Sénat 87

H) LE GROUPE D'ETUDES DOCTRINALES 99

I) RAPPORT DU SECRETARIAT INTERNATIONAL

I. — International Socialiste et Partis 101
II. — Bureau de liaison des P.S. des pays membres des Communautés européennes 133
III. — Décisions de Politique étrangère du Comité directeur 153
IV. — Décisions de Politique étrangère du Bureau du Parti 156
V. — Décisions du 54e Congrès national et des Conseils nationaux 161

* * *

DEUXIÈME PARTIE

AUTRES RAPPORTS STATUAIRES

A) LA COMMISSION NATIONALE DE CONTROLE 165

B) LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS 169

* * *

Coll. Fondation Jean-Jaurès

A TOUS NOS AMIS

- en déplacement
- ou en vacances...

...l'édition 1963 du

GUIDE LEO-LAGRANGE

apporte:

- une liste d'hôtels, restaurants, garages recommandés;
- des adresses utiles;
- des informations touristiques.

En vente à la

Fédération Nationale des Foyers et Clubs Léo-Lagrange, 21, rue de Provence-Paris 9e

- Prix: 4 francs - C.C.P. Paris 314.59 -

TROISIÈME PARTIE

ANNEXES

A) CLASSEMENT DES FEDERATIONS (1961-1962) 173

B) DECISIONS DU 54e CONGRES NATIONAL

I. — Décisions diverses 177
II. — Demandes de réintégration 178
III. — Réforme du système des cotisations 180
IV. — Modification des Statuts 180
V. — Avant-projet de Programme fondamental 182
VI. — Les Institutions 182
VII. — L'Algérie 185
VIII. — Politique internationale 186
IX. — Communauté T.O.M. et D.O.M. Aide aux pays en voie de développement 188
X. — Politique économique et sociale 189
XI. — L'école, la famille, la jeunesse 191
XII. — Problèmes municipaux et du logement. Tactique aux élections cantonales 192
XIII. — Election des Organismes centraux 193
XIV. — Délégués des Partis de l'Internationale socialiste 196
XV. — Délégués des Partis Socialistes Africains 197
XVI. — Messages adressés au Congrès 197

C) DECISIONS DU CONSEIL NATIONAL

I. — Réunion des 27-28 septembre 1961 (C.N. extraordinaire) 201
II. — » du 24 mars 1962 204
III. — » des 19 et 20 mai 1962 207

ELUS MUNICIPAUX

ET CANTONAUX !

VOUS DEVEZ **VOUS ABONNER A**

"COMMUNES DE FRANCE"

VOTRE JOURNAL - L'AUXILIAIRE INDISPENSABLE DANS VOTRE TACHE QUOTIDIENNE

(Abonnement 1 an : 10 F., étranger : 13 F. C.C. Paris 976-43 - Société d'Etudes et de Documentation Municipale, 50, rue de Rivoli - Paris (4e).

ET VOUS GROUPER EN UNE ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ELUS SOCIALISTES

AFFILIEE A

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET CANTONAUX

50, Rue de Rivoli - PARIS

IV. — » du 6 septembre 1962 224
V. — » du 7 octobre 1962 (C.N. extraordinaire) 226
VI. — » du 16 décembre 1962 228

D) LE COMITE DIRECTEUR

I. — Vie intérieure du Parti 231
II. — Politique intérieure 243
III. — Politique internationale 254
IV. — Réunions du Comité Directeur 254

E) LE BUREAU DU PARTI

I. — Vie intérieure du Parti 255
II. — Politique intérieure 260

F) INFORMATIONS SUR L'ACTION D'ORGANISATIONS AMIES

I. — Fédération Nationale des Foyers et Clubs Léo Lagrange 271
II. — Mouvement de l'Enfance Ouvrière 272

Coll. Fondation Jean Jaurès

Pour vous femmes !

ENFIN UN JOURNAL SÉRIEUX...

Des articles instructifs...
Une formule originale...

FEMMES

BIMESTRIEL SOCIALISTE POUR LA MILITANTE
ET POUR LA CITOYENNE

Secrétaires de section
Militants
Militantes

VOUS DEVEZ

Faire autour de vous
de nouvelles lectrices
et des abonnées nombreuses

Abonnement : 5 F par an - Abonnement de soutien : 10 F
Rédaction et Administration : 12, Cité Malesherbes
PARIS 9° - C.C.P. : 10.459-81 Paris

Le Centre National d'Education Socialiste

vous présente les cours professés aux étudiants pour l'année 1963 :

- *Le Socialisme et le Pouvoir, par André Chandernagor.*
- *Le Socialisme, le Syndicalisme et la Coopération par Gabriel Ventejol.*
- *Le Socialisme et les formes modernes du capitalisme par Serban Voinéa.*
- *Le Socialisme et le Communisme par Guy Mollet.*
- *Le Socialisme et la Religion par Jean Palméro.*
- *Le Socialisme et l'Enseignement par Maurice Deixonne.*
- *Le Socialisme est-il un humanisme ? par Pierre Herbaut.*
- *Le Socialisme et l'Europe par Gérard Jaquet.*
- *Expériences : de la Chine à Israël par Jules Moch.*
- *Le Socialisme et la Paix par Pierre Giraud.*

Toute la série : 5 Francs.

Il tient à votre disposition :

— *Les cours étudiants de l'année 1961-1962 Prix : 5 francs.*

— *Le cours : SOCIALISME ET SYNDICALISME par René Flocard. Prix : 3 francs.*

C. C. P. Paris 5570-17
Robert FOUQUART
12, Cité Malesherbes
PARIS (9e)

L'école de cadres des J. S.

DIEPPE, 1ère semaine d'août 1963

« Centre Léo Lagrange - Les Roches »

Les J.S. préparent leur stage annuel d'éducation.

Enseignement de base (Mouvement ouvrier, Marxisme, économie politique...), ateliers spécialisés (animation de groupes de Jeunes, méthodes et moyens pratiques de propagande, l'affiche, l'exposé en public...) y sont menés de pair, sous la conduite de Moniteurs, avec une saine détente et un alléchant programme de loisirs (veillées, danse, folklore, baignade, sports divers).

Préparer des cadres au Parti de demain, tel est l'objectif que les J.S. se sont fixé. La Centrale d'Education Socialiste les y aide. Des stages de second degré, puis de perfectionnement sont à l'étude.

Jeune Militant : Que tu fasses partie du Mouvement des Jeunesses et Etudiants Socialistes, ou que tu milites dans une section adulte, tu peux bénéficier de ces stages et de ces cours.

◆

Pour tous renseignements, écrire à

JEUNESSES SOCIALISTES S.F.I.O.
12, Cité Malesherbes - PARIS (9°)

IMPRIME PAR LA
SOCIETE D'EDITIONS
DU PAS-DE-CALAIS
5, Boulev. de Strasbourg
ARRAS (Pas-de-Calais)

FÉDÉRATION DU LIVRE
C.G.T. F.O.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Dépôt légal n° 643, 1er Trimestre 1963 Le gérant : Robert FOUQUART

Le Centre National d'Education Socialiste

vous présente les cours professés aux étudiants pour l'année 1963 :

- *Le Socialisme et le Pouvoir, par André Chandernagor.*
- *Le Socialisme, le Syndicalisme et la Coopération par Gabriel Ventejol.*
- *Le Socialisme et les formes modernes du capitalisme par Serban Voinéa.*
- *Le Socialisme et le Communisme par Guy Mollet.*
- *Le Socialisme et la Religion par Jean Palméro.*
- *Le Socialisme et l'Enseignement par Maurice Deixonne.*
- *Le Socialisme est-il un humanisme ? par Pierre Herbaut.*
- *Le Socialisme et l'Europe par Gérard Jaquet.*
- *Expériences : de la Chine à Israël par Jules Moch.*
- *Le Socialisme et la Paix par Pierre Giraud.*

Toute la série : 5 Francs.

Il tient à votre disposition :

— *Les cours étudiants de l'année 1961-1962 Prix : 5 francs.*

— *Le cours : SOCIALISME ET SYNDICALISME par René Flocard. Prix : 3 francs.*

C. C. P. Paris 5570-17
Robert FOUQUART
12, Cité Malesherbes
PARIS (9e)

Coll. Fondation Jean Jaurès

SOCIETE D'EDITIONS
DU PAS-DE-CALAIS
5, Bd. de Strasbourg
ARRAS (P.-de-C.)

FÉDÉRATION DU LIVRE
C.G.T. F.O.

Coll. Fondation Jean-Jaurès